UNIVERSITÉ PARIS 13 | USPC Université Sorbonne Paris Cité

le cnam ceet

101

La Garantie jeunes en action

Usages du dispositif et parcours de jeunes

Novembre 2016

Marie Loison-Leruste,
Julie Couronné,
François Sarfati

Rapport de recherche

Ceet - Centre d'études de l'emploi et du travail

« Le Descartes »
29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-Le-Grand CEDEX
Téléphone : (33) 01 45 92 68 00
Télécopie : (33) 01 49 31 02 44
www.cee-recherche.fr

RAPPORT DE RECHERCHE

La Garantie jeunes en action

Usages du dispositif et parcours de jeunes

MARIE LOISON-LERUSTE
Université Paris 13, Sorbonne-Paris-Cité (Ceral), associée au Lise (UMR CNRS 3320)

JULIE COURONNÉ
Cnam, Lise (UMR CNRS 3320), Centre d'études de l'emploi et du travail

FRANÇOIS SARFATI
Cnam, Lise (UMR CNRS 3320), Centre d'études de l'emploi et du travail

Novembre 2016 N° 101

Directrice de publication : **Christine Erhel**

ISSN 1629-7997
ISBN 978-2-11-139593-0

La Garantie jeunes en action

Usages du dispositif et parcours de jeunes

RÉSUMÉ

Ce rapport est le résultat d'une évaluation menée entre avril 2015 et mai 2016 auprès d'une soixantaine de personnes ayant intégré la Garantie jeunes.

Cette étude analyse les effets de ce dispositif sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le protocole d'enquête s'appuie sur une démarche sociologique : une centaine d'entretiens a été menée auprès des jeunes et des professionnels ainsi qu'une vingtaine d'observations au sein des missions locales (partie 1). En recueillant des éléments sur les parcours biographiques des jeunes (partie 2), en observant le fonctionnement du dispositif au sein des missions locales, et notamment la rencontre entre la proposition institutionnelle de la Garantie jeunes et sa réception par les jeunes (partie 3), et en mesurant les résultats de cet accompagnement sur leur parcours (partie 4), nous proposons un cadre d'analyse permettant de mieux comprendre comment fonctionne ce dispositif original et ce qu'il produit sur le public étudié.

Trois principaux résultats structurent le rapport.

Le premier montre que les jeunes enquêté(e)s correspondent à la cible visée. Ce sont des NEETs (*Not in Education, Employment and Training*) « vulnérables », issus des classes populaires les plus démunies. Ils cumulent des difficultés sociales, familiales, économiques et scolaires. Ils ont déjà fait l'objet d'une prise en charge institutionnelle intense et parfois sous contrainte. Bien qu'une grande partie d'entre eux soit peu mobile, la quasi-totalité des jeunes a effectué des stages ou des formations et a déjà été confrontée au monde du travail.

Le deuxième résultat montre que le dispositif fonctionne comme une rencontre entre une proposition institutionnelle et des jeunes qui donne lieu à quatre catégories d'interaction : « mobilisation », « occupation », « intermédiation », « démobilisation ».

Le dernier résultat rend compte des effets du dispositif en présentant trois types de parcours de jeunes. Au bout de quelques mois, ces derniers sont dans des situations vis-à-vis de l'emploi relativement différentes : un groupe rassemble des parcours qui se caractérisent par des formes d'insertion dans l'emploi (précaire) ; un autre groupe réunit des jeunes qui se préparent à l'emploi tandis que les parcours des autres sont dits « empêchés ». Pour ce dernier groupe, la logique du *workfirst* échoue car les jeunes sont en proie à des difficultés que la seule mise en emploi ne saurait résoudre.

Remerciements

Nous adressons nos chaleureux remerciements à l'ensemble des acteurs de terrain, directeur(trice)s, conseiller(ère)s Garantie jeunes et personnel administratif, qui nous ont ouvert les portes des missions locales et ont accepté notre présence dans leurs locaux.

Un très grand merci à l'ensemble des jeunes de la Garantie jeunes qui ont répondu à nos questions et se sont livrés à nous.

Merci à David Mahut qui a été d'une aide précieuse pour la réalisation des portraits des jeunes.

Un remerciement particulier également au personnel administratif de l'université Paris 13 et du Centre d'études de l'emploi, dont le travail, souvent invisible, est néanmoins essentiel à la bonne réalisation d'une telle étude. Nous tenons ainsi à remercier personnellement Maryse Bergamini, Mariama Cottrant, Christine Daniel, Robin Daniel, Antoine Dauphragne, Christine Leprin, Claudine Moutardier, Samah Sioud et Marie-Madeleine Vennat.

Enfin, nous remercions l'ensemble des membres du conseil scientifique pour les échanges fructueux que nous avons eus avec eux.

Contacts :
Marie Loison-Leruste
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité
99 avenue J.-B. Clément
93 430 Villetaneuse – France
+ 33 (0)1.49.40.32.27//+33 (0) 6.70.63.08.81
marie.loison-leruste@univ-paris13.fr

Sommaire

Propos introductif 9

La Garantie jeunes : un nouveau dispositif 9

Un dispositif mis en œuvre au sein des missions locales 10

Les spécificités de la Garantie jeunes : l'expérimentation du *workfirst* et l'accompagnement collectif 11

Partie 1. L'enquête de terrain et ses conditions de réalisation 13

1. Trois terrains investis 13

2. Les conditions d'entrée sur le terrain 18

3. Les trois temps de l'enquête de terrain 19

3.1. Phase intensive 19
3.2. Focus groups *et suivi en entreprise 21*
3.3. Entretiens téléphoniques 23

4. Des portraits biographiques 23

Partie 2. Des jeunes correspondant à la cible du dispositif 25

1. Des parcours de ruptures 25

1.1. Des origines sociales modestes et des conditions de vie précaires 26
1.2. Des fragilités familiales 27
1.3. Des sorties précoces du système scolaire 28

2. Des parcours institutionnalisés 29

2.1. L'intervention des services de protection de l'enfance 29
2.2. Une prise en charge psychiatrique 30
2.3. Les manquements à la loi 31

3. Mobilité, orientation et emploi 32

3.1. Des jeunes peu mobiles 32
3.2. … orientés principalement par les missions locales 32
3.3. … et ayant déjà travaillé 33

Partie 3. L'expérience de la Garantie jeunes 35

1. L'allocation : représentations et usages 35

1.1. La carotte et le bâton : un cadre apprécié 35
1.2. Trois usages de l'allocation : « passé », « présent », « futur » 37

2. La rencontre entre la proposition institutionnelle et les jeunes 37

2.1. La proposition institutionnelle 38
2.2. La réception par les jeunes 42
2.3. La construction de catégories analytiques d'interaction 42

3. Les quatre catégories d'interaction 44

3.1. Mobilisation 44
3.2. Occupation 47
3.3. Intermédiation 51
3.4. Démobilisation 52

Partie 4. Les effets du dispositif sur les parcours des jeunes 57

1. Insertion dans l'emploi (précaire) 58

1.1. Des emplois précaires 58
1.2. Des jeunes plus diplômés et plus mobiles 59
1.3. Les effets positifs de l'accompagnement et du workfirst *..... 59*

2. Préparation sociale à l'emploi 60

2.1. Des jeunes en cours d'accès à l'emploi 61
2.2. Un début d'accès à l'autonomie 61
2.3. L'apprentissage des règles du monde du travail et la confiance en soi 62
2.4. Se soigner 62

3. Des parcours empêchés 63

3.1. Des problèmes de santé qui freinent l'accès à l'emploi 64
3.2. Sortir de l'urgence 64

Partie 5. La Garantie jeunes en action 67

1. L'allocation : une nécessité pour les jeunes rencontrés 67

2. Accompagnement collectif et disponibilité des conseiller(ère)s : un tournant pour les missions locales ? 68

3. Priorités à l'emploi et limites du *workfirst* 71

Conclusion 73

Bibliographie 75

Annexes 79

1. Grilles d'entretien 79

2. Photographies des *focus groups* 82

Portraits biographiques 85

E1 : Maëlla, 19 ans, entrée à la Garantie jeunes le 7 avril 2015 85
E2 : David, 18 ans, entré à la Garantie jeunes le 7 avril 2015 86
E3 : Kevin, 19 ans, entré à la Garantie jeunes le 24 mars 2015 87
E4 : Nicolas, 25 ans, entré à la Garantie jeunes le 29 septembre 2014 88
E5 : Laura, 20 ans, entrée à la Garantie jeunes le 3 novembre 2014 89
E6 : Marion, 19 ans, entrée à la Garantie jeunes le 7 avril 2015 90
E7 : Johnny, 18 ans, entré à la Garantie jeunes le 12 janvier 2015 91
E9 : Tony, 21 ans, entré à la Garantie jeunes le 7 avril 2015 93
E10 : Steeve, 24 ans, entré à la Garantie jeunes le 9 mars 2015 94
E11 : Foussenou, 24 ans, entré à la Garantie jeunes le 9 mars 2015 95
E13 : Angelina, 22 ans, entrée à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 96
E14 : Julien, 21 ans, entré à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 97
E15 : Yasmine, 21 ans, entrée à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 98
E16 : Neil, 19 ans, entré à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 99
E17 : Wilfried, 21 ans, entré à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 100
E18 : Thomas, 23 ans, entré à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 101
E21 : Kader, 20 ans, entré à la Garantie jeunes le 27 avril 2015 103
E22 : Oliver, 21 ans, entré à la Garantie jeunes le 27 avril 2015 104
E23 : Rebecca, 21 ans, entrée à la Garantie jeunes le 9 février 2015 105
E24 : Nourredine, 24 ans, entré à la Garantie jeunes le 13 mars 2015 106
E25 : Asma, 24 ans, entrée à la Garantie jeunes le 13 mars 2015 107
E27 : Michaela, 21 ans, entrée à la Garantie jeunes le 9 février 2015 108
E28 : William, 22 ans, entré à la Garantie jeunes le 13 janvier 2014 109

E29 : Fouaad, 18 ans, entré à la Garantie jeunes le 27 avril 2015 ..... *110*
E32 : Anne, 21 ans, entrée à la Garantie jeunes le 13 mars 2015 ..... *112*
E34 : Léa, 20 ans, entrée à la Garantie jeunes le 9 février 2015 ..... *113*
E35 : Sofiane, 22 ans, entré à la Garantie jeunes le 13 mars 2015 ..... *114*
E37 : Julie, 18 ans, entrée à la Garantie jeunes le 3 novembre 2014 ..... *116*
E39 : Jordan, 22 ans, entré à la Garantie jeunes le 3 novembre 2014 ..... *117*
E41 : Salamata, 19 ans, entrée à la Garantie jeunes le 23 février 2015 ..... *118*
E46 : Cindy, 22 ans, entrée à la Garantie jeunes le 23 février 2015 ..... *119*
E47 : Lucas, 20 ans, entré à la Garantie jeunes le 27 mai 2015 ..... *120*
E48 : Manon, 20 ans, entrée à la Garantie jeunes le 13 mars 2015 ..... *121*
E49 : Anthony, 24 ans, entré à la Garantie jeunes le 9 février 2015 ..... *122*
E50 : René, 21 ans, entré à la Garantie jeunes le 9 février 2015 ..... *124*
E53 : Selim, 23 ans, entré à la Garantie jeunes le 26 mai 2015 ..... *125*
E54 : Bintou, 20 ans, entrée à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 ..... *126*
E55 : Jacques, 23 ans, entré à la Garantie jeunes le 27 avril 2015 ..... *127*
E56 : Émilie, 22 ans, entrée à la Garantie jeunes le 30 mars 2015 ..... *128*
E59 : Vincent, 23 ans, entré à la Garantie jeunes le 22 juin 2015 ..... *129*

PROPOS INTRODUCTIF

LA GARANTIE JEUNES : UN NOUVEAU DISPOSITIF

Les jeunes sont aujourd'hui en France une population particulièrement fragilisée par la crise de l'emploi caractérisée à la fois par une précarisation croissante, un taux élevé de chômage et une flexibilité plus grande, en témoigne l'augmentation des emplois atypiques et du travail occasionnel. Depuis une trentaine d'années, l'allongement de la durée de scolarisation et l'entrée plus tardive sur le marché du travail ont fait chuter les taux d'activité des moins de 29 ans, (passant de 65 % en 1975 à 53 % en 2012), tandis que leur taux de chômage est passé de 5,7 % en 1975 à 18 % en 2012, avec une augmentation de 1,5 point cette année-là. Parmi ces jeunes actifs, 44 % occupent un emploi en 2012, tandis que 9,7 % sont au chômage et 15 % ne sont ni en emploi, ni en formation initiale ou continue (NEET[1]). Au cours de l'année 2012, le taux d'emploi des jeunes a baissé de 0,8 point, la part de ceux au chômage a augmenté de 0,9 point et celle des jeunes ni en emploi ni en formation de 0,5 point[2].

En France, la protection sociale s'est construite autour de l'emploi et de la famille[3]. Elle se caractérise aussi, et par conséquent, par une absence de protection à l'égard des jeunes de moins de 25 ans sans emploi, qui ne peuvent prétendre au revenu minimum s'ils n'ont pas d'enfants[4]. Dans un contexte de sous-emploi et de prolongation des études, la famille constitue alors un refuge essentiel[5] et ceux qui ne peuvent compter sur elle sont particulièrement vulnérables. Ces jeunes en situation de précarité peuvent bénéficier de bourses d'études, ou d'allocations logement s'ils sont étudiants, du RSA jeune ou de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) s'ils ont déjà travaillé. Le fond d'aide aux jeunes permet quant à lui de leur attribuer une aide ponctuelle[6], dont les montants restent modiques (inférieurs à 1 500 euros par an) à condition qu'ils présentent un projet d'insertion et qu'ils soient accompagnés par les professionnels de l'insertion des jeunes[7]. Les politiques sociales pour les jeunes vulnérables reposent en fait sur deux piliers : « un système de mesures d'insertion, dont l'accès est conditionné par l'évaluation de leur opportunité par les professionnels d'une part, et la mise en place d'un réseau d'accueil, d'information et d'orientation (les missions locales) qui offrent un service d'accompagnement vers l'emploi pour les plus défavorisés sur le marché du travail d'autre part »[8].

C'est dans ce contexte que différents dispositifs sont apparus depuis 2005 pour prévenir la pauvreté et le chômage des jeunes qui ne peuvent prétendre au RSA et les aider à s'insérer sur le marché du travail. Ils ont un double objectif : le premier est redistributif puisqu'il consiste à soutenir financiè-

---

[1] Not in Education, Employment or Training.

[2] DARES Analyses, 2013, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », n°73, novembre.

[3] Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

[4] Le RSA peut être accordé à des jeunes âgés de 18 à 25 ans avec au moins un enfant à charge né ou à naître ou sans enfant à charge né ou à naître, sous réserve qu'ils aient travaillé deux ans dans les trois ans précédant leur demande. Depuis l'extension du dispositif RSA aux jeunes actifs, seuls 9000 d'entre eux en ont ainsi bénéficié en 2012. Cette situation concerne donc très peu de jeunes de cet âge et notamment pas les plus vulnérables (Caisse d'allocations familiales, 2011, « Les allocataires du Rsa au 30 septembre 2011 », l'e-ssentiel, n°117).

[5] Van de Velde Cécile, 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, « Le Lien Social ».

[6] Différents types d'aide sont possibles en fonction de la nature des besoins des jeunes : une aide alimentaire ou d'hébergement de faible montant (40 à 120 euros) peut être instruite en procédure d'urgence, sans passage en commission d'attribution ; des aides dont le montant peut être plus important (jusqu'à 1500 euros) pour des projets de formation, de logement, de transport, de santé, etc.

[7] Lima Léa (dir.), 2013, *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

[8] Lima Léa (dir.), 2013, *op.cit.*

rement des jeunes en difficulté financière et éloignés du marché du travail. Le second est un objectif d'insertion : il s'agit de les aider à s'insérer durablement/rapidement sur le marché du travail. Les missions locales sont au cœur de la mise en œuvre de ces dispositifs.

UN DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE AU SEIN DES MISSIONS LOCALES

« Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale »[9]. En 2013, 1,45 million de jeunes était en contact avec des missions locales dont l'activité en 2012 et 2013 s'est beaucoup accrue (53 4000 jeunes de 16 à 25 ans y sont accueillis pour la première fois, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2012 et de 10 % par rapport à 2011). C'est donc au sein de ces missions locales, qui sont en contact direct avec les jeunes, que les dispositifs d'aide à l'insertion se sont mis en place.

En 2005, le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est créé pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel (y compris les bacheliers qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur) ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix-huit derniers mois. D'une durée d'un an renouvelable, ce contrat d'accompagnement, conclu avec les missions locales ou les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), leur permet de bénéficier d'un suivi individualisé, assuré par un conseiller référent de leur mission locale. Les titulaires d'un CIVIS, âgés d'au moins 18 ans, peuvent bénéficier d'une allocation de 900 euros par an, versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent aucune rémunération.

Proche du CIVIS en termes de public visé et d'offre d'accompagnement, le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) est un dispositif à destination des jeunes de 18 à 22 ans connaissant des difficultés d'insertion, financé et piloté par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Il diffère du CIVIS sur trois points : l'allocation mensuelle garantie de 250 euros offerte la première année aux jeunes, la durée initiale plus longue (deux ans pour le RCA contre une année pour le CIVIS), et la poursuite de l'accompagnement des jeunes lorsqu'ils sont en emploi.

Ces deux dispositifs ne semblent toutefois pas suffisants pour remédier aux difficultés des jeunes. Entre sa création et la fin 2012, 1,4 million de jeunes a bénéficié du CIVIS et 1,2 million en est sorti. Parmi eux, seuls 31 % ont trouvé un emploi « durable » (CDI ou CDD de plus de 6 mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). « Dans un contexte économique difficile, notamment pour les jeunes, les perspectives à la sortie du dispositif sont un peu moins bonnes que quelques années auparavant : seuls 25 % des sortants de CIVIS en 2012 et 27 % en 2011 ont accédé à un emploi durable, contre 28 % en 2010 et 2009 et 37 % en 2008 »[10]. De même, selon le rapport d'évaluation, le RCA, adossé au CIVIS, « n'a pas permis de lever les freins à l'emploi rencontrés par les jeunes »[11].

Inscrite dans le Plan national pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Garantie jeunes vise donc à compléter et renforcer les dispositifs évoqués précédemment. Ce dispositif « pour être pleinement efficace, devrait ainsi prévoir des mécanismes différents de ceux du CIVIS ou du RCA »[12]. Comme le Revenu Contractualisé d'Autonomie (RCA), il est adossée au

---

[9] Le portail des politiques publiques et de l'emploi et de la formation professionnelle. URL : http://www.emploi.gouv.fr/acteurs/missions-locales, (pages consultées le 3 octobre 2015).

[10] DARES Analyses, 2014, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (civis) en 2011 et 2012 », n°027, avril.

[11] Aeberhardt Romain, Chiodi Vera, Crépon Bruno, Gaini Mathilde, Vicard Augustin, 2013, *Évaluation d'impact du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) à mi-parcours*, Deuxième rapport d'étape, Crest / J-Pal / École d'économie de Paris.

[12] *Ibid.*

Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), s'appuie sur une relation contractuelle entre un conseiller de mission locale et un jeune et prévoit une garantie de ressources. Cette aide financière est toutefois deux fois plus élevée dans le cadre de la Garantie jeunes puisqu'elle est d'un montant équivalent à celui du RSA (environ 492 euros par mois), contre 250 euros dans le cadre du RCA. Autre différence, la durée de la Garantie jeunes est d'une année renouvelable (à l'instar du CIVIS), contre deux ans dans le cadre du RCA[13]. À la différence du RCA, la Garantie jeunes est également ciblée sur les jeunes les plus en difficulté, désignés comme étant des NEETs.

LES SPÉCIFICITÉS DE LA GARANTIE JEUNES : L'EXPÉRIMENTATION DU *WORKFIRST* ET L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

Deux hypothèses fortes sous-tendent la mise en œuvre de la Garantie jeunes et s'opposent aux traditionnelles méthodes employées jusqu'alors dans les missions locales : la mise en emploi des jeunes, dans une logique de *workfirst*, et l'accompagnement collectif. Ainsi, la Garantie jeunes se caractérise par l'octroi d'une allocation mensuelle d'un montant relativement plus important que celui alloué ordinairement dans les autres dispositifs accordés aux jeunes. Il est également original dans la manière dont il conçoit un accompagnement social et professionnel spécifique : les jeunes sont accueillis, à leur entrée dans le dispositif, par une phase d'accompagnement collectif de six semaines. Réunis dans des cohortes ou groupes (le terme varie d'une mission locale à une autre) de 6 à 10 jeunes, des ateliers leur sont proposés tout au long de la journée. À la suite de ces six semaines « intensives » de présence quotidienne à la mission locale, les jeunes sont accompagnés, plus classiquement, de manière individuelle, par les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes.

Enfin, la Garantie jeunes est également conçue comme un dispositif dont la mise en œuvre obéit à une logique d'activation[14] privilégiant le retour au travail et à l'emploi. Construite sur la logique du *workfirst*, cette philosophie d'intervention s'inspire des politiques d'activation du RSA et considère que la mise en emploi pour des jeunes précaires constitue la principale et première étape pour assurer leur intégration sociale et économique. L'allocation financière est alors perçue comme un moyen d'incitation à rechercher un travail. Cependant l'accent est mis sur « la volonté », « la démarche » que le jeune doit entreprendre, comme l'explique une chargée de mission :

> La chargée de mission prend la parole pour présenter le dispositif à la trentaine de directeur(trice)s de mission locale réunis autour de la table : *« [Le dispositif], ce n'est pas une allocation, il doit y avoir une volonté, une démarche, [le dispositif ce n'est pas un RSA, c'est d'abord une mise au travail […] L'objectif c'est l'autonomisation du jeune, l'autonomisation par l'emploi, aller chercher la volonté du jeune à travailler. »* Au cours de son discours de présentation, elle insiste à plusieurs reprises sur l'acquisition d'une première expérience professionnelle. Elle défend l'idée que *« l'emploi appelle l'emploi »*.
> Extrait des notes ethnographiques, réunion de formation des directions des missions locales pour la mise en place du dispositif, avril 2015

En contrepartie de leur investissement dans la recherche d'emploi, les jeunes percevant l'allocation sont soumis à une obligation de présence pendant l'accompagnement collectif. Ils doivent faire leurs preuves, en justifiant la moindre démarche de recherche d'emploi. Chaque appel téléphonique

[13] Daovannary Linda, « Garantie jeunes : tirer les leçons du passé », *À la Une*, en ligne, 2 octobre 2013, URL : http://www.tsa-quotidien.fr, (pages consultées le 7 octobre 2014).
[14] Barbier Jean-Claude, 2002, « Peut-on parler d'« activation » de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, vol.43, n°2, pp.307-332. Barbier Jean-Claude, 2011, « Activer les pauvres et les chômeurs par l'emploi », *Politiques sociales et familiales*, CNAF, n°104, juin.

ou chaque entretien d'embauche doit être mentionné sur un livret d'accompagnement ou sur un logiciel informatique.

Le pari du dispositif consiste donc à considérer qu'une allocation, un accompagnement spécifique et une mise en situation de travail ou d'emploi (par le biais d'un stage, d'une formation, d'un emploi aidé) constituent des leviers nécessaires et suffisants pour l'intégration sociale et professionnelle de ces jeunes en difficulté.

Ce rapport s'appuie sur une méthodologie et des concepts sociologiques pour analyser les effets de ce dispositif sur les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il se divise en quatre parties. La première est consacrée à la **présentation générale de l'enquête de terrain** et aux conditions de sa réalisation. La seconde revient sur les **caractéristiques sociales des jeunes** enquêté(e)s et montre qu'ils correspondent à la cible visée par les politiques publiques, c'est à dire des NEETs vulnérables. La troisième partie décrit **l'expérience de la Garantie jeunes** qui repose sur **quatre catégories d'interaction** observées pendant l'accompagnement : la « mobilisation », l'« intermédiation », l'« occupation » et la « démobilisation ». Ces interactions rendent compte du contenu de la proposition institutionnelle et de la manière dont elle est réceptionnée par les jeunes. La quatrième partie rend compte **des effets du dispositif** en présentant **trois types de parcours** de jeunes. Au bout de quelques mois au sein de la Garantie jeunes, les jeunes sont dans des situations vis-à-vis de l'emploi relativement différentes : le premier groupe rassemble des parcours qui se caractérisent par des formes d'insertion dans l'emploi (précaire) ; le second groupe se prépare à l'emploi tandis que, pour le dernier groupe, les parcours sont dits « empêchés ». Enfin, la dernière partie de ce rapport revient sur les points forts de ce dispositif original : **l'allocation** mensuelle versée aux jeunes, qui leur est d'une aide précieuse, **l'accompagnement** à la fois collectif et individuel, social et professionnel mis en œuvre au sein des missions locales, et **la priorité donnée à l'emploi**, qui trouve cependant ses limites pour certains jeunes, en proie à des difficultés que la seule mise au travail ne saurait résoudre.

Partie 1

L'ENQUÊTE DE TERRAIN ET SES CONDITIONS DE RÉALISATION

Afin de retracer la trajectoire d'une quarantaine de jeunes, le protocole d'enquête s'appuie sur la présence des sociologues auprès des jeunes et sur la multiplication des méthodes de recueil de données (observation participante, observation directe, entretien semi-directif auprès des jeunes et des professionnels[15], *focus group*, entretiens téléphoniques, photographies[16]). L'intérêt de l'articulation de ces méthodes d'enquête, maintes fois démontré[17], permet d'établir des relations de confiance avec les jeunes, de rendre compte de leurs parcours de vie et de les interroger tout au long de leur parcours dans le dispositif.

Nous présenterons successivement la sélection des missions locales, la négociation de l'entrée sur le terrain ainsi que les différentes étapes qui ont jalonné l'enquête.

1. TROIS TERRAINS INVESTIS

Rappelons que, sur la base des hypothèses que nous avions proposées au démarrage de l'étude, quatre critères ont été retenus pour sélectionner les missions locales de l'enquête : un critère géographique (territoire rural et territoire urbain)[18] ; un critère temporel (territoire « vague 1 » et territoire « vague 2 ») pour rendre compte de la première hypothèse et saisir la manière dont les missions locales, dans différents territoires, se sont appropriées le dispositif selon sa durée d'existence ; un critère social (missions locales accueillant des jeunes en situation de « désaffiliation »[19] et missions locales accueillant des jeunes en situation de « vulnérabilité »[20]) pour rendre compte des deux autres hypothèses et comparer les caractéristiques sociales des jeunes ; et un critère plus pratique, lié aux contraintes temporelle et financière d'une telle étude.

Initialement, nous avions prévu d'enquêter dans deux missions locales : celle de la mission locale de Vert, située dans un territoire rural, « vague 1 » et celle de la mission locale de Violet, localisée dans un territoire semi-urbain, « vague 2 ». Nous postulions que les groupes de jeunes accueillis au début de l'accompagnement (sur une période allant de 4 à 6 semaines) comptaient entre 15 et 20 participants. Or, nous nous sommes très vite aperçu que, sur les terrains choisis, les cohortes se composent au maximum de 7 à 8 jeunes. Devant ce constat, nous avons fait le choix d'« ouvrir » un troisième terrain pour multiplier les possibilités de rencontrer des jeunes afin de respecter le protocole d'enquête, c'est-à-dire réaliser une soixantaine d'entretiens avant le mois de septembre 2015. En accord avec la DARES, nous avons choisi d'enquêter au sein d'une troisième mission locale (mission locale d'Orange), située en territoire urbain, « vague 2 ».

L'accès au terrain a été différent d'une mission locale à une autre, et au sein d'une même mission locale, mouvant tout au long de l'enquête. Alors que, dans la mission locale de Vert, les premiers contacts ont rapidement permis une bonne immersion des chercheurs sur le terrain, l'organisation de

[15] Cf. annexe 1.
[16] Cf. annexe 2.
[17] Dietrich-Ragon Pascale, Loison-Leruste Marie, Roupnel-Fuentes Manuella, 2010, « Articuler les approches quantitative et qualitative », in Paugam S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, Quadrige, p. 207-222.
[18] Fretel Anne, 2011, « Activité des missions locales, territoire et "performance" : l'apport d'une analyse typologique », *Document de travail du département des synthèses*, juillet.
[19] Castel Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
[20] *Ibid.*

la mission locale de Violet n'a pas permis, au début de l'enquête, une présence aussi importante, nécessaire pour mener des observations par exemple. Cependant, au fur et à mesure, nous avons pu trouver des solutions pour faciliter le travail d'enquête, en collaboration étroite avec les acteurs de la mission locale de Violet.

Dans la mission locale d'Orange, alors même que nous avions été accueillis dans les meilleures conditions, notre présence a perturbé l'organisation du travail des conseiller(ère)s. Cette mission locale, en phase d'appropriation du dispositif, rencontrait des difficultés ayant des effets sur les conditions de travail des conseiller(ère)s. L'investigation a mis au jour un ensemble de problématiques de nature organisationnelle.

Mission locale de Vert

Vert est une ville nouvelle, « qui a émergé au milieu des champs »[21] en 1972. Aujourd'hui, elle compte un peu plus de 13 000 habitants[22], 65 % de logements sociaux et accueille une cinquantaine de communautés étrangères. Les ouvriers représentent 26 % de la population active (tableau 1) et l'offre d'emploi de la commune relève principalement de l'industrie (39 % d'emplois dans ce secteur contre 21 % dans le commerce, les transports et les sévices et 24 % dans l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale[23]) et notamment de l'industrie cosmétique de pointe, offre qui ne correspond pas au niveau de qualification des jeunes accueillis en mission locale.

Tableau 1. Chiffres clés : Évolution et structure de la population de la commune de Vert en 2012 (en %)

Population	15-29 ans	25%
Catégories socioprofessionnelles	Agriculteurs exploitants	0%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	2%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	4%
	Professions intermédiaires	11%
	Employés	17%
	Ouvriers	26%
	Retraités	10%
	Autres personnes sans activité professionnelle	31%
Composition des familles	Couples avec enfants	51%
	Familles monoparentales	26%
	Couples sans enfants	23%
Actifs	**Ensemble**	**64%**
	Ayant un emploi	47%
	Chômeurs	17%
Inactifs	**Ensemble**	**36%**
	Elèves, étudiants, stagiaires	11%
	Retraités	5%
	Autres inactifs	20%
15-24 ans	Population	*2347*
	Actifs	*1064*
	Taux d'activité	45%
	Actifs ayant un emploi	*552*
	Taux d'emploi	23%
	Taux de chômage des hommes	51
	Taux de chômage des femmes	45

***Source* : Insee, RP2012.**

[21] Entretien mené auprès de la directrice et de la directrice adjointe de la mission locale de Vert, le jeudi 2 avril 2015.

[22] Les chiffres du nombre d'habitants ont été arrondis et permettent de donner un ordre de grandeur tout en respectant l'anonymat. D'après les derniers recensements de l'INSEE (RP2007 et RP2012), *Chiffres clés, Evolution et structure de la population*.

[23] Insee, RP2012, *Chiffres clés, Evolution et structure de la population.*

En 2012, le taux de chômage est de 26,7 %. Le taux de chômage des 15-24 ans est deux fois plus élevé, soit de 50,6 % pour les hommes et de 44,7 % pour les femmes (tableau 1).

La mission locale, dont le fonctionnement est en partie pris en charge par la commune (consommation d'eau et femme de ménage) est située au cœur d'un ensemble de logements sociaux. Elle accueille 2 400 jeunes par an. L'équipe est constituée de 28 salariés, dont une quinzaine de conseiller(ère)s. La mission locale de Vert dispose de trois antennes et assure dix permanences réparties sur l'ensemble du département.

La directrice et son adjointe qualifient le partenariat institutionnel de la mission locale de « *pas très nourri* ». Parmi les principaux partenaires, on trouve Pôle emploi, la PJJ[24], le CIO[25], les établissements scolaires, des chantiers d'insertion, une entreprise d'insertion, ainsi qu'une épicerie sociale et le FJT[26].

La mission locale de Vert met en place la Garantie jeunes depuis novembre 2013 (« vague 1 »). En février 2015, 100 jeunes ont bénéficié du dispositif, l'objectif étant fixé à 169 jeunes accueillis sur une période de 13 mois. Les conseiller(ère)s et la direction évoquent quelques difficultés à intégrer un nombre suffisant de jeunes dans le dispositif du fait du déficit de partenariat évoqué plus haut.

Les locaux de la Garantie jeunes sont situés à l'extérieur de la mission locale. Cette dernière a eu l'opportunité de louer des locaux relativement « bon marché » adaptés à recevoir les publics de la Garantie jeunes. Spacieux, constitués de plusieurs salles permettant l'accueil, le travail en collectif, les entretiens individuels par les conseiller(ère)s, ces locaux offrent également aux jeunes un espace de repos et de convivialité. Du matériel informatique est mis à leur disposition. Trois conseiller(ère)s assurent l'accompagnement et le suivi des jeunes au quotidien : l'un y consacre 90 % de son temps de travail, le second 80 % et un troisième y travaille à temps complet, exerçant un rôle de coordination du dispositif. Les deux autres conseiller(ère)s sont chargés, pour l'un de la gestion du groupe au quotidien, pour l'autre des relations avec les entreprises, en aidant les jeunes à rédiger leurs curriculum vitae par exemple. Ils ont tous été volontaires pour assurer la gestion de la Garantie jeunes. Deux d'entre eux ont de l'expérience dans le domaine de l'intervention sociale. À ces trois conseiller(ère)s, s'ajoute une chargée d'accueil bénéficiant d'un contrat d'avenir, qui s'occupe du travail administratif et notamment d'enregistrer les déclarations mensuelles des jeunes, nécessaires pour percevoir l'allocation de la Garantie jeunes. Tant du point de vue humain que matériel, les conditions de lancement de la Garantie jeunes paraissent tout à fait favorables dans cette première mission locale.

Mission locale de Violet

Violet est la troisième ville du département avec environ 34 000 habitants[27]. C'est également une commune avec une tradition ouvrière et industrielle forte, notamment au travers de la production de faïence depuis le 19e siècle. Le bassin d'emploi se caractérise par la prédominance du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (56 % des emplois). Viennent ensuite les emplois dans le commerce et les transports (34 %) et seulement 7 % des emplois dans l'industrie[28].

La ville de Violet est un peu moins touchée par le chômage que celle de Vert. La relative proximité avec l'Île-de-France jouant sans doute un rôle. En 2012, le taux de chômage s'élève à 23 % de la

[24] Protection Judiciaire de la Jeunesse.

[25] Centre d'Information et d'Orientation.

[26] Foyer de Jeunes Travailleurs

[27] Les chiffres du nombre d'habitants ont été arrondis et permettent de donner un ordre de grandeur tout en respectant l'anonymat. Insee, RP2012, Chiffres clés, Evolution et structure de la population

[28] *Ibid.*

population active, soit bien supérieur à la moyenne nationale, mais il atteint 37 % pour les hommes de 15 à 24 ans et 41 % pour les jeunes femmes du même âge.

Tableau 2. Chiffres clés : Évolution et structure de la population de la commune de Violet en 2012 (en %)

Population	15-29 ans	22%
Catégories socioprofessionnelles	Agriculteurs exploitants	0%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	2%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	5%
	Professions intermédiaires	11%
	Employés	21%
	Ouvriers	20%
	Retraités	16%
	Autres personnes sans activité professionnelle	25%
Composition des familles	Couples avec enfants	50%
	Familles monoparentales	22%
	Couples sans enfants	28%
Actifs	**Ensemble**	**69%**
	Ayant un emploi	53%
	Chômeurs	16%
Inactifs	**Ensemble**	**31%**
	Elèves, étudiants, stagiaires	9%
	Retraités	5%
	Autres inactifs	17%
15-24 ans	Population	*4416*
	Actifs	*2066*
	Taux d'activité	47%
	Actifs ayant un emploi	*1257*
	Taux d'emploi	28%
	Taux de chômage des hommes	37%
	Taux de chômage des femmes	41%

***Source* : Insee, RP2012.**

L'équipe de la mission locale de Violet se compose de 27 salariés dont 14 conseiller(ère)s, 4 conseiller(ère)s chargés des « relations entreprises » et 1 psychologue.

Cette mission locale, qui relève de la « vague 2 » du déploiement de la Garantie jeunes, s'est vue attribuée un objectif de 205 entrées de jeunes dans le dispositif au cours de l'année 2015. Les promotions accueillent environ huit jeunes sur une période de 4 semaines. L'équipe éprouve des difficultés à « recruter » des jeunes, les partenaires sociaux présentant peu de dossiers aux comités d'attribution.

En ce qui concerne les locaux de la Garantie jeunes, ils se situent au même endroit que la mission locale. Ces locaux sont peu adaptés aux besoins du dispositif (petits bureaux, une salle d'accueil étroite, pas de salle permettant aux jeunes de déjeuner…)

Deux conseiller(ère)s – ayant une formation en psychologie – se sont portés volontaires pour prendre en charge la mise en place de ce dispositif. Mais l'un d'eux a très vite été en arrêt maladie et un nouveau conseiller a été recruté en juillet 2015. Comme à Vert, une troisième personne a été chargée des tâches administratives pour faire face à la charge de travail importante.

Mission locale d'Orange

Orange est une ville située en Île-de-France constituée d'environ 43 000 habitants[29]. Desservie par les transports en commun, elle permet un accès direct à Paris. De nombreuses entreprises y sont installées, telles que Fnac logistique ou Areva. 58 % des offres d'emploi relèvent du commerce, des transports et des services, 20 % du secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale et 17 % de l'industrie.

Le taux de chômage s'élève à la moyenne nationale, soit un taux de 10 %. Quant au taux de chômage des jeunes, il est deux fois plus élevé, soit 22 % pour les hommes et 23 % pour les femmes.

Tableau 3. Chiffres clés : Évolution et structure de la population de la commune d'Orange en 2012 (en %)

Population	15-29 ans	20%
Catégories socioprofessionnelles	Agriculteurs exploitants	0%
	Artisans, commerçants, chefs entreprise	1%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	19%
	Professions intermédiaires	19%
	Employés	18%
	Ouvriers	9%
	Retraités	19%
	Autres personnes sans activité professionnelle	15%
Composition des familles	Couples avec enfants	48%
	Familles monoparentales	17%
	Couples sans enfants	35%
Actifs	**Ensemble**	**79%**
	Ayant un emploi	71%
	Chômeurs	8%
Inactifs	**Ensemble**	**21%**
	Elèves, étudiants, stagiaires	10%
	Retraités	5%
	Autres inactifs	6%
15-24 ans	Population	*5019*
	Actifs	*2152*
	Taux d'activité	43%
	Actifs ayant un emploi	*1672*
	Taux d'emploi	33%
	Taux de chômage des hommes	22%
	Taux de chômage des femmes	23%

***Source* : Insee, RP2012**

La mission locale regroupe 13 communes du département. 6 486 jeunes ont été accueillis en 2014 selon le rapport d'activité de la mission locale.

Les locaux de la Garantie jeunes sont situés à Bleu, à proximité néanmoins de l'antenne de la mission locale d'Orange qui se trouve, au moment de l'enquête à quelques pâtés de maisons des locaux de la Garantie jeunes. Depuis fin juillet, l'antenne de Bleu a rejoint les locaux de la Garantie jeunes.

Deux conseiller(ère)s ont été embauchés pour travailler à temps plein sur le dispositif. Ils bénéficient de contrats aidés. La première cohorte de jeunes est arrivée le 2 février 2015. En avril 2015, 71 jeunes avaient intégré le dispositif, 43 hommes et 28 femmes, avec une moyenne d'âge de 21 ans.

[29] Les chiffres du nombre d'habitants ont été arrondis et permettent de donner un ordre de grandeur tout en respectant l'anonymat. Insee, RP2012, Chiffres clés, Evolution et structure de la population.

2. LES CONDITIONS D'ENTRÉE SUR LE TERRAIN

Les entrées sur les trois terrains ont fait l'objet de rencontres et de négociations avec les professionnels des missions locales, en amont mais aussi au cours de l'enquête. La présentation de cette dernière et de la raison de notre présence sur le terrain auprès des jeunes a ainsi été facilitée.

Dans un premier temps, nous avons pris contact avec les directions des missions locales pour, d'une part échanger sur la mise en place de la Garantie jeunes et, d'autre part, négocier les conditions de notre venue. La négociation a porté principalement sur la réalisation des entretiens auprès des jeunes et sur notre présence en tant qu'observateur(trice)s au moment des ateliers. Nous avons adapté le protocole d'enquête à l'organisation et aux conditions de travail des conseiller(ère)s en fonction des missions locales. Pour l'une d'entre elles, nous avons éprouvé des difficultés à trouver un « terrain d'entente » qui ne mette pas en difficulté les professionnels. Le binôme de conseiller(ère)s refusait « d'extraire » des jeunes du groupe pour mener un entretien pendant que ces derniers assistaient à un atelier. Nous avons donc, après plusieurs discussions, réussi à obtenir de réaliser les entretiens après les ateliers et d'organiser des journées au cours desquelles nous recevions les jeunes issus de cohortes plus anciennes.

Pour analyser la relation d'enquête et comprendre la manière dont les jeunes nous ont perçus, il convient de revenir sur la manière dont nous nous sommes présentés. Au cours de la première rencontre, en groupe ou au cours d'un entretien individuel, nous nous sommes présentés en tant que sociologues, c'est-à-dire comme des professionnels qui tentent de comprendre la société et le fonctionnement des groupes d'individus. Nous avons délibérément essayé de simplifier notre discours pour ne pas effrayer les jeunes par un jargon universitaire, éloigné de leurs pratiques sociales. Nous avons également donné les raisons de notre venue en présentant succinctement l'étude sur la Garantie jeunes. Nous leur avons expliqué que les personnes qui ont imaginé le dispositif souhaitaient connaitre leur point de vue sur la Garantie jeunes et les raisons qui les ont conduits à intégrer le dispositif. De manière générale, ils ont été sensibles à cet argument.

D'emblée, nous avons exposé le protocole d'enquête en précisant que nous allions procéder par observation et par entretien, ce dernier étant présenté comme une discussion en tête-à-tête. Nous avons insisté sur l'anonymat et la confidentialité des propos échangés, en précisant très clairement que nous ne ferions pas de retour aux conseiller(ère)s ni à la direction de la mission locale afin qu'ils puissent se sentir de libres de critiquer le dispositif s'ils le jugeaient nécessaire. Malgré cet ensemble de précautions prises au cours de notre premier contact, notre rôle n'a pas été complètement clair pour certains d'entre eux. Nous avons été parfois associés à des « intervenants sociaux » ou à des « policiers ». Ces confusions s'expliquent par le parcours des jeunes et leur rapport aux institutions, qu'ils ont côtoyées parfois pendant plusieurs années.

Le sociologue comme « travailleur social » ou comme « psychologue »

Les résultats de l'enquête montrent que les parcours des jeunes se caractérisent par de nombreuses prises en charge institutionnelles, qu'il s'agisse de la protection de l'enfance, de la psychiatrie ou de la justice pénale. Une partie des enquêté(e)s ont confié qu'ils avaient l'habitude de se raconter que ce soit auprès de conseiller(ère)s de missions locales, de psychologues ou de travailleurs sociaux. Ils ont même exprimé une certaine lassitude à exposer leurs problèmes personnels. Cette injonction à raconter ce qu'ils ont subi pendant des années – déjà énoncée en sociologie[30] – a eu pour conséquence un « déversement » de la part de certains jeunes. Ils se sont confiés sans retenue sur leur

[30] Astier Isabelle, Duvoux Nicolas, 2006, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales » ; Astier Isabelle, 1995, « Du récit privé au récit civil : la construction d'une nouvelle dignité ? », *Lien social et politiques / RIAC*, n°34, p. 121-130.

intimité, sur les drames et les épreuves émotionnelles auxquelles ils ont été confrontés (viol, suicide d'un parent, maladie de longue durée d'un proche, maladie mentale grave). Si une partie des enquêté(e)s nous a associés à des intervenants sociaux, une autre nous a spontanément comparés à des « policiers ».

Le sociologue comme « policier »

Nous avons été associés à deux types de policier : « *celui qui accuse* » et « *celui qui protège* ». L'image du « *policier qui accuse* » a été reprise par une poignée de jeunes, impliqués notamment dans le trafic de cannabis ou d'objets volés. Habitués aux interrogatoires de police menés au cours de gardes à vue, ils ont manifesté une certaine méfiance à notre égard après avoir évoqué leurs activités illégales, notamment quand nous les avons contactés par téléphone quelques mois après les avoir rencontrés en entretien. Ils craignaient d'« être sur écoute » et se sont davantage censurés quant à leurs pratiques illégales. Tout au long de notre enquête, notre rôle a donc consisté à les rassurer sur nos intentions en rappelant l'anonymat et la confidentialité des entretiens. L'image du « *policier qui protège* » a été reprise par un jeune homme, victime de viols pendant plusieurs années. Le récit de ces agressions sexuelles par son beau-père a été enregistré pendant un entretien à la brigade des mineurs. Ce jeune a spontanément comparé l'entretien sociologique (et donc enregistré) à l'audition policière. Face à ces réactions, révélatrices de l'expérience sociale des jeunes, nous avons affiné notre discours de présentation et nous avons d'abord défini le métier de sociologue par ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire celui d'un éducateur, d'une assistante sociale, d'un psychologue ou d'un policier.

3. LES TROIS TEMPS DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Enquêter auprès de populations disqualifiées[31], stigmatisées ou identifiées comme sensibles présente des difficultés particulières[32]. Pour appréhender des populations marquées par les traits les plus éloignés de la culture dominante[33], nous avons délibérément choisi d'utiliser une méthode ethnographique multipliant les situations d'observation et les situations d'entretien auprès des jeunes sur une période longue. L'immersion du chercheur sur son terrain d'investigation est en effet un moyen d'imprégnation, permettant d'approcher sous le jour de l'altérité et non sous l'angle du manque ou de l'anormalité des groupes d'individus très souvent exposés aux préjugés. Le recueil des données s'appuie donc sur plusieurs sources : le discours des jeunes et des conseiller(ère)s et les observations menées par les sociologues. Le protocole d'enquête se découpe en trois principales étapes et débute par une phase intensive de terrain de cinq mois.

3.1. Phase intensive

Entre mars et juillet 2015, nous avons à la fois rencontré des acteurs institutionnels et les jeunes bénéficiant de la Garantie jeunes, tout en maintenant une présence régulière sur les trois terrains.

[31] Paugam Serge, 2000 (1991), *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Quadrige.

[32] Mauger Gérard, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, pp. 125-143.

[33] Firdion Jean-Marie, Marpsat Maryse, (dir.), 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'INED, n° 144.

60 entretiens auprès des jeunes

Dans un premier temps, 60 entretiens semi-directifs ont été menés auprès des jeunes de la Garantie jeunes[34], avec des entrées dans le dispositif situées entre *n* + 1 jour et *n* + 134 jours. La discussion avait pour principal objectif de reconstituer le parcours biographique du jeune dans toutes ses dimensions (scolaire, familiale, résidentielle, institutionnelle). La plupart des entretiens auprès des jeunes ont été menés dans des conditions d'enquête très favorables, c'est-à-dire dans une salle isolée, au calme, en tête à tête. Ils ont duré en moyenne une heure. Seuls deux jeunes ont refusé que l'entretien soit enregistré car la présence du dictaphone les mettait mal à l'aise. L'enquêtrice a donc mené l'entretien en prenant des notes très précises et en retranscrivant *ex post* le discours de l'enquêté. Les entretiens ont tous été retranscrits par des sous-traitants professionnels.

La conduite d'entretien a souvent nécessité de nombreuses relances car les jeunes verbalisaient peu et n'étaient pas toujours enclins à la démarche d'introspection. Pour eux, l'entretien représente un exercice difficile : celui qui consiste à tenir une discussion, à participer à une forme d'échange intellectuel, pendant une longue durée. Certains ont exprimé des signes de fatigue ou d'impatience. Pour pallier à ces effets de violence symbolique, nous avons imaginé d'autres supports pour les faire parler, notamment en réalisant trois *focus group* (voir point suivant). Nous avons également utilisé le planning des ateliers comme des aide-mémoire leur permettant de revenir plus en détail sur leurs perceptions de ces derniers. Il était ainsi plus facile pour certains jeunes, qui étaient entrés dans le dispositif depuis plusieurs mois, de se souvenir de la nature et du contenu des ateliers pour évoquer l'accompagnement collectif.

Nous avons atteint un seuil de saturation à partir d'une cinquantaine d'entretiens réalisés ; ce seuil de saturation correspond à un moment de l'enquête où les profils se ressemblent, des récurrences apparaissent, une tendance générale se dessine, une lassitude s'installe – du côté des enquêteurs – dans la conduite d'entretien. Toutefois, nous avons maintenu notre objectif initial, anticipant la probable attrition entre les deux phases de l'enquête.

20 journées d'observation

Au total, 20 journées d'observation ont été réparties au sein des trois missions locales. Nous avons choisi d'observer un ensemble très varié d'ateliers ou d'activités proposés aux jeunes pendant l'accompagnement collectif : « rencontre avec des employeurs », « santé sécurité au travail », « théâtre », « simulation d'entretien d'embauche », « présentation de soi », « atelier de coaching »… Ces observations permettaient de partager le quotidien des jeunes dans ce dispositif, de saisir la nature des rapports qu'ils entretiennent aussi bien avec les conseiller(ère)s qu'avec les autres jeunes. Elles autorisaient en outre à rendre compte de la nature de l'accompagnement proposé. Comme dans d'autres espaces, on peut observer un écart entre ce qui est proposé par les professionnels et la manière dont les jeunes s'approprient ces contenus.

La plupart des observations réalisées ont été des observations directes induisant une position d'observateur silencieux. Cette posture a l'avantage de générer sur le terrain le moins de perturbation possible auprès des acteurs, l'objectif étant pour le sociologue de se faire oublier en accédant à une « certaine neutralité ».

Julie Couronné a été au contact des jeunes régulièrement, manifestant volontairement une plus grande proximité sociale en les aidant, de sa propre initiative mais aussi parfois sur leur demande, à la rédaction d'un curriculum vitae ou d'une lettre de motivation. Marie Loison a également pratiqué ce type d'observation en participant à divers ateliers dans la mission locale de Violet et notamment un jeu de rôle mis en place par un sous-traitant. Elle a alors été sollicitée par les jeunes pour « in-

[34] Cf. annexe 1.

carner » une personne de leur entourage et évoquer leur propre positionnement dans leur famille et dans l'emploi.

Les observations participantes ont pour principal intérêt de tisser un ensemble de relations d'enquête privilégiées avec les jeunes et d'installer une confiance ainsi qu'une reconnaissance réciproques entre le jeune et le sociologue afin d'accéder, au fil du temps, à une meilleure connaissance du jeune et de son parcours. Cette confiance acquise a facilité le travail de reprise de contact au cours de la troisième phase de l'enquête (dédiée aux appels téléphoniques).

Au cours de cette première phase d'enquête, une quinzaine d'entretiens ont également été réalisés auprès d'acteurs institutionnels (tels que des représentants de la DGEFP, de l'Institut Bertrand Schwartz, et des missions locales) afin de saisir la philosophie d'intervention qui caractérise la mise en place de la Garantie jeunes.

3.2. Focus groups et suivi en entreprise

Entre septembre et octobre 2015, la seconde phase de l'enquête a été consacrée aux *focus groups*, aux observations en entreprise et au maintien du lien avec les missions locales.

Les focus groups

Trois *focus groups* se sont déroulés à mi-parcours de l'accompagnement dans deux missions locales (mission locale de Vert et mission locale de Violet). Les *focus groups* sont des entretiens collectifs qui consistent à recueillir le discours des jeunes à partir de la dynamique du groupe et des interactions entre les participants. « L'expression sans tabou de certains peut lever les inhibitions des autres. L'expérience commune partagée peut entraîner des solidarités. Le collectif peut donner plus de poids aux critiques que dans les entretiens individuels »[35].

Nous avons donc – par l'intermédiaire des missions locales – convié à chaque fois une petite dizaine de jeunes, issus de cohortes différentes, que nous avions rencontrés en entretien à participer à cet échange collectif. Dans la mission locale de Vert, 4 jeunes étaient présents ; dans la mission locale de Violet, un premier *focus group* a réuni 6 jeunes, le second 3 (certains jeunes étaient en stage ou en emploi quand nous avons réalisé les *focus groups* ce qui explique qu'ils n'aient pas toujours pu honorer nos rendez-vous). Après leur avoir rappelé rapidement la raison de notre présence, nous leur avons demandé de se mettre par groupe de deux et de prendre chacun trois photographies[36], évoquant ce que représente pour eux la Garantie jeunes grâce à un appareil numérique que nous leur avons fourni. Une fois les photographies réalisées, nous leur avons demandé d'expliquer leur choix pour faire émerger un échange spontané sur leur manière de percevoir le fonctionnement du dispositif, leurs relations avec les intervenants de la mission locale et les encadrants extérieurs. La discussion était animée par François Sarfati et Marie Loison qui ont essayé de mener ce *focus group* de façon moins formelle que les entretiens. Les relances pour faire parler les jeunes ont été formulées en s'appuyant sur le registre des « joutes oratoires » décrites par David Lepoutre dans *Cœurs de banlieue*[37]. Les chercheurs ont ainsi utilisé l'humour à la fois avec les jeunes mais aussi entre eux pour que ces derniers soient plus à l'aise, comme le montrent les deux extraits ci-dessous :

> *Enquêtrice : Ah vous vouliez prendre les conseillers en photo et...*
> René (E50) : Oui, dans leurs bureaux.
> Léa (E34): Mais ils n'ont pas voulu.
> *Enquêtrice : Qui ça ?*

[35] Moreau Alain, Dedianne Marie-Cécile *et. al.*, 2004, « S'approprier la méthode du *focus group* ». *La revue du praticien. Médecine générale*, Tome 18, n°645, p.382.

[36] Cf. annexe 2.

[37] Lepoutre David, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.

Léa: Les conseillers de la Garantie jeunes. S. et...
Enquêteur : S. et P. ? Ok.
Enquêtrice : Vous leur avez dit que c'était nous qui vous envoyons ? Vous avez rejeté la faute sur nous ?
Léa: Ils ont dit que justement, ils savaient pas ce que vous alliez en faire.
Élodie (E33): Ils ont peur d'être sur Facebook [sourire].
Enquêtrice : Ah oui c'est sûr [rire].
Enquêteur : Nous on met que des photos nues sur Facebook. C'est la base. C'est à ça que ça sert.
Anne (E32): C'est tout à fait normal, c'est logique. C'est à nous, donc on préfère mettre nos photos au lieu de mettre les photos des autres.
Enquêteur : Le vrai problème, c'est que depuis qu'on travaille sur la Garantie jeunes, on n'a mis aucune photo, on n'a pas eu trop d'occasion encore. On comptait sur vous, on espère bien qu'il y en a d'autres un peu plus croustillantes que...
Asma (E25): On aurait dû les prendre en photo, comme ça... [rires]
Enquêteur : Ouais, ouais.
Enquêtrice : Non mais on déconne, vous avez compris [rire] je tiens à préciser [rires]. Après ils vont se faire des idées… ***Focus group.***

Léa : S. je l'ai vue il y a deux semaines, et là quand on est partis à un truc... au forum, là. Après je l'ai vue il y a quelques mois... Non je la vois souvent, quand même.
Enquêtrice : C'était quoi, le forum ? (…)
Manon (E48): Pour la contraception. (…)
Enquêteur : Même les garçons étaient convoqués ?
Tous : Ouais !
René : Moi j'ai pas pu y aller, j'ai eu un imprévu.
Enquêtrice : Euh, attends la contraception, c'est aussi pour les garçons je te signale ! [rires]
Enquêteur : J'ai pas dit le contraire… c'est juste que non… c'était pour être sûr que c'est pas que les jeunes femmes qui étaient convoquées à ça !
Enquêtrice : Ok, ok, ok… ***Focus group.***

Les *focus groups* ont eu pour principale fonction de confirmer les hypothèses que nous avions émises à la suite des entretiens et de nous permettre d'avancer dans l'analyse de nos matériaux d'enquête en « consolidant » nos premiers résultats.

Le suivi des stages en entreprise

Pour mieux comprendre le travail de suivi et d'intermédiation réalisé par les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes, nous avons suivi une conseillère de la mission locale de Vert pendant deux jours lors de ses visites en entreprise. Il s'agissait pour elle de faire le bilan des mises en emploi des jeunes ou bien de s'assurer que ces expériences professionnelles se passaient bien. Au cours de ces deux journées, nous avons ainsi visité 9 lieux dans lesquels les jeunes effectuaient ou avaient effectué un stage. Nous avons ainsi parcouru une quarantaine de kilomètres chaque jour pour aller dans différentes entreprises de Vert ou de ses alentours. Nous avons ainsi pu réaliser les bilans de stage d'un jeune homme employé au service technique de la mairie de Vert, d'une jeune femme en stage dans une agence d'intérim, de Manuel (E51) qui avait effectué son stage chez un garagiste ou de Johnny (E7), en stage au service des sports de la ville de Vert. Nous nous sommes également rendus dans un magasin *Leader Price*, dans un *Intermarché*, dans une entreprise de fabrication de mousse synthétique, dans l'entreprise de matériaux *Big Mat* et dans la mairie d'une petite ville située à côté de Vert, où un jeune homme bénéficiaire de la Garantie jeunes avait effectué un stage d'entretien des jardins de la ville. Les trajets en voiture pour se rendre sur les lieux de stage étaient l'occasion

d'échanges avec la conseillère de la mission locale sur le travail d'intermédiation et de suivi des jeunes pendant leurs stages ou leurs formations.

Le maintien du lien avec les missions locales

Au cours de cette seconde phase d'enquête, nous avons également tenu à maintenir le lien avec les acteurs institutionnels et les professionnels de terrain des missions locales dans lesquelles nous avions été immergés pendant plusieurs semaines. Nous en avons rencontrés certains au cours d'un entretien collectif pour leur soumettre nos premiers résultats et ainsi tester ces derniers auprès d'eux. Nous les avons aussi contactés par téléphone ou par courriel, pour les tenir informés de nos avancées, leur confirmer nos échéances et prendre des nouvelles des jeunes que nous avions rencontrés. Au cours du mois d'octobre, nous leur avons par exemple envoyé un tableau avec l'ensemble des jeunes que nous avions rencontrés en entretien au cours de la première phase, afin qu'ils puissent nous indiquer en quelques lignes où en étaient les jeunes. Nous avons ainsi appris que Thomas (E18) et Julien (E14) avaient déménagé, que Steeve (E10) était employé libre-service chez Simply Market ou que Laura (E38) effectuait des stages en animation. Nous souhaitions ainsi préparer la dernière phase de l'enquête et nous assurer que les jeunes seraient toujours joignables et que nous pourrions les rencontrer ou les appeler par téléphone.

3.3. Entretiens téléphoniques

Les soixante jeunes rencontrés au cours de la première vague d'entretiens ont été recontactés par téléphone entre 8 à 10 mois plus tard, entre février et mars 2016. Comme nous l'avions anticipé, nous avons été confrontés à une déperdition de 30 %. Nous avons en effet réussi à recontacter 42 enquêté(e)s sur les 60. En sollicitant les missions locales, nous avons pu mettre à jour les coordonnées de 7 jeunes mais 25 % des numéros n'étaient plus attribués, les autres jeunes étant injoignables. Sur les 42 enquêté(e)s que nous avons recontactés, nous n'avons pu réaliser que 40 entretiens, car deux jeunes femmes que nous avons contactées plusieurs fois par téléphone n'étaient pas disponibles pour nous répondre. Nous avons réalisé une moyenne de 3 tentatives d'appel par jeune à différentes heures de la journée (de 10 heures jusqu'à 21 heures) du lundi au vendredi. Certains ont été contactés dès le premier essai, pour d'autres il a fallu effectuer jusqu'à 12 tentatives d'appel ; à partir du douzième appel nous avons considéré que le jeune n'était pas joignable et avons stoppé les tentatives d'appel.

Ces entretiens téléphoniques ont permis de retracer les parcours des jeunes au sein du dispositif. Après avoir fait le point sur leur situation familiale, résidentielle et professionnelle, nous leur avons demandé de nous repréciser ce qu'ils avaient pensé de l'accompagnement intensif des premières semaines, du suivi mis en œuvre par la suite et du dispositif de manière générale (nous leur avons notamment demandé si il/elle conseillerait la Garantie jeunes à leurs amis ou connaissances).

4. DES PORTRAITS BIOGRAPHIQUES

Quarante portraits biographiques figurent à la fin de ce rapport. Ils comprennent des éléments biographiques sur la situation familiale, la scolarité et les parcours résidentiels ou migratoires. Par ailleurs, ils rendent compte du parcours des jeunes dans le dispositif en évoquant leurs appréciations sur le contenu de la formation intensive au début du dispositif, sur le suivi au cours de l'année de Garantie jeunes, sur leurs expériences d'emploi et sur leurs usages de l'allocation. Ces portraits ont été construits à partir de l'ensemble des données recueillies à différents moments (*focus groups*, entretiens auprès des jeunes mais également auprès des professionnels et observations) et retracent donc de manière dynamique le parcours des jeunes. Ils ne sauraient cependant se réduire à un récit unique à un moment donné. L'analyse des entretiens nous invite, par ailleurs, à être attentifs au

risque d'une forme d'illusion biographique[38]. En effet, dans les entretiens, les enquêté(e)s ne savent pas toujours situer dans le temps, avec une chronologie fine, les divers événements qui jalonnent leurs parcours. Ils se racontent non pas en datant précisément les faits, mais en évoquant leurs expériences et leurs vécus. Ainsi, **l'analyse insiste davantage sur des processus longs qui entrainent des inflexions dans des parcours que sur des ruptures nettes liées à des événements précis**.

Tout au long de la lecture du rapport, le lecteur pourra se reporter à ces portraits en se référant au numéro d'enquêté(e) présenté entre parenthèses (exemple : E45). L'ensemble des prénoms des enquêté(e)s a été modifié afin de les rendre anonymes. Autant que possible, le caractère sociologique des prénoms comme indicateur d'âge, d'origine culturelle, de sexe ou d'origine sociale[39] a été respecté dans le choix des nouveaux noms.

Synthèse de la méthodologie d'enquête

▶60 entretiens semi-directifs en face à face réalisés auprès des jeunes (vague 1)

▶40 entretiens téléphoniques (vague 2)

▶20 journées d'observation dans les missions locales et notamment au cours des ateliers des six premières semaines de formation et les immersions en entreprises

▶2 journées d'observation dans les lieux de stage et d'emploi

▶3 *focus groups*

▶15 entretiens réalisés auprès des professionnels de l'insertion sociale et professionnelle (conseiller(ère)s, direction des missions locales, représentants d'association et de la DGEFP

▶ 40 portraits biographiques

[38] Bourdieu, Pierre, 1986 « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°62-63, pp. 69-72.
[39] Coulmont Baptiste, 2011, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.

Partie 2

DES JEUNES CORRESPONDANT À LA CIBLE DU DISPOSITIF

Cette partie a pour objet de présenter dans le détail les caractéristiques sociales des jeunes rencontrés au cours de l'enquête pour mieux comprendre qui ils sont. Elle s'appuie sur la soixantaine d'entretiens biographiques réalisés au cours de la première phase de l'enquête (vague 1).

1. DES PARCOURS DE RUPTURES

Le principal résultat obtenu montre que le public accueilli par ce dispositif correspond bien à la « cible » visée par les politiques publiques du point de vue de la situation économique, familiale et scolaire. Plus précisément, les jeunes ont été repérés comme étant des « NEETs », c'est-à-dire des personnes sans emploi, sans formation, sorties du système scolaire, et vulnérables. Ils ont pour caractéristique d'être « disqualifiés »[40] et de cumuler des difficultés économiques, des instabilités familiales et des ruptures scolaires précoces[41].

Dans la tradition durkheimienne, les travaux de Serge Paugam invitent à considérer que l'intégration sociale d'un individu repose sur un attachement à la société qui se base sur quatre liens sociaux de nature distincte : le lien de filiation, le lien de participation élective, le lien de participation organique et le lien de citoyenneté. Le terme de « lien social » décrit ce qui, dans la société et pour l'individu, assure la double fonction de protection et de reconnaissance : « Les liens sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales, etc.), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance. »[42]

Ainsi, le lien familial ou « de filiation » assure un certain niveau de protection (hébergement, obligation alimentaire) et reconnaît l'individu comme membre de la famille avec tous les soutiens affectifs que cela implique. Le lien de participation élective « relève de la socialisation extrafamiliale au cours de laquelle l'individu entre en contact avec d'autres individus qu'il apprend à connaître dans le cadre de groupes divers et d'institutions. Les lieux de cette socialisation sont nombreux : voisinage, bandes, groupes d'amis, communautés locales, institutions religieuses, sportives, culturelles, etc. »[43]. L'individu disposant d'un lien de ce type peut « compter sur » ses amis et il compte également « pour » eux. Le lien de participation organique, qui se tisse dans le champ professionnel, fournit au travailleur, bien au-delà d'un simple revenu de subsistance, une protection sociale par le biais des cotisations, une « identité professionnelle », voire une solidarité corporatiste. Enfin, le lien de citoyenneté repose sur le principe de l'appartenance à une nation, reconnaissant à l'individu des droits et des devoirs qui en font un citoyen à part entière. « Ces quatre types de liens sont complé-

[40] Paugam Serge, 2000 (1991), *op. cit*.

[41] Pour une lecture plus précise des conditions de vie des enquêté(e)s, nous présenterons successivement et séparément les difficultés économiques, familiales et scolaires. Toutefois, nous insistons sur le fait que ces jeunes cumulent pour la plupart ces difficultés.

[42] Paugam Serge, 2008, *Le lien social*, Paris, PUF, Que sais-je ?, p. 63.

[43] Paugam Serge, 2008, *op. cit*., p. 68.

mentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. Lorsque ce dernier décline son identité, il peut faire référence aussi bien à sa nationalité (lien de citoyenneté), à sa profession (lien de participation organique), à ses groupes d'appartenance (lien de participation élective), à ses origines familiales (lien de filiation). Dans chaque société, ces quatre types de liens constituent la trame sociale qui préexiste aux individus et à partir de laquelle ils sont appelés à tisser leurs appartenances au corps social par le processus de socialisation.»[44] Les liens sociaux – qui sont les différentes formes concrètes du lien social – sont donc protecteurs à deux niveaux : pour la préservation du bien-être matériel de l'individu et en lui reconnaissant une valeur, une utilité sociale. Le lien social est donc censé épargner à l'individu deux types de souffrance : la déprivation et le mépris social.

L'utilisation de cette grille d'analyse s'avère féconde pour comprendre qui sont les bénéficiaires de la Garantie jeunes : ces derniers cumulent en effet une fragilité des liens familiaux (famille maltraitante, endeuillée, conflictuelle, etc.), des liens de participation organique (une sortie précoce de la scolarité empêchant l'acquisition de diplômes permettant une insertion sur le marché du travail), des liens de participation électifs (avec une forme d'isolement relationnel et amical) et des liens de citoyenneté.

Cette fragilité du « tissu » familial, économique et social, qui est constitué de ces différents liens sociaux qui les rattachent à la société, obéit à une forme de déterminisme social et doit se comprendre dans la linéarité des parcours des jeunes. En d'autres termes, ce « tissu » ne se déchire en général pas d'un seul coup, n'est pas « troué » soudainement par un événement qui survient au hasard d'une rencontre ou d'un incident de parcours. Cette dégradation survient plus fréquemment à la suite d'un certain nombre d'autres épreuves ou ruptures qui jalonnent le parcours de ces jeunes en difficulté sociale et économique. Par conséquent, **la « réparation » du tissu ne peut s'effectuer aussi simplement que pour un simple accroc** : le cumul des difficultés que rencontre la majorité des jeunes que nous avons rencontré rend plus complexe la tâche qui consiste à les accompagner vers l'emploi et la réinsertion sociale et économique : **un seul déclic ne suffit pas toujours à « raccommoder » les liens qui « tissent » leur appartenance au corps social**.

1.1. Des origines sociales modestes et des conditions de vie précaires

Les parents des jeunes rencontrés sont, pour la quasi-totalité, issus des classes populaires[45] et exercent des emplois précaires relevant de l'aide à la personne, de la manutention, de l'entretien et du bâtiment. Beaucoup d'entre eux sont sans emploi, certains sont malades ou en situation de handicap. Leurs revenus sont faibles, nombreux sont ceux qui touchent le RSA[46] et bénéficient d'aides sociales (APL[47], bons alimentaires, aides pour l'électricité).

Cette précarité économique entraîne pour certains des difficultés à assumer les besoins primaires de la vie courante (alimentation, logement). Les jeunes ressentent au quotidien des manques et des insuffisances, comme en témoignent les extraits d'entretien suivants :

---

[44] Paugam Serge, 2015, *Isolement et délitement des liens sociaux. Enquête dans l'agglomération de Strasbourg*, Enquête réalisée à l'initiative de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. p. 10.

[45] Selon Olivier Schwartz, les classes populaires ont trois caractéristiques : « petitesse du statut professionnel ou social, étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité – éloignement par rapport au capital culturel, et d'abord par rapport à l'école (…) ». Schwartz Olivier, « Peut-on parler des classes populaires ? », *Lectur*es [en ligne], URL : http://lectures.revues.org/6326, mis en ligne le 15/09/2011, (pages consultées le 15 février 2016).

[46] Pour pouvoir bénéficier de la Garantie jeunes, il faut que les ressources du jeune ne dépassent pas 524,68 €. Toutefois, à titre exceptionnel, des jeunes dont les ressources dépassent ce plafond peuvent bénéficier de la Garantie jeune si leur situation le justifie. URL : https://www.service-public.fr, (pages consultées le 11/05/16)

[47] Aide Personnalisée au Logement

> « Là je suis tout seul à la maison, y'a plus rien dans le frigo, il serait peut-être temps de faire les courses ! Et euh… En fait je suis obligé de laisser mon compte dans le positif pendant 48h avant de pouvoir utiliser ma carte. Du coup fatalement ça fait… [Mon père] dans sa grande bonté il s'est dit : « de toute façon tu auras de l'argent le 15… » Je fais : « oui enfin, le 15 ! » Il est parti le 2, enfin non il est parti le 3, il me dit : « oui t'inquiète t'auras de l'argent le 15 ! » J'ai dit : « le 15 ! Le frigo il est vide hein ! Jusqu'au 15 le frigo il est vide ! » Mon père il est comme ça, j'ai l'habitude maintenant ». **Jacques (E55).**

> « J'ai été... j'ai eu des problèmes, parce que j'habite seule, moi, j'ai un appartement, j'ai eu des problèmes avec mon bailleur, j'ai eu des impayés, donc j'ai été voir l'assistante sociale. J'avais pas droit au RSA, vu mon âge […] Donc en fouillant sur internet, parce que j'étais désespérée, je cherchais au moins une aide, parce qu'il fallait avoir au moins quelque chose pour avoir... enfin avoir une aide de l'assistante sociale pour qu'elle paye la dette locative, sinon je me retrouvais dehors. » **Aïcha (E19).**

Aux difficultés économiques s'ajoutent des difficultés familiales qui fragilisent les jeunes dans leur trajectoire d'insertion professionnelle.

1.2. Des fragilités familiales

Dans l'ensemble, les jeunes rencontrés sont issus de familles nombreuses et recomposées. Leurs histoires familiales sont majoritairement marquées par des difficultés et des ruptures qui vont du divorce des parents aux violences physiques et aux maltraitances en passant par l'abandon, la maladie ou le décès précoce d'un des parents. Les conflits avec leurs parents/beaux-parents peuvent prendre la forme de disputes, de « *prises de tête* » mais aussi d'altercations physiques :

> « Ensuite on va dire qu'à 17 ans, j'ai été en famille d'accueil, ça s'est très très mal passé. Je suis parti chez mon père. Quand j'ai eu 18 ans, mon père m'a foutu dehors. Bref, ça fait quasiment cinq ans que je suis dehors. Pas loin ». **Thomas (E18).**

Certains déclarent avoir subi des maltraitances graves tels que des agressions sexuelles, des coups et blessures, des mariages forcés…

> « En 1998, ma mère a rencontré un monsieur, qu'elle a vécu avec pendant quelques années, sauf que ce monsieur-là a dans la même année abusé de moi sexuellement. C'est même pas des attouchements, c'est du viol, directement, et il a fait ça pendant plus de quatre ans, et il est parti en prison ». **Manuel (E51).**

> « Ma vie est partie un peu en cacahuète [rire]. Mes parents voulaient me trouver forcément un mari, [...] surtout qu'il est en Afrique […] C'est une personne qui a au moins 50 ans et ses enfants sont plus âgés […] J'étais tellement stressée, je savais pas quoi faire. Et vu que j'étais mineure, je savais pas comment exprimer mon dégoût, [...] ni vers qui me tourner. J'ai pris des médicaments et j'ai failli me suicider ». **Angelina (E13).**

Les instabilités familiales renvoient également à des décès familiaux précoces (suicides, accidents…) et des longues maladies endurées par l'un des deux parents.

> « Ben vu que mon père il s'était fait agresser, il était à l'hôpital, il était suivi pendant onze mois et je suis restée dans sa maison, sauf que sa maison, c'était pas un endroit où il fallait vivre, y'avait de l'amiante, il fallait pas en fait […] C'était une agression parce qu'il voulait défendre un ami à lui. Ça

> fait... il est intervenu pour défendre ses amis, sauf que la personne qui le connaissait, c'était un ami aussi à lui. Ils l'ont tapé à deux et il a atterri à l'hôpital. […] Il a fait six hôpitaux, onze opérations au cerveau, deux opérations sur le corps. Et il est mort onze mois après […] Ma mère, elle est dans le sud ». **Laura (E38).**

Ces instabilités familiales et ces histoires infantiles perturbées laissent des traces dans les parcours des jeunes, des traumatismes qui perturbent notamment leur scolarité.

1.3. Des sorties précoces du système scolaire

Les difficultés scolaires sont majoritairement apparues pendant les années de collège. Les jeunes insistent sur leurs difficultés d'apprentissage, leurs comportements « agités » en cours et leurs tendances à s'absenter de l'école de manière régulière. Certains racontent également avoir été victimes de harcèlement pendant plusieurs années. Ne supportant plus les moqueries et les menaces quotidiennes, ils/elles ont décidé de mettre fin à leur scolarité. C'est le cas de Michaela par exemple :

> « En fait, j'étais déscolarisée pour des menaces de mort. Moi, j'ai pas un parcours toujours facile. J'ai été déscolarisée pour menaces de mort. Le lycée n'a rien fait pour m'aider, et on devait changer de classe, parce que c'était un camarade de ma classe. Il fallait que je lui fasse ses devoirs, que je lui fasse tout, en fait. Et j'ai refusé et il m'a menacée de mort, et il a été viré trois, quatre jours, c'est tout. Et après il est revenu. En première, quand je suis rentrée en première, on nous avait demandé nos vœux en seconde, en fin d'année. Le seul truc que j'avais demandé, c'est qu'il soit plus dans mon groupe, c'était en deux groupes, y'avait la possibilité de le mettre dans l'autre groupe. Et la seule solution qu'on a trouvé, c'est : « il veut travailler, donc la seule solution c'est de le mettre dans votre groupe ». Et moi, après les vacances, au moment des vacances de novembre, je finis septembre, octobre, en novembre j'étais hospitalisée quatre jours avant les vacances. Et après les vacances, le seuil du lycée, j'ai pas pu le re-franchir. » **Michaela (E27).**

Pour la plupart, les enquêté(e)s se distinguent par leur faible niveau de qualification (niveau CAP et BEP) et des arrêts de scolarité précoces, c'est-à-dire avant 16 ans, l'âge de la fin d'obligation scolaire. Nombreux sont ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme. Sur l'ensemble de la population enquêtée seulement deux jeunes sur les soixante ont obtenu un baccalauréat général et ils sont quelques-uns à être titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique. Une partie d'entre eux décrivent des « erreurs d'aiguillages »[48] pour qualifier leurs parcours scolaires. Ces dernières « ne se réduisent pas aux problèmes d'orientation produits par le système scolaire bien qu'ils soient massivement évoqués. Le terme renvoie plus largement à l'impression exprimée par les jeunes de ne pas être à leur place ou à celle qu'ils souhaiteraient, pour des raisons variées »[49]. Les enquêté(e)s rendent compte d'orientations scolaires subies ou déçues, souvent incomprises.

> « Ben déjà mon collège, je l'ai pas terminé jusqu'en troisième, parce que à partir de la quatrième, je suis partie au lycée professionnel, pour faire une troisième DP6. Et ce qui a fait que j'ai pris le bac pro commerce, c'est que j'ai pas eu le choix : j'ai pas trouvé d'apprentissage, donc on m'a mis directement sur le bac pro commerce […] Si t'as pas d'entreprise, tu peux pas rentrer en apprentissage. » **Laura (E38).**

---

[48] Becquemin Michèle, Mardon Aurélia, Couronné Julie, « Absentéismes scolaires. Étude des motifs exprimés par les jeunes dans le cadre du rappel à la loi sur l'obligation scolaire », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, [en ligne], printemps 2012, n°13, url : https://sejed.revues.org/7407#tocto3n5, (pages consultées le 15 février 2016).

[49] *Ibid.*

Dans la plupart des cas, les jeunes ne connaissent pas la raison d'une orientation dans un dispositif spécialisé tel que la SEGPA[50] par exemple.

> « En fait au début, moi en sixième, j'étais au collège en général. Et après mon proviseur du collège des ****, en fait il m'a... il m'a viré, parce que j'étais trop nul en général, et qu'il fallait me mettre en SEGPA ». **Neil (E16).**

Ils sont nombreux à déclarer avoir « arrêté » ou « abandonné » ou à avoir été exclus du système scolaire sur décision d'un conseil de discipline comme Amidou :

> « Maternelle, j'ai fait ma... petite section, moyenne section, grande section, j'ai tout fait. Et je suis arrivé au CP. CP j'ai redoublé, parce que je connaissais rien. Je connaissais que des gros mots, rien du tout, donc j'ai redoublé. J'ai fait toute ma primaire jusqu'en CM2. Et je suis allé au collège, là, j'ai fait toute la scolarité mais j'ai pas eu mon brevet, en troisième. Après je suis allé à ****, j'ai fait un CAP Installateur Sanitaire. Et j'ai redoublé, parce que j'étais souvent absent, ils pensaient que ça m'intéressait pas... je faisais n'importe quoi, un peu. J'ai redoublé et j'ai fait une autre année, et ils m'ont donné que des avertissements, nanana, et après ils m'ont viré. » **Amidou (E20).**

Certains jeunes expriment des regrets à l'égard de leur trajectoire scolaire et de leur comportement à l'école. Enfin, plusieurs jeunes dénoncent la difficulté d'obtenir un contrat d'apprentissage auprès d'un employeur lorsqu'ils intègrent une formation en alternance. Une fois que la scolarité des jeunes rencontrés s'interrompt, une partie d'entre eux se redirige vers d'autres dispositifs comme l' « école de la deuxième chance » ou « Free compétences ». Certains prennent contact avec les missions locales et bénéficient de CAQ[51] ou de CIVIS[52]. Ils sont également assez nombreux à s'inscrire à Pôle emploi. Toutefois, le suivi mis en place par Pôle emploi leur semble insuffisant voire même inexistant.

2. DES PARCOURS INSTITUTIONNALISÉS

L'accumulation des difficultés scolaires, de la précarité économique et des instabilités familiales entraine de nombreuses prises en charge par des institutions telles que les services de protection de l'enfance, les hôpitaux psychiatriques et la justice pénale. Au fil des années, les jeunes « passent » d'une institution à une autre, d'un dispositif à un autre.

2.1. L'intervention des services de protection de l'enfance

Les instabilités familiales et les histoires infantiles perturbées nécessitent pour certains cas l'intervention des services de protection de l'enfance (civile et pénale). Rappelons que les services de protection de l'enfance interviennent à partir du moment où l'enfant est considéré comme étant « en danger ou en risque de danger », c'est à dire lorsque « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou [lorsque] les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises » (article 375 du Code civil). Pour certaines situations, le jeune a été confié à un tiers digne de confiance, car ses parents ont été déchus de la totalité ou d'une partie de leurs droits parentaux. Il/elle peut également avoir été placé(e) dans un foyer de protection de l'enfance ou suivi par un éducateur en milieu ouvert. C'est le cas notamment de Maëla (E1) qui est signalée par l'assistante sociale scolaire pour

[50] Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

[51] Contrat d'Accès à la Qualification

[52] Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale

absentéisme. S'en suivent deux ans de placement dans un foyer de protection de l'enfance. De même, William (E28) qui, adolescent, enchaine les foyers et les familles d'accueil suite à la séparation de ses parents. D'autres, comme Amidou (E20), ont été suivis depuis leur enfance par des éducateurs de prévention spécialisée.

2.2. Une prise en charge psychiatrique

Un des résultats importants de cette enquête concerne les jeunes qui ont été pris en charge et diagnostiqués par les institutions (Centre Médico Psychologique ou Éducation nationale) comme ayant des problèmes de santé mentale ou de retard psychologique. Plusieurs d'entre eux ont bénéficié d'un suivi psychologique dans le cas de placement en foyer de protection de l'enfance mais aussi dans le cadre du système scolaire. De plus, une part non négligeable des entretiens a révélé des « cas psychiatriques » lourds (schizophrénie, troubles bipolaires, agoraphobie). Pour ces derniers cas de figure, des séjours en hôpital de jour et des internements en hôpital psychiatrique ont été mentionnés au cours des entretiens.

Ces constats viennent conforter les résultats de l'enquête Presaje (Projet de recherche sur la santé des jeunes) conduite en 2011 sur un échantillon aléatoire de 1 453 jeunes de 18 à 25 ans fréquentant cinq missions locales (Clichy, Poitiers, Reims, Sénart, Toulouse). Dans son article sur la santé et le recours aux soins des jeunes en insertion[53], Sarah Robert analyse et compare les données de cette enquête Presaje aux données des 2 899 jeunes du même âge du Baromètre Santé 2010 et des 204 jeunes de la cohorte francilienne SIRS[54] 2010. Selon elle, ces jeunes ont des profils sociaux divers et « connaissent globalement des conditions de vie plus difficiles que les jeunes du même âge de la population générale. Ils accumulent des facteurs de vulnérabilité vis-à-vis de la santé : mauvaise couverture sociale, faible niveau de formation, accumulation des événements de vie difficiles dans l'enfance et isolement social. » Plus encore, en ce qui concerne la santé mentale, on constate dans ces enquêtes que « les jeunes en insertion sont aussi plus souvent déprimés que les jeunes de l'enquête SIRS (…) et près d'un sur trois (30,2 %) déclare un état de santé psychologique ou émotionnel dégradé. Comme pour toutes les autres caractéristiques sanitaires, il est difficile de déterminer, dans une enquête transversale, si cette fragilité psychologique est la cause ou la conséquence de leur situation sociale, tout au plus peut-on rapprocher le fait qu'une majorité des jeunes interrogés jugent que certaines choses dans leur vie nuisaient à leur santé physique, psychologique ou à leur moral. Une étude de cohorte suisse[55] suggère que la situation sociale des NEETs est une conséquence de leur santé mentale et de la consommation de cannabis et d'alcool et non l'inverse. »[56]

Les études montrent ainsi que les jeunes rencontrés au sein des missions locales présentent plus souvent des états dépressifs : « La prévalence des troubles du sommeil et des symptômes dépressifs est particulièrement élevée dans cette population (jusqu'à 77 % et 30 % respectivement) et l'immense majorité (85 %) des jeunes détectés déprimés n'en avaient jamais parlé à un médecin »[57].

---

[53] Robert, S. Lesieur, V. Kergoat, J. Dutertre, P. Chauvin, 2014, « Quels jeunes en insertion sont les plus à distance du système de soins en France ? » *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 62, supplément 5, septembre, page S202.

[54] Santé inégalités et ruptures sociales.

[55] Baggio S., Iglesias K., Deline S., Studer J., Henchoz Y., Mohler-Kuo M., *et al.*, 2015, "Not in Education, Employment, or Training status among young Swiss men. Longitudinal associations with mental health and substance use", *Journal of Adolescent health*, 2015/56, pp.238-243.

[56] Robert, S. Lesieur, V. Kergoat, J. Dutertre, P. Chauvin, 2014, *op. cit.*, p. 18.

[57] Kergoat V., Dutertre J., Crépon B., Beck S., Pernaudet J., Romanello L., Chauvin P., Lesieur S., 2013, « Expérimentation sociale et santé des jeunes en Mission locale », *La Santé en Action*, n°425, septembre, p. 35-38, p. 38.

Dans le cadre de notre enquête, les jeunes qui ont été pris en charge par la protection de l'enfance ou la psychiatrie hospitalière expriment en général une forme de saturation à l'égard des institutions qu'ils jugent intrusives, et même déficientes.

> « Ça fait 19 ans que je suis suivie par l'ASE[58], j'en peux plus […] Maintenant l'ase ça sert plus à rien […] Sans l'ASE, j'aurais peut-être pas avancée….mais j'en peux plus. J'suis surveillée 24 heures sur 24…je vais pas appeler quand je vais faire pipi ». **Marion (E6).**

> « [À propos de ses internements en hôpital psychiatrique] Ah c'est l'enfer hein, j'aurais préféré aller en prison comme je disais là-bas. […] Ah c'est… c'est bizarre hein. On n'est jamais nous-même. Déjà on n'est jamais nous-même. Ici par exemple je vous parle, là-bas je pourrais pas vous parler comme ça hein. Je vous aurais limite même pas parlé […] Ben parce que ils nous donnent des médicaments qui font qu'on est ramolli. Et puis voilà. […] Ce qu'il y a de plus difficile là-bas c'est… C'est l'isolement. Parce que j'ai fait beaucoup d'isolement moi là-bas, et c'est difficile hein, c'est ce qu'il y a de plus difficile à supporter. […] Ben en fait, ben, c'est comme le mitard en prison, c'est une prison dans l'hôpital, t'es enfermé, tu vois personne. […] Personne, à part quand ils nous amènent le repas, c'est le seul temps où je vois des gens, sinon je vois personne. Quand il faut prendre sa douche ou quoi, sinon je vois personne. » **Selim (E53).**

Une troisième institution intervient dans la trajectoire des jeunes rencontrés, il s'agit de la Justice pénale.

2.3. Les manquements à la loi

Une partie de la population enquêtée a été condamnée par décision de justice suite à des délits liés au trafic de drogue (dealer, guetteur, racoleur, transporteur) ou d'objets volés, à des conduites sans permis ou des violences sur autrui. Foussenou (E11) a dû porter un bracelet électronique pendant deux semaines suite à une « bagarre de cité ». Jordan (E39), quant à lui, a été incarcéré pendant trois ans et demi pour vol et trafic de voitures, après être passé sept fois en comparution immédiate.

Si une partie des jeunes rencontrés a été sanctionnée par la loi et reconnue comme déviante, l'autre est restée « secrètement déviante »[59]. Aïcha (E19) raconte par exemple s'être rendue en transports en commun toutes les deux semaines à Saint-Denis pour récupérer une livraison de cannabis (un sac entier de sport). Sous l'emprise d'un homme, elle effectue ces allers-retours pendant un an en échange de 300 euros par voyage. « *J'étais un pion qu'il envoyait. À l'époque, je ne me rendais pas compte que c'était très dangereux* ». Après plusieurs années, Aïcha quitte cet homme qui sera incarcéré. Quant à Oliver (E22), il dit avoir tiré des revenus informels de « *la vente illégale* » : « *ça peut être de tout*. […] *Demain, je peux vendre un ordinateur, comme avant je pouvais vous vendre un chien* », « *c'était un peu de l'argent de poche* ».

Qu'il s'agisse de l'école, de la protection de l'enfance, de la psychiatrie ou de la justice, les jeunes rejettent ces institutions ou disent en avoir été exclus, souvent de manière injuste. Les parcours des jeunes rencontrés sont donc jalonnés par des entrées, des sorties, des prises en charge sous contrainte, des exclusions et des condamnations. Cette expérience de l'hyper institutionnalisation détermine en partie leur rapport à la Garantie jeunes et les effets du dispositif sur leur trajectoire (voir partie 4). Ces parcours sont également marqués par une mobilité faible.

[58] Aide Sociale à l'Enfance

[59] Becker Howard S., 1985 (1963), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Paris, A-M. Métailié.

3. MOBILITÉ, ORIENTATION ET EMPLOI

D'autres traits importants permettent de caractériser les jeunes accédant à la Garantie jeunes : ils sont peu mobiles car n'ont en général pas le permis ; ils ont été principalement orientés vers le dispositif par des conseiller(ère)s de la mission locale et ils ont, dans leur très grand majorité, déjà connu l'emploi.

3.1. Des jeunes peu mobiles…

Rares sont les jeunes enquêté(e)s à posséder le permis de conduire. Or, « le papier rose » entre dans les « rites de la première fois »[60], il est la promesse d'une plus grande autonomie de déplacement symbolisant le passage du statut de l'adolescent à celui de jeune adulte[61]. Les jeunes associent ce manque de mobilité à un « handicap social » et le considèrent comme un frein à l'emploi. Ils évoquent souvent des échecs multiples, des difficultés d'obtention, et aussi parfois, des « arnaques au permis » ou des mésententes avec les moniteurs d'autoécole. Cette formation est alors perçue comme une épreuve, voire même comme une forme d'« humiliation sociale »[62].

Par ailleurs, ils dénoncent l'excessivité du coût financier. Toutefois une grande partie d'entre eux obtient des aides pour le financement du permis qui demeurent selon eux insuffisantes. Quelques-uns bénéficient de financements solidaires : bourse municipale en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif, aide financière accordée par le conseil général.

Si peu d'entre eux sont titulaires du permis de conduire, ils sont encore moins nombreux à posséder une voiture. Certains comme Rebecca (E23) ou Asma (E58) ont profité d'un soutien familial pour acquérir leur premier véhicule. Quant à Steeve (E10), l'allocation lui a permis d'assumer financièrement l'entretien de sa voiture.

Remarquons également que ce manque de mobilité se double d'une certaine inertie géographique dans la manière dont les jeunes envisagent leur avenir professionnel : beaucoup de jeunes rencontrés sont nés à Violet, à Vert ou à proximité de ces deux villes et n'envisagent pas de rechercher des emplois ailleurs. On constate là un double effet, celui de la province (Violet et Vert sont deux villes situées dans des départements ruraux ou semi-ruraux ; (à Orange, les jeunes ne posent pas la question de la mobilité dans les mêmes termes puisque l'offre de transports en commun de la région parisienne leur permet d'envisager une mobilité relativement plus importante à moindre coût) ; et celui de l'origine sociale : l'un des principaux déterminants de la mobilité quotidienne est la position socio-économique [63].

3.2. … orientés principalement par les missions locales…

À quelques exceptions près, l'ensemble des jeunes a déjà bénéficié d'un suivi d'insertion sociale et professionnelle au sein d'une mission locale et a été orienté vers la Garantie jeunes par un(e) con-

---

[60] Bozon Michel, 1997, « Des rites de passages aux premières fois. Socio-ethnlogie des rites de la jeunesse en France », *In* Desdouits Anne-Marie, Turgeon Laurier, *Ethnologies francophones de l'Amérique et d'ailleurs*, Presses de l'Université de Laval, pp.191-197.

[61] Masclet Olivier, 2002, « Passer le permis de conduire : la fin de l'adolescence », *Agora Débats/Jeunesses*, n°28, pp. 46-56.

[62] *Ibid.*

[63] « Les principaux déterminants de la mobilité quotidienne considérés aujourd'hui pour un individu sont la position dans le cycle de vie et la composition du ménage (par exemple, la mobilité d'une femme mère d'enfants en bas âge n'a pas les mêmes caractéristiques que celle d'une femme sans enfant) ; la position socio-économique qui conditionne en particulier les coûts monétaires à consacrer au déplacement ; la localisation résidentielle dans l'ensemble urbain (par exemple, la distance domicile travail moyenne des résidents de grande périphérie se révèle deux fois plus élevée que celle des résidents du centre) ; et le type d'accès aux modes de transport le défaut de permis de conduire ou de voiture disponible altérant drastiquement les possibilités de déplacement » (Cf.Wenglenski Sandrine, 2006, « Regards sur la mobilité au travail des classes populaires. Une exploration du cas parisien, *Les Cahiers Scientifiques du Transports*, n°49, pp. 103-127, pp. 108-109.)

seiller référent(e) de celle-ci. De leur point de vue, la Garantie Jeunes correspond au départ, à un dispositif semblable à ceux qui ont pu leur être proposés auparavant au sein de la mission locale. Très peu d'entre eux ont été orientés par les partenaires des missions locales, comme la prévention spécialisée. Les directions et les conseiller(ère)s n'en comprennent pas véritablement les raisons. Enfin, quelques jeunes se sont rendus de leur propre initiative à la mission locale ou sur les conseils d'un ami ou d'un membre de la famille ayant déjà bénéficié du dispositif.

3.3. … et ayant déjà travaillé

Les représentations sociales associées aux jeunes inactifs des classes populaires, aux « NEETs », dessinent l'image de jeunes en dehors de la société, perdus, égarés, coupés du monde. C'est également cette image que véhiculent certains professionnels travaillant auprès de ces jeunes :

> « Ils sont un peu déphasés, ils sont pas dans la vraie vie….ils savent pas où ils en sont… » **Entretien mené auprès de la directrice de la mission locale de Violet**

Cette vision n'est pas propre aux acteurs de terrain de l'insertion sociale et professionnelle. D'autres institutions, comme le Conseil d'analyse économique, véhiculent cette image. Dans une note parue en 2013, il est écrit qu'« aujourd'hui près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation. Ces "NEETs" représentent près de 17 % de la tranche d'âge. Si la crise a considérablement dégradé la situation des jeunes au regard de l'emploi, la proportion de "NEETs" parmi les 15-29 ans est, en moyenne sur la dernière décennie, de 15 % (…) Plus grave encore, environ la moitié de ces jeunes, soit 900 000, ne cherchent pas d'emploi. Ils sont à la dérive. »[64]

Pourtant, les premiers entretiens réalisés auprès des jeunes ont fait tomber d'emblée l'image d'une jeunesse déphasée, ne recherchant pas de travail, peu motivée. Au contraire, la plupart des jeunes de la Garantie jeunes ont déjà connu l'emploi, certains sont indépendants (décohabitants, autonomes financièrement, sentimentalement, etc.). Parmi les jeunes rencontrés, une faible partie d'entre eux n'a jamais travaillé ou effectué un stage. Ils sont apparus à bien des égards, impliqués dans leurs recherches d'emploi. Certains déclarent avoir envoyé une centaine de curriculum vitae. On observe quelques rares cas d'inertie, et les jeunes se trouvant dans cette situation expliquent ne pas avoir été dans la capacité de rechercher du travail à cause de traumatismes tels que la maladie physique ou mentale, ou des violences subies, notamment sexuelles.

Synthèse

Les jeunes de la Garantie jeunes sont des NEEts « vulnérables » orientés vers le dispositif par les missions locales. Issus des classes populaires les plus démunies, ils cumulent un certain nombre de difficultés familiales, économiques et scolaires. Les parcours biographiques étudiés se caractérisent par une prise en charge institutionnelle intense, cumulant les dispositifs, les prises en charge sous contrainte et, pour certains, des condamnations pénales. Bien qu'une grande partie d'entre eux soit peu mobile, la quasi-totalité des jeunes a effectué des stages ou des formations et a déjà été confrontée au monde du travail.

[64] Cahuc P., Carcillo S., Zimmermann K. F., 2013, « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du conseil d'analyse économiques*, n°4, p. 2.

Partie 3

L'EXPÉRIENCE DE LA GARANTIE JEUNES

La Garantie jeunes est, d'abord, une allocation versée à des personnes de moins de 25 ans, en difficulté économique mais ne pouvant pas prétendre au RSA. Elle est, en outre, une proposition d'accompagnement en deux temps. Il s'agit, tout d'abord, de proposer aux jeunes un accompagnement intensif et collectif au sein des missions locales. Six semaines durant, les jeunes sont présents cinq jours par semaine à la mission locale pour participer à différents types d'ateliers collectifs. À l'issue de cette première période, ils continuent à percevoir l'allocation, sont accompagnés individuellement par les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes et doivent justifier d'une recherche active d'emploi, de stage ou de formation.

L'expérience de la Garantie jeunes articule donc la perception et l'usage d'une allocation avec une série d'interactions entre les jeunes et le dispositif.

1. L'ALLOCATION : REPRÉSENTATIONS ET USAGES

Énoncée comme un des instruments clés du dispositif de la Garantie jeunes, l'allocation mensuelle versée aux jeunes est censée leur permettre de faire face à des difficultés financières. Cumulable avec d'autres revenus (elle reprend, en ce sens, le mécanisme à la base du RSA), elle peut être suspendue si les jeunes ne suivent pas avec assiduité le programme d'accompagnement. Elle est donc à la fois un mécanisme incitatif et un moyen de subsistance. Pour rendre compte des usages de la Garantie jeunes, notre enquête supposait d'être attentifs aux budgets des jeunes et à la manière dont ils utilisent l'allocation (moyen de subsistance et/ou de consommation, moyen de s'émanciper des parents, moyen mis au service d'une recherche d'emploi, etc.). Notre hypothèse initiale consistait à envisager deux grands types d'usage de l'allocation en fonction des caractéristiques des jeunes : un usage de « survie » et un usage « coup de pouce ». Le premier aurait concerné des jeunes situés dans la « zone de désaffiliation »[65] : l'allocation permettrait alors de subvenir à des besoins primaires (se nourrir, se loger, se faire soigner). Dans ce cas, l'accompagnement social aurait eu pour objectif principal un retour vers le droit commun. Le second type d'usage aurait concerné des jeunes « vulnérables » qui auraient eu besoin d'un « coup de pouce » grâce à un accompagnement vers l'emploi pour s'insérer sur le marché du travail.

L'enquête de terrain a finalement en partie invalidé cette hypothèse. Certes, l'allocation est bien un mécanisme incitatif qui fonctionne comme une sanction si les jeunes ne s'investissent pas dans le dispositif. Ce n'est cependant pas deux types d'usage qu'il convient de distinguer mais trois, et la temporalité du rapport des jeunes à leurs contraintes financières joue un rôle prépondérant dans leur manière d'utiliser cette allocation.

1.1. La carotte et le bâton : un cadre apprécié

De manière générale, la population enquêtée perçoit l'allocation comme une « carotte », c'est à dire comme une récompense à leur investissement dans le dispositif mais aussi comme un moyen de subvenir à une partie de leurs besoins quotidiens. C'est au nom de cette « carotte » que les jeunes doivent justifier leurs absences et laisser une trace de leur démarche d'emploi (en remplissant par exemple le classeur ou un agenda électronique). La suspension de l'allocation et/ou l'exclusion du

[65] Castel Robert, 1995, *op.cit.*

dispositif sont alors perçues comme le « bâton », correspondant à l'application d'une sanction en cas de non-respect des règles. Dans l'ensemble, les jeunes disent avoir intégré ces règles et ne les remettent pas en cause, bien au contraire. L'extrait du *focus group* qui suit s'appuie sur le commentaire d'une série de photographies prises par les jeunes. Une partie de ces photographies représente les objets du « contrôle » tels que le classeur, la feuille de présence, le formulaire de déclaration mensuelle de revenu[66].

Question : Du coup vous reparlez des sanctions ?
Laura (E5): Ben oui, parce que c'est là où est tout ce qui est sanctions, conventions de stages, quoi.
Question :Vous trouvez ça contraignant ? Parce que ça revient beaucoup, le fait qu'on contrôle, qu'il y ait des sanctions...
Laura : Ben après, c'est normal, faut contrôler ! J'ai envie de dire, si tu contrôles pas, dans ce cas-là tout le monde a son allocation et personne fait rien, quoi. […]
Tony (E9): J'ai l'impression qu'on... je vais pas dire qu'on nous respecte mieux, mais qu'on nous prend... plus pour des adultes, ici, que au CAQ. En fait, un petit peu.
Maëla (E1): Moi j'ai plutôt envie de dire que plus tu respectes les règles, moins on te contrôlera.
Marion (E6): Mais c'est ça en fait, plus on fait les choses bien et qu'on le remarque, eh ben on nous embête pas. […]
Question : Du coup pour vous, c'est pas mal qu'il y ait un moyen de contrôler les présences ?
Marion : Ben oui, sinon on ferait ce qu'on veut, dans ces cas-là.
Laura : C'est clair, tout le monde aurait leur allocation...
Marion : On a quand même une certaine liberté, dans le sens où moi qui me lève la nuit, qui est fêtarde, qui aime pas me lever le matin... euh, clairement je leur dis : je viens l'après-midi et ça les dérange pas. Tant que je viens, c'est l'essentiel.
Tony : Ce qu'ils ont dit à la réunion, c'est qu'il fallait venir à la première heure du matin ou de l'après-midi. Je crois ils ont dit qu'on est obligés de venir ou à 9h ou à 14h. On peut pas venir plus tard.
Laura : Non après tu peux venir plus tard, du moment que ça fait deux heures. Et c'est soit matin soit après-midi.
Marion : Parce que moi je suis déjà venue plus tard que ça, donc euh...
Laura : Moi je suis déjà venue à 11h [sourire].
Question : C'est quoi la réunion dont vous parlez ? C'était avec toutes les cohortes ?
Marion : En fait non, c'était pas toutes les cohortes. Ils ont fait une réunion...
Laura : En fait avec plusieurs jeunes qui restaient, qui étaient pas en emploi. Enfin malheureusement je suis tombée en plein dedans vu que j'étais pas en emploi. Pour faire un rappel des règles. Et ça s'est passé dans la salle en bas.
Question : Donc c'était un peu remise au clair des règles, parce que y'avait un peu des abus ?
Marion : Ils ont raison hein.
Laura : Y'avait besoin. Après comme je dis, moi je suis tombée en plein dedans... malheureusement... elle savait pas que je travaillais, quoi.
Question : Y'a un truc paradoxal, c'est que vous dites à la fois : c'est bien, ça nous aide, c'est pour nous, pour trouver du travail, on a besoin d'être accompagné etc. Donc on pourrait penser que ça suffit à vous motiver à venir. En même temps vous dites : mais si y'avait pas l'obligation et la feuille de présence...
Laura : Ah mais pas forcément pour nous, mais pour certains, oui. Y'aurait pas eu la feuille de présence... je crois que...

[66] Cf. annexe figures 1 à 5.

> Marion : Ah ben c'est sûr que y'en a que ça motive, parce qu'ils savent très bien que si il y a plusieurs absences, coupure d'allocation, et puis après c'est renvoi. Ils savent très bien que si il y a pas leur signature sur cette feuille-là, c'est foutu pour eux. Donc euh... après non, enfin voilà, pour les personne entre guillemets assidues, et qui respectent le règlement... la feuille est vraiment qu'une feuille, quoi. À la limite on a pris l'habitude et voilà, quoi.
> Laura : Et encore si on veut, on la signe même pas. Parce que à chaque fois qu'on vient, nous, on passe dans le bureau, automatiquement. ***Focus group.***

La discussion collective montre à quel point les jeunes se soumettent volontiers à une forme de contrôle social les obligeant à respecter les règles, à justifier leur présence au sein du dispositif et à rendre compte de leurs démarches de recherche d'emploi. Selon eux, le respect du règlement et l'usage de la sanction sont les conditions nécessaires du maintien de l'ordre social et de la justice. Ils revendiquent la nécessité d'être contrôlés et sanctionnés pour mieux avancer. C'est le cas notamment de Tony (E9) dont l'allocation a été suspendue pendant un mois car il ne se rendait plus à la Garantie jeunes. Perçue comme une sanction positive, il explique que cette suspension lui a permis de se remotiver et de revenir à la Garantie jeunes. De la même manière, Laura (E5) avoue avoir été rappelée à l'ordre par les conseiller(ère)s de la mission locale car « *y'avait besoin* ». Si les jeunes perçoivent l'allocation comme une forme de récompense à leur investissement dans le dispositif, l'usage de l'allocation prend des formes différentes selon les situations.

1.2. Trois usages de l'allocation : « passé », « présent », « futur »

Les données collectées sur le terrain nous ont amenés à modifier considérablement notre grille d'analyse et à distinguer les différents usages de l'allocation selon trois temporalités. Le premier usage est associé au « passé » : le jeune utilise l'allocation pour combler les dettes accumulées par des impayés de loyer, des soins, des emprunts. Le second renvoie au « présent » et permet au jeune d'assumer le coût de la vie quotidienne, les besoins primaires (se nourrir, se loger, se vêtir). Beaucoup expliquent que l'allocation représente une aide pour la famille et disent « aider leur mère ». Maëla (E1) déclare reverser la quasi-totalité de son allocation à ses parents bénéficiaires du RSA. Une partie conséquente de ce que le jeune touche est donc reversée par solidarité aux dépenses familiales. Enfin, le troisième usage se rapporte au « futur » il s'agit pour le jeune de capitaliser pour financer le permis de conduire ou une formation. C'est le cas de Michaela (E27) qui a réussi à épargner environ 1 300 euros pour financer le permis de conduire ou celui d'Abdia (E44) qui a financé le troisième stage de son BAFA[67].

L'allocation et ses usages constituent donc un des éléments fondamentaux pour comprendre le rapport des jeunes au dispositif. Mais il n'est pas le seul. Pour comprendre ce qui se passe au sein de ce dispositif, il convient d'analyser la manière dont il est organisé, proposé par les missions locales, d'un côté, et perçu et vécu par les jeunes, d'un autre côté. Dans cette optique, nous avons choisi de raisonner en termes d'interaction en présentant l'expérience et le parcours des jeunes dans le dispositif comme le résultat d'une rencontre entre une offre des missions locales et la manière dont celle-ci est reçue par les jeunes.

2. LA RENCONTRE ENTRE LA PROPOSITION INSTITUTIONNELLE ET LES JEUNES

Le dispositif de la Garantie jeunes fonctionne comme une rencontre entre des institutions et des bénéficiaires. À partir des données recueillies sur le terrain (observations et entretiens), nous avons

[67] Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

distingué quatre catégories d'interaction : « mobilisation », « occupation », « intermédiation », « démobilisation ». **Ces catégories sont le produit à la fois stabilisé et provisoire de l'interaction entre une proposition de l'institution et la manière dont les jeunes se saisissent de la proposition.** Il convient de décomposer cette définition en revenant d'abord sur ce que nous entendons par « institution » et « proposition institutionnelle », puis sur la manière dont les jeunes se saisissent de la proposition pour enfin expliciter la notion d'interaction. Nous présenterons ensuite chacune de ces catégories de façon détaillée.

2.1. La proposition institutionnelle

Des acteurs

Nous mobilisons le terme « institution » pour mieux rendre compte de la diversité des acteurs qui interviennent dans le dispositif. La proposition institutionnelle n'est pas uniquement le fait de la mission locale qui met en œuvre la Garantie jeunes. Dans notre approche elle est le fait de l'ensemble des acteurs qui participent à cette mise en œuvre. À la suite de François Dubet, nous considérons le programme institutionnel « comme le processus social qui transforme des valeurs et des principes en action et en subjectivité par le biais d'un travail professionnel spécifique et organisé. […] Il existe un programme institutionnel quand les valeurs ou des principes orientent directement une activité spécifique et professionnelle de socialisation conçue comme une vocation, et quand cette activité professionnelle a pour but de produire un individu socialisé et un sujet autonome » [68].

Une partie de ces acteurs appartient à la mission locale : les directeur(trice)s des missions locales, les responsables de la Garantie jeunes en leur sein, l'ensemble des conseiller(ère)s des missions locales en contact avec les jeunes (c'est-à-dire pas uniquement ceux qui sont dédiés à la Garantie jeunes), les personnels d'appui dans les missions locales (agent d'accueil, agent administratif, etc.). Si les jeunes sont plus directement en contact avec les missions locales qui mettent en œuvre la Garantie jeunes, d'autres acteurs extérieurs à la mission locale participent directement ou indirectement à façonner la proposition institutionnelle en jouant un rôle dans l'entrée, le suivi et plus largement le déroulement du parcours des jeunes dans le dispositif. Ce sont d'abord les concepteurs du dispositif qui ont construit des outils et plus largement un cadre permettant la mise en œuvre. Ce sont également les membres des commissions d'entrée et de suivi du dispositif ou les différents professionnels qui n'appartiennent pas aux missions locales mais qui interviennent dans le dispositif (animateurs/trices des ateliers) notamment dans le cadre d'une sous-traitance. Ces différents acteurs participent à la construction d'une proposition institutionnelle au sens où la Garantie jeunes propose un cadre. Selon les différents acteurs, le contexte local et différentes contraintes, ce cadre fait l'objet d'aménagements qui varie d'un territoire à un autre.

Activités, outils et espaces

La proposition institutionnelle n'est pas seulement le fait des acteurs : elle est aussi constituée d'un certain nombre d'activités qui sont proposées aux jeunes tout au long de leur inscription dans le dispositif. La création d'un blason (permettant de représenter le groupe), l'organisation d'un atelier CV, l'accompagnement de jeunes à un salon des métiers, la mise en œuvre d'un atelier théâtre, l'invitation d'un *coach*, le suivi individuel des jeunes après les six semaines de formation, le bilan des stages et les visites en entreprises par les conseiller(ère)s, etc. sont autant d'exemples d'activités, qui constituent la proposition institutionnelle.

[68] Dubet François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil, p.24.

Au côté des acteurs et des activités, un certain nombre d'outils, de normes et de représentations viennent enrichir cette proposition. C'est le cas des affiches « Garantie jeunes », des classeurs, des obligations de présence, des formulaires, des rendez-vous rappelés par SMS, etc.

Enfin, les lieux dans lesquels se déroule l'action jouent un rôle dans la proposition institutionnelle. Pour ne donner qu'un exemple, les missions locales ont dû trouver des locaux adaptés à la réception de publics sur des périodes longues. Autant elles sont en capacité de recevoir du public en face à face, autant elles ne disposent pas de salles de formation permettant de mettre en œuvre des ateliers collectifs. Pensé pour réunir une quinzaine de jeunes par promotion, le dispositif a donc obligé les missions locales à trouver des locaux munis de salles adaptées. Mais au-delà de ces salles, il a fallu aménager l'espace pour la réception d'un public sur des journées continues ; ce qui suppose des espaces de pause, des lieux pour prendre un déjeuner, etc. Si cela apparaît comme des problèmes anecdotiques, force est de constater que ces éléments matériels façonnent la proposition institutionnelle. Devoir passer une journée entière dans un lieu, au contact de conseiller(ère)s et d'autres jeunes, suppose un minimum de confort et d'adaptation sans quoi l'espace dédié et le dispositif lui-même risquent d'être perçus comme synonymes de relégation.

Analyser la Garantie jeunes en tant que dispositif d'action publique suppose donc de reconstruire la proposition institutionnelle qui s'adresse à ses bénéficiaires. Il s'agit moins de mettre en avant les écarts entre la manière dont le dispositif est pensé par ses instigateurs et son déploiement que de rendre compte de ce qui est proposé concrètement aux jeunes. Il convient alors de garder à l'esprit que cette proposition institutionnelle est évolutive. Ainsi, entre la période collective inaugurale et les onze mois qui la suivent, cette proposition change notamment au gré des contraintes organisationnelles.

Les moyens de l'accompagnement

La question des moyens apparait essentielle pour expliquer les variations du contenu de la proposition institutionnelle et les conditions de sa réalisation. En effet, les trois missions locales ne disposent pas des mêmes ressources pour mettre en place la proposition institutionnelle. Ces différences s'observent tant du point de vue du personnel, des locaux et de l'accompagnement proposé.

Des écarts importants sont à noter quant au nombre et à l'expérience professionnelle des personnes chargées de la mise en œuvre de la Garantie jeunes. Dans la mission locale de Vert, l'équipe se compose d'un coordonnateur, d'une chargée des relations entreprises, d'un conseiller d'insertion dédié à l'accompagnement collectif et d'une personne chargée de l'administratif (sous contrat aidé). Trois d'entre eux se sont portés volontaires pour intégrer la Garantie jeunes. Ils travaillent depuis plusieurs années au sein de la mission locale et ont une bonne connaissance du territoire et des jeunes. Ils ont, pour deux d'entre eux, une expérience dans l'intervention sociale, et endossent parfois le rôle d'éducateur spécialisé auprès des jeunes. À leur entrée dans le dispositif, ces professionnels se disaient prêts à faire évoluer leurs pratiques en tant que conseiller(ère)s d'insertion, remettant en question l'accompagnement « classique » individuel. En plus de ce personnel permanent, l'équipe a recours à des stagiaires, notamment des étudiants issus des écoles de travailleurs sociaux. L'équipe est également soutenue par la directrice de la mission locale qui gère une partie du travail administratif. Bien que l'équipe se compose de quatre professionnels, ces derniers soulignent le rythme effréné du quotidien et la lourdeur des tâches administratives (tableau 4). À Violet, deux conseiller(ère)s d'insertion de la mission locale se sont portés volontaires pour mettre en œuvre la Garantie jeunes. Ils ont tous deux une formation en psychologie. Face à la difficulté de la tâche, à la charge de travail importante et à la lourdeur administrative, une conseillère se met très vite en arrêt maladie, quant à l'autre, il démissionne au bout d'un an (tableau 5). Dans la mission locale d'Orange, deux conseiller(ère)s d'insertion (recrutés à l'externe et sous contrat aidé) mettent en place le dispositif. Faiblement rémunérés et exprimant le sentiment de ne pas avoir les moyens de réaliser « un travail bien fait », ils démissionnent tous les deux au bout d'un an (tableau 6).

Concernant les locaux, seule la mission locale de Vert dispose d'un espace adapté à l'accueil individuel et collectif des jeunes. Les missions locales d'Orange et de Violet reçoivent les jeunes dans des locaux confinés laissant peu de place à l'accueil collectif et à la mise à disposition d'ordinateurs pour les jeunes sortis de la phase inaugurale intensive.

Enfin, en termes d'accompagnement, au sein de la mission locale de Vert, c'est un chargé d'insertion qui assure la plupart des ateliers. L'équipe fait appel à des intervenants extérieurs pour certains ateliers (SST, Gestes et Postures) et sollicite également des recruteurs d'agence d'intérim pour que les jeunes s'exercent à l'entretien d'embauche. En revanche, les missions locales de Vert et d'Orange sous-traitent la majeure partie des ateliers proposés afin de libérer du temps aux conseiller(ère)s. Ces derniers peuvent alors accueillir les jeunes individuellement, organiser les plannings, monter les dossiers d'admission, etc.

Tableau 4. Les ressources de la mission locale de Vert

	Mission locale de Vert
Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseiller(ère)s :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Tableau 5. Les ressources de la mission locale de Violet

	Mission locale de Violet
Équipe : 2 conseiller(ère)s insertion professionnelle	**Expériences des conseiller(ère)s :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : Inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Tableau 6 Les ressources de la mission locale d'Orange

	Mission locale d'Orange
Équipe : 2 conseiller(ère)s insertion professionnelle	**Expériences des conseiller(ère)s :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : Moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Les trois registres de la proposition institutionnelle

Pour caractériser les propositions institutionnelles, nous proposons trois registres. Ces propositions se définissent d'abord par un **niveau de densité**, par un **niveau de contrainte**, et par un **niveau d'adéquation**.

Densité

La **densité** de la proposition renvoie à la quantité d'activités, de soutien et d'attention que le dispositif offre aux jeunes. Ainsi, mettre à disposition des ordinateurs dans une salle collective pour permettre aux jeunes de mener des « recherches en autonomie » pendant toute une après-midi est une proposition à faible densité. À l'inverse, la conduite d'un atelier en petit groupe par un professionnel qui va interagir avec les jeunes pour proposer un brevet de secourisme ou une habilitation électrique, participe d'une plus forte densité de la proposition institutionnelle. La multiplication de l'offre d'ateliers, de services, d'interactions contribue à densifier la proposition. En revanche, une situation, dans laquelle les conseiller(ère)s sont débordés par des tâches de différente nature, contribue à installer une faible densité dans la proposition, dans la mesure où ils sont peu disponibles pour les jeunes.

Il faut souligner ici que le dispositif, pensé comme devant être d'abord et avant tout un accompagnement collectif vers l'emploi, suppose de mobiliser des compétences dont ne disposait pas forcément le réseau des missions locales auparavant. La période dite intensive, qui suppose de réunir les jeunes au quotidien, change radicalement la manière de travailler des conseiller(ère)s, plus habitués à recevoir les jeunes individuellement dans des rendez-vous plus espacés. Certains d'entre eux, peu à l'aise avec la prise en charge d'un collectif, ont pu éprouver des difficultés à se retrouver en situation d'animation de groupe. Par ailleurs, la densité de la proposition renvoie aussi à la capacité des conseiller(ère)s à entretenir des contacts avec des employeurs dans le bassin d'emploi. Or, si de nombreuses missions locales ont dorénavant des conseiller(ère)s en charge de la relation entreprises, ce ne sont pas nécessairement ces derniers qui ont été positionnés sur la Garantie jeunes. Enfin, le dispositif nécessite des ressources humaines nombreuses. Des missions locales ont eu à recruter des conseiller(ère)s dédiés à la Garantie jeunes. Ces derniers ont à la fois eu à déployer le dispositif, mais, dans le même temps, à s'implanter localement, ce qui peut expliquer une densité plus faible de la proposition institutionnelle à certains endroits.

Contrainte

Le niveau de **contrainte** de la proposition renvoie à la fois aux obligations de présence dans les locaux de la Garantie jeunes (obligation quotidienne pendant les six semaines collectives puis obligation de venir déposer une fois par mois la feuille d'activité) mais aussi à la manière dont, localement, les conseiller(ère)s se saisissent de l'allocation, comme dispositif de sanction positive ou négative. Nous reprenons ici la distinction sanction positive/sanction négative qui permet de penser la manière dont le contrôle social opère à la fois en félicitant, en encourageant, en complimentant, en raillant, en mettant à l'écart, ou bien encore en punissant[69]. De la même manière, il convient d'être attentif au fait que les sanctions peuvent être formelles ou informelles[70], liées à l'institution ou au groupe de pairs. Ainsi, la menace de suppression de l'allocation en cas de manquement aux obligations ne s'applique pas dans toutes les missions locales étudiées, ce qui a des effets sur les destinataires. Mais au-delà de cette forme de sanction négative attendue par le dispositif, on peut observer d'autres formes de sanctions : toutes les sanctions positives liées aux encouragements ou félicitations adressés par les conseiller(ère)s. De la même manière, nous avons pu noter un effet du groupe sur les conduites individuelles sous l'angle de sanctions positives ou négatives qui vont inclure ou au contraire exclure du groupe de pairs.

[69] Radcliffe-Brown Alfred R., 1968 (1933)., *Structure et fonction dans la société primitive*, Éditions de Minuit,

[70] Durkheim Émile, 1975 (1893), « Définition du fait moral », in *Textes. 2. Religion, morale, anomie*, Paris, Éditions de Minuit.

Adéquation

Outre le niveau de contrainte, la proposition institutionnelle est aussi plus ou moins **adéquate**. Ainsi, les jeunes réceptionnent la proposition institutionnelle de différentes manières car elle rencontre plus ou moins leurs aspirations et leurs besoins. Un même atelier ne fera pas l'objet d'une même appropriation selon les caractéristiques et le parcours des participants.

2.2. La réception par les jeunes

En nous appuyant sur les travaux de François Dubet, nous abordons l'expérience de la Garantie jeunes en montrant que chaque parcours de jeune combine plusieurs logiques d'action et plusieurs rationalités, qui parfois s'opposent entre elles[71].

Les caractéristiques antérieures à l'entrée dans le dispositif (parcours scolaire, origine sociale, difficultés rencontrées, etc.) et les parcours biographique et institutionnelle des jeunes conditionnent leur rapport à la proposition institutionnelle et la manière dont ils s'approprient ou non le dispositif étudié. Insister sur les notions d'appropriation, de réappropriation, de contournement et de détournement met en évidence le fait qu'en fonction de leur parcours, de leurs ressources et de leurs attentes, les jeunes ne perçoivent pas de la même manière une même activité proposée. Nous avons ainsi distingué quatre formes d'attitude des jeunes (**l'« implication », l'« attente », l'« engagement dans l'emploi » et le « désengagement »**) qui explicitent la rencontre avec la proposition institutionnelle et donnent lieu aux quatre formes d'interaction décrites ci-dessous. Chacune de ces attitudes sera illustrée plus loin dans la présentation des catégories d'interaction.

2.3. La construction de catégories analytiques d'interaction

La notion d'interaction a été construite par la sociologie américaine[72]. Elle suppose que les micro-interactions du quotidien révèlent l'incorporation des règles sociales. Ces interactions s'inscrivent dans des institutions sociales qui préexistent aux individus et qui les contraignent[73]. Notre approche s'inscrit dans cette perspective et suppose alors la primauté de l'institution sur les individus. Du côté de l'institution et de ses acteurs, l'action est replacée dans le contexte organisationnel, ce qui permet de revenir sur la construction de la proposition institutionnelle. Du côté des jeunes, nous portons l'attention sur leurs parcours personnel et institutionnel pour expliquer comment ils arrivent à se saisir de la proposition qui leur est faite et, le cas échéant, pourquoi ils n'y parviennent pas.

Il convient d'ajouter que ces catégories analytiques d'interaction doivent être pensées comme des idéaux-types au sens wébérien du terme[74], c'est-à-dire comme des moyens de connaissance : « Le type idéal est un tableau simplifié et schématisé de l'objet de la recherche auquel l'observation systématique du réel (…) doit être confrontée. En ce sens, c'est un instrument privilégié de la compréhension sociologique. »[75]

Ces catégories sont ainsi heuristiquement fécondes pour analyser les interactions entre, d'une part, la proposition institutionnelle et, d'autre part, les réactions des jeunes face à cette proposition. Cependant, elles ne permettent pas de rendre parfaitement compte des subtilités de chaque comportement individuel : pour un jeune qui se trouve face à une proposition institutionnelle, l'interaction est

---

[71] Dubet François, 2007, *L'expérience sociologique*, Paris, La Découverte, p.98.

[72] Goffman Erving, 1974, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, coll. « Le sens commun ».

[73] Durkheim Émile, 2007 (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

[74] Weber Max, 1992 (1904-1917), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

[75] Schnapper Dominique, 2005 (1999), *La compréhension sociologique*, Paris, PUF, Quadrige, p. 18.

parfois à la frontière entre deux types et peut même parfois se rapprocher de deux types différents. Elle est également susceptible d'être à un moment donné proche d'un type puis de se rapprocher d'un autre au cours du parcours du jeune au sein de la Garantie jeunes. Pour résumer, chaque jeune qui se trouve face à une proposition institutionnelle ne rentre donc pas parfaitement dans une case de façon indiscutable et définitive.

Des interactions stabilisées et provisoires

Pour autant, ces catégories présentent l'intérêt d'éviter le registre moral de la faute tant du côté de l'institution que du côté des jeunes : considérer que l'institution « fait ça » ou « ne fait pas ça », alors qu'elle devrait le faire et de la même manière que les jeunes se comportent de telle ou telle manière alors qu'il devrait en être autrement. Nous considérons qu'elles sont suffisamment **stabilisées**, au sens où elles sont révélatrices de la nature des rapports sociaux entre institution et acteurs sur une période donnée, pour les qualifier et les énoncer en catégories.

Il convient de garder à l'esprit que ces catégories sont aussi **provisoires**. En effet, en tant que dispositif expérimental, la Garantie jeunes connait localement des évolutions (montée en charge du dispositif, changement des conseiller(ère)s, recrutement de personnes supplémentaires pour « faire face » au rythme soutenu des groupes de jeunes qui se succèdent, diffusion progressive d'informations sur la Garantie jeunes par les conseiller(ère)s auprès de leurs partenaires, mise en place de nouveaux partenariats, etc.) qui font évoluer la proposition institutionnelle. De la même manière, les parcours des jeunes sont soumis à des vicissitudes, en lien ou non avec le dispositif, qui peuvent faire évoluer leur capacité à s'en saisir.

Par ailleurs, assemblées les unes aux autres, ces quatre catégories d'interaction sont susceptibles de rendre compte d'un processus **dynamique** dans la mesure où le parcours d'un bénéficiaire peut passer d'un état à un autre, selon les évolutions de la proposition institutionnelle et selon les variations de sa propre capacité à « faire avec » le dispositif.

Précisons enfin que, malgré des moyens différenciés, les trois missions locales ont, toutes, dans des proportions variables, des propositions institutionnelles qui pourraient donner lieu à ces quatre types d'interaction, « mobilisation », « occupation », « intermédiation » et « démobilisation ». Ainsi, tous les jeunes ont, à un moment donné ou à un autre, été mis dans des situations qui ont donné lieu à de la « mobilisation », ou de l'« occupation », mais tous ne se sont pas retrouvés face à une proposition institutionnelle suffisamment ou insuffisamment dense, contraignante ou adéquate, pour donner lieu à de l'« intermédiation » ou à de la « démobilisation ».

Le tableau 7 synthétise les différents critères évoqués précédemment et ayant permis la construction des catégories d'interaction.

Tableau 7. Synthèse des catégories d'interaction

Proposition institutionnelle	Dense Articulée avec les attentes Orientée vers la mise en relation Système de contraintes (sanctions positives ou négatives)	Dense Articulée avec les attentes Système de contraintes (sanctions positives ou négatives)	Peu dense Eloignée des attentes Contraintes faibles	Densité faible ou inexistante Eloignée des attentes Contraintes inexistantes
Réception par le destinataire	Engagement dans l'emploi	Implication	Attente	Désengagement
Produit de l'interaction	Intermédiation	Mobilisation	Occupation	Démobilisation

3. LES QUATRE CATÉGORIES D'INTERACTION

Les catégories « mobilisation », « occupation », « intermédiation » et « démobilisation » rendent compte de l'interaction entre la proposition institutionnelle et de la manière dont les jeunes la réceptionnent. Elles ne proposent pas une lecture de l'effet du dispositif mais répondent à la question : « comment fonctionne le dispositif ? ». Les effets sur les parcours des jeunes seront traités dans un chapitre ultérieur. Construites à partir de critères objectivement observables, ces catégories d'interaction sont présentées ci-dessous à travers des exemples d'interaction (notes ethnographiques et extraits d'entretien).

3.1. Mobilisation

La catégorie « mobilisation » regroupe des situations **dans lesquelles la proposition institutionnelle correspond aux attentes des jeunes** et rencontre leurs aspirations. Elle rassemble toutes les situations où ils sont invités **à s'impliquer** avec un objectif d'autonomisation clair. L'institution sollicite le jeune qui s'empare de la proposition institutionnelle. Les deux exemples ci-dessous permettent de l'illustrer :

> Je suis dans la salle d'accueil de la mission locale où se déroule simultanément plusieurs scènes. Sur le côté devant des postes informatiques, cinq jeunes recherchent des vidéos sur YouTube présentant des films institutionnels comme ceux réalisés par Pôle emploi. Ces vidéos servent à présenter différents métiers à des candidats éventuels (cariste, conductrice de bus, magasinier, etc.). Une ambiance bon enfant se fait jour devant les écrans. Les jeunes rient, se moquent gentiment des vidéos, s'imaginent dans tel ou tel métier, se chambrent les uns les autres. De temps en temps, profitant de l'absence de la conseillère qui fait des allers-retours dans son bureau, les jeunes regardent des pages internet personnelles (Facebook, site de football, etc.). Détendue, l'ambiance est globalement studieuse.
> À l'autre bout de la pièce autour de la table centrale, d'autres jeunes relisent leurs lettres de motivation et leurs curriculum vitae. La conseillère échange avec eux à tour de rôle et on assiste à des discussions entre jeunes autour de la table et jeunes devant les écrans. **Extrait des notes ethnographiques.**

Cette scène est révélatrice d'une situation où le cadre global est fixé par la conseillère. L'ambiance est détendue et orientée vers la tâche. Pour qualifier ces moments, les jeunes disent : « *on nous prend pour des adultes ici, c'est pas comme à l'école* ». Le rôle du conseilleur est primordial, comme l'illustre aussi l'exemple ci-dessous. Figurant dans le kit de déploiement de la Garantie jeunes, l'atelier « expérience positive » est de ceux qui sont à même d'installer une dynamique collective :

> Pour l'atelier « expériences positives », les jeunes doivent choisir un évènement de leur vie qu'ils qualifient de « positif, » une « expérience heureuse ». Ils présentent cette expérience à partir d'une série d'images qu'ils auront choisies sur le net, puis imprimées, découpées et collées sur une feuille de papier blanc grand format. Cet atelier est animé par un conseiller de la Garantie jeunes, ancien formateur.
> Dès le début de l'activité, les jeunes sont très appliqués, sauf Marion (E6) qui semble désabusée par l'exercice et ne comprend pas l'intérêt « *de découper des images* ». Le conseiller la motive tout au long de l'exercice, et arrive à obtenir après plusieurs tentatives qu'elle construise son panneau. Quant à Kevin (E3) et David (E2), ils sont très appliqués. Kevin se lance dans un tableau « *géant* », comme il dit. Ce n'est pas pour déplaire au conseiller qui

> accroche son tableau à la porte de la salle : « *celui-là, il va rester* » en souriant.
> Gladys (E8) est la première à commencer par présenter le fruit de son travail de la matinée, ce qui ne l'enchante pas vraiment car l'exercice lui parait très difficile. Devant son attitude repliée, le conseiller essaye de la mettre à l'aise, en lui disant qu'elle ne sera pas jugée, ni notée, qu'elle peut se détendre. Gladys s'exprime en quelques phrases très courtes pour présenter les vacances qu'elle a vécues avec sa famille à la Rochelle alors qu'elle était âgée de 10 ans. Le conseiller lui pose plusieurs questions et multiplie les relances pour faire parler la jeune femme sur ce séjour. Elle explique qu'elle s'est rendue à La Rochelle avec sa mère et ses quatre frères et sœurs. « *Tout m'a plu là-bas* ». Le conseiller lui demande si elle sait situer La Rochelle sur la carte de France qu'elle a imprimée en petit sur son tableau. Elle ne sait pas vraiment.
> Sa famille était hébergée dans « *un hôtel où il y a avait des personnes âgées* ». Ils ont voyagé en bus pendant de nombreuses heures pour arriver à la Rochelle. Quand le conseiller lui demande pourquoi elle a aimé aller à la Rochelle, elle répond timidement : « *C'est le fait de changer de pays…* ». Kevin (E3) réplique gentiment en disant que La Rochelle c'est en France ! Mais la jeune femme ignore son propos et explique qu'ils sont restés deux mois à l'hôtel. Comprenant les sentiments de la jeune femme, Tony (E9) complète en souriant : « C'est des bonnes vacances… »
> Gladys conclut en disant : *« Je voudrais repartir à la Rochelle » « Je veux retourner en vacances qu'à la Rochelle »*, en agitant entre ses mains son gros crayon rose qu'elle porte autour du coup en permanence (attaché par un cordon de couleur assortie). **Extrait des notes ethnographiques.**

Si Kévin et David font l'exercice avec application, ce n'est pas immédiatement le cas de Marion. Mais par ses relances et son ton bienveillant, le conseiller rend possible l'engagement de Marion et Gladys. On note également le rôle des pairs dans la scène. Le tact et les sentiments d'empathie de l'un des jeunes permettent l'échange et la construction d'un collectif à même de porter les individus.

Un dernier exemple permet d'illustrer la manière dont se rencontrent l'engagement des jeunes et la proposition institutionnelle du dispositif. Pendant les premières semaines, un atelier théâtre est proposé aux jeunes d'une des missions locales. Si cet atelier est pensé comme un lieu d'expression de soi et vise à donner confiance aux jeunes, chez Kévin, c'est aussi l'occasion de se remémorer qu'il a fait une sixième option théâtre et qu'il avait dû renoncer à cette pratique en intégrant un CAP. Cet atelier lui donne l'envie de profiter du stage pour explorer cet univers professionnel :

> *Enquêteur* : *Du coup à l'issue du premier mois, il y a le stage de deux semaines. Euh... est-ce que vous savez dans quoi vous allez le chercher ?*
> Kévin : En théâtre [sourire]. Ouais, je vais le faire en théâtre, je pense. Je suis encore en recherche, le gars doit me répondre, mais bon je vais pas l'attendre non plus. Donc je cherche d'autres choses au cas où il me dise non. Je prévois. Parce que c'est vrai que son théâtre, à lui, il était vachement pas mal. Ben il préparait les théâtres au Moulin donc en fait les deux sont reliés.
> *Enquêteur* : *D'accord. Et du coup... vous pensez que ce serait quoi, comme activité, à l'intérieur du théâtre, à faire ?*
> Kévin: Je pense hmm... découvrir... je sais pas, qu'on m'explique comment fonctionnent les lumières, les sons, parce que faut positionner, les positionnements pour que tout le monde entende. Ça, ça m'intéresse, et peut-être voir la scène un peu, voir comment ils travaillent eux, voir si vraiment ça m'intéresse. Parce que, bon, j'en ai fait au collège mais j'imagine que c'est pas pareil, encore. » **Kévin (E3).**

Kévin reste toutefois très réaliste et pragmatique : interrogé sur la consistance de son projet de stage dans le théâtre, il affirme que c'est une occasion de découvrir un univers mais qu'il ne s'installera pas dans le secteur s'il n'arrive pas à y obtenir un emploi :

> *Enquêteur* : *« Est-ce que vous pensez que c'est possible qu'à l'issue de la Garantie jeunes, vous trouviez un truc stable ? Ou vraiment c'est pas trop le projet, c'est pas possible...*
> Kévin : Ben j'aimerais bien, des fois. C'est mieux quand même. Se lever le matin, se dire : je vais gagner mes sous. Plutôt que se lever un matin en disant : je vais gagner des sous, l'autre en disant : qu'est-ce que je vais faire. Je sais pas. Après je parle du théâtre, je parle du théâtre, mais pour de toute façon, ce qu'il faut, c'est un emploi fixe. C'est vraiment la sûreté... après pour moi, je sais pas, peut-être que d'autres ont d'autres visions, mais pour moi c'est la sûreté. » **Kévin (E3).**

Qu'il s'agisse d'assister à un atelier CV– une activité très orientée vers la recherche d'emploi – ou de faire un atelier théâtre – une activité plutôt pensée pour viser l'insertion sociale – la proposition faite aux jeunes est bien de faire quelque chose pour se prendre en charge et s'engager dans une activité. Dans les deux cas, elle consiste à mettre le jeune dans une situation d'encouragement à l'action et de réflexion autour de celle-ci, dans une optique de réinsertion et d'accès à l'autonomie professionnelle ou sociale. Face à cette proposition, bon nombre de jeunes vont se saisir de ces ateliers. Dans le cas de l'atelier CV, ils vont modifier la présentation d'eux-mêmes pour mettre en avant leur parcours, réfléchir aux types d'emploi vers lesquels ils sont en mesure de se diriger, se positionner sur des offres d'emploi. En un mot, ils sont mis en mouvement en faisant l'apprentissage de la recherche d'emploi. Dans le cas de l'atelier théâtre, l'appropriation de la proposition institutionnelle passe par la prise de conscience de l'importance de l'expression corporelle. En apprenant à mieux utiliser leurs corps et leurs voix, les jeunes gagnent en confiance en eux et arrivent à se penser dans leur environnement social.

La catégorie « mobilisation » regroupe donc toutes les situations dans lesquelles les jeunes s'approprient la proposition institutionnelle et s'engagent dans un parcours de construction de soi. La proposition institutionnelle est jugée adéquate par les jeunes, qui s'en saisissent et s'impliquent dans la recherche d'emploi.

Il arrive parfois que la proposition institutionnelle soit moins dense, moins proche des attentes des jeunes et qu'elle exerce une contrainte plus faible. Pour autant, certains jeunes « jouent le jeu », « s'accrochent » et se conforment à ce qu'on attend d'eux. C'est par exemple le cas de Lucas (E47) qui, après avoir obtenu un baccalauréat ES, entame une première année de licence à l'université en sciences du langage. Cependant, il n'« *accroche* » pas avec les matières enseignées et arrête ses études à la fin du premier trimestre. Il part alors en quête d'un « *petit boulot* » dans la vente, sans succès. Il intègre la Garantie jeunes pour qu'on lui « *donne les rouages nécessaires pour savoir comment* [s]*'y retrouver dans ce bazar* » (entretien 1). Mais très vite, il porte un regard critique sur le dispositif remettant en cause la plupart des activités proposées « *je les trouve pas indispensables* » et l'accompagnement des conseiller(ère)s : « *je trouve qu'on tourne un peu autour du pot, qu'on n'est pas vraiment encadrés* » (entretien 1). Il aurait aimé « *rencontrer des recruteurs*, [...] *des gens qui sont sur le terrain* ». Bien qu'il soit critique, il s'implique dans les ateliers et réalise un ensemble de démarches et d'activités pendant l'accompagnement : photo montage, simulation d'entretien, *serious game*. Son attitude est toujours respectueuse des règles en vigueur : ponctualité, motivation, politesse, échanges cordiaux avec les conseiller(ère)s. Par la suite, Lucas obtient (*via* Pôle emploi) un CDD en tant que conseiller-vendeur chez Feu vert.

Face à ce type de proposition institutionnelle peu dense et peu adaptée, d'autres jeunes ne réagissent pas comme Lucas et manifestent au contraire de l'ennui, se démotivent, deviennent inactifs et sont dans l'attente du temps qui passe. Pour ces cas, l'interaction relève, non pas de la « mobilisation »,

mais de l'« occupation ». Ce qui signifie **qu'une même proposition institutionnelle n'est pas reçue de la même manière par tous les jeunes**.

3.2. Occupation

La deuxième catégorie d'interaction, l'« occupation », renvoie à toutes les situations dans lesquelles les jeunes du dispositif **sont passifs, en attente**, sans que l'on arrive à percevoir clairement des effets en termes d'accès à l'autonomie.

Pour des raisons organisationnelles, les missions locales ont eu à composer avec des contraintes classiques. Ainsi, prendre en charge des jeunes de manière intensive pendant toute une année suppose parfois de « faire avec les moyens du bord ». Rappelons qu'à un instant t, les conseiller(ère)s doivent non seulement travailler les dossiers avec les aspirants à la Garantie jeunes, élaborer les emplois du temps, recevoir et encadrer la promotion qui vient d'entrer dans le dispositif et qui en est à la période intensive, et continuer à suivre les jeunes individuellement à l'issue des quatre à six semaines liminaires. Sans revenir sur la charge administrative que suppose un tel déploiement, les missions locales ont pu avoir recours à différentes stratégies pour faire face à cette surcharge de travail.

L'une d'entre elles consiste à placer les jeunes devant un poste informatique pour les faire jouer à un *serious game*. Si nous ne mettons pas en cause le logiciel en lui-même, nous avons pu faire le constat qu'il permet d'occuper des jeunes pendant de longues heures sans que ces derniers ne rechignent (trop) à la tâche, mais sans que certains d'entre eux ne parviennent à expliquer en quoi ils ont pu apprendre des choses dans cette activité. D'autres sont au contraire très critiques à l'égard de cette activité :

> « Ils nous apprennent à remplir un agenda sur internet ! S'il vous plait ! On est jeunes, on est en 2015, on sait comment on fait pour remplir un agenda. Et ce jeu, là, [le *serious game*], on nous mâche tout sur un papier, ce qu'il faut faire, c'est même pas de la réflexion, c'est rien... Il suffit juste de cliquer sur indice, pour savoir où aller, pour que le jeu il puisse... avancer quoi ». **Aicha (E19).**

Une autre stratégie consiste à faire appel à des sous-traitants. Ainsi, une part non négligeable d'ateliers proposés dans le cadre de la Garantie jeunes a été réalisée par des intervenants extérieurs à la structure. Inspirés de pseudo-savoirs en psychologie comportementale, des ateliers *coaching* ont ainsi occupé les jeunes de longues heures sans avoir d'autres effets que celui du temps qui passe.

Un atelier centré sur les couleurs a également été proposé dans une des missions locales enquêtées. Pendant une après-midi, les animatrices de cet atelier ont cherché quelles couleurs allaient le mieux au teint des jeunes. Des « foulards de toutes les couleurs » défilaient ainsi devant le visage de chaque jeune tandis que les autres membres du groupe devaient dire lequel mettait le mieux en valeur le/la « cobaye ». L'idée sous-jacente de ce genre d'atelier est de permettre à chacun de découvrir « sa » couleur, c'est-à-dire celle avec laquelle il/elle devrait s'habiller pour aller à un entretien d'embauche. Si certains jeunes se livrent de bonne grâce à ce type d'activité, d'autres sont nettement plus critiques comme Sofiane :

> *Enquêteur* : *« Qu'est-ce que vous avez le moins aimé ?*
> Sofiane (E35) : Ben c'est... comment dire... une activité « relooking ». Comment s'habiller, comment cela, ça... pff peut-être pour les autres mais pas pour moi. Qu'on me dise : non faut que tu mettes du rouge parce que t'es mat de peau, faut que tu mettes du blanc parce que... même si je mets du violet, qu'est-ce que ça te fait ?
> *Enquêteur* : *C'est clair. C'est bizarre comme activité ça.*

> Sofiane: Franchement c'est qu'elle est perdue, cette femme, pour moi. Elle a rien à faire, elle vient... tac, la couleur bleue te va bien, faut que tu changes... de sous-vêtements tous les jours, faut que tu fasses ça... à croire que je viens de l'asile ou je sais pas...». **Sofiane (E35).**

Face à ces propositions institutionnelles, une partie des enquêté(e)s s'installent dans une forme de routine. Ils acceptent le rôle qu'on leur confie et s'occupent afin de lutter contre l'ennui, notamment en utilisant ardemment leurs téléphones portables, comme le montre l'exemple suivant :

> Huit jeunes sont présents à l'atelier logement. Amidou (E20), comme à son habitude, arrive très en retard. L'atelier « logement » consiste à faire participer les jeunes en répondant à un questionnaire. Le questionnaire est projeté au mur au moyen d'un vidéoprojecteur. Le conseiller se livre à une présentation générale sur les aides au logement, assis derrière son ordinateur portable. Tout au long de son intervention, il se connecte sur internet pour présenter des sites à consulter. Le questionnaire est basé sur ce qu'il nomme « des mises en situation ».
> « Question 1 : Je démissionne de mon travail pour un emploi plus intéressant à 50 km de mon domicile. Je souhaite quitter mon logement actuel. Mon préavis de départ est de ?
> Question 2 : Je me sépare de mon concubin et je quitte le logement en donnant mon préavis de départ. Mon bail contient une clause de solidarité. Après mon départ, je peux être tenu responsable du paiement du loyer ? Vrai ou faux etc. »
> Pendant la présentation, Jacques (E55) dessine des personnages de mangas et de jeux vidéo. Kader (E21) écrit des textos, il semble désintéressé par les propos du formateur. Amidou (E20) s'endort la tête dans les bras. Jacques continue de dessiner. Le téléphone d'un jeune sonne. Seuls Mickael (E30) et Oliver (E22) paraissent intéressés par les propos du conseiller à qui ils posent des questions.
> Oliver : « Comment on fait pour trouver un logement attractif pour pas se faire douiller ? ». « C'est le truc qui prend mort de temps ». « Du coup comment il fait le jeune qui n'a pas d'enfants et qui veut un appart ? »
> Au bout d'une heure, certains jeunes se lâchent, s'agitent, se vannent entre eux, rient un peu fort. Le formateur recadre *« vous n'êtes pas obligés de rester »*. Les jeunes se calment.
> À la fin de l'atelier, la deuxième conseillère entre dans la salle pour faire passer l'enquête de satisfaction. Bien qu'Amidou (E20) ait passé une partie du module à dormir, il coche la case « très satisfaisant ». **Extrait des notes ethnographiques.**

Au-delà du caractère scolaire de la présentation (un intervenant avec une présentation projetée au mur), c'est l'inadéquation entre les besoins des jeunes et la proposition institutionnelle qui ressort de cet atelier. En effet, les jeunes qui y assistent sont quasiment tous logés chez leurs parents ou chez des proches. Ils sont inscrits à la Garantie jeunes pour rechercher activement un emploi et recevoir une allocation permettant de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent mais sont bien loin de nourrir le projet de chercher un logement autonome dans le parc privé et ne comprennent pas bien pour quelles raisons on leur parle de « préavis », de « caution parentale » ou encore de « bail ».

Cette inadéquation entre proposition institutionnelle et besoin des jeunes se retrouve chez ceux qui entrent à la Garantie jeunes avec le souhait d'intégrer une école ou une formation. C'est un moyen pour eux de ne pas rester sans revenu, sans activité et sans projet même s'ils déclarent « ne rien apprendre ». C'est le cas de Pétronille (E60) qui intègre le dispositif le temps de pouvoir intégrer une école d'infirmière. Selon elle, les activités proposées par le dispositif sont rébarbatives : « *des fois, je m'ennuie tellement que j'ai mal à la tête !* », un ennui décuplé par un sentiment de déjà-vu (la communication téléphonique, l'éducation civique, le maquillage, les simulations d'entretiens, etc.).

« *C'est bien hein, mais je sais déjà* ». Cette jeune femme utilise alors le temps du dispositif pour attendre les échéances liées à son projet professionnel.

D'autres ateliers, comme l'atelier « nœud de cravate », l'atelier photomontage ou l'atelier *coaching* sont révélateurs du peu d'adéquation entre la proposition institutionnelle et les attentes des jeunes et, par conséquent, d'une interaction placée sous le signe de l'« occupation ». Ils rendent compte à des degrés divers d'une forme de « violence symbolique »[76] qui s'exerce entre les acteurs de cette proposition institutionnelle (conseiller(ère)s, formateur(trice)s, *coaches*) et les jeunes de la Garantie jeunes, peu ou pas diplômés et venant de milieux sociaux défavorisés.

Le jour où a lieu l'atelier nœud de cravate, les jeunes doivent être habillés d'une veste et d'une chemise et porter des chaussures de ville. Le conseiller qui anime l'atelier apporte une dizaine de cravates et chacun s'essaie à l'exercice. L'atelier se conclut par une séance de photographies, ces dernières ayant pour but d'être ajoutées aux curriculum vitae des jeunes. L'absurdité de la situation provient du fait, qu'appartenant aux franges les moins qualifiées de la jeunesse, très peu d'entre eux auront à porter un costume tant dans le cadre professionnel qu'au cours d'un entretien d'embauche (exception faite de celles et ceux qui se présenteraient à des emplois d'agents de sécurité ou d'agents administratifs).

L'atelier « photomontage » souligne également le décalage entre la proposition institutionnelle qui consiste à sensibiliser les jeunes aux métiers du livre, et les attentes de ces derniers en matière d'emploi. Il révèle également des formes de violence symbolique s'exerçant à l'encontre des jeunes :

> L'atelier « photomontage » consiste à réaliser des power points présentant les métiers du livre à partir de photographies prises à la médiathèque la veille. Le power point de Lucas (E47) est intitulé « *La journée d'une bibliothécaire. À l'ère du numérique* ».
> Pendant l'atelier, les intervenants conseillent les jeunes sur la netteté des photos, sur la qualité de l'image, le design du power point, la construction de l'histoire que raconte la succession des photos. Ils essaient péniblement de motiver Boubakar à participer à la réalisation du power point. Boubakar est en binôme avec Nicolas (qui travaille avec des écouteurs dans les oreilles et visionne des vidéos de rappeurs sur son téléphone portable). Boubakar, lui, surfe sur internet (consultes des modèles de chaussures Nike, visionne des vidéos résumant les meilleurs buts marqués par les joueurs du PSG). C'est un peu tendu entre l'intervenant et Boubakar, le jeune refusant de jouer le jeu de l'activité proposée.
> Abdia (E44) arrive avec une heure de retard, elle justifie ce retard par des problèmes de bus (grève dans les transports). Elle est fatiguée et pâlotte. C'est le premier jour du ramadan. Elle me confie : « *C'est dur surtout le premier jour, surtout la soif* ». Elle sert la main à tous les jeunes du groupe (et tape sur son cœur après avec la main droite), puis s'assoit à côté de Lucas. À peine assise, elle envoie des textos sur son portable. Elle m'explique que cet atelier « *la saoule…* » Elle évoque des tensions avec la conseillère de la Garantie jeunes, qui « *parle mal* » selon elle.

[76] La violence symbolique s'inscrit dans la reproduction des rapports de domination. Elle désigne plus particulièrement le pouvoir d'imposer une culture comme légitime à une population dominée. Ce pouvoir « s'accomplit dans et par une relation définie qui crée la croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent et il n'opère que dans la mesure où ceux qui le subissent reconnaissent ceux qui l'exercent ». Bourdieu Pierre, Wacquant Loic, 1992, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*. Paris, Seuil, p.123.

> Le deuxième intervenant tente de motiver Boubakar en lui disant : « *quand vous serez PDG, il faudra que vous fassiez des panorama à vos actionnaires* ». Boubakar ne réagit pas, ni les autres jeunes du groupe. Les intervenants s'en vont, une conversation débute sur ce que pensent les jeunes de cet atelier. Ils déclarent s'ennuyer à mourir. Lucas ajoute : « *La recherche intensive d'emploi de la Garantie jeunes, j'attends toujours….je ne la vois pas….on a rencontré personne…si l'armée de terre mais ça n'intéresse personne* » Pour eux, l'activité « photomontage » est trop longue (deux jours). Ils se disent épuisés, démotivés, ne comprenant pas le sens de ce qu'ils font. La seule chose qui les accroche est ce qu'ils partagent entre eux. **Extrait des notes ethnographiques.**

Dans l'atelier « coaching », deux intervenantes proposent aux jeunes de réfléchir aux compétences qu'ils possèdent en leur faisant remplir un petit questionnaire relatif aux professions et fonctions qui pourraient leur plaire, aux attitudes et comportements qu'ils préfèrent (par exemple « cela ne vous déplairait pas que quelqu'un s'occupe de vos affaires à votre place et vous décharge entièrement du quotidien ») et aux activités qu'ils exercent déjà ou aimeraient exercer (exemple : « randonnée, esthétique, couture, chasse, relations publiques, comptabilité, « hérédité biologique » (sic), poésie, etc.). Une fois le questionnaire rempli, les jeunes calculent un « score », permettant de faire émerger un « profil » : pouvoir, économique, technique, scientifique, communication, social, littéraire, artistique, spirituel, nature ou ludique. Les intervenantes débriefent ensuite les résultats avec chacun des jeunes, les incitant à concevoir leur projet professionnel en fonction des intérêts émergents du questionnaire.

Les métiers présentés dans le questionnaire semblent bien peu adaptés aux aspirations et aux possibilités concrètes des jeunes de ce dispositif (haut fonctionnaire, médecin, physicien, etc.). Plus encore, certains métiers leur sont inconnus. Pendant l'atelier, alors qu'ils sont en train de remplir le questionnaire, certains jeunes interrogent les intervenantes : *« C'est quoi Madame un géophysicien ? Et un ethnologue ? »*. Un autre remarque : *« Y'a pas cuisinier… Ni assistante de vie… »* Ainsi, Julien (E14), qui effectue depuis quelques mois une série de missions d'intérim en tant qu'éboueur et a bon espoir d'être embauché dans un an, ne peut pas, lui non plus, trouver ce métier dans cette liste. L'activité proposée rend compte du décalage entre la manière dont ces professionnelles, qui travaillent le plus souvent avec des cadres en reconversion professionnelle, perçoivent la recherche d'emploi et la quête d'un épanouissement au travail, propre aux classes sociales supérieures, et les jeunes du dispositif, venant des catégories populaires, sans aucun diplôme, qui aspirent « seulement » à travailler pour vivre « normalement » avec leurs familles. C'est, en tout cas, en ces termes que s'expriment de nombreux jeunes interrogés dans les entretiens, dont Kevin (E3) et Julien (E14) :

> *Enquêtrice : « Vous allez peut-être trouver ça bête, comme question, mais... qu'est-ce que vous avez envie de faire là, si je vous dis dans 5 ans, vous vous imaginez comment ?*
> Kévin (E3) : 5 ans ? Oh lala... posé, avec ma meuf, un appart... […] Appart ou maison [sourire]... mais je pense pas.
> *Enquêtrice : Vous pensez pas ?*
> Kévin : Faut de l'argent.
> *Enquêtrice : D'accord. Et je sais pas, chien, chat, poisson rouge ?*
> Kévin : Un chat. [sourire]
> *Enquêtrice : Et vous faites quoi dans la vie, dans 5 ans ?*
> Kévin : Ben je travaille, j'espère.
> *Enquêtrice : Dans quoi ?*
> Kévin : N'importe. Y'a de l'argent tous les mois.
> *Enquêtrice : Y'a pas un truc qui vous botte plus qu'un autre ?*
> Kévin : Je sais pas... faut que j'essaye d'autres trucs déjà... non. » **Kévin (E3).**

> *Enquêtrice* : *« Votre vie, si vous vous projetez dans 10 ans, vous vous voyez comment, dans 10 ans ?*
> Julien (E14) : J'espère travailler, avec une femme.
> *Ok. Des enfants ?*
> Julien : Deux. Une fille et un garçon. » **Julien (E14).**

La catégorie d'interaction « occupation » regroupe donc des situations où la proposition institutionnelle n'est ni dense, ni en adéquation avec les besoins exprimés par les jeunes. Dans ces situations, la Garantie jeunes permet alors de donner l'illusion à ces derniers, qu'ils ne sont pas inactifs, qu'ils font des choses en présence des autres. Pour autant, elle ne permet pas réellement d'accéder à l'autonomie ni même de s'engager dans une recherche d'emploi. Passifs, les jeunes sont en attente, manifestant pour certains de l'ennui.

3.3. Intermédiation

Le terme d'« intermédiation », forgé par la socio-économie de l'emploi, rend compte de la présence d'un intermédiaire qui fait en sorte de rapprocher une offre et une demande d'emploi. Cette situation prend une dimension particulière dans le cadre de la Garantie jeunes et nous avons pu l'observer dans différents cas.

Le premier cas, le plus simple, consiste à organiser des rencontres entre jeunes et employeurs potentiels. Gros employeur de main d'œuvre juvénile, la Défense organise volontiers des réunions d'information dans les missions locales. Si tous les jeunes du dispositif n'aspirent pas nécessairement à travailler dans ce secteur, ces rencontres permettent de montrer l'étendue des métiers proposés à des jeunes potentiellement intéressés. De la même manière, inviter des professionnels de l'intérim en recherche de candidatures à la mission locale, ou accompagner des jeunes à des salons de l'emploi participe à un processus de mise en relation entre une offre et une demande.

Enfin, nous avons pu voir des situations dans lesquelles l' « intermédiation » est plus active encore et déborde le cadre des six semaines de formation intensive initiale.

> « Laura (E5) : C'est bête à dire, mais c'est ce que j'allais dire : si on commence demain, c'est grâce aux conseillers. C'est eux qui nous ont trouvé la recherche d'emploi par intérim.
> *Question* : *Et c'est quoi, comme boulot, alors ?*
> Laura : Préparatrice de commandes.
> *Question : D'accord. Et c'est quoi, comme commandes ?*
> Marion (E6) : C'est des livres de chez Hachette. ». ***Focus group.***

Ici, un conseiller de la mission locale en charge de la relation entreprises apprend qu'un recruteur cherche des jeunes non-qualifiés pour des missions courtes situées dans un endroit peu accessible du bassin d'emploi. Alors que l'essentiel des jeunes n'est pas titulaire du permis de conduire, le conseiller Garantie jeunes organise localement un système de co-voiturage entre jeunes et permet à ces derniers d'accéder à ces emplois.

Les visites de fin de stage sont aussi l'occasion de voir apparaître cette forme particulière d'interaction entre la proposition institutionnelle, incarnée ici par l'une des conseillères de la Garantie jeunes, et Johnny (E7) qui effectue un stage au service des sports de la ville.

> Johnny (E7) a des capacités techniques avec son CAP électricien mais il ne l'a pas validé et Sandra, la conseillère, et Michel, le tuteur du stage, incitent Johnny à se former un peu pour devenir employé technique polyvalent. Johnny dit que ce qui lui a plu, c'est de faire plein de petites choses différentes. Michel et Sandra lui parlent de l'AFPA[77]. Sandra explique à Johnny

[77] Association pour la formation professionnelle des adultes

> que la formation ne dure que six mois, que ce n'est pas comme à l'école, qu'il y a trois mois de stage. *« On va se renseigner la semaine prochaine, je vais te montrer. On peut même envisager d'aller sur place, dans les locaux de l'AFPA pour que tu vois comment ça se passe. C'est à X ou à Y mais il y a possibilité d'être logé sur place et on est payé »*. Johnny pourrait ensuite postuler non seulement dans les mairies mais aussi dans les hôpitaux, dans les clubs de vacances. **Extrait des notes ethnographiques.**

En proposant à Johnny de revenir sur son expérience de stage, de l'accompagner et de se renseigner avec lui sur une éventuelle formation qui lui permettrait d'accéder à un emploi qui lui a plu, la conseillère répond aux besoins du jeune et lui permet de s'engager davantage encore dans sa recherche d'emploi et de formation. L'accompagnement ne se limite pas seulement à aider le jeune à trouver un stage ou un emploi mais il consiste à épauler le jeune tout au long de son insertion dans l'emploi en revenant sur son expérience et en travaillant avec lui les points forts et les points faibles de celle-ci.

Un certain nombre de jeunes sont amenés à se saisir de ces propositions institutionnelles et accèdent à des emplois qui sont pour eux l'occasion de découvrir de nouveaux espaces professionnels. Dans le cas de l' « intermédiation », l'interaction entre la proposition institutionnelle et les jeunes conduit à une rencontre effective entre les offres et les demandes d'emploi. **Dans cette catégorie, il y a non seulement adéquation entre le besoin des jeunes et la proposition institutionnelle, mais plus encore, l'action du conseiller vient encourager et soutenir les jeunes. Dans ces conditions, ces derniers s'engagent dans l'emploi.**

3.4. Démobilisation

Cette dernière catégorie d'interaction renvoie à toutes les situations dans lesquelles la proposition institutionnelle est minimale. En effet, peu d'activités sont proposées aux jeunes, entrecoupées de périodes dites de « démarches recherche » ou « démarches individuelles », et/ou lorsque le suivi individuel par les conseiller(ère)s est inexistant. **Dans ce cas, la Garantie jeunes repose sur un dispositif de faible densité, inadéquat avec les besoins des destinataires et la contrainte ne s'exprime que faiblement sur ces derniers. Le jeune se désengage de la recherche d'emploi,** il manifeste son désintérêt, sa déception, s'absente et/ou arrive en retard, ne déclare plus ses revenus, ne se présente pas aux rendez-vous, a des rapports conflictuels avec les conseiller(ère)s. Dans les cas les plus extrêmes, la « démobilisation » peut entrainer des situations d'abandon par l'institution ou par le jeune.

Selon les jeunes, la « démobilisation » s'observe à différents moments dans leur trajectoire au sein du dispositif. Dans le cas de Clémence (E26), elle apparait après une première phase d'engagement dans le dispositif au moment de l'accompagnement collectif. La jeune femme âgée de 25 ans s'implique dans les activités et formule des attentes très fortes. Un mois après son entrée à la Garantie jeunes, Clémence réalise un stage de deux semaines dans le foyer de protection de l'enfance dans lequel travaille sa sœur en tant qu'éducatrice spécialisée. Au fur et à mesure des mois, elle affine son projet professionnel et souhaite travailler auprès des femmes battues, ce qui renvoie à sa propre expérience : Clémence a été agressée physiquement par son père et l'affaire a été portée en justice.

Bien qu'elle apprécie les modules destinés à la rédaction du curriculum vitae et de la lettre de motivation, elle critique un atelier mené par une consultante en psychologie. Ce dernier consiste à mettre en scène l'entourage familial et l'aide qu'il apporte dans la recherche d'emploi. « *Je voulais pas intégrer mon père à ça, là... Je me suis dit : non mon père il est pas présent, puisque je le vois pas. Elle m'a dit : si, faut le mettre, elle a vraiment insisté.* » Elle est également très négative à l'égard des ateliers animés par des personnes retraitées, elle souligne le décalage de génération. « *Ça évolue hein ! Le vieux, il avait pas l'air de se rendre compte que ça avait évolué.* [rire] *Non mais c'était un peu barbant. Toute la journée, c'était trop long ! 8 heures à l'écouter ! »*. Elle revient également sur

un forum contraception. « *La dernière fois, il y a eu un forum... contraception, s'il te plait ! J'ai cru que je retournais au collège ! J'ai 25 ans, je sais comment ça marche, un préservatif, je veux dire... c'est pour les collégiens !* » [*focus group*]. Néanmoins, elle dit avoir apprécié l'atelier théâtre « *si je suis en groupe, je parle plus maintenant que avant* ».

Une fois la période d'accompagnement collectif achevée, elle déclare avoir effectué quelques missions d'intérim (comme distribuer des *flyers* pour Auchan) et avoir passé deux entretiens d'embauche pour un emploi d'avenir en tant que médiatrice pour les transports de la ville (proposé par les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes). Elle insiste sur le manque de suivi après l'accompagnement collectif. « *En ce moment, on n'a pas vraiment de rendez-vous individuels* » ; « *depuis avril, là, avril j'ai eu un rendez-vous, après rien du tout. Mai, juin, juillet, aout…* » ; « S*i on fait pas nos démarches nous-mêmes, on peut pas compter sur eux* [les conseiller(ère)s]*, quoi* » [*focus group*]. Elle estime que les conseiller(ère)s sont en difficulté face aux jeunes et regrette leur manque de disponibilité. « *En fait la conseillère, on a l'impression qu'elle est là parce qu'elle a pas le choix* » ; « *La Garantie jeunes c'est bien, ça nous aide. Mais c'est les conseillers, en fait, que ça va pas. Je pense qu'il faudrait qu'ils fassent un travail sur eux-mêmes et après je pense que ça peut s'améliorer comme ça.* […] *Après, ils disent que c'est nous qu'on veut rien faire* [parodiant], *qu'on est feignant, qu'on veut pas travailler, qu'on est des enfants... ouais, euh... enfin... »* [*focus group*].

Huit mois après son entrée dans le dispositif, Clémence déclare : « Je trouve pas d'évolution, pour ma part, depuis que j'ai intégré la Garantie jeunes. Donc euh... Mais oui, ça aide quand même à avancer, mais moi j'ai l'impression d'en être toujours au même point, en fait. » [focus group]. Clémence se dit « carrément déçue ». En revanche, elle a pu financer une partie de son permis de conduire et a obtenu le code. L'allocation lui a permis de « sortir de la galère ». Elle se rend à la mission locale toutes les semaines car elle n'a pas accès à internet au domicile de sa mère.

Le cas de Clémence illustre la catégorie « démobilisation » dans la mesure où la jeune femme ne se saisit pas de la proposition institutionnelle car elle la juge défaillante et inadaptée. Alors que Clémence s'investit dans le dispositif au moment de l'accompagnement collectif (en se rendant tous les jours à la Garantie jeunes et en participant aux activités proposées), malgré les difficultés organisationnelles qu'elle souligne au moment de l'entretien 1, elle se sent isolée et « *livrée à elle-même* » au fur et à mesure que les mois passent.

La « démobilisation » est ici engendrée par une accumulation de décalages entre la proposition institutionnelle et les attentes de cette jeune femme : la première forme de décalage s'exprime entre son vécu et le contenu des ateliers. Clémence souligne la violence symbolique ressentie au cours d'un atelier dans lequel on exige qu'elle évoque son père, alors que ce dernier a été condamné pour l'avoir battue. De la même manière, l'obligation de se rendre à un forum sur la contraception, alors qu'elle est âgée de 25 ans, lui apparait inadaptée à sa situation, la jeune femme sous-entendant avoir une vie sexuelle protégée depuis longtemps. La deuxième forme de décalage se situe entre ses attentes et la nature de l'accompagnement. Clémence dénonce un accompagnement individuel quasiment inexistant : elle n'a été reçue en entretien individuel que deux fois et n'a bénéficié que d'une seule proposition d'emploi par la mission locale en plusieurs mois.

En revanche, pour Kader (E21), la « démobilisation » est à l'œuvre dès son entrée dans le dispositif. Sa situation renvoie à ce que l'on observe en milieu scolaire, c'est-à-dire « un décrochage de l'intérieur »[78] ou « un décrochage sur place »[79]. L'état de décrochage dans le cadre la Garantie jeunes renvoie plus largement au fonctionnement du dispositif, et à l'interaction entre celui-ci et les

[78] Bautier Élisabeth, Bonnery Stéphane *et al.*, 2002, *Décrochage scolaire : Genèse et logique des parcours*. Rapport de recherche pour la DPD/MEN, ESCOL – Paris, Printemps – UVSQ, SYLED – RES- Paris III.

[79] Glasman Dominique, 1998, « Les lycées décrocheurs » : ouvrir le dossier », *In* Bloch Marie-Cécile, Gerde Bernard (dir.), *Les lycées décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse*, Lyon, Chronique Sociale. p.13.

expériences scolaires, familiales et professionnelles qui modulent les parcours et le comportement de chaque jeune.

> Le père de Kader est chauffeur de taxi à Boston. Sa mère travaille en tant que femme de ménage dans un lycée et son beau-père est préparateur de commande dans un magasin. Kader a vécu au Maroc jusqu'à l'âge de 16 ans. Il migre en France pour rejoindre sa mère et son beau-père qui habitent dans un « *petit pavillon* », « *mais on n'est pas riche non plus* » (entretien 1). Kader a deux sœurs (âgées de 13 et 7 ans) et un frère qui vivent chez leur père aux États-Unis.
> À propos de sa scolarité, Kader dit de ses années collège « *normal, très bien, comme tout le monde* », puis il suit une formation en CAP « cuisine » pendant un an mais n'obtient pas le diplôme. « *En fait c'est comme mes cousins ils font de la cuisine, aussi, j'avais envie de la faire, comme la famille en fait, et voilà... finalement, c'est pas que j'ai pas aimé mais. C'était pas mon truc.* » (entretien 1). Kader est alors âgé de 17, 18 ans. Il déclare ne pas avoir aimé l'école en France, s'être « *embrouillé avec son chef* ». Kader connait alors une période d'inactivité pendant trois mois au cours laquelle *« il ne fait rien* ». De cette période, il dit être « *toujours à la maison, je dors, et je sors, et je vois des potes comme moi, en fait. Ils ont pas de travail. On est là, on parle... on galère, tout simplement. » « Des fois on fait des petits trucs. On fait du foot ou on va dans un café, dans un bar à chicha... Mais on fait toujours les mêmes trucs. »* (entretien 1*).* Il avoue également que ses copains dealent de la drogue et ont déjà organisé des cambriolages et des *« carottes »* (c'est-à-dire des arnaques). « *Là ça m'énerve, j'ai 20 ans, c'est... c'est... 16 ans, 17 ans, c'est pas grave, mais là... 20 ans... 20 ans ça veut dire que je suis obligé d'avoir un travail comme tout le monde et d'avoir une vie. C'est ça...* » (entretien 1).
> Après son arrêt de scolarité, il suit une formation « compétences » organisée par la mission locale au cours de laquelle il effectue un stage de trois semaines en tant que serveur. Puis il intègre la Garantie jeunes. Kader apprécie les conseiller(ère)s « *ils sont toujours à l'écoute. Ils sont gentils, tout* simplement. C'est pas comme à l'école où tu vois, des fois... » (entretien 1). Le jeune homme déclare avoir répondu à de nombreuses annonces d'emploi sur internet, s'être déplacé dans les restaurants avec un CV et une lettre de motivation. Il raconte également s'être inscrit dans une agence d'intérim dont il ne se souvient plus du nom. « Ils disent : laissez votre CV, on vous rappellera. Et voilà, toujours j'attends leur appel et voilà, ça rappelle pas [sourire]. » « ça m'a démoralisé » (entretien 1). Il souhaite devenir « maitre-chien », « j'aime bien les chiens. Et je crois ça, ça va être dur. Parce que à la Mission Locale, mon conseiller m'a dit : faut un diplôme pour ça. Et moi j'ai pas de diplôme. » (entretien 1).
> Kader dit de la Garantie jeunes : « des fois on fait le truc sur internet, le jeu, là. Des fois on parle du travail, on parle des métiers. ». Il critique « l'atelier cravate » : « ça sert à rien de mettre des chemises pour rien, je vais pas mettre une cravate si j'ai pas d'entretien, j'en ai des chemises chez moi, j'en mettrai le jour où j'aurai un entretien » (entretien 2). La Garantie jeunes lui permet de sortir de la « galère ». « T'es là pour un projet, c'est pas comme quand t'es là, tu sais pas quoi faire, tu galères... tu sors, tu te sens mal » (entretien 1). Mais Kader ne travaille pas pendant la Garantie jeunes. Il évoque un stage de deux jours dans la cafétéria, qui ne correspond pas à ce qu'il veut faire. Il souhaite travailler en tant que serveur et « se retrouve en cuisine ». Par ailleurs, le jeune homme se déclare déprimé, « je pète un peu les plombs » « je dors pas le soir » (entretien 2). La Garantie jeunes « ça donne rien » « ça change rien du tout » (entretien 2). Il ne comprend pas pourquoi il n'arrive pas à trouver un travail, il se remet beaucoup en question. « Y a un truc qui passe pas, je sais pas c'est quoi » (entretien 2).

> Pour lui, « il manque du travail ». « À part l'argent, la Garantie jeunes ça sert à rien » (entretien 2). Aujourd'hui, Kader aspire à « faire une vie comme tout le monde ». Il se dit prêt à accepter tout type d'emploi (éboueur, auxiliaire de vie…), sauf celui d'animateur : « Ça sert à quoi de travailler deux heures par jour, moi je préfère rester à la Garantie jeunes et toucher l'allocation » (entretien 2). Il se rend à la Garantie jeunes deux, trois fois par mois pour imprimer des curriculum vitae et lettre de motivation et pour « se déclarer ». Par ailleurs, il évoque un rendez-vous avec un conseiller au cours duquel il a demandé un financement pour une formation dans la sécurité (1600euros), sa demande est refusée. Avec l'allocation, il finance la totalité du permis de conduire (entre 2000 et 3000 euros), qu'il obtient au deuxième essai. **Portrait biographique.**

La « démobilisation » caractérise la trajectoire de Kader pour des raisons différentes de celles exprimées par Clémence. Une forme de **désengagement** de la part de ce jeune homme s'observe dès les premiers jours de son entrée dans le dispositif, au moment de l'accompagnement collectif. Si pendant l'entretien en face à face, Kader verbalise peu son rapport à la Garantie jeunes, il aspire à « *trouver un travail pour faire une vie comme tout le monde* » ; « *J'ai 20 ans et j'ai jamais travaillé encore* ». Toutefois, les observations menées pendant les ateliers collectifs ont montré son désintérêt pour les activités proposées et son ennui.

Nos résultats montrent, que pour une très grande partie de la population enquêtée, la « démobilisation » s'enclenche peu de temps après la phase d'accompagnement collectif (de 4 à 6 semaines selon les missions locales), au cours de laquelle les jeunes se sentent davantage isolés et livrés à eux-mêmes.

> *Question* : *« Donc du coup entre février pour vous et mars pour vous, donc il y a eu les premières semaines de formation, avec les ateliers et tout ça. Et après, vous avez vu combien de fois les conseillers ?*
> René (E50) : Ben...
> Asma (E25) : Pas beaucoup en tout cas.
> Arnaud: Généralement, faut les voir au moins une fois par mois pour leur amener les déclarations, et s'ils peuvent pas les prendre, faut les déposer à l'accueil.
> *Question* : *D'accord. Mais en entretien, vraiment ?*
> René : À la base, ils nous avaient dit : un entretien par mois.
> Anne (E32) : Y'a pas d'entretiens [sourire].
> Élodie (E33) : Moi, j'ai mon premier rendez-vous mardi prochain [rire].
> Anne : Y'a pas d'entretien [sourire] moi je viens comme ça et puis si… j'ai trouvé des offres ou du travail dans l'intérim, je remplis, voilà, j'ai travaillé comme ça, comme ça...
> *Question* : *Vous n'avez eu aucun entretien ?*
> Anne : Mais il y a pas d'entretiens !
> René: Moi c'est pareil. » ***Focus group.***

De la même manière, prévoir dans l'emploi du temps des temps de « recherche d'emploi autonome » peut vite se transformer en inactivité durable pour les jeunes les moins à même de se mettre en mouvement par eux-mêmes. Le *focus group*, mené auprès de Clémence (E26), Wilfried (E17) et Michaëla (E27), montre à quel point les jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes dans la recherche d'emploi. Ces trois enquêté(e)s ont beaucoup insisté sur le manque de disponibilité des conseiller(ère)s, sur leur déception tout en reconnaissant que la Garantie jeunes a un certain potentiel comme dispositif d'aide à l'emploi :

> *Question : « À propos de la feuille de déclaration mensuelle : Parce que du coup, vous venez à la mission locale vraiment exprès pour ça ?*
> Clémence (E26) : Ouais, parce qu'on doit remplir ça avant le 10 de chaque mois, en fait.

Question : Parce que vous devez le remplir entre le 1er et le 10 ?
Wilfried (E17) : Non, c'est même pas le 1er, je crois, on peut le remplir à partir du 27.
Question : Et là on est le 9.
Wilfried: Ouais on va profiter de l'occasion, je le donne aujourd'hui [rire].
Clémence : Moi aussi.
Rebecca (E23) : Je l'ai envoyé par la poste hein.
Question : Ah ouais vous pouvez aussi l'envoyer par la poste ?
Clémence : S'ils le reçoivent pas, tu vas avoir des problèmes.
Wilfried : Non, parce que sans te mentir, depuis le mois d'avril que je suis là, c'est le premier jour où je le donne à temps. Tous les autres mois je l'ai donné entre le 15 et le 20. » ***Focus group.***

La contrainte est vécue comme lâche. Par sa déclaration, Wilfried met bien en évidence que la menace de sanction n'est pas effective. Que ce soit parce que la mission locale ne saisit pas la commission d'attribution de la Garantie jeunes, dont le rôle est également de décider des sanctions, ou parce que bien que saisie, la commission n'inflige pas de sanction, ce cas est révélateur d'un usage peu efficient de la contrainte. Wilfried explique plus loin dans l'entretien collectif qu'il dispose de plusieurs formulaires de déclarations mensuelles pour faciliter celles-ci :

« Moi j'en ai plein chez moi. Moi je suis venu ici, j'en ai photocopié plusieurs et j'en ai plein chez moi. Sinon c'est... c'est encore plus embêtant. En plus la dame de l'accueil, elle a pas que ça à faire non plus. Non j'en ai plusieurs chez moi. Moi, je trouve que c'est plus embêtant qu'autre chose ». **Wilfried (E17),** ***focus group*****.**

Laisser des jeunes envoyer par voie postale leur déclaration de ressources mensuelles au lieu de provoquer une rencontre permettant de faire un point sur leur situation peut être vécu comme une autorisation de prendre de la distance avec l'accompagnement de la mission locale. Alors que les jeunes sont censés venir au moins une fois par mois à la mission locale, à l'occasion de la remise de déclaration de ressources, ils restent chez eux en marge de l'accompagnement. Que cette proposition institutionnelle se déroule pendant le « mois intensif » ou à son issue, elle donne le sentiment à ceux qui la saisissent que la Garantie jeunes se résume à une allocation mensuelle perçue pendant une année.

La « démobilisation » s'observe également chez des jeunes qui assistent plus ou moins à des ateliers qui ne les intéressent guère. Certains se découragent très vite, deviennent plus dilettantes, et finissent par ne plus venir du tout et par ne plus donner de leurs nouvelles aux conseiller(ère)s. Dans ce cas, souvent, ils adoptent un comportement consumériste vis-à-vis de l'allocation. En l'absence de sanction, l'interaction proposition institutionnelle/réception par le destinataire se conclut par une « démobilisation ». Toutefois, quand les conseiller(ère)s constatent de la distance entre le jeune et le dispositif et prennent des mesures (menace de radiation ou radiation effective), la « démobilisation » peut n'être que provisoire et se transformer en « re-mobilisation ».

La catégorie « démobilisation » regroupe des propositions institutionnelles peu denses, peu articulées aux besoins des destinataires et qui font l'objet de peu de sanctions positives ou négatives. Les jeunes se désengagent alors du dispositif et de la recherche d'emploi.

Partie 4

LES EFFETS DU DISPOSITIF SUR LES PARCOURS DES JEUNES

Les quatre catégories d'interaction ont permis de rendre compte de la manière dont fonctionne le dispositif de la Garantie jeunes. Une proposition institutionnelle, caractérisée par des niveaux de densité, de contrainte et d'adéquation plus ou moins importants, est offerte aux jeunes. Ces derniers s'en saisissent plus ou moins, en fonction de leurs parcours biographique et institutionnel. La rencontre entre cette proposition institutionnelle et les réactions des jeunes donne lieu aux quatre catégories d'interactions analysées précédemment : « mobilisation », « occupation », « intermédiation » et « démobilisation ». Mais que se passe-t-il *in fine* pour les jeunes au cours et au terme du dispositif ? Une fois que cette rencontre s'est opérée, que les jeunes se sont, ou non, appropriés la proposition institutionnelle, que deviennent-ils ? Quels sont les effets du dispositif pour ces jeunes?

Les travaux menés sur le modèle des expérimentations comparant un échantillon test à un échantillon témoin proposent de distinguer un effet « pur » du traitement[80]. L'assignation aléatoire s'est imposée dans l'évaluation de nombreuses politiques publiques récentes. C'est le cas du recours aux opérateurs privés de placement[81], du RSA et plus largement des 550 expérimentations financées par la France avec le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ), initié par Martin Hirsch[82]. Après avoir été mise en œuvre sur les terrains de l'économie du développement[83], cette méthode a acquis une position importante dans l'évaluation des politiques publiques[84]. Le tirage au sort et la discrimination de deux populations identiques, l'une bénéficiant du programme, l'autre n'en bénéficiant pas, permet de mesurer « un effet sur la trajectoire des personnes »[85]. Ainsi, « l'intérêt majeur d'une évaluation aléatoire est de s'affranchir de[s] biais de sélection, de façon à produire un chiffrage robuste avec une grande économie de moyens statistiques ou économétriques. »[86]

Retracer des parcours de jeunes par une série d'entretiens biographiques longitudinaux ne permet pas de contrôler la totalité des variables observées grâce à ces méthodes par randomisation. Nous n'avons pas de population de contrôle n'ayant pas bénéficié de la Garantie jeunes et disposant des mêmes caractéristiques sociales et scolaires que les jeunes avec lesquels nous avons mené cette enquête. Nous ne sommes alors pas en mesure de déterminer des effets « purs » du dispositif[87]. Toutefois, le travail d'analyse du matériau d'enquête permet de repérer des inflexions dans les parcours socio-professionnels que l'on peut attribuer à la Garantie jeunes. Nous considérons alors ces inflexions comme étant produites par le dispositif. Elles constituent alors des effets de la Garantie jeunes sur les parcours des jeunes.

Les récits des jeunes, recueillis à différents moments de leur parcours au sein du dispositif, combinés à la prise en compte de leurs parcours biographiques et de la nature de leur interaction avec la proposition institutionnelle, permettent de distinguer trois groupes de jeunes dont les parcours à

---

[80] Penissat Étienne, 2011, « Quantifier l'effet "pur" de l'action publique : entre luttes scientifiques et redéfinition des politiques d'emploi en France », Sociologie et sociétés, vol. 43, n° 2, pp. 223-247; Simha Jules, 2015, *Les expérimentations sociales en France. Une sociologie de l'évaluation des politiques publiques*, Thèse de sociologie, Université Nanterre Paris Ouest.

[81] Vivés Claire, 2013, *L'institutionnalisation du recours aux opérateurs privés de placement au cœur des conflits de régulation du service public de l'emploi (2003-2011)*, Thèse de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre la Défense.

[82] Bureau Marie-Christine, Sarfati François, Simha Jules, Tuchszirer Carole, 2013, « L'expérimentation dans l'action publique », *Travail et Emploi*, n°135, pp. 41-55.

[83] Banerjee Abhijit, Esther Duflo, 2011, *Poor Economics : A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*, New York : Public Affairs.

[84] Simha Jules, 2015, *op. cit.*

[85] L'Horty Yannick, Pascale Petit, 2011, « L'évaluation aléatoire : un succès qui ne doit rien au hasard », *La vie des idées*.

[86] *Ibid.*

[87] Penissat Étienne, 2011, *op. cit.*

l'issue de la Garantie jeunes se ressemblent. Le premier groupe concerne des jeunes qui s'insèrent dans l'emploi, même s'il s'agit d'un emploi précaire ; dans le deuxième groupe, les jeunes demeurent relativement éloignés de l'emploi mais ils se « mettent en mouvement » et se préparent à travailler en agissant sur leur mobilité et leur santé, ainsi qu'en se socialisant aux règles qui régissent le monde du travail ; enfin, le troisième groupe rassemble des parcours que nous avons qualifiés d'« empêchés » : la situation des jeunes n'a pas évolué entre le moment où ils sont entrés dans le dispositif et le moment où ils en sortent (pour certains, elle s'est même aggravée).

Il est à noter que les enquêté(e)s se répartissent de manière équivalente dans les deux premiers groupes (environ une quinzaine de jeunes par groupe). Le dernier est minoritaire et rassemble huit jeunes. Cette répartition ne prétend pas à être représentative de l'ensemble des parcours des jeunes ayant intégré le dispositif ; elle a pour seule intention de qualifier la population étudiée et de rendre compte, à un moment donné (au bout de plusieurs mois de participation au dispositif), de la situation des jeunes. Ces groupes ont donc été constitués en comparant les caractéristiques sociales des jeunes (niveau de diplôme, mobilité), leur situation professionnelle, la nature de l'accompagnement dont ils ont bénéficié et la manière dont ils l'ont réceptionné. Nous insisterons également sur ce qui se joue, pour ces jeunes, « en-dehors » du travail. Pourquoi certains accèdent à l'emploi plutôt rapidement alors que d'autres en restent exclus ?

Nos résultats apportent quelques éléments de réponse tant du côté du travail que du hors-travail. Ils montrent que le dispositif de la Garantie jeunes modifie les parcours des jeunes, aussi bien du point de vue du rapport à l'emploi et de l'apprentissage des règles sociales relatives au monde du travail, que de la prise en charge sociale et professionnelle, de la mobilité, et de la confiance en soi.

1. INSERTION DANS L'EMPLOI (PRÉCAIRE)

Pour les jeunes de ce premier groupe, le dispositif de la Garantie jeunes a tenu ses promesses en leur versant une allocation, en les accompagnant dans leur recherche d'emploi et en leur proposant un emploi. Il convient de noter que tous les emplois obtenus par la population étudiée sont des emplois atypiques précaires : ce sont majoritairement des emplois aidés, à durée déterminée et du travail intérimaire. La Garantie jeunes a toutefois permis à ces jeunes, un peu plus diplômés et plus mobiles que les autres, de reprendre confiance en eux en travaillant sur leurs projets professionnels et en rendant, de ce fait, leurs recherches d'emploi plus efficaces. Les parcours de ces jeunes au sein du dispositif sont principalement caractérisés par l'« occupation » et l'« intermédiation ».

1.1. Des emplois précaires

De manière générale, les jeunes de ce premier groupe ont accès à des emplois faiblement qualifiés et peu valorisés socialement dans le domaine de la manutention, de la préparation de commandes, de la mise en rayon et du service. Une partie d'entre eux bénéficie de contrats aidés tels que les services civiques, les emplois d'avenir ou les contrats de qualification.

Cinq mois après son entrée dans la Garantie jeunes, Oliver (E22) obtient – par l'intermédiaire des conseiller(ère)s – un emploi d'avenir. Il travaille dans la maintenance d'un parc informatique au sein d'un lycée, ce qui correspond à son profil puisqu'il est diplômé d'un baccalauréat professionnel électronique numérique. Il dit de cet emploi que « *ça se passe bien, y'a des possibilités intéressantes* » et envisage de passer des concours pour entrer dans la Fonction publique (via le conseil général). Il touche le SMIC et effectue 39 heures de travail par semaine.

D'autres jeunes s'insèrent dans l'emploi précaire en accédant au travail intérimaire ou à des contrats à durée déterminée. C'est le cas notamment de Marion (E6). Désormais connue des agences d'intérim, cette dernière enchaine plusieurs missions pendant six mois : préparation de commandes,

emploi de libre-service, mise sous plis, travail à l'usine. De son côté, Julie (E34) alterne les missions d'intérim (travail à la chaine) entre deux entreprises de parfumerie. Elle perçoit un salaire qui varie entre 1 200 et 1 600 euros par mois.

De manière générale, les parcours des jeunes qui s'insèrent dans l'emploi (même précaire) se construisent au sein de la Garantie jeunes à partir d'interactions relevant de la « mobilisation » et de l'« intermédiation » et cette dernière est davantage dirigée vers le secteur public – au moyen des contrats aidés – que vers le secteur concurrentiel. Si les emplois occupés sont des emplois non stables, l'appartenance à cette catégorie renvoie au fait que les missions d'intérim s'enchainent ou encore que les CDD obtenus sont relativement longs (6 mois).

1.2. Des jeunes plus diplômés et plus mobiles

Les jeunes qui s'insèrent dans l'emploi précaire sont les plus diplômés de la population enquêtée. Nous avons insisté plus haut sur l'idée selon laquelle les jeunes participant au dispositif étaient majoritairement en difficultés sociale et scolaire. À l'instar d'autres travaux, l'enquête montre qu'un diplôme, même relativement modeste, joue un rôle considérable dans les parcours de ces jeunes[88]. Parmi les titulaires d'un baccalauréat technologique ou général, certains ont été inscrits à l'université même si cette expérience a été de courte durée. D'autres espéraient intégrer des BTS en alternance, mais ils n'ont pas été retenus ou n'ont pas réussi à trouver un employeur pour valider leur formation. Ils sont par ailleurs quelques-uns à avoir obtenu un CAP.

Les jeunes de ce premier groupe sont aussi plus mobiles que les autres, ce qui explique qu'ils accèdent aussi plus facilement à l'emploi. Grâce à l'allocation, certains financent leur permis de conduire, l'obtiennent et deviennent ainsi plus autonomes pour se déplacer. Julie (E34) fait par exemple le choix, dès son entrée dans le dispositif, de se concentrer sur l'obtention du permis. Considérant que l'acquisition d'une autonomie de déplacement lui permettra de travailler, elle utilise les trois quarts de l'allocation pour financer cette formation et se rend à l'auto-école tous les jours. Une fois « le papier rose » en poche, elle effectue plusieurs missions d'intérim. D'autres jeunes, comme Steeve (E10), réussissent à épargner suffisamment pour acheter une voiture d'occasion.

Les jeunes de ce groupe, qui n'ont pas le permis de conduire, sont néanmoins ceux qui ont davantage que les autres accès aux transports en commun ou qui rencontrent une proposition institutionnelle répondant à leurs besoins : ils se voient par exemple proposer un système de covoiturage mis en place par un conseiller de la Garantie jeunes. Le bilan « positif » du dispositif pour ces jeunes est donc fortement influencé par la proposition institutionnelle de la mission locale et notamment par le travail d'accompagnement et d'intermédiation des conseiller(ère)s qui donnent tout son sens au *workfirst*.

1.3. Les effets positifs de l'accompagnement et du *workfirst*

Pour la plupart des jeunes de ce premier groupe, l'accompagnement porte à la fois sur la situation professionnelle et sur la situation personnelle. Les conseiller(ère)s ont su apporter une « *aide morale* », « *ça nous permet de nous relever* », comme le dit Nicolas (E4). Ils gèrent également des situations d'urgence en se rendant disponibles. Les conseiller(ère)s ont, par exemple, mis en place un hébergement dans un foyer pour Kevin (E3) qui quitte le domicile familial après une crise avec son père.

C'est également sous l'effet de l'aide et des échanges quotidiens avec les conseiller(ère)s que certains jeunes, comme Marion (E6), acceptent des emplois auxquels ils ne prétendaient pas et admet-

[88] Mazari Zora, Meyer Virginie, Rouaud Pascale, Ryk Florence, Winnicki Philippe, 2011, « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du Céreq*, n°283.

tent l'idée de réaliser des tâches répétitives et de travailler avec des horaires décalés, parfois nocturnes. À son entrée dans le dispositif, la jeune femme qui souhaite devenir gardien de la paix, passe le concours mais échoue à l'écrit et envisage alors de passer d'autres concours de la Fonction publique. Marion, qui considère la Garantie jeunes comme « [sa] *deuxième maison* », explique que ce dispositif lui a permis de changer son rapport au travail dans la mesure où elle accepte désormais « *des boulots ingrats* », en précisant : « *j'ai pas le choix* » (entretien 2). Cette attitude renvoie à ce que Xavier Zunigo appelle le « deuil des grands métiers »[89]. Certains jeunes prennent ainsi conscience, en se confrontant au monde du travail et en étant accompagnés par les conseiller(ère)s tout au long de cette expérience, des possibilités réelles qui leur sont offertes, compte tenu de leurs compétences et de leurs parcours biographiques, et notamment scolaires. De la même manière, Julie (E37) se dit prête à travailler quel que soit le poste : « *aujourd'hui, on choisit plus son travail* ».

Pour ces jeunes qui s'insèrent dans l'emploi, l'accompagnement collectif et individuel ainsi que l'expérience d'emploi est un moyen de sortir de l'isolement social dans lequel ils disent s'être enfermés ou même de « réparer » des parcours biographiques complexes et douloureux. Maëlla (E1) insiste ainsi à plusieurs reprises sur le fait que le dispositif lui a permis de s'ouvrir aux autres : « *ça m'a fait faire quelque chose au lieu de rester chez moi, ça m'a permis de rencontrer des personnes* ». Certains jeunes « soignent », quant à eux, leurs addictions (alcool et cannabis) et leurs troubles psychologiques. Kevin (E3) confie que, sans la Garantie jeunes, « [il] *serait parti loin,* [il] *aurait rejoint le noir* ». L'agoraphobie de Michaela (E27) s'atténue depuis qu'elle est vendeuse par intérim chez H et M. « *Maintenant c'est parti, c'est une bonne chose » ; « le fait de travailler, de m'avoir mis avec des jeunes ça m'a fait un déclic* ». Elle ne se rend plus chez le psychologue car elle n'en ressent plus le besoin.

L'accès à l'emploi et à l'autonomie qu'il procure est également source de fierté : à l'occasion du *focus group*, Rebecca (E23) montre les ampoules qui se trouvent sur ses doigts et qui sont apparues à force d'avoir répété le même geste pour effectuer de la mise en carton[90]. Elles représentent le « travail bien fait » et le labeur de plusieurs journées passées à l'usine.

L'« intermédiation » n'est pas toujours le résultat d'une interaction entre le jeune et la proposition institutionnelle : Rebecca (E23) et Julien (E14) accèdent à l'emploi par l'intermédiaire d'un soutien familial qui leur permet de rester impliqués dans le dispositif. Julien obtient un CDD et une formation rémunérée dans une usine de parfum par l'intermédiaire de sa sœur. Il y travaille à la chaine avec son frère, avec qui il achète une voiture ce qui leur permet à tous les deux de se rendre au travail. Pour Rebecca, c'est son frère qui joue un rôle important et la remotive en lui mettant *« un coup de pieds au cul* ». Pour ces jeunes, l'aide familiale vient renforcer le dispositif dans le changement de situation professionnelle.

À la sortie du dispositif, les jeunes de ce premier groupe sont donc lancés dans une dynamique d'emploi ou de formation et expriment le sentiment de « s'en sortir », d'en avoir fini avec la « galère ». Ils envisagent l'avenir plus sereinement et se projettent comme chef d'équipe comme Kevin (E3) ou aspirent à ouvrir un plan d'épargne logement comme Jacques (E55).

2. PRÉPARATION SOCIALE À L'EMPLOI

Le deuxième groupe de jeunes rassemble des profils très variés du point de vue du niveau de diplôme, allant des titulaires d'un baccalauréat à ceux qui sont sortis du système scolaire sans diplôme. L'hétérogénéité des enquêté(e)s s'observe également dans leur rapport à l'emploi, à la mobilité et à la santé. Ces parcours se construisent à partir de toutes les formes d'interactions observées

[89] Zunigo Xavier, 2010, « Le deuil des grands métiers : Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°184, pp. 58-71.
[90] Cf. annexe 2.

(« occupation », « mobilisation », « intermédiation », « démobilisation »). De manière générale, ces jeunes sont « en cours d'accès » à l'emploi. Ils s'y préparent en faisant des stages, en se formant ou en prenant conscience des règles du monde du travail mais aussi en évoluant dans leur parcours de vie : certains gagnent en confiance en eux, grâce à l'aide des conseiller(ère)s et/ou à une prise en charge médicale et psychologique, d'autres décident *« d'arrêter le business »*, comme Sofiane (E35), ou bien remboursent leurs dettes (Manon, E48) ou bien encore quittent le foyer parental pour gagner en autonomie (Anthony, E49).

2.1. Des jeunes en cours d'accès à l'emploi

Contrairement aux jeunes du premier groupe, les jeunes du second ne cumulent pas d'expériences d'emploi sur le moyen terme. Certains d'entre eux enchainent plusieurs missions d'intérim de très courtes durées, sans réussir toutefois à créer de dynamique. Pour d'autres, les expériences d'emploi se résument à une succession de stages. Enfin, certains jeunes intègrent des formations comme Pétronille (E60), Nora (E52) ou Salamata (E41). Cette dernière s'inscrit, pendant la Garantie jeunes, à un « CAP agent polyvalent de restauration » et après des mois de recherche, elle obtient un contrat d'apprentissage auprès d'une enseigne de restauration rapide. Grâce à l'allocation, elle achète une mallette de couteaux, matériel nécessaire pour intégrer la formation. Pour ces trois jeunes femmes, l'allocation fournie par le dispositif a permis de prendre du temps pour faire murir le projet professionnel correspondant à leur expérience et à leur qualification.

Un seul jeune (William, E28) entre dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle, après avoir quitté quelques mois plus tôt la Garantie jeunes et avoir été licencié d'un emploi de mise en rayon.

2.2. Un début d'accès à l'autonomie

Les jeunes de ce groupe « utilisent » le dispositif, et notamment l'allocation, pour tenter d'améliorer leur mobilité ou bien pour prendre le temps de travailler les points faibles de leur parcours de vie, par exemple en régularisant leur situation financière ou en prenant des distances par rapport à leur passé de délinquance.

Rares sont ceux qui possèdent le permis de conduire. Cependant, conscients que leur manque de mobilité est un frein à l'emploi, ils s'inscrivent à la formation et financent les heures de conduite grâce à l'allocation. Certains d'entre eux éprouvent néanmoins des difficultés à fréquenter l'auto-école de manière assidue ou échouent à l'examen. Si Kader (E21) n'effectue qu'un seul stage pendant la Garantie jeunes qu'il abandonne au bout de quelques jours, il réussit néanmoins à obtenir le « papier rose ». De leur côté, Laura (E5) et Anne (E32) font le choix de déménager en région parisienne ou dans une grande ville « *là où y a plus de magasins* » (Laura, E5) pour pouvoir utiliser les transports en communs et augmenter leurs chances de décrocher un emploi.

Pendant la Garantie jeunes, Manon (E48) ne travaille qu'un mois en tant qu'hôtesse de caisse. Elle n'est pas très enthousiaste à l'égard du dispositif : « *Perso, j'attendais pas grand-chose, j'ai jamais trouvé de travail par la mission locale* » ; « *Au niveau coiffure, ils ont pas grand-chose* ». Cependant, l'allocation lui a permis de s'acquitter de ses dettes « *C'est déjà ça !* ». Elle rembourse plus de 500 euros « *d'amendes de l'État* » (un ami a « *roulé* » avec sa voiture sans assurance) et 1 200 euros de dommages et intérêts pour une histoire de camping impayé : « [Ils] *me prennent la moitié de ma paye* [par mois]. [...] *faut bien que je vive aussi » ; « Et l'autre moitié, ben, je prends mes clopes, je fais les courses. Après, j'ai plus rien »*. Même si elle n'a pas changé de projet professionnel – « *ça fait depuis la 3ème que j'ai la coiffure en tête et c'est pas sorti* » – et si elle considère que la Garantie jeunes n'a pas répondu à ses attentes, l'allocation est toutefois une première étape dans le parcours de la jeune femme pour poursuivre ses projets professionnels.

Sofiane (E35) lui aussi utilise la Garantie jeunes pour « régulariser » son passé : entre 16 et 22 ans, il avoue gagner sa vie grâce au *deal* : « *un peu de stupéfiants, un peu de shit, un peu de beuh, un peu de tout* ». Avec le *deal*, il paie « *sa consommation pour fumer* », le permis de conduire, une voiture, des vêtements, de la nourriture, des « *suites dans des hôtels 3 étoiles* », des soirées pour « *s'amuser avec des filles* » ou « *des clients* » ; « *parce que c'est du commerce* ». Le *deal* lui permet « *d'être indépendant* ». Cette activité est toutefois contraignante et comprend de nombreux risques : « *toujours en train de surveiller s'il y a la police, s'il y a pas des RG, [...] toujours changer de téléphone, toujours faire attention, regarder si on n'est pas suivi, toujours savoir à qui vendre...* » Et puis « *quand on a 800-1 000 euros, faut vraiment les justifier. Comment faire ?* ». Dans ce contexte, la Garantie jeunes est salutaire : Sofiane décide d'arrêter une partie de ses activités informelles et « *de trouver un travail, avoir un salaire, fonder une famille » ; « Faut bien se réveiller un jour ou l'autre, [...] rattraper le temps perdu de 16 à 22 ans* ». Sofiane considère l'allocation comme de l'argent qu'il peut justifier, contrairement à celui du *deal*. Son objectif est donc « *d'évoluer ou progresser pour avoir, je dirais pas une personnalité, mais une profession, comme tout le monde* » ; « *Quand on a un travail, on est ouvrier, on a une profession, ça fait bien, les gens ils nous voient d'un autre cliché* » (entretien 1). Par ailleurs, il considère que la Garantie jeunes lui a permis de changer des « *petites choses* », comme « *le comportement, comme la ponctualité* ». Il ajoute avoir un nouveau rythme de vie : « *avant j'étais pas du matin, maintenant je suis du matin, enfin, je vis plus la journée que la nuit, avant c'était le contraire. Avant la journée, je dormais, je foutais rien, la nuit je faisais ce que j'avais à faire. Malheureusement, mais j'ai changé ce mauvais rythme de vie, donc ça c'est déjà pas mal* ».

2.3. L'apprentissage des règles du monde du travail et la confiance en soi

De nombreux jeunes de ce groupe insistent sur le fait que l'accompagnement proposé par la Garantie jeunes leur a permis d'être plus à l'aise face à un employeur. « *Au jour d'aujourd'hui, là je vais voir un patron avec un grand sourire…* », déclare Laura (E5) qui dit désormais se « *débrouiller par soi-même* » : « *on me donne une offre, je me déplace pour aller voir* ». Quant à Salamata (E41), elle porte un regard positif sur la Garantie jeunes car elle a beaucoup apprécié les simulations d'entretien d'embauche (« *ce qu'on devait faire, et comment on devait parler »*). Nourredine (E24) aussi déclare avoir beaucoup appris et souligne même que, sans la Garantie jeunes, il n'aurait pas réussi son entretien d'embauche : « [on apprend] *comment se comporter, comment se tenir, tout ça... et, ouais, ça, ça m'a bien aidé, ben... c'est grâce à ça, parce que... pour où je vous ai dit, pour médiateur dans les transports en commun, fallait faire un entretien d'embauche... Après, je l'ai réussi haut la main, grâce à ça, en fait. Sinon, je pense que je l'aurais pas réussi.* […] *ça donne aussi des armes, pour le monde du travail, en gros, quoi* ».

De nombreux jeunes considèrent finalement que le dispositif leur a permis de (re)trouver une confiance en eux-mêmes. Johnny (E7) déclare ainsi : *« j'ai un peu plus confiance en moi »*. De même, Neil (E16) confie : « *les simulations d'entretien, ça m'a beaucoup aidé* », « *je suis plus à l'aise devant un patron* ». Enfin, William (E28) ajoute que « *la GJ c'est plus pour se resituer* », « *c'est une aide à prendre, une aide à prendre au maximum au sérieux, une épreuve de remise en question, de compréhension de soi-même* ».

2.4. Se soigner

Pourtant, le manque de confiance en soi ou la timidité excessive de certains jeunes est parfois plus problématique et nécessite alors une prise en charge plus poussée. Là encore, le rôle des conseiller(ère)s de la Garantie jeunes est essentiel et c'est, parce que le dispositif propose un accompagnement collectif et intensif les premières semaines, que certaines solutions sont proposées aux jeunes. Le parcours de Tony (E9) est marqué par une histoire familiale difficile : « *un peu très lourde* [où] *y'a rien qui a été facile* ». Son père, alcoolique, se dispute beaucoup avec sa mère « *ça a*

été très compliqué avec mes parents qui se séparaient toujours, [...] *s'embrouillaient tout le temps* ». Après le décès de son père, Tony connaît deux beaux-pères : le premier, quand il était adolescent, « *rendait tout le monde malheureux* » ; le second, compagnon actuel de sa mère, est « *beaucoup mieux* ». Suivi par une éducatrice entre la primaire et le début du collège, il confie avoir été très timide et *« pas toujours propre sur* [lui] ». Profondément marqué par la mort de son père, il arrête les études et entre alors à la Garantie jeunes en espérant atteindre plusieurs objectifs : trouver un travail, aider sa mère et « *prendre son envol,* [...] *c'est-à-dire être indépendant, avoir un appartement* ». Il éprouve des difficultés à obtenir des stages, ce qui alimente un manque confiance en lui et génère des périodes de doute : *« après avoir essayé de multiples choses et qu'au final on arrive à rien, on se pose des questions* ». Mais, Tony se sent soutenu par les conseiller(ère)s : « *ils vont pas nous lâcher* ». À plusieurs reprises, il se confie aux conseiller(ère)s qui, devant ses difficultés lui proposent d'être suivi par un psychologue (via une association), ce que Tony finit par accepter. Depuis, « *il se sent mieux* ». Selon lui, il a progressé sur plusieurs points : la vie en groupe, l'autonomie dans les recherches, « *avant je savais pas comment m'y prendre* ».

Si Anne (E32) n'est pas suivie par un psychologue, elle revient à plusieurs reprises sur l'effet thérapeutique de l'atelier *coaching* : « *On a fait des activités pour classer des familles* : *est-ce qu'on est proches de ces parents-là, pas proches...* [Je plaçais] *des jeunes* [qui représentaient] *ma belle-mère, ma mère, ma sœur... En* [les] *plaçant, en plaçant toutes les douleurs qu'il y a dans mon corps, dans mon cœur, c'est ça qui est sorti en pleurant.* […] *Ça m'a fait mal au début mais après* […], *j'ai parlé avec tout le monde.* […] *Et puis j'ai été jusqu'à voir ma grande sœur, ça fait je sais pas combien de temps que je l'ai pas vue, 5 ou 6 ans* [...] ». Elle ajoute : « *Moi, avant je parlais comme ça hein, mais à cause de l'atelier coaching, je parle bien* ».

Anne et Tony ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés d'ordre psychologiques qui les empêchent d'avancer. Mais alors que tous les deux ont pu trouver des ressources, notamment auprès des conseiller(ère)s ou des ateliers proposés pendant la Garantie jeunes, d'autres n'ont pas pu ou su se saisir du dispositif. Leurs difficultés sont telles qu'elles les conduisent dans des parcours « empêchés ».

3. DES PARCOURS EMPÊCHÉS

La situation sociale et professionnelle d'une dizaine de jeunes n'évolue pas entre leur entrée et leur sortie du dispositif, voire se dégrade sous l'effet du temps qui passe. Parmi les enquêté(e)s, il est notable que ce sont les moins doté(e)s scolairement. Ils/elles sont peu diplômé(e)s ou ont juste un CAP ; ils/elles ont très peu travaillé ou ont fait quelques stages. Certains même n'ont rien fait et n'ont eu aucune expérience d'emploi pendant toute la durée du dispositif. Pour la plupart d'entre eux, le parcours dans le dispositif se caractérise par des interactions relevant de l'« occupation » et surtout de la « démobilisation ». Certains considèrent que la Garantie jeunes n'a pas respecté le contrat. Selim (E53) déclare : « *La Garantie jeunes ça mène à rien du tout* », c'est un dispositif qui, selon lui, ne tient pas ses promesses : « *Ils nous appellent pas », « Ils nous laissent dans la nature ».* Wilfried (E17), quant à lui, considère qu'« *ils devraient mettre des conseillers plus motivés* », *« à la base, ils sont censés nous aider à chercher du travail. Quand ils le veulent. Et voilà. Ça se résume à ça. Nous aider à chercher du travail et au final, on se débrouille. Pour qu'on se débrouille, ils nous ont même donné les attestations, au cas où on a des stages* ».

C'est donc parce que ces jeunes sont « empêchés »[91] – à la fois physiquement, psychiquement, socialement, économiquement – qu'ils n'adhèrent pas à la proposition institutionnelle de la Garantie jeunes ou que la mission locale n'a pas les moyens humains et financiers de les aider.

[91] La notion de « parcours empêché » fait écho à celle de « travail empêché » développée par Clot Yves (2010, *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux,* Paris, La Découverte). Le « travail empêché » rend compte du stress engendré par

3.1. Des problèmes de santé qui freinent l'accès à l'emploi

Qu'il s'agisse de leur propre santé ou de celle de leurs proches, les jeunes de ce troisième groupe expliquent que les troubles psychologiques ou les problèmes de santé sont un frein à leur recherche d'emploi et à leur investissement dans le dispositif. Selim (E53) confie avoir encore des difficultés à contenir sa colère, faisant référence à sa maladie mentale (trouble bipolaire). Foussenou (E11) évoque de nombreuses blessures aux genoux qui mettent fin à sa carrière de footballeur et qui, par la suite, entravent sa recherche d'emploi. D'autres sont « freinés » par la maladie d'un proche qui nécessite un accompagnement quotidien. René (E50) évoque le cancer et le traitement de sa mère. Il est également sollicité par la marraine de sa compagne « *qui a des problèmes de santé aussi, donc quand elle a besoin de moi, je vais l'aider pour ses papiers, pour bouger des meubles, tout ça* ». Wilfried (E17) entre dans le dispositif pour « *se remettre les idées en place* », notamment parce que sa compagne subit cette année-là deux IVG[92], après avoir été violée quelques années auparavant.

On trouve aussi dans ce groupe des jeunes qui, comme Bintou (E54), n'ont pas pu s'approprier le dispositif car leur parcours de vie les en a empêchés. Même si Bintou travaille un peu en intérim pendant son année de Garantie jeunes, elle a dû accompagner son père en fin de vie et elle se rapproche du troisième groupe de jeunes.

3.2. Sortir de l'urgence

Les parcours de ces jeunes se caractérisent également par la précarité résidentielle et des formes de vulnérabilité qui freinent la participation au dispositif. Ils expliquent ainsi ne pas être « disponibles » pour s'engager dans une démarche de recherche d'emploi, alors qu'ils ont à gérer des urgences vitales. Thomas (E18), hébergé en CHRS[93], doit survivre dans la rue et raconte se *« défoncer le cerveau toute la journée... parce que le problème, c'est que, voilà, à force de péter un plomb parce qu'on se retrouve dehors, ça entraîne des choses que, forcément, je devrais pas le faire, mais que je le fais quand même, donc voilà, c'est compliqué, quoi...»*. Il est, de plus, dans l'incapacité de suivre un accompagnement collectif et de s'investir au sein d'un dispositif exigeant du point de vue de la présence, de la concentration, de la motivation ou de l'autonomie. Quelques mois après son entrée à la Garantie jeunes, Thomas s'emporte violemment contre la conseillère car elle n'a pas traité suffisamment vite son dossier de demande de logement : *« j'ai pété un meuble avec la main, avec le poing »* ; *« Je suis parti, on va dire, trois jours, pour me calmer les nerfs, donc j'avais pas pris mon téléphone, j'avais rien pris... parce que voilà, quoi, je peux être gentil, mais je commençais vraiment à trop monter en pression... Donc, pendant les trois jours, justement, où j'avais peut-être une place au foyer, pendant trois jours, j'y étais pas »*. À cause de cet incident, Thomas perd sa place dans le CHRS où il est hébergé et se retrouve dehors *« sous une tente, en plein hiver ! »*.

Angelina (E13) doit, quant à elle, lutter pour ne pas être expulsée de son logement. Sa logeuse la harcèle pour qu'elle quitte le logement qu'elle lui sous-loue. « *Elle frappe à la porte à chaque arrêt, elle coupe l'eau […] à toute heure, elle vient frapper à la porte, elle a même fermé la fenêtre de la chambre, je n'ai plus accès à la fenêtre […] avec des briques en fait, elle a fait une construction derrière, plein de choses, elle m'envoie des sms me disant de partir* ». Angelina ajoute « *j'ai peur de sortir de chez moi car si je sors et qu'elle est là, j'ai peur qu'elle vienne changer les serrures* ». Sans soutien familial et avec pour seule ressource l'allocation de la Garantie jeunes, Angelina essaie, autant que possible, de survivre au quotidien. « *J'avais plus rien dans mon frigo* », « *il n'y*

---

l'impossibilité pour les salariés d'effectuer un « travail bien fait », le travail empêché engendrant des risques psychosociaux. Pour les jeunes de la Garantie jeunes, c'est parce qu'ils sont « empêchés » que le dispositif n'a aucun effet en termes d'insertion sociale et professionnelle (soit parce qu'il est inadapté soit parce qu'il n'en a pas les moyens humains et financiers).

[92] Interruption Volontaire de Grossesse.

[93] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

*avait pas de ticket*s [alimentaires distribués à la Mairie] ». « *Je suis vraiment, vraiment dans la merde* ». Les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes l'orientent vers le CCAS[94]. Elle a, par ailleurs, fait une demande de renouvellement de la Garantie jeunes qui lui a été refusée. « *J'ai parlé de ma situation à la conseillère…pff…* [silence] *voilà quoi* ».

Face à des jeunes ancrés dans l'exclusion ou la pauvreté, la priorité donnée à l'emploi n'est pas adaptée pour prendre en charge la pluralité et la complexité de leurs parcours. La logique du *worksfirst* atteint ici ses limites dans la mesure où elle ne peut aider des publics trop « empêchés ». Leur prise en charge ne saurait se réduire à un accompagnement vers l'emploi, mais devrait prendre la forme d'un suivi global considérant toutes les dimensions biographiques des jeunes. Pour d'autres parcours « empêchés », comme celui d'Angelina, le dispositif ne parvient pas à agir sur la situation car les moyens financiers et humains mobilisés ne sont pas suffisants. Ces résultats incitent donc à penser que les missions locales ne doivent pas oublier leur philosophie d'action initiale, celle de la prise en charge de l'insertion professionnelle mais aussi de l'insertion sociale.

[94] Centre Communal d'Action Sociale.

Partie 5

LA GARANTIE JEUNES EN ACTION

L'originalité du dispositif de la Garantie jeunes, qui s'oppose aux traditionnelles méthodes employées jusqu'alors dans les missions locales, consiste à proposer un accompagnement collectif aux jeunes et à les mettre rapidement en emploi, dans une logique de *workfirst*. Le dispositif, qui s'adresse aux jeunes NEETs en situation de grande précarité, sans emploi et non scolarisés, se distingue *a priori* d'autres dispositifs mis en œuvre précédemment, dans la mesure où c'est par l'accompagnement collectif puis individuel, et par la mise en relation avec des employeurs, que les jeunes sont incités à entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, ils perçoivent pendant un an une allocation, dont le montant est sensiblement plus important que celui proposé par les autres dispositifs, et qui est sensée leur permettre, dans la même logique que celle du RSA, c'est à dire en cumulant les revenus du travail et ceux de l'allocation, de subvenir à leurs besoins pendant cette année d'accompagnement vers et dans l'emploi.

En recueillant des éléments sur le parcours biographique des jeunes (partie 2), en observant le fonctionnement du dispositif au sein des missions locales, et notamment la rencontre entre la proposition institutionnelle de la Garantie jeunes et sa réception par les destinataires (partie 3), et en mesurant les résultats de cet accompagnement sur le parcours des jeunes, au bout de quelques mois (partie 4), nous avons proposé un cadre d'analyse permettant de mieux comprendre comment fonctionne ce dispositif original et ce qu'il produit au sein des missions locales et sur les jeunes.

Il nous semble important d'insister sur trois éléments plus spécifiquement pour synthétiser et souligner les points forts et les points faibles de la Garantie jeunes : la nécessité de l'allocation comme ressource pour les jeunes ; le grand intérêt de l'accompagnement collectif et du nouveau rapport instauré entre les jeunes et les conseiller(ère)s, fondé moins sur le rendez-vous mensuel que sur une disponibilité permanente ; la priorité donnée à l'emploi et à la mise au travail, dans une logique d'activation et de *workfirst*, qui trouve toutefois ses limites pour certains jeunes dont la « carrière » familiale, scolaire et sociale est jalonnée par les difficultés.

1. L'ALLOCATION : UNE NÉCESSITÉ POUR LES JEUNES RENCONTRÉS

La grande crainte des concepteurs des politiques publiques à destination des personnes en situation d'exclusion est de voir les allocations, que ces dernières perçoivent, détournées de leur usage de « réinsertion ». Une telle crainte s'inscrit pleinement dans les représentations sociales à l'égard des plus pauvres, oscillant perpétuellement entre les figures du « bon » et du « mauvais » pauvre : « Le "bon" pauvre est celui que l'on connaît bien (proximité), qui n'est plus capable de subvenir à ses besoins, parce qu'il est invalide par exemple (incapacité), qui se conforme aux normes sociales et qui, silencieusement et honteusement, accepte sa condition (docilité). Il est celui qui mérite le secours de la collectivité parce qu'il fait des efforts et parce qu'il est victime de sa situation. Le "mauvais" pauvre est au contraire celui qui n'appartient pas à la communauté, qui est étranger, déviant, qui est capable de travailler mais ne fait pas d'effort et profite de la charité individuelle ou de la solidarité collective. Cette distinction séculaire entre les "bons" et les "mauvais" pauvres oriente les politiques publiques d'assistance et, selon les époques, on observe l'alternance voire parfois la présence simultanée de deux types d'attitudes à l'égard de ces populations défavorisées : la répression et/ou la charité. »[95] Ainsi, le contrôle et la vigilance à l'égard de ce que l'on octroie ou non aux

[95] Loison-Leruste Marie, 2014, *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*, L'Harmattan, coll. Habitat et Société, p. 23

plus vulnérables dans nos sociétés, sont-ils constants[96]. « Les sociologues le répètent : l'opinion publique alterne assez facilement entre méfiance envers les bénéficiaires de prestations en temps de crise ou compassion passagère envers les plus démunis en période plus faste... D'autant plus facilement si le discours politique incite à la méfiance et mise sur le contrôle des chômeurs ou des personnes titulaires du RSA. »[97]

La Garantie jeunes ne fait pas exception et la crainte d'une « mauvaise » utilisation, par les jeunes, de l'allocation prévue par le dispositif est elle aussi constante. Pourtant, notre enquête de terrain a bien montré que **cette allocation est extrêmement utile à l'ensemble des jeunes, quel que soit l'usage qu'ils en font**. Le premier usage, associé au « passé » permet au jeune de combler des dettes accumulées par des impayés de loyer, des soins, des emprunts. Le second usage renvoie au « présent » et permet au bénéficiaire d'assumer le coût de la vie quotidienne, les besoins primaires (se nourrir, se loger, se vêtir). Le troisième usage se rapporte au « futur » : il s'agit pour le jeune de capitaliser pour financer le permis de conduire ou une formation. Dans tous les cas, **l'allocation est perçue comme une nécessité et permet à beaucoup de jeunes ou à leur famille de survivre ou d'envisager l'avenir un peu plus sereinement**.

2. ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF ET DISPONIBILITÉ DES CONSEILLER(ÈRE)S : UN TOURNANT POUR LES MISSIONS LOCALES ?

La nature des différentes formes d'interactions au sein du dispositif est également un prédicteur efficace de la manière dont les jeunes se répartissent dans les trois groupes distingués. L**'accompagnement collectif**, qui fait toute l'originalité de la Garantie jeunes, est un élément favorisant grandement l'implication des jeunes ; ces derniers sont également sensibles à l'accompagnement proposé par les conseiller(ère)s. **La relation établie entre les conseiller(ère)s et les jeunes joue un rôle fondamental** et est essentielle pour comprendre pourquoi certains jeunes, cumulant pourtant de nombreuses difficultés, parviennent néanmoins à se mettre en mouvement vers l'emploi. Marion (E6) et William (E28) soulignent tous les deux que la relation aux conseiller(ère)s, leur disponibilité et l'accueil qui leur est réservé dans les locaux de la Garantie jeunes, font de ce lieu une « deuxième maison » :

> Marion : Moi je vois une différence, personnellement. Dans le sens où en rendez-vous à la Mission Locale, ben on voit la personne peut-être une à deux fois par mois, et encore. On est pas suivi au quotidien. Moi qui y passe le plus clair de mon temps, généralement, parce que je suis très... je m'entends très bien autant avec S. qu'avec B., et je trouve qu'il y a quand même une autre approche. On est quand même plus... euh... il y a une autre conversation, il y a d'autres langages qui font qu'on arrive peut-être plus facilement à comprendre, en fait. On arrive peut-être plus à se motiver dans ce cadre-là que dans le cadre de la Mission Locale.
> *Question : Du coup c'est parce que c'est S. et B. et parce que ça passe bien, le courant passe bien ?*
> Marion : Ben parce que oui, après on a quand même un autre contact, dans le sens où les choses sont dites différemment, ils sont sur notre dos quasiment tout le temps, ils savent nous parler, nous expliquer. Y'a pas de soucis, en fait. Et le fait de les voir tout le temps comme ça, ben c'est ce que disait S. tout à l'heure, c'est un peu notre deuxième maison, entre guillemets. **Marion (E6),** ***focus group*****.**
>
> *Question : Parce que toi tu continues à venir ici même si t'es plus dans la…*
> William : Ouais ! C'est ma maison ici !

[96] Lima Léa (dir.), 2013, *op. cit.*
[97] Figuière Céline, 2015, « Vers une dangereuse précarisation de la citoyenneté », *Le magazine de la FNARS*, n°10, printemps, p. 9

> *Question : C'est ta maison ? Ça veut dire quoi c'est ta maison ?*
> William : Ben, je sais pas, on se sent bien ici en fait, on est bien ici au final. Je sais pas c'est l'habitude. Au lieu d'aller à la Mission Locale, je viens là quoi. **William (E28).**

Cette relation aux conseiller(ère)s n'est pas toujours facile et ces derniers sont aussi les garants du respect des règles : Tony (E9) soulignent les contraintes nécessaires et utiles qu'ils font peser sur les jeunes :

> *Question : Et... comment tu.. tes relations avec les... A., B., S., ça se passe bien ?*
> Ouais... il y a pas de soucis. Enfin, A. ce serait difficile de pas avoir de relation avec lui... Ça se passe bien, après S., voilà, elle est plus derrière nous que les autres, donc des fois, ben, je la supporte moins, évidemment. C'est aussi pour nous, mais... voilà, ça se passe mieux avec S. mais il y a un moment où j'essayais de l'éviter. Mais maintenant, non, ça se passe mieux. **Tony (E9).**

C'est ce qui ressort également des discours des jeunes pendant les *focus groups*. La contrainte exercée par les conseiller(ère)s, même si elle est parfois difficile, est nécessaire :

> *Question : Quand vous dites que vous les avez tout le temps sur le dos, c'est intéressant parce que c'est une expression, a priori... avoir quelqu'un sur le dos...*
> Tony : C'est négatif.
> Marion : Ça fait fardeau, généralement. Et là non, c'est pas plus mal en fait. Si on les avait pas comme ça, au quotidien, les trois quarts d'ici seraient déjà partis ou n'auraient même pas tenté l'expérience, en fait. Que là, le fait de... effectivement de nous rappeler à l'ordre, de nous dire : il y a telle ou telle offre d'emploi, postule, postule, postule... Ça nous incite aussi à le faire, parce que chez nous, on a pas forcément une famille qui... comment dire... qui nous encourage à tout ça. Alors que eux nous encouragent au quotidien, ils nous lâchent pas une seule seconde.
> *Question : Ils font attention, quoi.*
> Marion : Ah ouais.
> *Question : Est-ce que c'est lié à la personnalité de S. et B. ou est-ce que c'est lié au fait d'être tout le temps là ?*
> Marion : Ben il y a les deux. C'est toujours convivial, on sait que quand on va sortir d'ici, on va pas sortir déprimé ou énervé spécialement, quoi. Ou même quand on se dispute avec eux, ça dure cinq minutes. Et après ça passe quoi. Parce qu'ils savent très bien qu'on a des moments durs nous-mêmes. ***Focus group.***

Au-delà de la relation avec les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes, les enquêté(e)s insistent sur le fait que le groupe les aide à avancer, ce qui correspond tout à fait aux attentes des concepteurs du dispositif. La dimension collective de l'accompagnement accélère celui-ci :

> *« Il y a une chose qui est certaine, c'est qu'entre quatre et huit semaines, il se passe quelque chose. Et ces choses qui se produisent là, les conseillers le disent, ça met six mois à un an, d'habitude… »* **Entretien avec les concepteurs du dispositif.**

Elle a également des vertus socialisatrices. Le travail en groupe permet d'énoncer des règles relatives à la vie en société et d'inculquer une *hexis* corporelle[98] de jeunes chercheurs d'emploi et plus largement de jeunes travailleurs. Cette socialisation n'est pas seulement le fait des conseiller(ère)s

[98] Bourdieu Pierre, 1980, *Le Sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».

dans une perspective « descendante » et professorale. Ainsi, dans les observations que nous avons pu conduire, les remarques relatives aux casquettes, aux maillots de football et aux shorts à destination des récalcitrants ont été réalisées autant par les conseiller(ère)s que par les autres jeunes.

> *« La dimension groupe et codes sociaux dans un groupe, est très aidant pour la vie en société…*
> *- Puis la reconnaissance individuelle, elle passe souvent par une reconnaissance collective d'abord…*
> *- On est sur l'estime de soi évidemment, c'est aussi pour le coup, ce que comprennent les conseillers quand ils sont en formation ».* **Entretien avec les concepteurs du dispositif.**

Au-delà du regard des pairs, l'accompagnement collectif est pensé comme complémentaire de l'accompagnement individuel. Les difficultés peuvent parfois faire l'objet d'un traitement collectif, les autres plus personnelles, plus intimes sont renvoyées à un travail en face à face. Le dispositif intègre donc la dimension collective, à la fois du côté des jeunes qui sont mis en groupe, mais aussi du côté des conseiller(ère)s qui doivent travailler en équipe et savoir passer de l'individuel au collectif :

> *« Quand on dit qu'on a besoin d'un binôme de conseillers, c'est parce qu'en même temps qu'il y en a un avec le groupe, l'autre, fait du picking dans le groupe, traite, renvoie et reviens. »* **Entretien avec les concepteurs du dispositif.**

En outre, la dimension collective repose sur une conception de l'accompagnement qui se distingue d'une démarche scolaire. On retrouve en cela l'esprit du rapport Schwartz[99].

> *« On ne pourrait pas s'amuser à sortir les jeunes du groupe si on était dans une démarche descendante de savoirs, parce qu'il reviendrait, il ne capterait plus rien… alors que là, on est plus sur… on fait monter une mayonnaise avec un projet commun, qui est partagé par l'ensemble du groupe, c'est l'accès à l'emploi »* **Entretien avec les concepteurs du dispositif.**

Ces hypothèses de travail, construites par les concepteurs du dispositif se confirment dans les observations que nous avons pu conduire dans les missions locales. Elles sont également validées par certains acteurs des missions locales :

> *«* - Dir. : *C'est un dispositif qui fonctionne en termes d'accompagnement et très bien. Y'a des aménagements à faire, il est très lourd, donc ça ne peut pas être généralisable à 2300 jeunes, mais il est extrêmement performant dans son aspect mêler le collectif et l'individuel.*
> - Dir. adjointe : *C'est ce qu'on se disait. Le collectif, permet sur des problématiques sociales, de les mettre beaucoup plus rapidement en évidence, qu'en entretien individuel. Le collectif fait qu'effectivement toutes les problématiques sociales ressortent assez rapidement.*
> - Dir. : *Donc on les gère plus vite. Et puis il y a le soutien du collectif, parce qu'entre eux ils gèrent un certain nombre de choses "ah toi t'as fait comme ça etc.", donc oui, ça débloque les situations. Nous on dit que, pour ceux qui ont compris ce qu'ils foutaient là, et comment ça se goupille, on gagne un an et demi d'accompagnement individuel. En six semaines de collectif. »* **Entretien avec la directrice et la directrice adjointe de Vert.**

L'accompagnement collectif, s'il est combiné avec des moments ponctuels d'accompagnement individuel est de nature à aider les jeunes. Hormis ceux qui ont des parcours « empêchés », et dont les difficultés sont trop grandes pour pouvoir être exposées au collectif, toutes et tous ont pu tirer des

[99] Schwartz Bertrand, 1981, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre.

enseignements de la période intensive. Toutefois, nous avons observé qu'à l'issue de cette période, certains jeunes restent à distance de la mission locale. Pour les plus en difficulté, cette phase liminaire est trop brève et la proposition institutionnelle perd de sa densité au cours des onze mois qui suivent, réduisant la Garantie jeunes à une sorte de CIVIS au montant réévalué.

3. PRIORITÈS À L'EMPLOI ET LIMITES DU *WORKFIRST*

Les catégories d'interactions déterminent largement les types de parcours des jeunes (tableau 8). Ainsi, « intermédiation » et « mobilisation » conduisent plus souvent aux parcours d'insertion dans l'emploi (précaire). « mobilisation » et « occupation » donnent régulièrement lieu à des parcours de préparation sociale à l'emploi. Enfin, les jeunes dont les parcours sont empêchés sont le plus souvent dans des interactions que nous avons qualifiées d'« occupation » ou de « démobilisation ». Tous les jeunes entrés dans le dispositif correspondent bien au public ciblé. Ils cumulent des difficultés sociales, scolaires et professionnelles. Il reste toutefois qu'en observant finement les caractéristiques de ces jeunes, il est possible de les distinguer entre eux. Dans la logique du *workfirst*, les conseiller(ère)s sont amenés à mettre en emploi rapidement les jeunes. Ils ont alors tendance à proposer une mise en relation avec des employeurs à celles et ceux qui leur paraissent, selon eux, les plus prêt(e)s à entrer en emploi : les plus diplômés et les plus mobiles sont plus souvent mis en situation d' « intermédiation » et ont des parcours plus proches de l'insertion dans l'emploi. Toutefois, l'enquête a pu montrer que l'« intermédiation » réalisée par les conseiller(ère)s se fait plutôt avec des emplois aidés. Ainsi, une part importante des jeunes ayant pu rencontrer l'emploi grâce à l'accompagnement se retrouvent en emplois d'avenir, comme Oliver (E22) et Jacques (E55), en apprentissage comme Kévin (E3) ou en service civique, comme Maëlla (E1). Ce qui s'explique largement par le fait que les missions locales ne disposent pas encore toutes d'un réseau de partenaires entreprises suffisamment conséquent pour « absorber » une part significative de leurs demandeurs d'emploi.

Tableau 8. Synthèse de l'analyse

Proposition institutionnelle **(Densité, Adéquation, Contrainte)**	Dense Articulée avec les attentes Orientée vers la mise en relation Système de contraintes (sanctions positives ou négatives)	Dense Articulée avec les attentes Système de contraintes (sanctions positives ou négatives)	Peu dense Eloignée des attentes Contraintes faibles	Densité faible ou inexistante Eloignée des attentes Contraintes inexistantes
Réception par les jeunes	Engagement dans l'emploi	Implication	Attente	Désengagement
Produit de l'interaction	Intermédiation	Mobilisation	Occupation	Démobilisation
Bilan pour les jeunes (groupes)	Insertion dans l'emploi (précaire)	Préparation sociale à l'emploi		Parcours empêchés
Intérêt/efficacité du *workfirst*	++	+ / -		--
Caractéristiques des jeunes	Diplôme ++ Mobilité ++	Diplôme +/- Mobilité +/-		Diplôme -- Mobilité --
Illustration	Olivier (E22) Marion (E6)	Tony (E9) Léa (E34)		Wilfried (E17) Angélina (E13)

À l'inverse, les jeunes les plus en difficulté sont considérés comme moins « accompagnables »[100] et révèlent les limites de l'accompagnement collectif en basculant dans des formes de « démobilisation ».

La carrière scolaire, familiale et sanitaire des jeunes détermine également l'appartenance des jeunes à l'un des trois groupes. Un diplôme, même modeste, oriente presque inévitablement les jeunes dans le premier groupe de ceux qui s'insèrent dans l'emploi, même précaire. Au contraire, les moins diplômés ont relativement plus de chances d'être dans les deuxième et troisième groupes, c'est à dire, au mieux d'être en cours d'accès à l'emploi, au pire, d'être dans des formes d'empêchements qui se traduisent par une inadaptation du dispositif à leurs besoins.

L'histoire familiale ainsi que les problématiques sanitaires et sociales rencontrées par les jeunes au cours de leur vie jouent également un rôle important. Ainsi, le dispositif seul ne suffit pas à expliquer les sorties « positives » de Rebecca (E23) ou de Julien (E14), qui accèdent à l'emploi par l'intermédiaire d'un soutien familial. De même, le dispositif ne semble rien pouvoir faire face aux difficultés que cumulent un certain nombre de jeunes : Angelina (E13) est ainsi menacée d'expulsion de son logement et elle n'a plus aucun soutien familial après avoir échappé à un mariage forcé ; de même, les problèmes de santé d'Emilie (E56) – qui a subi des agressions puis a eu un kyste au coccyx – ou les problèmes de santé des proches de René (E50) – cancer des parents – sont autant de freins à la mise en mouvement vers l'emploi de ces jeunes. Le dispositif et la logique du *workfirst* ne peuvent suffire à améliorer la situation de ces jeunes.

[100] Garda Julie, 2012, « Mesure de l'accompagnabilité des chômeurs dans le cadre du dispositif d'orientation du RSA : Faire correspondre des biographies administratives et des parcours d'insertion », https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00665204

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous aimerions insister sur quelques dimensions structurantes de notre analyse. Alors que le Gouvernement a annoncé l'universalisation du dispositif[101], il nous parait utile de revenir sur les conditions de réussite et sur les limites d'une telle entreprise.

Les premiers temps de notre enquête ont été ceux du constat de la disparité des moyens accordés localement. En effet, comme il est rappelé en en-tête de chaque portrait, les trois missions locales dans lesquelles nous avons enquêté ne disposent pas des mêmes conditions en termes de locaux. En outre, le nombre de professionnels dédiés à la Garantie jeunes ainsi que leur expérience professionnelle et leur type de formation varient grandement. Ces éléments viennent construire la proposition institutionnelle. Au-delà du dispositif en lui-même (l'allocation, l'accompagnement, le kit de déploiement, etc.) tel qu'il a été conçu par la DGEFP[102], la forme organisationnelle locale (le personnel mobilisé, les locaux, le réseau, etc.) contribue à façonner cette proposition institutionnelle. Disposer au sein de la mission locale d'un personnel expérimenté dans l'animation collective et dans les relations avec des entreprises est nécessaire. Avoir recours à la sous-traitance pour organiser des ateliers avec les jeunes est parfois utile pour mettre en œuvre des actions de formation spécifiques comme « santé sécurité au travail », « habilitations électriques » ou encore « gestes et postures ». En revanche, le recours à la sous-traitance vise parfois à pallier l'absence de compétences dans l'accompagnement collectif et à soulager une équipe fortement mobilisée par les tâches administratives. Cela a pour effet d'entraver l'évolution des pratiques professionnelles d'accompagnement, qui font pourtant le cœur de la novation proposée par la Garantie jeunes[103]. Par ailleurs, nous avons pu faire le constat que certains ateliers – majoritairement réalisés par des intervenants extérieurs – pouvaient revêtir un caractère très occupationnel : proposer à des jeunes hommes non qualifiés d'enfiler une cravate alors qu'ils recherchent un emploi de manutentionnaire ; inviter des retraités-bénévoles entrés dans la grande industrie dans une période (révolue) de croissance forte, pour entrainer des jeunes aux entretiens d'embauche ; faire circuler une fiche métier indiquant des professions très qualifiées d'ethnologue, d'avocat ou de journaliste pour construire un projet professionnel, etc. Autant d'activités en décalage avec les situations sociales des jeunes, avec leur niveau d'étude et plus largement avec leurs aspirations. L'universalisation de la Garantie jeunes devra dépasser ces limites, au risque de cantonner l'accompagnement à une succession d'activités qui « occupent » sans parvenir à « mobiliser » durablement leurs participants. Au moment où un amendement propose d'ouvrir, par dérogation, l'accompagnement des bénéficiaires de la Garantie jeunes, à d'autres organismes[104], il nous paraît important de souligner que les parcours d'insertion dans l'emploi et de préparation à l'emploi relèvent d'un accompagnement intense et adapté à ces publics qui ne se définissent pas uniquement par le manque – « sans » emploi, « sans » formation, « sans » stage – mais également par une série de difficultés sociales, scolaires, économiques, psychiques, somatiques.

Nous avons observé que l'accompagnement collectif est de nature à aider la plupart des jeunes. En effet, ils sont à une période du cycle de vie dans laquelle la majorité de leurs pairs sont encore scolarisés. Entre 18 et 25 ans, les espaces de socialisation sont principalement construits par l'enseignement secondaire ou supérieur et donnent lieu à des apprentissages collectifs. En réinsérant des publics isolés et en difficulté au sein d'un groupe de pairs, la Garantie jeunes participe à prolonger leur socialisation sans s'appuyer uniquement sur une relation individuelle avec leur conseiller.

---

[101] Dans le cadre de la discussion de la « loi travail », en seconde lecture à l'Assemblée nationale au moment de boucler ce rapport.
[102] Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle.
[103] Gurgand Marc, Wargon Emmanuelle, 2013, « Garantie Jeunes. Synthèse des travaux du groupe Ad Hoc », DGEFP.
[104] Amendement n°5049 : Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant : « Elle est mise en œuvre par les organismes mentionnés à l'article L. 5314. 1. Toutefois, par dérogation, un autre organisme peut être désigné par le représentant de l'État dans le département, lorsque cela est justifié par les besoins de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. », http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/3675/AN/5049.asp consultée le 30 mai 2016.

En intégrant des dimensions collectives à cet accompagnement, le dispositif permet à ses bénéficiaires de s'identifier les uns aux autres, de se soutenir et de s'encourager mutuellement. Dans les échanges quotidiens entre le collectif de jeunes et les conseiller(ère)s, se produit une intériorisation des règles sociales et des normes relatives au monde du travail, intériorisation qui rend possible sa mise en pratique.

Pour une large partie des jeunes intégrés dans le dispositif, cette stratégie « pédagogique » porte ses fruits. On observe de nombreux parcours d'insertion dans l'emploi (même si ces emplois restent précaires) et à tout le moins des situations de préparation sociale à l'emploi que l'on aurait pu plus difficilement constater dans un accompagnement moins intense. Toutefois, le dispositif peine à raccrocher des jeunes dont les parcours paraissent moins compatibles avec un accompagnement collectif. « Passés par la rue », atteints de problèmes d'ordre psychologique ou d'affections durables de leur santé ou de celle de leurs proches, certains n'ont pas les moyens de s'investir dans le collectif et de réceptionner la proposition institutionnelle. Si, pour tous les jeunes, l'allocation permet de faire face aux charges quotidiennes, aux dettes passées, et parfois d'envisager l'avenir (permis de conduire, logement…), l'argent ne suffit pas à réhabiliter les plus démunis. Autant les deux premiers groupes invitent à élargir la dimension collective de la pratique d'accompagnement des missions locales, autant ces « parcours empêchés » doivent encourager les missions locales à ne pas renoncer à l'accompagnement global individualisé.

Le parti pris de la mise à l'emploi d'abord a une forme d'efficience pour celles et ceux qui sont dotés d'un diplôme, même modeste, tout comme pour les plus mobiles. Vecteur de reconnaissance personnelle et d'intégration sociale, l'accès à l'emploi est également une source de fierté pour ces jeunes. Le *workfirst* rencontre cependant ses limites face aux parcours des jeunes les plus en marge.

BIBLIOGRAPHIE

AEBERHARDT ROMAIN, CHIODI VERA, CREPON BRUNO, GAINI MATHILDE, VICARD AUGUSTIN, 2013, *Évaluation d'impact du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) à mi-parcours*, Deuxième rapport d'étape, Crest / J-Pal / École d'économie de Paris.

ARBORIO ANNE-MARIE, FOURNIER PIERRE, 2003 (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*. Paris, Nathan université.

ASTIER ISABELLE, DUVOUX NICOLAS, 2006, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».

BAGGIO S, IGLESIAS K, DELINE S, STUDER J, HENCHOZ Y, MOHLER-KUO M *et al.*, 2015, "Not in Education, Employment, or Training status among young Swiss men. Longitudinal associations with mental health and substance use", *Journal of Adolescent health*. 2015/56: 238-243.

BANERJEE ABHIJIT & ESTHER DUFLO, 2011, *Poor Economics : A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty*, New York : Public Affairs.

BARBIER JEAN-CLAUDE, 2002, « Peut-on parler d'« activation » de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, vol.43, n°2, pp.307-332.

BARBIER JEAN-CLAUDE, 2011, « Activer les pauvres et les chômeurs par l'emploi », *Politiques sociales et familiales*, CNAF, n°104, juin.

BAUTIER ÉLISABETH, BONNERY STEPHANE *et al*., 2002, Décrochage scolaire : Genèse et logique des parcours. Rapport de recherche pour la DPD/MEN, ESCOL – Paris, Printemps – UVSQ, SYLED – RES- Paris III.

BECKER HOWARD S., 1985 (1963), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris, A-M. Métailié.

BECQUEMIN MICHELE, MARDON AURELIA, COURONNE JULIE, 2012, « Absentéismes scolaires. Étude des motifs exprimés par les jeunes dans le cadre du rappel à la loi sur l'obligation scolaire », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, [en ligne], printemps, n°13, url : https://sejed.revues.org/7407#tocto3n5.

BOURDIEU PIERRE, 1980, *Le Sens pratique*, Paris, Les Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun ».

BOURDIEU, PIERRE, 1986 « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales* n°62-63, pp. 69-72.

BOURDIEU PIERRE, WACQUANT LOIC, 1992, Réponses : pour une anthropologie réflexive. Paris, Seuil.

BOZON MICHEL, 1997, « Des rites de passages aux premières fois. Socio-ethnlogie des rites de la jeunesse en France », *In* Desdouits Anne-Marie, Turgeon Laurier, *Ethnologies francophones de l'Amérique et d'ailleurs*, Presses de l'Université de Laval, pp.191-197

BUREAU MARIE-CHRISTINE, SARFATI FRANÇOIS, SIMHA JULES, TUCHSZIRER CAROLE, 2013, « L'expérimentation dans l'action publique », *Travail et Emploi*, n°135, pp. 41-55.

CAHUC P., CARCILLO S., ZIMMERMANN K. F., 2013, « L'emploi des jeunes peu qualifiés en France », *Les notes du conseil d'analyse économiques*, n°4.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, 2011, « Les allocataires du Rsa au 30 septembre 2011 », l'e-ssentiel, n°117.

CASTEL ROBERT, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

CHAUVIN PIERRE, PARIZOT ISABELLE, 2005, *Santé et recours aux soins des populations vulnérables*, Inserm, Paris.

CLOS YVES, 2010, *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*, Paris, La Découverte.

COULMONT BAPTISTE, 2011, *Sociologie des prénoms*, Paris, La Découverte, Coll. Repères.

DAOVANNARY LINDA, 2013, « Garantie jeunes : tirer les leçons du passé », *À la Une*, en ligne, 2 octobre, URL : http://www.tsa-quotidien.fr.

DARES ANALYSES, 2014, « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (civis) en 2011 et 2012 », n°027, avril.

DARES ANALYSES, 2013, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », n°73, novembre.

DIETRICH-RAGON PASCALE, LOISON-LERUSTE MARIE, ROUPNEL-FUENTES MANUELLA, 2010, « Articuler les approches quantitative et qualitative », *In* Paugam S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, Quadrige, pp. 207-222.

DUBET FRANÇOIS, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

DUBET FRANÇOIS, 2007, *L'expérience sociologique*, Paris, La Découverte.

DURKHEIM ÉMILE, 2007 (1883), *De la division du travail social*, Paris, PUF.

DURKHEIM ÉMILE, 1975 (1893), « Définition du fait moral », *In Textes. 2. Religion, morale, anomie*, Paris, Éditions de Minuit.

FIGUIERE CELINE, 2015, « Vers une dangereuse précarisation de la citoyenneté », *Le magazine de la FNARS*, n°10, printemps.

FIRDION JEAN-MARIE, MARPSAT MARYSE (dir.), 2000, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, Travaux et Documents de l'INED, n° 144.

Fretel Anne, 2011, « Activité des missions locales, territoire et "performance" : l'apport d'une analyse typologique », *Document de travail du département des synthèses*, juillet.

GARDA JULIE, 2012, « Mesure de l'accompagnabilité des chômeurs dans le cadre du dispositif d'orientation du RSA : Faire correspondre des biographies administratives et des parcours d'insertion », https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00665204.

GLASMAN DOMINIQUE, 1998, « Les lycées décrocheurs » : ouvrir le dossier », In Bloch Marie-Cécile, Gerde Bernard (dir.), Les lycées décrocheurs. De l'impasse aux chemins de traverse, Lyon, Chronique Sociale.

GOFFMAN ERVING, 1974, *Les Rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, coll.« Le sens commun ».

GURGAND MARC, WARGON EMMANUELLE, 2013, « Garantie jeunes. Synthèse des travaux du groupe Ad Hoc », DGEFP.

KERGOAT V., DUTERTRE J., CREPON B., BECK S., PERNAUDET J., ROMANELLO L., CHAUVIN P., LESIEUR S., 2013, « Expérimentation sociale et santé des jeunes en Mission locale », *La Santé en Action*, n°425, septembre, pp. 35-38

L'HORTY YANNICK, PASCALE PETIT, 2011, « L'évaluation aléatoire : un succès qui ne doit rien au hasard », *La vie des idées*.

LEPOUTRE DAVID, 1997, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob

LIMA LEA (dir.), 2013, *L'expertise sur autrui. L'individualisation des politiques sociales entre droit et jugements*, Bruxelles, PIE Peter Lang.

LOISON-LERUSTE MARIE, 2014, *Habiter à côté des SDF. Représentations et attitudes face à la pauvreté*, L'Harmattan, coll. Habitat et Société.

MASCLET OLIVIER, 2002, « Passer le permis de conduire : la fin de l'adolescence », *Agora Débats/Jeunesses*, n°28, pp. 46-56.

MAUGER GERARD, 1991, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, n°6, pp. 125-143.

MAZARI ZORA, MEYER VIRGINIE, ROUAUD PASCALE, RYK FLORENCE, WINNICKI PHILIPPE, 2011, « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du Céreq*, n°283.

MOREAU ALAIN, DEDIANNE MARIE-CECILE *et. al.*, 2004, « S'approprier la méthode du *focus group* ». *La revue du praticien. Médecine générale*, Tome 18, n°645.

PAUGAM SERGE, 2000 (1991), *La disqualification sociale, Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, PUF, Quadrige.

PAUGAM SERGE, 2008, *Le lien social*, Paris, PUF, Que sais-je ?

PAUGAM SERGE, 2015, *Isolement et délitement des liens sociaux. Enquête dans l'agglomération de Strasbourg*, Enquête réalisée à l'initiative de la Société de Saint-Vincent-de-Paul

PENISSAT ÉTIENNE, 2011, « Quantifier l'effet "pur" de l'action publique : entre luttes scientifiques et redéfinition des politiques d'emploi en France », *Sociologie et sociétés*, vol. 43, n° 2, pp. 223-247.

RADCLIFFE-BROWN ALFRED R., 1968 (1933)., *Structure et fonction dans la société primitive*, Éditions de Minuit

ROBERT, S. LESIEUR, V. KERGOAT, J. DUTERTRE, P. CHAUVIN, 2014, « Quels jeunes en insertion sont les plus à distance du système de soins en France ? » *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 62, supplément 5, septembre, page S202.

SCHNAPPER DOMINIQUE, 2005 (1999), *La compréhension sociologique*, Paris, PUF, Quadrige.

SCHWARTZ BERTRAND, 1981, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, rapport au Premier ministre.

SCHWARTZ OLIVIER, 2011, « Peut-on parler des classes populaires ? », *Lectur*es [en ligne], URL : http://lectures.revues.org/6326, mis en ligne le 15/09/2011.

SIMHA JULES, 2015, *Les expérimentations sociales en France. Une sociologie de l'évaluation des politiques publiques*, Thèse de sociologie, Université Nanterre Paris Ouest.

VAN DE VELDE CECILE, 2008, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, « Le Lien Social ».

VIVES CLAIRE, 2013, *L'institutionnalisation du recours aux opérateurs privés de placement au cœur des conflits de régulation du service public de l'emploi (2003-2011)*, Thèse de sociologie, Université Paris Ouest Nanterre la Défense.

WEBER MAX, 1992 (1904-1917), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

WENGLENSKI SANDRINE, 2006, « Regards sur la mobilité au travail des classes populaires. Une exploration du cas parisien, *Les Cahiers Scientifiques du Transports*, n°49, pp. 103-127.

ZUNIGO XAVIER, 2010, « Le deuil des grands métiers : Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n°184, pp. 58-71.

ANNEXES

1. GRILLES D'ENTRETIEN

Grille d'entretien n°1 : Le jeune, à l'entrée du dispositif

►Décrire les caractéristiques sociales du jeune et retracer son parcours institutionnel et social avant son entrée dans le dispositif

I. Les conditions d'entrée du jeune dans le dispositif

- Par quel moyen le jeune a-t-il intégré ce dispositif ? Les étapes ? La constitution du dossier ? Les critères de sélection ?
- Soutien d'intervenants sociaux ?
- Orientation par un ami ?
- Le jeune a-t-il bénéficié d'autres dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle avant la Garantie jeunes ? Si oui, lesquels ?

II. Parcours scolaire

- L'école primaire : les résultats scolaires, le comportement en classe, le soutien familial, les co-pains, un enseignant marquant
- Le collège : les résultats, l'orientation, les enseignants, l'absentéisme scolaire, des ruptures ?
- Lycée et université : le choix des diplômes, les établissements, l'expérience
- Les raisons de la réussite scolaire ou de l'échec d'après le point de vue du jeune

III. Parcours professionnel/ expériences

- Emploi ? Stages ? Où, quand, pour quelle entreprise ?
- Quel profit ?
- Le point de vue du jeune sur ces expériences

IV. Situation familiale

- Reconstitution de l'histoire du couple parental : (déménagements, séparation/divorce, situation professionnelle des parents. Parcours scolaire des parents).
- Des aidants familiaux (oncle, tante, cousine…) ?
- Les parcours de la fratrie
- La situation conjugale du jeune : célibataire, en couple, séparé, parent isolé

V. Parcours institutionnel

- Mesure de protection de l'enfance au pénal et au civil ?
- Incarcération/Condamnation ?

VI. Conditions d'existence

- Parcours résidentiel
- La santé

- Les revenus
- Le permis de conduire
- Moyen de communication (internet, ordinateur, téléphone portable)
- Les loisirs

VII. Groupe de pairs

- Petit(e) ami(e)
- Amis
- Socialisation à une culture (gothique, punk…) ou à une activité (sport, musique…), loisirs

VIII. Les attentes du jeune vis-à-vis du dispositif

- Le soutien financier ? Quels usages de l'allocation ?
- Le soutien des conseiller(ère)s de la mission locale ?
- Une vie sociale ? Le contact des autres jeunes ?
- Son rapport à l'avenir

<u>Grille d'entretien n°2 : Le jeune, à la sortie du dispositif</u>

►Décrire et analyser les effets du dispositif Garantie jeunes sur les jeunes d'après leur expérience

I. Description de l'accompagnement en groupe et de l'accompagnement individuel

- Quelles activités sont proposées ?
- 6 semaines : est-ce trop, trop peu ?
- Comment a-t-il(elle) vécu cet accompagnement ?
- Quels modules le jeune a-t-il apprécié ? Ceux qu'il n'a pas appréciés ? Pourquoi ?
- L'exemple de sa dernière journée à la mission locale

II. Les apports/Les manques

- Les points positifs de la vie de groupe ? et de l'accompagnement individuel ?
- Les points négatifs ?
- Qu'est-ce que le jeune a appris dans ce dispositif ? Qu'est-ce qui lui sert dans la vie de tous les jours ?
- Les améliorations (situation familiale, médicale, sortie de l'isolement…)
- Les déceptions, les manques

III. Les relations avec les intervenants de la mission locale et les intervenants extérieurs

- Des relations privilégiées avec certains intervenants ? avec des patrons ? des conseiller(ère)s ?

IV. L'expérience de l'entreprise dans le cadre de la Garantie jeunes

- Quelle entreprise ? Combien de temps ?
- Quelles tâches le jeune a-t-il exercé ?
- Description de sa dernière journée de travail
- Le rapport à ses collègues et à la hiérarchie ?
- Son rapport au travail
- Qu'est-ce que cette expérience lui a appris ? Son point de vue ? Son ressenti ?

V. Les relations avec les jeunes du groupe

- L'entente entre les jeunes
- Les mésententes
- L'identification du jeune aux autres

VI. Perception et usage de la ressource financière

- Comment utilise-t-il la ressource financière ? Qu'est-ce qu'il finance avec ?
- Comment les autres jeunes utilisent-ils la ressource financière ?
- La ressource financière a-t-elle permis d'améliorer les conditions de vie du jeune (loisirs, habitat, alimentation, mobilité, etc.)

VII. Bilan de la situation sociale et professionnelle du jeune

- Situation conjugale
- Situation médicale
- Conditions d'hébergement
- Situation professionnelle

VIII. Le rapport à l'avenir

- Retour en emploi ?
- Futures expériences professionnelles ?

2. PHOTOGRAPHIES DES FOCUS GROUPS

Figure 1. Photographie prise par Tony (E9)

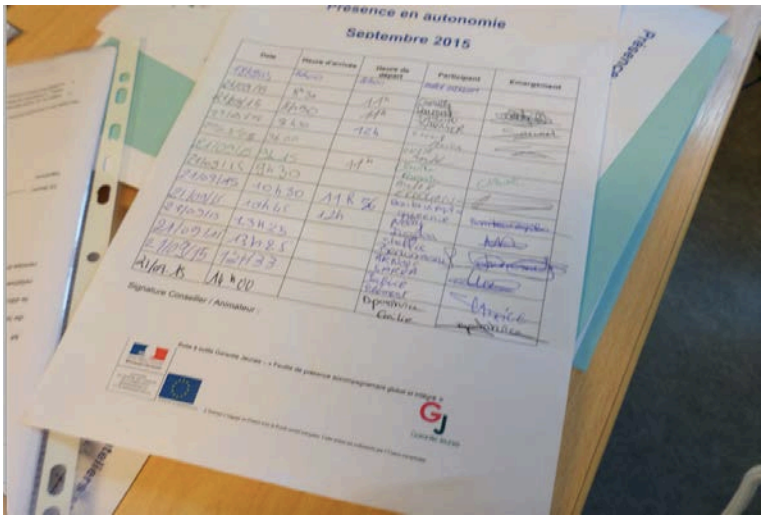


Figure 2. Photographie prise par Laura (E5)



Figure 3. Photographie prise par René (E50) et Léa (E34)

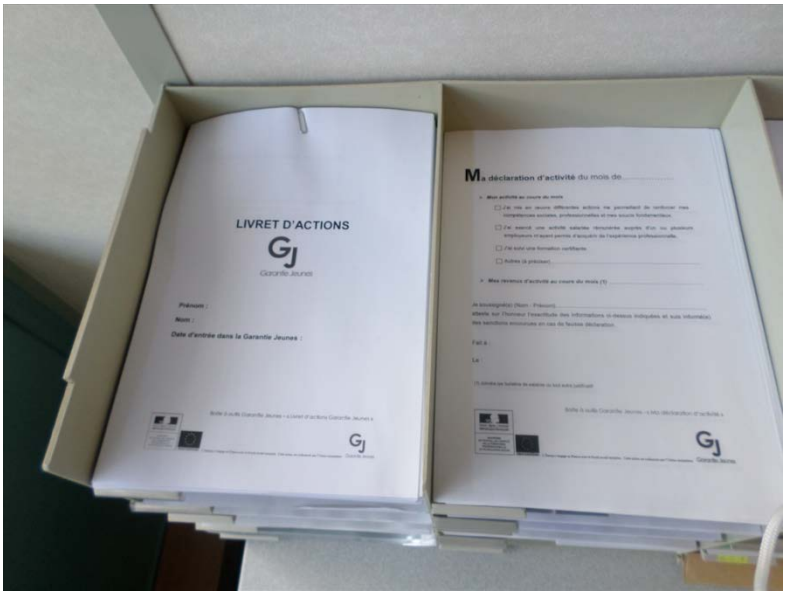
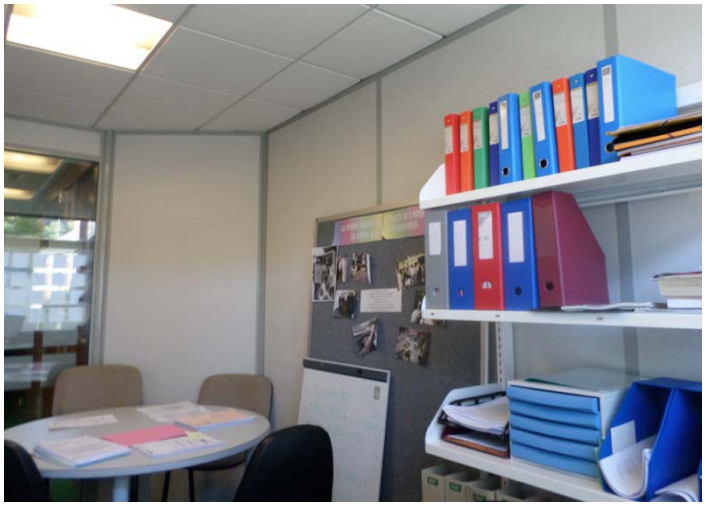


Figure 4. Photographies prise par Clémence (E26)



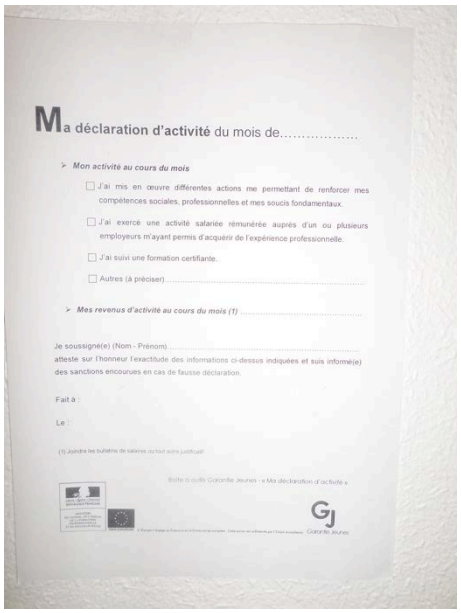
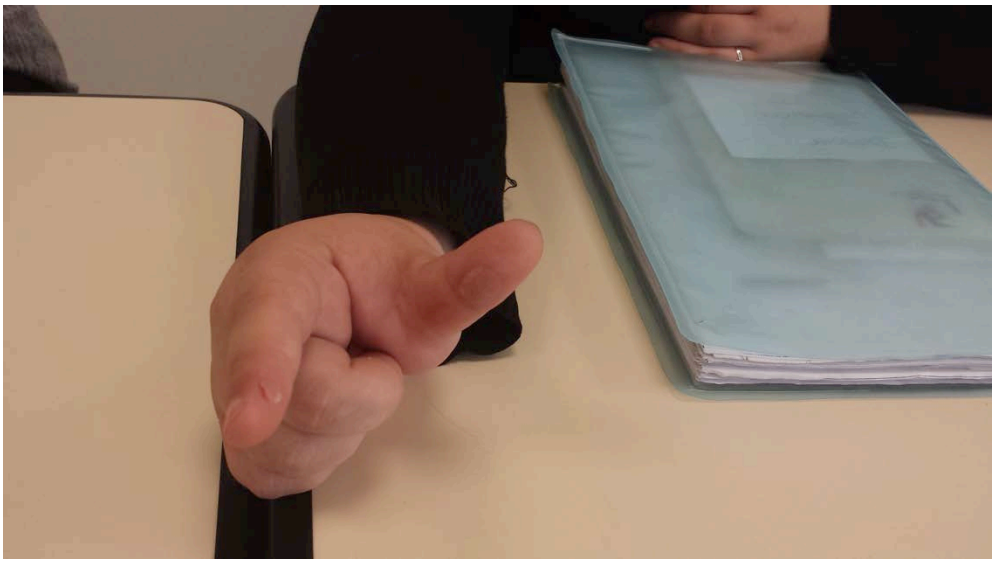


Figure 5. Les ampoules de Rebecca (E23), photographie prise par l'enquêteur



PORTRAITS BIOGRAPHIQUES

À chaque portrait est attribué un numéro d'enquêté présenté entre parenthèses. Dans le titre, nous avons également indiqué l'âge du jeune, la date d'entrée dans le dispositif, le nombre d'entretiens effectués et le moment où les rencontres ont eu lieu (en les resituant par rapport à la date d'entrée dans le dispositif). De plus, nous avons mentionné dans un tableau les conditions organisationnelles de la mission locale (à laquelle le jeune est rattaché) qui présente de manière synthétique des informations sur l'équipe, les locaux et l'accompagnement proposé. Ces données permettent au lecteur de contextualiser la mise en œuvre de la proposition institutionnelle et la réception de cette dernière par les jeunes.

E1 : MAËLLA, 19 ANS, ENTRÈE À LA GARANTIE JEUNES LE 7 AVRIL 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+2 jrs, *focus group* à n+167 jrs, entretien 2 à n+339 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Maëlla a toujours vécu dans la même ville. Elle réside en appartement, avec ses parents et ses deux frères aînés. Ses parents perçoivent le RSA et ils sont sans emploi depuis plusieurs années. Le père de Maëlla était employé polyvalent en supermarché et sa mère était caissière. Les deux frères de Maëlla (21 et 23 ans) sont également sans emploi : « [à la maison], *ben ils font rien* [...] *Y'a des disputes des fois mais ça va...* [...] *Chaque fois il y a des problèmes d'argent et tout ça...*» (entretien 1). Les revenus familiaux sont donc relativement faibles (800 euros par mois) : « *Les factures payées, il reste même pas 200 euros* ».

La trajectoire scolaire de Maëlla s'interrompt brutalement en 4e. Alors qu'elle a des résultats corrects jusque-là, la rumeur court au collège qu'elle est enceinte et l'incite à ne plus aller en cours. Signalée par l'assistante sociale scolaire, Maëlla est placée en foyer durant deux ans mais continue à être absentéiste : « *j'y allais presque pas, et après à la fin de la deuxième année, ben je partais en fugue* » (entretien 1). Une enseignante la dirige en « bac pro commerce », ce qui l'éloigne de son projet professionnel initial, la petite enfance : *« ça m'intéressait pas,* […] *je comprenais rien en commerce* » (entretien 1). Elle quitte le lycée deux semaines après la rentrée scolaire et se retrouve « *sans rien* ». Maëlla s'inscrit alors à la mission locale et obtient un CAQ[105] en septembre 2014. Durant quatre mois, la jeune femme suit des cours de remise à niveau (en français notamment) et enchaîne plusieurs stages dans la vente puis en maison de retraite. En janvier 2015, sans emploi, elle reprend contact avec la mission locale pour obtenir un CIVIS[106] : « *je sais pas* [ce que c'est] *en fait. C'est mon frère qui m'en avait parlé, parce qu'en fait ils donnaient 70 euros, donc c'était quand même ça* » (entretien 1). Sa conseillère lui apprend l'existence de la Garantie jeunes : « *elle sait que mes parents ont des RSA, que je touche pas beaucoup d'argent,* […] *que je correspondais aux critères...* » (entretien 1). Contrairement au CAQ, la Garantie jeunes lui semble davantage tournée vers « *le monde du travail* ». Les conseiller(ère)s, quant à eux, sont « *plus à l'écoute* », « *viennent plus vers nous* », « *expliquent bien* ». Ils sont aussi *« autoritaires mais ils vont rigoler avec nous* » (entretien 1).

Quand Maëlla entre à la Garantie jeunes, elle souhaite se former au métier d'aide-soignante. Ayant déjà travaillé dans une maison de retraite médicalisée en tant qu'auxiliaire de vie, elle enchaîne les CDD dans cet établissement (*focus group*). Petit à petit, elle se lasse un peu du métier et

[105] Contrat d'Accès à la Qualification
[106] Contrat d'Insertion dans la VIe Sociale

souligne la mauvaise organisation de la maison de retraite. Elle explique s'être rendue compte de la difficulté des tâches en travaillant deux mois à temps complet « *les personnes âgées, c'est pas facile* », « *j'ai plus de patience à la fin*» (entretien 2). À l'initiative des conseiller(ère)s de la Garantie jeunes, elle entreprend un service civique à partir de septembre 2015 dans une école primaire. Elle y effectue des activités de secrétariat auprès de la direction et accompagne les enfants en sortie scolaire (20 heures par semaine). La priorité de cette jeune femme est d'aider ses parents en leur reversant la quasi-totalité de ses revenus (allocation Garantie jeunes + service civique). Le service civique se termine en juin 2016, Maëlla se dit un peu « *perdue* », « *je ne sais pas quoi faire après* » (entretien 2).

Plusieurs mois après son entrée à la Garantie jeunes, Maëlla garde quelques contacts avec les jeunes de son groupe. Elle dit ne pas avoir appris beaucoup à la Garantie jeunes « *On faisait à peu près la même chose qu'au CAQ…* » (entretien 2). Elle n'épargne pas pour financer le permis de conduire comme elle le souhaite initialement (entretien 2). Toutefois, elle insiste sur le fait que la Garantie jeunes lui a permis de s'ouvrir aux autres, « *ça m'a fait faire quelque chose au lieu de rester chez moi, ça m'a permis de rencontrer des personnes* ». Elle exprime un seul regret, le nombre de jeunes qui augmente au fil des cohortes, « *moi, j'aime pas quand y a trop de monde* » (entretien 2).

E2 : DAVID, 18 ANS, ENTRÈ À LA GARANTIE JEUNES LE 7 AVRIL 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+2 jrs, entretien 2 à n+322 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Le père de David est cariste en usine. Sans diplôme, il a débuté dans l'intérim et perçoit 1 700 euros par mois environ. Quant à sa mère, elle est nourrice agréée à domicile. La sœur de David est scolarisée en 3e, « *elle se démerde bien à l'école* », et son frère est en 5e (entretien 1).

David raconte avoir été à l'école primaire un « *élève modèle* » jusqu'au moment où sa famille déménage dans un petit village de 400 habitants. Là, « *tout a changé : 0, 3/20... Je connaissais personne, je suis resté six mois seul en 5e, au milieu de la cour, comme un zombie* ». Il se décrit comme « *glandeur, pas bosseur, pas respectueux, je-m'en-foutiste, bagarreur* » (entretien 1). Après une 3e option DEP3[107] et un stage « en mécanique auto », David opte pour un CAP ébénisterie (3 stages dans le domaine). Il n'obtient pas son diplôme d'un point, *« ça m'a foutu un peu les boules »* (entretien 1). Il arrête le lycée en juin 2014 et trouve un job d'été informel en cuisine.

Avant d'intégrer la Garantie jeunes, il souhaite s'engager dans l'armée de terre. Après constitution du dossier, une série de tests et cinq mois d'attente, il n'est pas accepté. Sans permis, sans diplôme, il s'inscrit alors en intérim : « *ils m'ont jamais rien trouvé* » (entretien 1). Âgé de 18 ans, David quitte le domicile familial pour trouver du travail, mais aussi parce qu'il s'est «*pris la tête avec* [s]*a mère,* […] *à force de vivre tous les jours ensemble* ». Il s'installe chez ses grands-parents et s'inscrit à la mission locale : « *j'avais plus rien à perdre* […], *autant que je tente ça* ». Il se dirige rapidement vers la Garantie jeunes : « *On a parlé que ça pourrait m'aider à trouver du travail,* […] *des aides au permis, de l'allocation, tout ça »* (entretien 1).

Ce jeune homme considère que la Garantie jeunes lui évite « *la routine* », « *de tourner en rond* » (entretien 1). Il estime y avoir gagné en autonomie (ouverture d'un compte en banque, mise à jour administrative, recherche d'emploi). Dans le même temps, il peaufine son projet d'être boucher, comme son arrière-grand-père. Il reconnaît que les conseiller(ère)s sont « *compréhensifs* » et « *à l'écoute* », mais il ne s'identifie pas aux autres jeunes rencontrés : « *Je suis dans mon délire* », « *je ne parle pas beaucoup »* (entretien 1). Il effectue trois jours de stage dans une boucherie hallal tout

[107] Découverte professionnelle 3 heures

en précisant qu'il vote Front national. Il ne tient que trois jours car il « *n'aime pas qu'on parle arabe dans son dos* » (entretien 2). David démissionne de la Garantie jeunes 45 jours après y être entré. Il dit « *être parti en couille* », le jour où il apprend la maladie de son père (cancer de la prostate) et de son grand-père (cancer du côlon et des poumons) (entretien 2). Suite à une dispute avec son grand-père, il retourne vivre chez ses parents après être passé par une collocation avec des amis qui s'est mal finie. Sa petite amie étant à la Garantie jeunes, ce jeune homme souhaiterait réintégrer le dispositif mais ne sait pas comment s'y prendre. Il a apprécié la Garantie jeunes car cela lui a permis d'avoir des « diplômes » (Sauveteur Secouriste du Travail et Habilitation électrique) « *ça fait plaisir quand on en a jamais eus* » (entretien 2), il ajoute qu'il a encadré ces derniers dans sa chambre au-dessus de son lit.

Il se dit prêt à accepter n'importe quel travail (entretien 2). Avec du recul, il trouve que la Garantie jeunes « *c'est franchement bien* » même s'il aurait souhaité qu'on lui propose plus d'offres d'emploi. Il recroise, de temps en temps, un conseiller qu'il apprécie (entretien 2). Il contacte tous les jours trois boites d'intérim mais « *se fait envoyer bouler* » (entretien 2). Depuis sa sortie de la Garantie jeunes, il n'a travaillé qu'une journée. Par ailleurs, il enregistre des morceaux de musique qu'il a écrit avec un manager d'Intermarché, il dit faire du « rap conscient »[108] et dénonce la politique d'emploi actuelle : « *Y a pas de travail en France* » (entretien 2). Il a touché pendant trois mois l'allocation, il a reversé une partie de cette dernière à ses parents pour le logement et a acheté des cigarettes. Sans revenu, il dit être régulièrement « *dans le rouge* ».

E3 : KEVIN, 19 ANS, ENTRÈ À LA GARANTIE JEUNES LE 24 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+16 jrs, entretien 2 à n+364 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Kevin réside chez ses parents avec son frère cadet. Il évoque des « *engueulades* » avec son père, raison pour laquelle il « *bouge un peu* » chez des copains ou chez l'une de ses sœurs, « *quand ça commence à partir en clash* » (entretien 1). Plus récemment, une crise éclate avec son père, Kevin décide de quitter le foyer familial, il se rend à la Garantie jeunes et met en place avec les conseiller(ère)s un hébergement en foyer pendant quelques mois. Il décide, par la suite, de vivre en colocation avec sa sœur de manière définitive (entretien 2).

Le père de Kevin, anciennement maraicher, est sans emploi, âgé de 51 ans, « *il galère un peu pour retrouver du travail* » (entretien 1). Sa mère, âgée de 50 ans, est aujourd'hui au foyer après avoir été couturière. Kevin a quatre frères et sœurs. Son frère ainé, âgé de 30 ans, est coffreur-bancheur, (CDI, responsable d'équipe). Son frère cadet, 17 ans, sans emploi, a arrêté deux apprentissages « *en cuisine et en métal* ». Sa sœur aînée est caissière, sa sœur cadette est « *femme de ménage* » à mi-temps, la troisième est sans emploi, « *c'est du CDI chômage* [rire] » (entretien 1).

Au collège, Kevin redouble sa 6ème option théâtre, car il « *était pas trop investi* » selon ses propres termes. Malgré cela, il y découvre la comédie et la scène : « *j'étais dans mon élément* » (entretien 1). Puis il est orienté en 3e d'insertion parce qu'il est « *manuel* » et qu'il avait « *du mal à rester concentré* » (entretien 1). À cette occasion, il expérimente l'électricité, la menuiserie, la plomberie, ou encore, la peinture. « *Mais bon, des fois je regrette parce que* [...] *j'aurais bien voulu faire un bac général* » et « *continuer dans le théâtre* », « *on m'a un peu mal orienté* » (entretien 1). Il poursuit sa scolarité et obtient un CAP « Maintenance des bâtiments » puis un CAP « Installeur thermique ». Des stages effectués dans le cadre de ces CAP, il retient surtout les dépannages chez les particuliers et le « *contact client* » : « *leur parler, leur expliquer... J'aimais bien faire ça* » (entretien 1). Il souhaite travailler mais n'a « *pas d'expérience* ». Kevin est dirigé alors en bac pro

[108] Le rap conscient est un style de musique qui se caractérise par son engagement politique et la dénonciation des inégalités sociales.

« Génie Climatique », il se retrouve dans le « chaud » (chauffage) et aurait préféré le « froid » (frigoriste), « *donc j'ai arrêté* ». Kevin s'inscrit à Pôle emploi, puis en intérim. Après quelques mois « *sans rien faire* », il décroche plusieurs missions courtes : couvreur industriel, plombier, manutentionnaire. « *C'est vraiment petit quoi, j'ai jamais fait un mois entier* » (entretien 1).

Dès son entrée à la Garantie jeunes, Kevin semble enthousiasmé par le programme proposé : SST et l'habilitation électrique, « *sur le curriculum vitae, c'est bien* » ; l'atelier entretien d'embauche, « *c'est vraiment pas mal pour apprendre à parler* [aux patrons]. *En plus, y'aura des employeurs* » (entretien 1). Pour Kevin, le dispositif devrait, avant tout, lui permettre d'accumuler de l'expérience pour « *trouver un emploi stable dans le chauffage* » ou « *creuser dans le théâtre* », du côté des techniciens (*« qu'on m'explique comment fonctionnent les lumières, les sons »,* […] *comment ils travaillent eux,* [...] *s'ils ont toujours du boulot* ») et des comédiens (« *savoir leurs démarches un peu, comment ils ont fait* »). Au sein de la Garantie jeunes, il a le sentiment d'être « *un peu libre* », « *autonome* », avec un accompagnement personnalisé et adapté, un sentiment éloigné des souvenirs qu'il garde de ses années passées au lycée (entretien 1). Il a « *surtout appris à bien parler* » (entretien 2).

Finalement, Kevin ne poursuit pas dans le théâtre. Il enchaine des missions d'intérim : manutention, réparation de chambre froide. Au bout de quelques mois, il décroche un contrat de formation chez Veolia et suit un CAP « canalisation » : « *J'aurais jamais pensé à postuler chez Veolia* » (entretien 2). Le jeune homme aspire à être chef d'équipe (entretien 2). Kevin a 16 de moyenne générale et se dit « *fier de lui* » (entretien 2). Avec du recul, il déclare que « *la Garantie jeunes ça m'a appris à ne pas désespérer* » (entretien 2). « *J'étais heureux* ». Il ajoute que « *les conseillers ne sont pas là que pour le professionnel* » (entretien 2). Kevin confie également que, sans la Garantie jeunes, « [il] *serait parti loin,* [il] *aurait rejoint le noir* » (entretien 2). Il précise avoir réduit très fortement sa consommation d'alcool et de cannabis.

Par ailleurs, ce jeune homme est condamné par la justice à une suspension de permis de conduire de six mois et à une amende de 300 euros pour une affaire d'alcoolémie au volant. L'histoire est désormais close. Avec l'allocation, Kevin comble des dettes en ajoutant : « *je suis en train de m'en sortir comme il faut* » (entretien 2).

E4 : NICOLAS, 25 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 29 SEPTEMBRE 2014

[2 entretiens : entretien 1 à n+192jrs, entretien 2 à n+541 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Nicolas vit chez ses parents. Sa mère est âgée de 46 ans et est agent d'entretien « *elle nettoie les immeubles, les appartements* » (entretien 1). Quant à son père, il est âgé de 55 ans et exerce le métier de maçon, « *ouvrier dans une entreprise, […] surtout à faire du bitume, faire des autoroutes, des routes, pose de briques* » (entretien 2). Nicolas a un frère cadet de 15 ans, scolarisé en troisième. Il est en couple depuis trois ans avec une jeune femme âgée de 22 ans, qui suit une formation dans la petite enfance, alternant entre « des petits contrats » et des périodes d'inactivité.

Nicolas est titulaire de deux CAP : le premier en maçonnerie « *c'est un métier que j'aime pas beaucoup* » et le second en tant que peintre en bâtiment « *c'est la chose qui m'intéresse le plus* » (entretien 2). À la sortie de l'école, Nicolas s'inscrit à Pôle emploi « *pour toucher du chômage, […] grâce à mon contrat d'apprentissage de CAP de deux ans* ». « *J'ai quand même bien galéré* » (entretien 1). Nicolas entre à la mission locale et multiplie les missions intérimaires : peinture, manutention, libre-service, pose de PVC, de vérandas, de clôtures, etc. « *J'ai dû faire 300 heures* ». Mais « *je vous cache pas qu'il y a des moments où c'est calme. [...] L'année 2013, j'ai fait que deux missions. Et là, on arrive en 2015, j'ai pas fait de mission encore* ». C'est aussi « *la faute au permis* » : « *[un] patron est venu de lui-même : est-ce que, ça t'intéresse pas de venir travailler ? Après, la*

question qui tue c'est : est-ce que tu as le permis ? […] C'est un handicap ». Sa conseillère à la mission locale lui parle à trois reprises de la Garantie jeunes. « *Et moi, avec beaucoup de méfiance, beaucoup d'hésitation, j'ai refusé. Et à la quatrième, j'ai dit : allez, Pourquoi pas* ! » (entretien 1).

Pendant la Garantie jeunes, Nicolas déclare : « *Mon cap, c'est l'emploi* », c'est ainsi que Nicolas résume sa motivation et ses aspirations en termes de travail. Il vise un CDD, « *maintenant que les CDI ça existe plus* » (entretien 1). Il ajoute : « *on est plus dans les années 70. […] À l'époque, bien sûr, on claquait des doigts, tu trouvais du travail […] Maintenant, […] Plus ça va, plus ça va être pire. [...] On voit quand même les jeunes sont là, comme moi. Imaginez plus tard nos enfants, ça va être deux fois pire* » (entretien 1).

Et puis, « *c'est toujours mieux que rien faire* ». S'il continue ses recherches du côté de l'intérim, il ne se centralise pas sur un secteur d'emploi spécifique. « *Par exemple, j'ai regardé, c'est à Pôle Emploi, ils cherchent un veilleur de nuit. […] Par curiosité, je clique sur l'offre, […] je me renseigne quand même, on sait jamais* ». Quoi qu'il en soit, il est persuadé qu'il trouvera du travail avec « *le permis dans la poche* ». Après plusieurs tentatives pour le code, il obtient le permis de conduire et achète une voiture. Quelques mois plus tard, Nicolas décroche un CDD de six mois en tant que maçon, un contrat qui sera reconduit par la suite (entretien 2). « *Pour l'instant, je suis bien et puis, bah…je verrai après, hein. Je vis un peu au jour le jour, si je puis dire* » (entretien 2).

Pour Nicolas, l'accompagnement de la Garantie jeunes vers l'emploi existe : « *ils nous forment, ils nous font sortir nos qualités, essayaient d'effacer nos défauts*». Il est même contrôlé : « *On a un livret* [dans lequel] *on doit marquer : voilà, j'ai postulé à telle entreprise, à telle date et, à chaque fois qu'on passe un entretien,* […] *on a un tampon, une signature*. [...] *Ça montre qu'on est motivé, pas là à rien faire, qu'on cherche vraiment »* (entretien 1). Néanmoins Nicolas estime que cet accompagnement demeure insuffisant, surtout une fois la phase collective terminée : « *on se sent un peu délaissé* » (entretien 1). « *Heureusement,* continue-t-il*, qu'ils nous donnent un rendez-vous une [ou deux] fois par semaine* [et qu'] *on peut venir sans rendez-vous* » (entretien 1). Il juge les conseiller(ère)s « *encourageants…ils nous boostent bien* » (entretien 2). Selon lui, la Garantie jeunes « *ça nous permet de nous relever* » (entretien 2), « *quand vraiment ça va pas ou quand on a pas le moindre financement…que on sait pas…enfin…qu'on…ça nous permet de nous trouver un objectif un peu plus sûr dans l'aide…pas que financière…l'aide aussi morale* » (entretien 2).

Avec l'allocation, Nicolas a pu financer son permis de conduire, ses déplacements et aider sa famille pour les « *courses* » (entretien 1 et 2).

E5 : LAURA, 20 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 3 NOVEMBRE 2014

[3 entretiens : entretien 1 à n + 158 jrs, *focus group* à n+323 jrs, entretien 2 à n+494 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Laura est l'ainée d'une fratrie de trois sœurs. Elle vit chez ses parents âgés d'une quarantaine d'années. Son père, reconnu handicapé, ne travaille pas et sa mère est au foyer. Elle déclare « *j'ai pas donné la vie facile à mes parents, parce que c'est vrai qu'à 16 ans j'ai fugué de la maison euh... J'ai pas donné le bon exemple pour mes petites sœurs* » (entretien 1). Suite à cette fugue, elle est suivie par une assistante sociale et sera placée trois jours dans un foyer de protection de l'enfance.

Adolescente, elle obtient le brevet des collèges, « *je sais pas comment* » (entretien 1). Son parcours scolaire se caractérise par une succession d'abandons et d'orientations. Après avoir été inscrite en 3e DP6, elle intègre - pour très peu de temps - un baccalauréat professionnel « commerce ». Suite à cette tentative, elle débute un « CAP de serveuse » et un apprentissage. Mais très vite la patronne qui l'emploie rompt son contrat de travail. Laura explique ne pas vraiment apprécier le métier et décide alors de réintégrer un baccalauréat professionnel dans la vente qu'elle abandonne également.

Avant d'entrer dans la Garantie jeunes, elle s'inscrit à Pôle emploi. D'après la jeune femme, « *Pôle Emploi sert un peu à rien* » (entretien 1). Elle raconte avoir effectué quelques missions d'intérim. En janvier 2013, elle intègre une formation CAQ, puis s'en suit une période d'inactivité. Pendant l'année 2014, elle vit en couple dans un appartement pendant neuf mois, son compagnon ne l'autorise ni à travailler ni à sortir.

Pendant la Garantie jeunes, Laura réalise un stage et plusieurs remplacements chez Leader Price en tant que caissière. Ces expériences la confortent dans son désir d'exercer ce métier. « *Je suis caissière de base, donc... là je peux pas dire que je maitrise pas la caisse, parce que je la maitrise super bien.* [...] *Mais moi, je suis fière de moi* » (entretien 1). Elle effectue également de la préparation de commandes de 4 heures du matin à 13 heures, profitant du système de covoiturage mis en place par l'un des conseillers Garantie jeunes. Elle apprécie beaucoup d'être suivie par ces derniers, *« c'est pour notre bien* », et compare le dispositif à « *une deuxième maison* » (*focus group*). Elle confie avoir également été, à certains moments, découragée et accablée par le fait de ne pas travailler et d'être en situation d'attente. « *J'ai failli baisser les bras plus d'une fois, j'en avais marre…pour au final tous les jours les mêmes recherches* » (entretien 2). Démotivée, elle commence à s'absenter de la Garantie jeunes, mais très vite les conseiller(ère)s rappellent la jeune femme à l'ordre ; le versement de l'allocation est suspendu pendant un mois (entretien 2). Laura accepte la sanction et se remobilise : « *on se dit que, s'ils le font, c'est pour notre bien, c'est pas pour... Ils nous mettent la pression des fois, mais voilà, comme on dit,* […] *c'est pour qu'on s'en sorte nous »* (entretien 1). Elle insiste sur le fait que la Garantie jeunes lui apprend à se présenter devant un employeur « *Au jour d'aujourd'hui, là je vais voir un patron avec un grand sourire…* » et à se « *débrouiller par soi-même* » : « *on me donne une offre, je me déplace pour aller voir* » (entretien 2). Néanmoins, le fait de ne pas avoir le permis de conduire la freine selon elle dans sa recherche d'emploi, l'obligeant à accepter seulement des emplois accessibles en transports en commun (entretien 1).

Laura utilise l'allocation de la Garantie jeunes pour ses dépenses courantes comme sa carte de transport, son tabac, quelques vêtements, l'achat de cadeaux d'anniversaire pour ses sœurs. Elle donne également 50 euros à sa mère pour les dépenses familiales. « *Moi, j'aimerais bien dépendre de mon salaire, pas des organismes, tout ce qui est CAF, Pôle Emploi, c'est pas possible. Au bout d'un moment, il faut se dire : faut que tu travailles, faut que tu y ailles. Au moins là tu pourras te faire plaisir* » (entretien 1). Au moment de sa sortie de la Garantie jeunes, elle ne se rend pas au rendez-vous de bilan. Peu de temps après, elle est contactée par la CAF qui lui propose de bénéficier de la prime d'activité (148 euros par mois). Laura est hébergée chez un ami « *pour essayer de trouver du travail, là où y a plus de magasins* » (entretien 2). À plusieurs reprises, elle emploie l'expression « *s'en sortir* », c'est-à-dire « *trouver un travail, pour avoir après une vie saine : l'appartement, après la famille, tout ce qui va avec quoi.* ». Dans dix ans, elle s'imagine vivre dans la même ville, « *mais avec un travail dans les mains* » (entretien 1).

E6 : MARION, 19 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 7 AVRIL 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+ 7 jrs, *focus group* à n+167 jrs, entretien 2 à n+320 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Marion vit chez sa grand-mère depuis ses 5 mois. Cette dernière a été désignée par le juge des enfants comme étant « tiers digne de confiance ». Les parents de Marion sont séparés depuis une dizaine d'années. La jeune fille les associe à « *des fumeurs de joints* ». Elle qualifie sa mère d' « *alcoolique* », « *qui n'a jamais été foutue de travailler* » (entretien 1). Quant à son père, elle ne le voit que très rarement. Marion a quatre frères et sœurs : tous ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance après avoir subi des maltraitances physiques de la part de leurs parents, cumulant

ainsi les placements en famille d'accueil ou en foyer. L'un de ses frères est interné dans un hôpital psychiatrique et serait « *pédophile* ». Manon est suivie par une éducatrice de l'ASE et bénéficie pendant deux ans d'un suivi psychologique. Du point de vue scolaire, elle obtient – après avoir redoublé la seconde – un baccalauréat STMG[109] (2014), un « *bac poubelle* » comme elle dit (entretien 1). Puis, elle effectue une formation pendant quatre mois, au cours de laquelle elle réalise trois semaines de stage dans la vente et la mise en rayon.

Marion intègre la Garantie jeunes sur les conseils de sa tante et de sa conseillère référente à la mission locale. Dès son entrée dans le dispositif, cette jeune femme dit vouloir des « *preuves* ». « *J'attends d'être vraiment aidée, qu'ils soient derrière nous tout le temps…* » (entretien 1). Elle souhaite devenir gardien de la paix. Elle tente le concours mais échoue à l'écrit, elle envisage de passer d'autres concours de la Fonction publique (cadet de la République, surveillant pénitencier) (entretien 2). Marion explique que la Garantie jeunes lui a permis de changer son rapport au travail dans la mesure où elle accepte désormais « *des boulots ingrats* », « *j'ai pas le choix* » (entretien 2). Désormais connue des boites d'intérim, elle enchaine plusieurs missions pendant six mois : préparation de commandes, employée de libre-service, mise sous plis, travail dans une usine de parfum. Elle ajoute également avoir été fière d'obtenir le certificat « SST ».

Par ailleurs, Marion est très attachée au dispositif. « *La Garantie jeunes, c'est ma deuxième maison.* [rire] *J'arrive ici, je m'installe là, je regarde sur l'ordinateur, et je mange mon sandwich. Normal, quoi. C'est vraiment... je le dis souvent c'est bête hein, mais c'est un peu comme ma deuxième maison. Si je travaille pas, j'y suis donc… »* (*focus group*). Pendant la Garantie jeunes, Marion lie quelques amitiés avec des jeunes et déclare avoir de bonnes relations avec les conseiller(ère)s. « *Je trouve qu'il y a quand même une autre approche. On est quand même plus... euh... il y a une autre conversation, il y a d'autres langages qui font qu'on arrive peut-être plus facilement à comprendre, en fait. On arrive peut-être plus à se motiver dans ce cadre-là que dans le cadre de la mission locale […] ils sont sur notre dos quasiment tout le temps, ils savent nous parler, nous expliquer »* (*focus group*). Elle retient de la Garantie jeunes l'atelier menuiserie « *je me suis dit : attends on est là pour l'emploi, ça va nous servir ça quoi ? Et moi au final, ça m'a permis de m'apaiser, en fait, de savoir que j'étais capable de me concentrer, d'être à fond dedans, d'avoir de la minutie. D'avoir de la fierté, d'avoir terminé un travail et que effectivement ça nous plait, quoi...* » (*focus group*).

L'allocation lui permet de rembourser ses dettes et d'aider sa grand-mère à assumer les charges de la vie quotidienne, cette dernière ne touchant que 800 euros de retraite. Marion lui verse 270 euros chaque mois. « *J'ai dit oui à la Garantie jeunes prioritairement dans un but financier…* » (entretien 1). « *Le fait d'avoir une certaine allocation, qui nous permette de vivre, entre guillemets, derrière, nous fait dire aussi qu'on est pas là à rien faire, qu'on est payés, entre guillemets, parce que c'est pas vraiment une paye »* (*focus group*) Malgré le versement de l'allocation, elle estime qu'elle n'a pas les moyens de financer le permis de conduire (entretien 1 et 2).

Marion appréhende très fortement sa sortie de la Garantie jeunes, d'autant plus que son suivi par l'ASE s'est achevé dès son entrée dans le dispositif. « *J'ai peur de me retrouver à la rue* ». Elle estime que la Garantie jeunes a été sa « *deuxième famille pendant un an* » (entretien 2).

E7 : JOHNNY, 18 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 12 JANVIER 2015

[2 entretiens + 1 observation : entretien 1 à n+94 jrs, visite de fin de stage n+273 jrs, entretien 2 à n+413 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Johnny vit avec sa mère et ses deux frères. Son frère ainé est en CAP boulangerie. Quant au cadet, il est scolarisé au collège. Les parents sont divorcés et Johnny n'a aucun contact avec son père.

[109] Sciences et Technologies du management et de la gestion.

Sa mère est au foyer avec peu de revenus, « *avec ce qu'elle touche, pour nous quatre, elle a un peu de mal* » (entretien 1).

Alors que Johnny est scolarisé en 3ème DP6[110], il effectue un stage de deux semaines à Leclerc. « *Et c'est là-bas que j'ai découvert que ça m'a plu, l'employé libre-service* » (entretien 1). Par la suite, il suit un CAP électricité : « *parce qu'il fallait que je trouve quoi faire* [mais] *c'est pas ce qui me plaisait* ». N'appréciant ni les cours ni l'électricité, Johnny arrête sa scolarité (entretien 1).

Après un entretien à la mission locale, il intègre la Garantie jeunes : « *ça correspond à mon âge, à mon profil* » (entretien 1). Les activités proposées lui paraissent « *utiles* » (la formation SST, les ateliers gestes et postures, menuiserie, simulations d'entretiens d'embauche), à l'exception de l'atelier théâtre, « *vu que je suis timide* » (entretien 1). Johnny insiste beaucoup sur le fait que l'accompagnement collectif des premiers mois de la Garantie jeunes est difficile dans la mesure où cela lui évoque l'ambiance scolaire : « *il y a juste peut-être un petit problème, c'est qu'on reste trop assis,* [surtout pendant le] *mois obligatoire.* [...] *Et ça rappelle trop les cours pour ceux qui n'aiment pas l'école, enfin pour moi* » (entretien 1). Pour ce qui est du groupe Johnny évoque brièvement avoir « *des connaissances* », des personnes rencontrées au lycée : « *on se voit, on se dit bonjour... voilà.* ». Quant aux conseiller(ère)s, nommés « *animateurs* » par Johnny, « [ils] *nous mettent en confiance assez vite* » (entretien 1).

Pendant la Garantie jeunes, Johnny réalise un stage chez Intermarché et deux stages chez Leclerc. Dans ce magasin, il connait déjà « *pas mal de monde* », « *donc c'était plus facile pour moi* ». « [Je faisais] *de la mise en rayon* […] *dans le secteur bazar, donc renseignement clients, des choses de base* ». Il dépose un curriculum vitae et une lettre de motivation en partant pour « *les remplacements d'été* » car il aspire à y trouver un travail (entretien 1). Il effectue également deux stages à la mairie dans le service des sports qui se sont bien passés : Johnny a su s'intégrer alors qu'il est très timide et réservé mais « *il a du relationnel* » déclare son tuteur lors de son bilan de fin de stage (observation). À cette occasion, la conseillère de la mission locale et son tuteur de stage encouragent Johnny à reprendre une formation de six mois via l'AFPA[111] pour devenir employé technique polyvalent. *« On va se renseigner la semaine prochaine, je vais te montrer. On peut même envisager d'aller sur place, dans les locaux de l'AFPA pour que tu vois comment ça se passe »* l'a rassuré la conseillère de la mission locale (observation). Finalement, Johnny ne fera pas cette formation sans que les raisons qu'il évoque soient très claires : *« Ben, j'avais une formation à l'AFPA, et je n'ai pas pu y aller malheureusement. Et puis, ben... là, vu qu'en même temps, ma formation à l'AFPA se passait une semaine avant ma fin de Garantie jeunes, et vu que j'ai pas pu y aller, ma Garantie jeunes était déjà finie, donc... finalement je suis pas allé à l'AFPA »* (entretien 2).

Depuis janvier 2016, Johnny a quitté le dispositif et recherche un emploi. Il trouve son expérience à la Garantie jeunes très positive : *« parce que j'ai pu, premièrement, faire un stage à la Mairie (…), que je pensais pas pouvoir ce stage-là, et découvrir ce métier-là, qui m'a bien plu. Et puis, oui, j'ai pu avoir au moins deux semaines à Leclerc, qui étaient payées par Leclerc. Donc ça m'a ouvert des portes dans la... en plus, c'était un secteur que j'avais jamais fait »* (entretien 2). Par ailleurs, Johnny déclare que grâce à la Garantie jeunes, *« j'ai un peu plus confiance en moi »* (entretien 2).

L'allocation lui permet d'« *aider plus facilement* » sa mère : *« je fais les courses quand elle a besoin, je lui mets de l'essence dans la voiture...* […] *des fois j'achète des vêtements* » ; « *Je fais plein de trucs pour moi* [...], *c'est plus les vêtements* » ; *« je vais au cinéma assez souvent* ». Il songe enfin « *à s'inscrire au permis, ça va m'aider aussi* » (entretien 1). Finalement Johnny ne passera pas le permis pour des raisons financières : *« Ben... il fallait que j'aide ma mère, il fallait que... ben, j'ai acheté aussi des trucs un peu pour moi mais... voilà, j'avais pas assez, en fait, pour me payer le permis »* (entretien 2).

[110] Découverte professionnelle 6 heures.

[111] Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

E9 : TONY, 21 ANS, ENTRE A LA GARANTIE JEUNES LE 7 AVRIL 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+9 jrs, *focus group* à n+167 jrs, entretien 2 à n+321 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Depuis une quinzaine d'années, Tony vit dans un appartement avec sa mère, sa sœur et son frère, âgés de 16 et 13 ans. Le père de Tony décède en 2006. Tony garde le souvenir d'une personne « *obèse* », « *fragile* », « *malade* » et « *alcoolique* ». Déclaré handicapé, il ne travaillait plus (entretien 1). Et puis, « *ça a été très compliqué avec mes parents qui se séparaient toujours,* [...] *s'embrouillaient tout le temps* » (entretien 1). Par la suite, Tony connait deux beaux-pères : le premier, quand il est adolescent, « *rendait tout le monde malheureux* » ; le second, compagnon actuel de sa mère, est « *beaucoup mieux* ». Tony peut lui confier « *beaucoup de choses* » (entretien 1). La mère de Tony est sans emploi depuis quinze ans et a eu des problèmes de maladie chronique. Cette dernière perçoit le RSA, des aides au logement ainsi que les allocations familiales, « *même si il y a toujours les problèmes d'argent* ». Tony parle d'une histoire familiale « *un peu très lourde* [où] *y'a rien qui a été facile* » (entretien 1). Il est suivi par une éducatrice pendant quatre ans (entre la primaire et le début collège). Il confie avoir été très timide et *« pas toujours propre sur* [lui] ». La mort de son père le marque profondément, avec un impact immédiat sur ses résultats scolaires : « *Y'a plus rien du jour au lendemain, y'a des copies blanches* […] *Et je suis passé du passage sans problème au redoublement sans problème* ». Il obtient, malgré tout, le brevet des collèges « *avec brio* » à la fin de sa 3e DP6. Par la suite, il tente un « bac pro hôtellerie-restauration » puis s'oriente en électrotechnique : « *ça me plaisait pas non plus* ». Il réalise un stage dans un magasin de bricolage et y découvre le commerce : « *c'était la première que je m'éclatais en stage, que j'étais dans mon élément* ». Au lycée, il cumule les absences, des insomnies répétées en sont la cause. Il n'obtient pas l'examen.

Tony s'inscrit alors à la mission locale et commence un CAQ. En désaccord avec son formateur et éprouvant des difficultés à conjuguer *« les transports, les cours, les stages, rentrer tard le soir, partir tôt le matin* », il arrête la formation.

Tony entre alors à la Garantie jeunes en espérant atteindre plusieurs objectifs : trouver un travail, aider sa mère et « *prendre son envol,* [....] *c'est-à-dire être indépendant, avoir un appartement* » (entretien 1). Il éprouve des difficultés à obtenir des stages, ce qui alimente un manque confiance en lui et génère des périodes de doute : *« après avoir essayé de multiples choses et qu'au final on arrive à rien, on se pose des questions* » (entretien 1). Mais, Tony se sent soutenu par les conseiller(ère)s : « *ils vont pas nous lâcher* » (entretien 1). Il évoque une ambiance décontractée, le tutoiement et le respect entre les jeunes et les conseiller(ère)s, la possibilité de pouvoir partir quand le travail est fini. Tout ceci « *prouve qu'on nous prend pour des adultes* » (entretien 1). Après plusieurs mois dans le dispositif, il regrette n'avoir effectué que deux stages, dont un chez Bricomarché qui s'« *est mal passé* ». Un troisième est programmé dans l'entretien urbain (entretien 2). « *On nous vend de l'emploi, mais en fait on fait que des stages, et c'est pas ce que je recherche », « J'ai rien de spécial à la sortie* » (entretien 2). Malgré une période de découragement, il continue à se rendre à la Garantie jeunes quatre fois par semaine, (consulte des offres d'emploi sur internet, participe à des ateliers). À plusieurs reprises, Tony confie aux conseiller(ère)s souffrir d'un manque de confiance en lui « *je le sens pas, j'ai plus envie* » (entretien 2). Devant les difficultés du jeune homme, les conseiller(ère)s lui proposent d'être suivi par un psychologue (*via* une association), ce que Tony finit par accepter. Depuis « *il se sent mieux* » (entretien 2). Selon lui il a progressé sur plusieurs points : la vie en groupe, l'autonomie dans les recherches, « *avant je savais pas comment m'y prendre* » (entretien 2). Tony ajoute que le versement de l'allocation a été suspendu pendant un mois car il ne venait plus à la Garantie jeunes. « *Après les conseillers m'ont parlé correctement, et bon après, moi je connaissais mes torts aussi... Et justement, le fait qu'ils parlent calmement... et qu'on reste toujours à parler correctement sans que ça parte à crier*

et tout, justement c'est bien, je trouve » (*focus group*). Avec l'allocation, il « *aide sa mère* » (50-100 euros), paie les factures internet et de la nourriture, parfois. Il n'a pas eu les moyens de financer le permis de conduire comme il le projetait.

E10 : STEEVE, 24 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 9 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+43 jrs, entretien 2 à n+364 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Depuis janvier 2015, Steeve loue une chambre de 10 m² (500 euros/mois), dans un foyer de jeunes travailleurs : *« c'est le seul qui a accepté dans la mesure où j'avais pas de travail régulier* », « *on se sent un peu à l'étroit, mais au moins je suis pas à la rue* » (entretien 1).

Les parents de Steeve sont retraités et divorcés. Son père était plombier chauffagiste, et sa mère manutentionnaire dans l'agro-alimentaire. Steeve a trois sœurs aînées, deux d'entre elles exercent des métiers précaires. Steeve déclare s'être « *toujours débrouillé tout le temps tout seul* », que ce soit pour financer son quotidien (téléphone, internet, essence), payer son loyer ou s'offrir un ordinateur, Steeve « *sait gérer* [son] *argent* ». Il connaît à l'euro près le montant de ses charges, il perçoit les APL (350 euros) et projette de déménager « *une fois que j'aurais un vrai travail* » (entretien 1).

Lors de ses stages de 3e, Steeve expérimente la vente : « *quand j'étais plus jeune* […], *j'aimais énormément les jeux-vidéos, et je voulais toujours en créer. Mais quand je voyais les études qu'il fallait,* […] *je me suis dit : bon ben pourquoi pas les vendre*. […] *Puis ça m'a vraiment plu et j'ai continué là-dedans* ». Après l'obtention du brevet des collèges et d'un BEP, il entre dans une filière commerce, et effectue quatre stages à Monoprix (mise en rayon). En 2010, Steeve valide son baccalauréat avec une moyenne insuffisante pour intégrer un BTS *« J'ai préféré arrêter et chercher du travail* ».

Entre 2010-2012, il s'inscrit à Pôle emploi, à « *toutes les boîtes d'intérim qui sont dans le coin* » et à la mission locale. Il bénéficie d'un CIVIS[112]. Puis en 2013-2014, Steeve suit une formation rémunérée « responsable de rayon » à l'AFPA[113]**.** « *C'était pas vraiment ce que j'espérais.* […] *On était toute la journée sur un PC à lire des fiches et* [des] *cours »* (entretien 1). Dans ce cadre, il réalise trois stages à Toys'r'us : « *j'ai pu apprendre le métier de responsable* » et décroche un CDD d'un mois à Leader Price (toujours dans la mise en rayon).

Pendant la Garantie jeunes, Steeve aspire à devenir « *vendeur multimédia* ». Il évoque une forte concurrence dans le secteur, et plus généralement dans les métiers du bas de l'échelle : « *je postule déjà pour des postes simples* [...] *où il y a déjà des centaines de personnes dessus* ». Il attend de la Garantie jeunes « *un coup de pouce* [...] *pour le travail* ». Le jeune homme apprécie plusieurs parties du programme, bien que, « *des fois, c'est un peu trop de blabla* [...], *donc y'en a certains qui s'ennuient* » (entretien 1). Il apprécie surtout d'être en groupe, un groupe qui permet de « *faire des connaissances* » et de ne pas être « *tout seul* », qui apporte « *du soutien* » et de « *la confiance en soi* ». Les conseiller(ère)s lui paraissent disponibles et efficaces, davantage que ceux de la mission locale : « *En mission locale, pour voir quelqu'un, faut prendre rendez-vous... Alors que là, je peux voir tout de suite* [...] *ou même au téléphone.* [...] *Donc ça va plus vite »* (entretien 1). De plus, Steeve effectue un stage chez Leader Price, et travaille une semaine chez Leclerc dans la mise en rayon. À l'occasion d'une sortie organisée par l'une des conseillères de la Garantie jeunes à un forum, il dépose son curriculum vitae auprès de Simply Market, il est recontacté quelques mois plus tard et décroche un CDD de six mois. Rémunéré au SMIC, Steeve « *fait de tout* », (mise en rayon

[112] Contrat d'insertion dans la vie sociale

[113] Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

surgelés et boulangerie). Il remplace une personne en arrêt maladie, espérant être embauché prochainement en CDI (entretien 2).

« *La Garantie jeunes, ça m'a vraiment aidé à sortir des galères* [financières] » (entretien 2). En revanche, à propos de la recherche d'emploi, il déclare ne « *pas voir appris davantage que ça à la Garantie jeunes, car il était déjà autonome* » (entretien 2). Avec l'allocation, il fait réparer sa voiture à plusieurs reprises. Ces pannes à répétition l'obligent à se rendre au travail en bus (1h15 aller). Sa responsable adapte ses horaires de travail en conséquence. Il attend avec impatience de signer en CDI pour pouvoir acheter une voiture à crédit et « *se trouver un appart* » (entretien 2).

L'allocation lui a permis de payer son loyer, financer son quotidien et « *économiser* ». Steeve a quelques contacts sur facebook avec les jeunes de son groupe.

E11 : FOUSSENOU, 24 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 9 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+43 jrs, entretien 2 à n+377 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Les parents de Foussenou sont maliens. Son père, qui arrive en France à l'âge de 19 ans pour entrer dans une école de journalisme, travaille en intérim comme magasinier. Sa mère est aide-soignante mais ne peut plus travailler à cause d'un problème au genou. Foussenou a une sœur qui suit un BTS MUC et deux frères, l'un est encore à l'école primaire, l'autre en « bac pro commerce ». Son père serait un homme politique et intellectuel connu à Bamako qui côtoie le premier ministre malien. Foussenou parle bambara couramment et se déclare de confession musulmane pratiquant (ramadan, prière à la mosquée une fois par semaine). Pendant trois ans, il vit en couple avec une jeune femme (aide-soignante), d'abord, dans un studio dont ils sont expulsés pour impayé de loyer, puis dans un studio situé dans un foyer de jeunes travailleurs (500 euros de loyer). Ils bénéficient des APL et constituent un dossier de surendettement avec l'aide d'une assistante sociale. Le couple se sépare quand Foussenou est à la Garantie jeunes, il retourne alors vivre chez ses parents en région parisienne (entretien 2).

Scolarisé en SEGPA au collège, Foussenou obtient un CAP « polyvalent restauration ». Puis il suit une formation de sport études en Belgique en tant que footballeur. À l'âge de 18 ans, il est recruté (contrat semi professionnel) par un sélectionneur belge alors qu'il joue dans un club de la banlieue parisienne. Foussenou se blesse gravement au genou au bout de sept mois. Il subit une opération et est rééduqué pendant huit mois. Il essaye alors de rejouer dans un club à Rouen, mais il se blesse de nouveau. À la suite de la première blessure, pendant la rééducation, il intègre un CAP « pâtisserie » en région parisienne. Mais, une mésentente avec son employeur fait qu'il arrête la formation. Foussenou enchaîne alors des missions d'intérim. Recommandé par son père, il travaille notamment dans la manutention et dans la vente (Zara). Foussenou retente sa chance dans le football dans un club marseillais, sans succès. Par la suite, il obtient un CAE grâce à sa conseillère de la mission locale, mais « *ça s'est mal fini* ». Foussenou ajoute avoir été condamné plus jeune pour coups et blessures à porter un bracelet électronique pendant deux semaines. Il participe à l'époque à des « *bagarres de cités* » (entretien 1). En 2014, pendant 6 mois, il est « éducateur sportif » et touche le smic. Une hospitalisation pour des problèmes cardiaques interrompt le contrat. Quelques temps après, il intègre une formation au Greta comme contrôleur d'installation de production jusqu'en janvier 2015, mais il ne va pas jusqu'au bout car *« je m'ennuyais »*. Suite à cette formation, il intègre la Garantie jeunes : « *Je me dis que c'est la dernière chance* » (entretien 1).

Il attend du dispositif « *qu'ils nous poussent vraiment comme ils avaient dit au début* » (entretien 1). Foussenou souhaite devenir pâtissier ou éducateur sportif en passant le BPJEPS[114] à

[114] Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité animation sociale.

l'IFAC[115]. Il explique ne pas trouver de travail car il subit de la discrimination à l'embauche du fait de sa couleur de peau, et dit souffrir du racisme ambiant au sein du dispositif. Selon lui, il « *n'a rien appris à la Garantie jeunes* » (entretien 2) même s'il apprécie SST et l'atelier théâtre, « *il faut qu'ils soient plus basés sur la recherche d'emploi. Parce que c'est un peu club de vacances, ces temps-ci...* (entretien 1)». Au cours de l'accompagnement collectif, il effectue un stage comme éducateur sportif dans le club de football dans lequel il joue. Foussenou relate des tensions avec les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes à propos du stage et de sa durée. Trois mois plus tard, il est exclu du dispositif. Les raisons ne sont pas complètement claires. Le jeune homme explique que les conseiller(ère)s auraient jugé irrecevables les certificats médicaux qu'il leur transmettait. Depuis sa sortie du dispositif, Foussenou continue à chercher du travail et est en contact avec des agences d'intérim « *il faut pas lâcher l'affaire* » (entretien 2). Au final, Foussenou ne touche l'allocation que trois mois. Avec cet argent, il rembourse quelques dettes (3 mois d'impayés de loyer), fait les courses, finance une partie du permis de conduire et internet. Avec du recul, Foussenou estime que la Garantie jeunes « *ça n'a rien changé* » (entretien 2).

E13 : ANGELINA, 22 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 n 28 jours+ ; entretien 2 n+358jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Angelina est née en Côte d'Ivoire et migre en France à l'âge de 12 ans. Aujourd'hui, elle vit dans un garage insalubre, meublé et aménagé en studio, qu'elle loue 500 euros par mois. La jeune femme perçoit les APL (260 euros), « *Par contre, je connais personne, quand je quitte* [la Garantie jeunes]*, je rentre directement chez moi* » (entretien 1). Elle décrit son père comme étant souvent absent, voyageant entre la Côte d'Ivoire et la France. Sa mère est aide-soignante. Angelina a également un frère cadet.

Du point de vue scolaire, Angelina obtient le brevet des collèges, et interrompt sa scolarité - alors qu'elle est en 2nde générale - pour subir une opération du pied. La jeune femme est alitée pendant six mois. « *J'ai repris et après je suis partie en première bac pro commerce » ; « Moi je voulais faire dans l'accueil, et y'avait plus de places.* [Ma conseillère d'orientation] *m'a dit : c'est à peu près pareil*. [Mais] *c'était vraiment pas pour moi* » (entretien 1). Jusqu'en 1ère, Angelina se perçoit comme une élève « *cool* », « *polie* », qui suit les cours. « *Ça allait bien* » jusqu'au moment où « *ma vie est partie un peu en cacahuète* [rire]. *Mes parents voulaient me trouver forcément un mari,* [...] *surtout qu'il est en Afrique* ». « *C'est une personne qui a au moins 50 ans et ses enfants sont plus âgés* » (entretien 1). Après un énième et dernier séjour en Côte d'Ivoire, Angelina n'en peut plus : « *J'étais tellement stressée, je savais pas quoi faire. Et vu que j'étais mineure, je savais pas comment exprimer mon dégoût,* [...] *ni vers qui me tourner. J'ai pris des médicaments et j'ai failli me suicider* » (entretien 1). Angelina quitte le lycée (*« j'y arrivais plus »*) et refuse le mariage : « *pour* [mes parents]*, je suis stupide* » […] « *à chaque fois ils me mettaient dehors* » […] « *je suis partie*. [Sinon], *j'allais me faire du mal* » (entretien). Elle s'inscrit alors à la mission locale. Elle n'a plus de contact avec sa mère, et cette dernière lui interdit d'en avoir avec son frère : « *ça fait plus d'un an* », « *c'est le plus dur* », « *c'est un choix qu'il a fallu faire* ». Aujourd'hui, « *je me bats pour trouver un emploi, au moins pour prouver* [à ma mère] *que j'ai réussi et que j'ai tenu mon pari* » (entretien 1). Angelina multiplie les stages, notamment dans un hôtel Campanile où elle expéri-

[115] I*nstitut de Formation d'Animation et de Conseil.*

mente l'accueil et le service : *« j'ai tout de suite su que c'était ce que je voulais »* (entretien 1). Elle intègre, pendant quelques temps, l'École de la deuxième chance et bénéficie d'un CIVIS[116].

En entrant à la Garantie jeunes, elle attend un « *coaching* » et un soutien intensif des conseiller(ère)s, en particulier pour les entretiens d'embauche : *« parce que souvent il y a des mots,* [...] *des langages, faut pas les avoir devant le patron » (entretien 1)*. Quant au groupe, « *tout le monde est parfait* », « *sauf qu'il y a une personne qui me dit qu'il est raciste, qu'il aime pas les noirs,* […] *une personne qui m'a un peu vexée,* [...] *peu choquée* » (entretien 1). Au fur et à mesure que les mois passent, les conditions de vie d'Angelina se dégradent considérément. « *Ma situation personnelle s'est un peu empirée* » « *J'ai un peu mis en parenthèse ma recherche d'emploi* » (entretien 2). Sa logeuse la harcèle quotidiennement souhaitant qu'Angelina quitte le logement qu'elle lui sous-loue. « *Elle frappe à la porte à chaque arrêt, elle coupe l'eau […] à toute heure, elle vient frapper à la porte, elle a même fermé la fenêtre de la chambre, je n'ai plus accès à la fenêtre […] avec des briques en fait, elle a fait une construction derrière, plein de choses, elle m'envoie des sms me disant de partir* », « *elle est même partie voir la CAF pour leur dire que j'héberge des gens, ce qui est faux* » (entretien 2). Pour faire face à la situation, la jeune femme sollicite les services de police et le Maire de la ville. Ces derniers lui conseillent de porter plainte. « *Je suis obligée de rester chez moi car j'ai pas assez de moyens pour changer la serrure* » (entretien 2). « *Moi j'ai peur de sortir de chez moi car si je sors et qu'elle est là, j'ai peur qu'elle vienne changer les serrures* » (entretien 2). Angelina essaie, donc, autant que possible, de survivre au quotidien. « *J'avais plus rien dans mon frigo* », « *il n'y avait pas de ticket*s [alimentaires distribués à la Mairie]». « *Je suis vraiment, vraiment dans la merde* », « *Ça va être encore plus difficile car ma Garantie jeunes, elle s'arrête le mois prochain, j'aurais plus d'indemnité, je sais plus comment faire et tout* » (entretien 2).

Les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes l'orientent vers le CCAS[117]. Elle a, par ailleurs, fait une demande de renouvellement de la Garantie jeunes qui lui a été refusée. « *J'ai parlé de ma situation à la conseillère…pff…* [silence] *voilà quoi* », « *je me demande si je vais m'en sortir en fait* » (entretien 2).

E14 : JULIEN, 21 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+28 jrs, entretien 2 à n+357 jours]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Julien a cinq frères (dont un frère jumeau manutentionnaire) et une jeune sœur. Ses trois demi-frères aînés ont entre 24 et 30 ans, ils travaillent dans la vente et la restauration. Son dernier frère a 17 ans et est en apprentissage dans le secteur de la mécanique automobile. Quant à sa jeune sœur, elle a un emploi de vendeuse dans une boutique de parfum en CDD. Julien vit chez sa mère qui n'a plus d'emploi car elle souffre de diabète et d'un mal de dos chronique. Elle « *travaillait dans les usines pour recoudre les vêtements* » (entretien 1). Ses parents sont séparés depuis une quinzaine années. Le jeune homme se souvient de violentes disputes entre eux. Aujourd'hui, Julien n'est plus en contact avec son père malgré une action de médiation familiale. Ce dernier s'est remarié. Sa mère est également de nouveau en couple, elle vit dans un appartement dont elle est propriétaire.

Julien obtient un CAP « mécanique automobile », puis continue dans cette voie au niveau bac mais il échoue à l'examen. Après cet échec, il participe à une semaine d'initiation organisée par l'armée de terre, venue prospectée dans son lycée. Bien qu'il apprécie cette expérience, il se voit contraint d'arrêter pour une « *histoire de pompes* » et de « *blessure* » (entretien 1). La semaine sui-

[116] Contrat d'insertion dans la vie sociale.

[117] Centre Communal d'Action Sociale.

vante, il est invité à se rendre à la mission locale par Pôle emploi. Il suit alors un parcours POM[118]. Dans ce cadre, il réalise trois stages (de trois semaines chacun) : un dans la restauration hôtelière (Campanile) et deux autres dans la vente au sein d'un magasin de figurines et jeux de société. Il apprécie tout particulièrement ces derniers, étant lui-même passionné de figurines et de jeux de cartes. Puis, il travaille en tant qu'éboueur et a bon espoir d'être embauché dans un an, au moment de la constitution d'une nouvelle équipe.

Julien intègre la Garantie jeunes dans l'optique de s'ouvrir à d'autres métiers comme celui de vigile. Il raconte avoir participé à la rédaction d'une charte et à la réalisation d'un emblème. *« Y'en a un qui a eu l'idée de mettre des pansements, comme quoi on a des blessures et qu'on vient ici pour nous améliorer. On a mis... une phrase d'accroche en haut "La Garantie jeunes est notre force"* (entretien 1). Il ajoute avoir effectué un bilan de santé. Il qualifie les conseiller(ère)s de « *sympas* » et dit s'entendre avec tous les membres du groupe. Il apprend surtout à « *être plus à l'aise* » pendant un entretien d'embauche : « *Ça m'a ouvert les yeux* » (entretien 2). Le jeune homme effectue une série de missions d'intérim en tant qu'éboueur - « *C'est ce que je voulais faire* » (entretien 2) - et aussi comme vendeur chez H&M (entretien 2). Il précise, toutefois, avoir toujours trouvé du travail par ses propres moyens. Suite à un déménagement, il intègre une autre Garantie jeunes. Pour lui, le dispositif, « *c'est bien pour commencer dans la vie* » (entretien 2). Quelque temps après, en décembre 2015, il travaille à la chaîne dans une usine (Givenchy). Il signe un CDD d'un an et pour 18 mois de formation. Il décroche cet emploi par l'intermédiaire de sa sœur.

Grâce à l'allocation et à une aide sociale de 400 euros, Julien finance le permis de conduire et l'obtient en février 2016. Peu de temps après, il achète, avec son frère, une voiture ce qui leur permet de se rendre au travail tous les deux (puisque, depuis peu de temps, son frère travaille également à la chaine chez Givenchy dans son équipe). Julien ajoute qu'il va pouvoir partir en vacances en Vendée, pour la première fois, sans ses parents. Quand il se projette dans l'avenir, il rêve de partir au Japon, d'avoir un travail, une femme et des enfants. Il envisage d'acheter à crédit un studio.

E15 : YASMINE, 21 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+28 jrs, entretien 2 à n+360 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Yasmine est née en Algérie et y a vécu pendant plusieurs années. Alors que ses parents sont séparés, elle migre en France avec son père au moment où elle entre en classe de 4ème. Ce dernier travaille alors dans une usine. Quant à la mère de Yasmine, elle vit en Algérie et n'a pas d'emploi. Yasmine a deux frères (dont un demi-frère du côté paternel) et une sœur. Suite à un conflit avec la compagne de son père, la jeune fille est hébergée chez un cousin (qui travaille à l'aéroport de Roissy). Attachée à son pays d'origine, elle séjourne en Algérie au moins une fois par an (pendant 1 à 2 mois). « *Je suis ici, mais quand même, presque là-bas. C'est juste loin, mais pas vraiment. […] Pour les vacances là-bas, c'est mieux, mais pour vivre, c'est un petit peu difficile quand même. C'est avec le niveau de vie, le travail c'est pas donné à tout le monde »* (entretien 1). Après avoir obtenu le brevet des collèges, Yasmine entre en seconde générale puis s'oriente en première « STL »[119]. Elle échoue au baccalauréat. Yasmine s'inscrit alors à Pôle Emploi et est suivie par une conseillère de la mission locale : « *vraiment elle m'a aidée* » (entretien 1). Elle effectue trois stages (dans une école primaire, chez Simply Market et dans une maison retraite) ce qu'elle juge suffisant, elle souhaite désormais décrocher un CDI. C'est pour cette raison qu'elle intègre la Garantie jeunes. Elle

[118] Parcours d'Orientation Métiers

[119] Sciences et Technologies de Laboratoire.

aspire à travailler auprès de personnes âgées en maison de retraite ou devenir aide-soignante. Globalement, Yasmine est convaincue par dispositif. Elle évoque la rédaction d'une charte, le choix d'un blason et l'atelier « expériences positives ». La jeune femme voit dans ce dernier un moyen d'apprendre à s'exprimer. Elle souligne l'intérêt pour les jeunes d'écrire leurs propres règles : « *comme ça, ça reste sacré : on n'a pas le droit de faire ça, ça c'est bon.* » (entretien 1).

Pendant la Garantie jeunes, Yasmine enchaine les CDD. Après un premier contrat de cinq mois comme agent d'entretien, elle suit une formation pour devenir « agent d'entretien mécanisé » (entretien 2). Elle s'apprête à signer un deuxième CDD de sept mois toujours en tant qu'agent d'entretien. « *Au début c'était pas mon projet, mais puisque j'ai commencé, je peux pas…parce que là, j'ai commencé mais j'étais obligée de chercher un travail. J'avais rien, et tout* » (entretien 2). Yasmine envisage de reprendre des études par correspondance et retenter le baccalauréat « STL ».

Contrairement à la plupart des jeunes, l'allocation représente pour elle davantage de « *l'argent de poche* » (entretien 1). Une partie est consacrée au financement du permis de conduire, une autre est réservée à l'achat d'habits et aux sorties. Par ailleurs, Yasmine se déclare être en couple avec un homme âgé de 26 ans qui habite en Algérie Poursuivant ses études à l'université, il devrait migrer en France. Il a travaillé comme secrétaire et interprète. Actuellement, il est enseignant. La jeune fille dit également rechercher un appartement, une demande de logement social est en cours.

E16 : NEIL, 19 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 28 jours, entretien 2 à n+357 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Neil vit chez ses parents avec ses trois sœurs (dont une très lourdement handicapée, hébergée dans un centre spécialisé). Sa mère, originaire du Nord, est agent d'entretien. Son père, âgé de 45 ans, perçoit des indemnités chômage et mène parallèlement une activité non déclarée. Avec sa femme, ils « *trafiquent de la ferraille* ». Neil dit à propos de son père qu' « *il est un peu con* […] *Parce qu'il gueule trop, c'est chiant à force, tous les soirs... entendre gueuler comme ça... »* (entretien 1). Neil a aussi un frère de 23 ans, père de deux enfants, qui vit en couple avec une « *manouche* ». Neil décrit des relations tendues entre les membres de sa famille, allant jusqu'à la qualifier de « *bizarre* » (entretien 1).

Orienté en SEGPA à partir de la 5e, Neil effectue une série de stages. Il justifie cette orientation en disant que le principal du collège « *m'a viré parce que j'étais trop nul en général* ». Très critique vis-à-vis de cette section spécialisée, il déclare « *là-bas, on faisait du travail de bébés [...] En fait ils nous prenaient pour des gogols* » (entretien 1). Il effectue toute une série de stages de plusieurs semaines (en tant qu'agent d'entretien, à Carrefour City et Leclerc, dans le rayon fruits et légumes, à Netto, à Intermarché dans un service de restauration). Puis, en 2012, il est orienté contre son gré, en « CAP cuisine ». Il s'absente de manière chronique et finit par abandonner : « *au bout d'un an j'en pouvais plus et je suis parti* » (entretien 1). Après cet arrêt de scolarité, il est suivi par la mission locale et une conseillère, en particulier, avec qui il a quelques désaccords. Il suit une formation « PAL »[120] - pendant huit mois - qu'il abandonne. Puis, il fait un essai (qui n'aboutit pas) en tant qu'hôte d'accueil dans un salon de coiffure. En 2014, il effectue deux missions d'intérim. Au cours de la première, il travaille dans une entreprise de logistique : « *il fallait aller trop vite* ». Ne suivant pas la cadence, il est alors renvoyé au bout de quelques jours (entretien 1). En revanche, il apprécie la deuxième mission (2 semaines) qu'il effectue dans un rayon de fruits et légumes, étant sensible aux horaires (6 h -13 h). Après ces différentes expériences, Neil cherche un emploi et explique avoir

[120] Programme d'Actions Locales.

déposé de nombreux curriculum vitae dans différentes enseignes (Macdo, Leclerc, Gifi, Dsitrib center, Cora, Gamme Vert, Quick) : *« J'ai mis des CV partout, partout (...) rien du tout. Aucune réponse* » (entretien 1).

Il entre à la Garantie jeunes en envisageant plusieurs projets professionnels : celui de devenir agent d'entretien (comme sa mère), celui de s'occuper de personnes âgées dans les maisons de retraite ou d'exercer le métier de coiffeur. Il enchaine les missions d'intérim : préparation de commande, manutention. L'une d'entre elles devait déboucher sur un CDI, mais Neil est renvoyé pendant la période d'essai sans en comprendre les raisons.

Il porte un regard positif sur le dispositif « *Tout est bien. Moi je pensais que ça allait être ennuyant mais non […] Ça bouge bien* » (entretien 1). Il évoque successivement la signature des contrats, la rédaction de la chartre et l'atelier « découpage photo ». Un an après son entrée dans la Garantie jeunes, Neil explique avoir pris confiance en lui, « *les simulations d'entretien ça m'a beaucoup aidé* », « *je suis plus à l'aise devant un patron* » (entretien 2). Il reçoit deux propositions d'emploi de la part des conseiller(ère)s mais qui n'aboutissent pas. Il dit de l'un des conseiller(ère)s « *qu'il était sympa, qu'il expliquait bien* » (entretien 2). Pour améliorer le dispositif, il propose « *plus de recherche d'emploi et moins de travail manuel* » (entretien 2) « *les trucs des magazines et raconter un voyage, c'est pas utile* ». Il critique également les retards à répétition du versement des allocations. Toutefois, Neil conseille la Garantie jeunes à plusieurs de ses amis et membres de sa famille qui, pour certains, intègrent le dispositif car « *ça aide* » (entretien 2).

Avec l'allocation, Neil paye ses frais de déplacement et l'assurance de sa voiture. Il envisage de reprendre une formation coiffure dans le cadre d'un CAQ et aspire à quitter au plus vite le domicile familial, « *avoir un petit chez moi* » et avoir un « *boulot stable* » (entretien 1) pour pouvoir s'acheter une voiture (entretien 2).

E17 : WILFRIED, 21 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+28 jrs, *focus group* à n+193 jrs, entretien 2 à n+ 359 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

En couple depuis quatre ans, Wilfried vit avec sa compagne dans un appartement pendant un an, ils sont expulsés du logement pour impayé de loyer. Le couple vit désormais chez la mère de Wilfried. Sa compagne, âgée de 19 ans, a récemment perdu son emploi (restauration).

Les parents de Wilfried sont séparés. Sa mère est, depuis peu, vendeuse dans une boulangerie (CDI de 25 heures par semaine). Elle perçoit des aides sociales. Wilfried n'a plus de contact avec son père. Le jeune homme a une demi-sœur, âgée de 8 ans et un demi-frère de 2 ans.

Son parcours scolaire est marqué par la maladie. Des problèmes de santé, apparus un mois avant les épreuves du baccalauréat STL, font qu'il échoue à l'examen. L'année d'après, il retente l'examen en tant que candidat libre, sans succès. Aujourd'hui, Wilfried envisage d'intégrer un IUT pour obtenir un diplôme équivalent au baccalauréat général. À terme, il souhaite être professeur de physique-chimie ou travailler dans la soudure.

Entre 2012 et 2014, il est animateur, bénéficiant d'un CAE à mi-temps (1 an). Son travail consiste à faire traverser les routes aux enfants et à mener des activités sportives avec eux. Il est également animateur dans des colonies de vacances auprès d'enfants avec « *des gros problèmes sociaux* » (entretien 1). En 2013, sa compagne lui avoue avoir été violée un an auparavant par deux hommes : « *j'ai eu tout ça à gérer pendant un an...* » (entretien 1). Puis, il décroche un contrat d'avenir en tant qu'animateur périscolaire, il est renvoyé pour retards répétés. Wilfried travaille également deux semaines au Delphinarium du Parc Astérix. En 2014, il connaît une période d'inactivité. Il ressent le besoin de « *se remettre les idées en place* » (entretien 1), notamment parce

que sa compagne subit, cette année-là, deux IVG. Wilfried assiste au second alors qu'il souhaite garder l'enfant.

Il entre à la Garantie jeunes pour « *se remettre sur pieds* » (entretien 1). Il dénonce essentiellement des problèmes d'organisation « *par exemple, aujourd'hui, on a eu que ça, que vous...* [...] *Parce qu'il y a la dame qui est malade, et vu que* [l'autre conseiller] *est en vacances, ben...* [...] *Ça change pas grand-chose de d'habitude. J'ai toujours du temps pour moi* [...]. *Là, pour l'instant, je cherche des endroits où travailler ou des stages. Et j'attends* (entretien 1) ». « *Et si nous, on leur demande s'ils ont quelque chose pour nous, ils le font pas non plus. Ils le font s'ils en ont le courage* (*focus group*) ». Il est également très critique vis-à-vis des conseiller(ère)s et du rôle qu'ils jouent dans le suivi individuel. « *Ils devraient mettre des conseillers plus motivés* ». « *À la base, ils sont censés nous aider à chercher du travail. Quand ils le veulent. Et voilà. Ça se résume à ça. Nous aider à chercher du travail et au final, on se débrouille. Pour qu'on se débrouille, ils nous ont même données les attestations, au cas où on a des stages* » (*focus group*). Wilfried regrette surtout leur manque de disponibilité après l'accompagnement collectif. « *Comme ça, ça s'arrête. Donc soit il faut rajouter des semaines plus tard, après, pour refaire une mise au point, voir les trucs qu'il y a eu, les choses comme ça, ou séparer les six semaines qu'il y en a plusieurs semaines dans l'année* » (entretien 2). Il enchaine quelques vacations dans l'animation. Mais il est renvoyé de son poste d'animateur suite à une affaire « *d'enfant perdu dans un bus* », les hauts responsables souhaitant des personnes plus expérimentées dans les centres de loisirs (entretien 2). « *Apparemment pour eux, j'étais aussi nonchalant. J'ai jamais compris ce que ça voulait dire quand ils me l'ont dit. Donc ça, ça m'a un peu déçu* » (entretien 2). Par ailleurs, Wilfried envoie des candidatures spontanées à Mac DO, Burger King, Hippopotamus, Auchan. Parallèlement, il développe une activité de « *gamer* » en participant à des tournois de console (a gagné 200 euros récemment). Il ne déclare pas ces revenus à la Garantie jeunes.

Avec l'allocation, il finance le permis de conduire. « *C'est vrai que c'est une grosse aide, parce que c'est vrai que le payer tout seul...* » (*focus group*). Wilfried se lie d'amitié avec un jeune homme de son groupe qui partage sa passion des mangas. « *Pour l'instant, tant que je trouve pas un travail, je ne mens pas, je regarde des séries et….beaucoup de séries* » (entretien 2).

E18 : THOMAS, 23 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+28 jrs, entretien 2 à n+345 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Les parents de Thomas sont séparés. Sa mère est âgée de 42 ans et n'a jamais eu d'emploi. Son père a été jockey, puis palefrenier. Ce dernier est aujourd'hui invalide suite à des problèmes de dos. Thomas a une jeune sœur âgée d'un an. Son père *« le met dehors »* quand il a 17 ans. Puis, il est placé en famille d'accueil, mais *« ça se passe très mal »*. Il arrête l'école en première année de *« BEP cuisine »*. Il explique cet arrêt de scolarité par *« un refus total de l'autorité »*. Commence alors une vie d'errance. Quand il raconte cette époque, il évoque la dureté de l'hiver, les *« teufs »*, les festivals, la défonce, la manche, la vie dans les foyers, ses chiens, véritables partenaires de route mais aussi les stratégies de survie. Au contact de ses *« potes de rue »*, il apprend la débrouille au quotidien, à voler et à prendre le train en fraudant. Il acquiert un « pass » de La Poste qui lui permet de voler l'argent liquide laissé dans les boites aux lettres des dealers notamment.

Thomas a trois enfants qu'il n'a pas souhaité déclarer et qu'il connaît à peine. Ils sont âgés respectivement de 4 ans, 2 ans et 9 mois. Il confie avoir des troubles psychiatriques, les observations menées confirment qu'il a séjourné dans un hôpital spécialisé. *« Parce que je peux être très gentil comme je peux être très méchant, enfin j'ai une personnalité compliquée. C'est difficile des fois, en*

quatre parties qui est... la méchanceté, la gentillesse, l'amour, enfin voilà quoi. Et quand... le côté méchant, prend le dessus sur les autres, je deviens fou » (entretien 1). Il dit aussi ne pas avoir d'ami : *« Ben j'ai pas d'ami du tout, et ça l'est depuis longtemps, depuis que je suis passé à la rue, justement. On va dire, pour moi, il y a des connaissances, c'est pas des amis, quoi, c'est des gens que je connais. C'est-à-dire, une relation amicale, ça se construit, c'est comme les relations avec les parents, ça se construit aussi, sauf que y'a plus de facilité au niveau des parents, bon, ben, moi c'est tout l'inverse, en fait, j'ai des difficultés à me faire des amis, et j'ai des difficultés avec mes parents, donc… »* (entretien 2). Thomas déclare rechercher du travail depuis cinq ans. Après avoir été videur dans une boite de nuit, il restaure plusieurs maisons avec le compagnon de sa mère de manière non déclarée. Il bénéficie d'un CIVIS[121] et participe à un projet « Musique expérience ». Il commence une formation au permis de conduire qu'il abandonne très vite.

Lorsqu'il entre à la Garantie jeunes, il est hébergé dans un CHRS[122] et est suivi par un éducateur référent. Après l'accompagnement collectif, il prévoit de réaliser un stage de deux semaines au sein du foyer qui l'héberge, en tant « homme à tout faire ». Mais ce stage ne s'effectuera finalement pas. Au mois d'août il déménage dans l'Orne pour se rapprocher de sa famille (un de ses oncles vit là-bas). Il se réinscrit à la Garantie jeunes, mais, au bout de quelques mois *« on m'a viré de la Garantie jeunes... euh... je me suis retrouvé à la rue... »* (entretien 2). Il explique en effet qu'arrivé dans l'Orne, il est hébergé de temps en temps chez son oncle mais qu'il vit également dans la rue : *« il me garde deux-trois jours et puis après, je suis obligé de repartir, parce que c'est un logement... on va dire, social, donc le problème, c'est ça, quoi... Donc y'a une personne déclarée à l'intérieur, pas deux... »* (entretien 2). Il demande donc à la conseillère de la Garantie jeunes de remplir un dossier pour faire une demande de logement au SIAO mais au bout de deux semaines, le dossier n'étant toujours pas complété, Thomas s'emporte violemment contre la conseillère : *« j'ai pété un meuble avec la main, avec le poing »* (entretien 2). *« Je suis parti, on va dire, trois jours, pour me calmer les nerfs, donc j'avais pas pris mon téléphone, j'avais rien pris... parce que voilà, quoi, je peux être gentil, mais je commençais vraiment à trop monter en pression... Donc, pendant les trois jours, justement, où j'avais peut-être une place au foyer, pendant trois jours, j'y étais pas »* (entretien 2). À cause de cet incident, Thomas perd sa place dans le CHRS où il est hébergé et se retrouve dehors *« sous une tente, en plein hiver ! »* (entretien 2).

Il souhaite, tout d'abord, préparer le diplôme d'état d'ambulancier au sein d'un IRTS[123], même si pour cela il faut avoir le permis de conduire depuis plus de 3 ans (entretien 1). Par la suite il a le projet de devenir *« vendeur, passer un Bac Pro en vente dans une Maison Familiale et Rurale, mais le problème, c'est que là, je suis sans logement, donc, à mon avis, on va attendre... c'est pas pour être méchant mais... que je touche limite le RSA, avant d'y aller, quoi. Parce que, tant que j'aurai pas d'appartement, bah, c'est mort »* (entretien 2).

Thomas a des problèmes de santé. Alors qu'il effectue un stage de vente dans un magasin (Bazarland), il fait une infection : *« j'ai des caries, enfin, j'ai pas qu'une carie, mais le jour où j'ai eu le truc, j'ai eu une infection dentaire, donc, un truc où... impossible d'ouvrir la mâchoire du tout »* (entretien 2) ; *« je me retrouve des fois avec des freins naturels, pour rechercher un emploi, quoi... »* (entretien 2).

Thomas est très critique à la fois au niveau du contenu des ateliers proposés et vis-à-vis des conseiller(ère)s. *« Pour moi en plus, c'est pas méchant, mais j'ai l'impression de rien faire. De revoir mes acquis, en fait. C'est pas intéressant du tout hein. »* Il considère que les conseiller(ère)s ne sont pas suffisamment formés et juge par exemple inutile de réaliser un blason pour symboliser le groupe. Il ressent un décalage important avec les autres jeunes. *« Malheureusement pour moi c'est un club de vacances. Le problème c'est que je suis le vieux de la formation, déjà c'est compliqué. Les autres pour moi sont plus des gosses, quoi »* (entretien 1).

---

[121] Contrat d'Insertions dans la Vie Sociale.

[122] Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale.

[123] Institut Régional de Travail Social.

Finalement, il est très déçu par le dispositif : *« franchement, je conseille à personne la Garantie jeunes, si c'est pour tomber sur des personnes qui sont... on va dire, qui sont pas formées pour encadrer les jeunes, quoi. »* (entretien 2). Il estime en outre que la Garantie jeunes ne lui a rien apporté du tout : *« Ça a permis à rien du tout, en fait ! À part à trouver ce que je voulais faire, mais sinon, ça a rien fait du tout »* (entretien 2).

Les échecs successifs qu'il rencontre et sa solitude plongent Thomas dans une dépression qui s'accompagne d'une addiction importante: *« On va dire, les bonnes journées, faut que je les passe complètement défoncé, quoi... (...) Parce que, comme ça, je dors toute la journée, donc, le temps passe deux fois plus vite. Et ça évite de stresser pour un oui ou pour un non, aussi »* (entretien 2).

Même alors qu'il perçoit la Garantie jeunes, Thomas continue à faire la manche *(« Oui et je l'ai toujours fait, même quand j'étais en Garantie jeunes... »*). L'allocation lui permet de subvenir à ses besoins tandis que l'argent de la manche lui permet d'acheter du *« pilon »* et de se *« défoncer le cerveau toute la journée... parce que le problème, c'est que, voilà, à force de péter un plomb parce qu'on se retrouve dehors, ça entraîne des choses que, forcément, je devrais pas le faire, mais que je le fais quand même, donc voilà, c'est compliqué, quoi...»* (entretien 2).

Quand Thomas se projette dans l'avenir, il imagine construire sa maison de ses propres mains (entretien 1) mais après sa sortie du dispositif, il ne semble plus avoir de véritable projet : *« Bah moi, du coup, je me suis résigné à attendre mes 25 ans, et toucher le RSA, quoi... »* (entretien 2).

E21 : KADER, 20 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 27 AVRIL 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+16 jrs, entretien 2 à n+310 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Le père de Kader est chauffeur de taxi à Boston. Sa mère travaille en tant que femme de ménage dans un lycée et son beau-père est préparateur de commandes dans un magasin. Kader a vécu au Maroc jusqu'à l'âge de 16 ans. Il migre en France pour rejoindre sa mère et son beau-père qui habitent dans un « *petit pavillon* », « *mais on n'est pas riche non plus* » (entretien 1). Kader a deux sœurs (âgées de 13 et 7 ans) et un frère qui vivent chez leur père aux États-Unis.

À propos de sa scolarité, Kader dit de ses années collège « *normal, très bien, comme tout le monde* », puis il suit une formation en CAP « cuisine » pendant un an mais n'obtient pas le diplôme. « *En fait c'est comme mes cousins ils font de la cuisine, aussi, j'avais envie de la faire, comme la famille en fait, et voilà... finalement, c'est pas que j'ai pas aimé mais. C'était pas mon truc.* » (entretien 1). Kader est alors âgé de 18 ans. Il déclare ne pas avoir aimé l'école en France et s'être « *embrouillé avec son chef* ». Le jeune homme connait alors une période d'inactivité pendant trois mois au cours de laquelle *« il ne fait rien »*. De cette période, il dit être « *toujours à la maison, je dors, et je sors, et je vois des potes comme moi, en fait. Ils ont pas de travail. On est là, on parle... on galère, tout simplement. »* […] *« Des fois on fait des petits trucs. On fait du foot ou on va dans un café, dans un bar à chicha... Mais on fait toujours les mêmes trucs. »* (entretien 1*).* Il avoue également que ses copains dealent de la drogue et ont déjà organisé des cambriolages et des *« carottes »* (c'est-à-dire des arnaques). « *Là ça m'énerve, j'ai 20 ans, c'est... c'est... 16 ans, 17 ans, c'est pas grave, mais là... 20 ans... 20 ans ça veut dire que je suis obligé d'avoir un travail comme tout le monde et d'avoir une vie. C'est ça...* » (entretien 1).

Après son arrêt de scolarité, il suit une formation « compétences » organisée par la mission locale au cours de laquelle il effectue un stage de trois semaines en tant que serveur. Puis il intègre la Garantie jeunes. Kader apprécie les conseiller(ère)s « *ils sont toujours à l'écoute. Ils sont gentils, tout simplement. C'est pas comme à l'école où tu vois, des fois...* » (entretien 1). Le jeune homme déclare avoir répondu à de nombreuses annonces d'emploi sur internet, s'être déplacé dans les restaurants avec un curriculum vitae et une lettre de motivation. Il raconte également s'être inscrit dans une agence d'intérim dont il ne se souvient plus du nom. « *Ils disent : laissez votre CV, on vous*

rappellera. Et voilà, toujours j'attends leur appel et voilà, ça rappelle pas [sourire]. » « *ça m'a démoralisé* » (entretien 1). Il souhaite devenir « maitre-chien », « *j'aime bien les chiens. Et je crois ça, ça va être dur. Parce que à la Mission Locale, mon conseiller m'a dit : faut un diplôme pour ça. Et moi j'ai pas de diplôme* » (entretien 1).

Kader dit de la Garantie jeunes : « *des fois on fait le truc sur internet, le jeu, là. Des fois on parle du travail, on parle des métiers.* ». Il critique « l'atelier cravate » : « *ça sert à rien de mettre des chemises pour rien, je vais pas mettre une cravate si j'ai pas d'entretien, j'en ai des chemises chez moi, j'en mettrai le jour où j'aurai un entretien* » (entretien 2). Le dispositif lui permet de sortir de la « *galère* ». « *T'es là pour un projet, c'est pas comme quand t'es là, tu sais pas quoi faire, tu galères... tu sors, tu te sens mal* » (entretien 1). Mais Kader ne travaille pas pendant la Garantie jeunes. Il évoque un stage de deux jours dans la cafétéria, qui ne correspond pas à ce qu'il veut faire. Il souhaite travailler en tant que serveur et « *se retrouve en cuisine* ». Par ailleurs, le jeune homme se déclare déprimé, « *je pète un peu les plombs* », « *je dors pas le soir* » (entretien 2). La Garantie jeunes « *ça donne rien* », « *ça change rien du tout* » (entretien 2). Il ne comprend pas pourquoi il n'arrive pas à trouver un travail, il se remet beaucoup en question : *« Y a un truc qui passe pas, je sais pas c'est quoi* » (entretien 2).

Pour lui, « *il manque du travail* ». « *À part l'argent, la Garantie jeunes ça sert à rien* » (entretien 2). Aujourd'hui, Kader aspire à « *faire une vie comme tout le monde* ». Il se dit prêt à accepter tout type d'emploi (éboueur, auxiliaire de vie…), sauf celui d'animateur : « *Ça sert à quoi de travailler deux heures par jour, moi je préfère rester à la Garantie jeunes et toucher l'allocation* » (entretien 2). Il se rend à la Garantie jeunes trois fois par mois pour imprimer des curriculum vitae et lettres de motivation et pour « se déclarer ». Par ailleurs, il évoque un rendez-vous avec un conseiller au cours duquel il demande un financement pour une formation dans la sécurité (1 600 euros), sa demande est refusée. Avec l'allocation, il finance la totalité du permis de conduire (entre 2 000 et 3 000 euros), qu'il obtient au deuxième essai.

E22 : OLIVER, 21 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 27 AVRIL 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+16 jrs, entretien 2 à n+310 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

D'origine congolaise, Oliver vit chez sa mère dans « *un quartier un peu chaud* » ; « *là où je vis, ce serait plutôt ça : deals, vols, vente d'objets volés* ». « *Je fais partie des rares qui pensent encore que les études servent à quelque chose* » (entretien 1). Les parents d'Oliver sont divorcés. Son père a été technicien électrique avant de tomber malade et a repris le travail comme conducteur de bus. Quant à sa mère, elle a été avocate avant d'être « *un peu malade* », puis a repassé des diplômes et enseigne aujourd'hui dans une classe de primaire. Oliver est le troisième d'une fratrie de cinq enfants. Il a deux frères aînés, l'un travaille dans la « *mécanique* » au Congo, tandis que le second poursuit ses études. Il a également deux sœurs cadettes, l'une d'entre elles est étudiante en commerce.

Oliver déclare avoir appris à se débrouiller seul pour subvenir à ses besoins parce que « *les principes sont un peu différents dans une famille africaine. On peut pas* [...] *demander de l'argent aux parents* ». Dès son entrée en BEP électronique, et durant quatre ans, il tire des revenus informels dans « *la vente illégale* » : « *ça peut être de tout.* […] *Demain, je peux vendre un ordinateur, comme avant je pouvais vous vendre un chien* », « *c'était un peu de l'argent de poche* » (entretien 1).

Côté scolarité, Oliver obtient un BEP puis un « bac pro électronique numérique » en 2012. Il effectue plusieurs stages, notamment pour un réparateur de téléphones mobiles, lequel le sollicite pour « *des dépannages* ». « *J'ai appris à former des gens aussi* ». Il arrête sa scolarité pendant un an pour « *donner un coup de main* » à ses parents qui divorcent et qui sont au chômage : « *je travail-*

lais au black ». En juin 2013, « *ma mère me dit : "il faut que tu reprennes les cours. Nous on va aussi reprendre le taf" »*. Il vise InfoSup. « *Les tests, entretiens,* [...] *se sont révélés concluants »*. Mais, Oliver ne peut pas financer cette formation. En 2014, il s'inscrit à la mission locale et entame un BTS SIO en alternance qu'il arrête à mi-chemin (janvier 2015) : « *j'ai pas pu trouver de patron* », « *c'est frustrant* », « *imposer un quota en alternance dans chaque entreprise, ce serait intéressant* » (entretien 1).

Pendant la Garantie jeunes, ce jeune homme hésite entre deux directions : reprendre ses études jusqu'en licence ou candidater pour un poste de gestion de parc informatique. « *On pourrait penser que je suis pas vraiment à ma place* [à la Garantie jeunes] *parce que voilà, j'ai plutôt les écoles en tête* ». De l'autre côté, travailler dans l'informatique « *fausserait* [son] *projet* ». « *Du coup, je me dis : je travaille un an, je prends de l'expérience, de l'argent aussi.* [...] *Ce qui me refroidit, c'est de perdre encore un an* » (entretien 1). Pour Oliver, le programme de la Garantie jeunes n'est pas complètement tourné vers l'emploi : *« là, on parlait du logement, ce qui n'a rien à voir avec le projet Garantie jeunes.* [...] *Donc voilà, je pense que c'est pas que le travail, c'est plus un tout* [de] *rentrer vraiment dans la vie active »*. « *Hormis la rémunération, je pense que le fait qu'il y ait des intervenants […], la motivation, elle est plus présente* » (entretien 1). Il dit des conseiller(ère)s qu'ils « *étaient à l'écoute* » (entretien 2).

En septembre 2015, Oliver obtient un emploi d'avenir (proposé par la Garantie jeunes) dans la maintenance d'un parc informatique au sein d'un lycée. « *Ça se passe bien, y a des possibilités intéressantes* » (entretien 2). Il explique qu'il envisage de passer des concours pour entrer dans la Fonction publique (*via* le conseil général). Toutefois, il ajoute que les possibilités d'être embauché en CDI (après 3 ans en CDD) ont été gelées avec l'arrivée de Valérie Pécresse à la présidence du conseil régional qui « *se prend pour Nicolas Sarkozy* ». « *Nos chefs nous ont préparés* » (entretien 2). Oliver touche le SMIC et effectue 39 heures de travail par semaine. Ses horaires sont variables. Son projet de reprendre des études est mis « *en standby* » pour l'instant.

Pour lui, la Garantie jeunes « *s'est bien passée* » car « *ça* [lui] *a permis de trouver un travail* ». « *Dans l'ensemble, c'était intéressant* ». Il retient du dispositif avoir appris des « *détails* » sur le monde du travail, notamment sur le droit du travail. « *J'ai appris plus au niveau de la rigueur, je suis plus sérieux par rapport au travail dans le sens, fallait que je sois motivé* » ; « *À l'époque ça me soulait le système scolaire* ». « *Je m'investis plus qu'avant* » (entretien 2).

Avec l'allocation, Oliver comble des dettes « *à droite à gauche* » et épargner pour financer son permis de conduire. Il échange de temps en temps avec les jeunes de son groupe sur les réseaux sociaux.

E23 : REBECCA, 21 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 9 FEVRIER 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+93 jrs, *focus group* à n+242 jrs, entretien 2 à n+ 395 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Rebecca est la cadette d'une fratrie constituée d'un frère ainé (âgé de 22 ans, préparateur de commandes) et d'une sœur benjamine (âgée de 17 ans, en CAP « employé de commerce »). Elle bénéfice du soutien financier de son frère pour passer le permis de conduire et acheter une voiture. Sa mère est actuellement sans emploi, après avoir été femme de ménage. Le père de Rebecca décède brutalement en 2011. La jeune femme dit avoir été très affectée par cette perte : « *Je suis restée chez moi, parce que j'arrivais pas… j'étais chez moi on va dire. En gros, je me refermais dessus* » (entretien 1). Elle raconte également avoir subi un avortement quelques années auparavant.

Côté scolarité, elle relate avoir eu de mauvais résultats en 3ème et mentionne une moyenne générale de 5 sur 20 : « *J'aimais pas l'école….J'y allais, mais à reculons, on va dire »* (entretien 1).

Alors qu'elle souhaite suivre un CAP « petite enfance », elle est redirigée vers un CAP « employé de commerce multi-spécialité. » Malgré cette orientation subie, elle apprécie le contenu de la formation et envisage alors de passer un bac professionnel. Mais le décès soudain de son père la perturbe et se répercute sur sa scolarité. « *J'étais en cours, mais c'est comme si j'étais chez moi en train de dormir* » (entretien 1). Par la suite, Rebecca effectue une dizaine de stages chez Lidl, dans une boulangerie, dans un supermarché et dans une école maternelle en tant qu'ATSEM[124]. Elle intègre la Garantie jeunes par l'intermédiaire d'un conseiller de la mission locale. Elle enchaîne plusieurs missions d'intérim : préparation de commande pour Hachette, travail à la chaine dans une usine de parfum (*focus group* et entretien 2). Au cours du *focus group*, elle nous montre avec fierté ses mains marquées par des ampoules, témoignant de son implication dans le travail. À plusieurs reprises, Rebecca explique qu'elle souhaite avant tout travailler, peu importe le travail. Elle est régulièrement en contact avec les agences d'intérim.

De manière générale, elle se dit « *déçue* » par la Garantie jeunes (entretien 2). Elle est très critique vis-à-vis du contenu de certains ateliers, notamment ceux animés par des retraités pour lesquels elle souligne le décalage de génération (*focus group*). Par ailleurs, elle déplore le manque de suivi et la faible disponibilité des conseiller(ère)s. Elle n'aura été reçue en entretien que trois fois pendant la deuxième phase de l'accompagnement. « *Y a des jours ils s'en foutaient de nous. Ils étaient là mais ils faisant que des papiers* » (entretien 2). Elle se rend une fois par semaine à l'accueil de la mission locale pour déposer sa déclaration mensuelle de revenu (*focus group* et entretien 2). C'est son frère qui la remotive et « *lui met un coup de pieds au cul* » (*focus group*). Toutefois, Rebecca insiste sur le fait qu'à la Garantie jeunes elle « *appris à mieux parler* », « *je suis moins timide* » (entretien 2).

Elle verse une partie de l'allocation à sa mère (100 euros) ; le reste lui permet de financer l'usage d'un téléphone portable, de payer le plein d'essence, l'assurance de son véhicule et des vêtements. « *Le plus important à la Garantie jeunes, c'est l'argent* » (entretien 2).

Rebecca déclare être en couple depuis deux ans avec un jeune homme âgé de 21 ans, bénéficiant d'un contrat d'avenir pour travailler à l'usine. Pendant la Garantie jeunes, elle se lie d'amitié avec Clémence (E26) qu'elle voit régulièrement.

E24 : NOURREDINE, 24 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 13 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 61 jrs, entretien 2 à n+355 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Nourredine a quatre frères et deux sœurs, âgés de 21 à 40 ans. Parmi ses frères, deux sont chauffeurs de bus (RATP et aéroport). L'aîné travaille à l'usine et le dernier est en recherche d'emploi, de même que l'une de ses sœurs qui a exercé le métier de secrétaire médicale.

Au moment d'aborder son parcours scolaire, Nourredine décrit le collège comme une période plutôt plaisante, même s'il dit « *avoir la tête dans les étoiles* » (entretien 1). Il « *choisit par défaut* » d'entrer dans un CAP « serrurerie-métallerie ». Il n'obtient pas son diplôme (entretien 2).

Nourredine revient à différentes occasions sur une maladie dont il est atteint pendant plusieurs années, une maladie sans diagnostic précis. « *Pendant une longue période j'ai rien fait. J'ai pas travaillé parce que j'étais malade. Et j'allais à chaque fois à l'hôpital et ils savaient pas ce que j'avais. (…) J'ai perdu beaucoup de temps* » (entretien 1). Plus tard, il évoque une allergie au gluten (entretien 2). Nourredine continue de passer des examens médicaux, ce qui l'empêche de se rendre aux rendez-vous posés par les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes. C'est par le « *bouche à*

[124] Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

oreille » qu'il se rend à la mission locale alors qu'il est âgé de 21 ans. Nourredine entre à la Garantie jeunes avec le souhait d'exercer le métier de médiateur de quartier « *parce qu'(il) aime bien l'idée d'aider les jeunes, à bien se comporter, aider à résoudre les conflits* » (entretien 1). Ce choix lui apparait comme une révélation : « *ma vie, c'est médiateur* » (entretien 1). Quelques mois après, il déclare – avec le même enthousiasme – vouloir devenir éducateur spécialisé : « *je crois qu'il faut être niveau bac…alors que moi, c'est pas le cas…, donc déjà, il faudrait que je me mette à niveau…Donc je crois que c'est ça qui va être…qui m'a un peu bloqué* » (entretien 2).

De plus, Nourredine se dit très satisfait de la Garantie jeunes car ce dispositif lui permet de sortir de l'inactivité. Il ne formule aucune critique et dit : « *Tout m'a plu.* (…) *la Garantie jeunes, pour quelqu'un comme moi, c'est le truc idéal, en fait. Donc c'est ce qu'il me fallait, c'était... sur mesure* » (entretien 1). Il apprécie la vie en groupe, et décrit une bonne ambiance. Il est toujours en contact avec trois personnes de son groupe. Nourredine retient surtout l'atelier portant sur l'entretien d'embauche : « *comment se comporter, comment se tenir, tout ça... et, ouais, ça, ça m'a bien aidé, ben... c'est grâce à ça, parce que... pour où je vous ai dit, pour médiateur dans les transports en commun, fallait faire un entretien d'embauche... Après, je l'ai réussi haut la main, grâce à ça, en fait. Sinon, je pense que je l'aurais pas réussi* » (entretien 2). Il ajoute : « *ça donne aussi des armes, pour le monde du travail, en gros, quoi* » […] « *La Garantie jeunes, bah je pense que c'est une bonne chose. Franchement, je pense que ça peut vraiment aider les jeunes, en fait* » (entretien 2).

Au bout de quelques mois, Nourredine décroche un emploi d'avenir en tant que médiateur dans les transports en commun, emploi proposé par les conseiller(ère)s : « *Être enfermé dans un bus toute la journée…tout se passait dans le bus en fait. Et donc, ça m'a pas plu, j'ai arrêté après* [au bout d'un mois]» (entretien 2). Par ailleurs, le jeune homme travaille occasionnellement et de manière non déclarée dans la sandwicherie d'un ami (entretien 2). Avec l'allocation, il souhaite financer le permis de conduire, mais Nourrredine n'a pas encore pris contact avec une autoécole.

E25 : ASMA, 24 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 13 MARS 2015

[3 entretiens : entretien à 1 n+61 jrs, *focus group* à n+210 jrs, entretien 2 à n+ 354 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Asma est née au Maroc et y a vécu jusqu' à l'âge de 12 ans. Son père travaille, à l'époque, à Paris et vit dans un studio. Un rapprochement familial a lieu en 2003. La jeune femme vit avec sa mère dans les Ardennes, alors que son père rentre les week-ends au domicile familial. Ce dernier décède d'un infarctus, après avoir pris sa retraite. Suite à ce décès, la mère d'Asma (âgée de 65 ans) décide de se rapprocher d'une partie de sa famille en s'installant en région parisienne. Aujourd'hui, Asma vit chez sa mère avec sa sœur cadette, atteinte d'une trisomie lourde. Cette dernière, reconnue handicapée, devrait toucher l'AAH[125], Asma est sa tutrice. Elle a également deux autres sœurs plus âgées, qui vivent au Maroc avec leur mari et leurs enfants ainsi que deux frères, employés dans la vente. Asma se déclare musulmane pratiquante.

Du point de vue scolaire, la jeune femme a suivi un baccalauréat professionnel dans le domaine du secrétariat et de la comptabilité mais, suite au décès de son père, elle abandonne. Puis, elle intègre une « formation dynamique projet renforcé (POM[126]) » de huit mois. En 2014, elle décroche un CDI dans un magasin d'alimentation. À la fin de la période d'essai, le patron la renvoie. Elle réalise plusieurs stages dans la vente (prêt à porter et alimentation) et dans le secrétariat. S'ajoute à ces derniers, un stage de remise à niveau en anglais pendant deux mois.

[125] Allocation pour Adulte Handicapé.

[126] Parcours d'Orientation Métiers

Asma s'inscrit à la mission locale en 2012 et intègre la Garantie jeunes trois ans plus tard. Très vite, on lui propose un contrat de professionnalisation chez Cora en tant que caissière. C'est à contrecœur qu'elle refuse cette proposition. Elle n'a pas encore le permis de conduire et éprouve des difficultés à se rendre sur le lieu de travail. Elle fait néanmoins un stage de quinze jours au sein du supermarché.

De manière générale, Asma juge favorablement la Garantie jeunes et les ateliers qu'elle a suivis. « *C'était bien parce que ça permet d'apprendre beaucoup de choses. Par exemple, on nous conseille sur la tenue en entreprise, les couleurs qu'on peut mettre, ou comment il faudrait se tenir pour les entretiens avec un patron, des choses comme ça. L'attitude qu'il faut avoir face à un groupe, comme ça, pendant un entretien ou quelque chose comme ça* » (entretien 1). Asma apprécie particulièrement les visites effectuées au sein de plusieurs entreprises et l'atelier avion « *ça m'a beaucoup appris…sur comment faire pour travailler à Roissy….genre si on avait un délit judiciaire, on pouvait pas travailler quoi* » (*focus group*). Toutefois, elle est critique à propos du forum contraception, « *on n'est pas des gamins de 15 ans, hein !* » (*focus group*). Asma réalise deux stages en tant que caissière, le premier chez Cora (deux semaines) et un stage chez Trois Continent (quatre semaines).

La Garantie jeunes lui donne confiance en elle, lui permettant « *de pouvoir aller plus loin, ne pas avoir peur, même s'il y a le trajet tout ça, ne pas chercher toujours à côté* » (entretien 2). Elle apprécie la disponibilité des conseiller(ère)s : « *on a quelqu'un à qui parler, souvent, en cas de problème, on peut aller le voir. Moi j'y allais…même quand il y avait pas de rendez-vous, comme ça, je rentrais dans le bureau et...j'avais pas de souci, on me disait ce que j'avais besoin de savoir* » (entretien 2). Pour elle, la Garantie jeunes se distingue des autres dispositifs qu'elle a connus précédemment : « *c'est très différent.…c'est pas pareil. Avant c'était plus comme l'école, alors que maintenant c'est plus des conseils, de l'aide à la démarche d'emploi* » (entretien 2).

En mars 2016, Asma décroche un CDD chez Dia à Paris en tant que caissière. Elle travaille de 8 heures 30 à 15 heures et se lève à 6 heures tous les matins. Elle prend le bus, le train puis le métro pour se rendre à son travail. Un poste en CDI devrait se libérer prochainement. Asma espère être embauchée définitivement, « *je fais ma place petit à petit* » (entretien 2).

Avec l'allocation, elle réussit à financer le permis de conduire, qu'elle obtient au bout du cinquième essai « *ça m'a couté vraiment cher* » (entretien 2). Elle ajoute, à ce propos, « *pour le travail, c'est essentiel* » (entretien 2). Elle envisage d'acheter une voiture.

E27 : MICHAELA, 21 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 9 FÉVRIER 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 93 jrs, entretien 2 à n+345 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Michaela habite chez sa mère avec ses deux sœurs cadettes (dont une demi-sœur) dans un logement social. Sa mère, diplômée d'un CAP en pharmacie, est âgée de 45 ans et a obtenu dernièrement un CDI dans la garde d'enfants à domicile. Son salaire mensuel est d'environ 1 300 euros, elle a touché pendant plusieurs années les APL. Michaela n'a pas de contact avec son père, qui serait dans ses souvenirs éboueur. Ses parents se sont séparés dans sa prime enfance. Elle évoque vaguement un frère ainé qu'elle ne connaît pas non plus (entretien 1).

Cette jeune femme est née sourde avec un retard de langage important. Opérée à 5 ans, elle acquiert l'usage de l'ouïe. Sa diction encore hésitante et atypique lui vaut d'être moquée et stigmatisée à l'école. Pendant dix ans, elle est suivie par une orthophoniste. Son parcours scolaire se caractérise par le rejet, l'exclusion et le harcèlement. À deux reprises, elle tente de suivre une formation en alternance de pâtisserie (CAP). Elle évoque également des menaces de mort prononcées à son égard par un jeune homme de sa classe. Cette affaire l'angoisse au point de faire des crises de spasmophi-

lie et de développer une agoraphobie sévère. Ce diagnostic est posé par un psychiatre, Michaela suit un traitement médical pendant quelque temps. Elle rapporte ne pas être sortie de chez elle durant un an, atteinte d'étourdissements et d'évanouissements. Sa maladie entrave l'accès à l'emploi : « *au niveau des métiers, je peux pas prendre ce que je veux (…) je peux pas prendre l'ascenseur* » (entretien 1). Elle ne peut se rendre au concours d'aide-soignante qu'elle a pourtant préparé : « *Et à chaque fois, tout ça revient à la surface, il y a quand même quelque chose qui me... stoppe en route* » (entretien 1).

En lien avec la mission locale depuis quatre ans, elle est suivie par la psychologue de la structure. Elle a de très bonnes relations avec son conseiller référent. Quand elle entre à la Garantie jeunes, Michaela souhaite devenir soit pâtissière soit aide-soignante en préparant le concours d'entrée. Elle présente le dispositif comme un moyen de se soigner, même si elle éprouve des difficultés à supporter d'être enfermée dans une petite salle au moment de l'accompagnement collectif. Michaela enchaine les missions d'intérim chez H et M en tant que vendeuse. Au début, elle met en place des stratégies quotidiennes pour « tenir » au travail et surmonter le contact avec la foule. « *Je me réfugiais dans les cabines d'essayage, en fait. Et personne ne s'apercevait de rien, je mettais mes cachets dans ma poche, et dès que je me sentais pas bien, je les prenais et après je repartais* » (entretien 1). Mais au fil du temps, son agoraphobie s'atténue. « *Maintenant c'est parti, c'est une bonne chose », « le fait de travailler, de m'avoir mis avec des jeunes ça m'a fait un déclic* » (entretien 2). Elle ne se rend plus chez le psychologue car elle n'en ressent plus le besoin. Michaela finalement ne passe pas le concours d'aide-soignante : « *je préférais avoir un emploi* » (entretien 2).

De manière générale, Michaela apprécie les ateliers proposés par la Garantie jeunes, excepté la séance relooking. Elle regrette que les conseiller(ère)s ne proposent pas plus d'annonces d'emploi. Elle décrit un groupe agité, des jeunes qui s'absentent régulièrement ou arrivent en retard. Elle ajoute également « *Pour moi c'est un bilan positif, j'ai mieux appris à écrire une lettre de motivation, plein de chose, à mieux m'exprimer pendant un entretien d'embauche, tous ces petits détails que j'arrivais pas avant* » (entretien 2). Par ailleurs, elle envisage d'ouvrir une sandwicherie et obtenir des aides pour réaliser ce projet. Michaela continue de postuler à des offres d'emploi (prêt à porter, restauration rapide). Afin d'améliorer le dispositif, elle conseille « *plus de sport* » car « *ça fait du bien à se vider la tête* » (entretien 2).

L'allocation lui permet d'acheter un matelas pour sa sœur, de « *remplir le frigo* » et de rembourser des dettes de soins médicaux notamment (500 euros de soins dentaires) (entretien 1). Elle réussit à épargner 1 300 euros pour passer le permis de conduire. « *Il faut savoir gérer son argent ». « La Garantie jeunes ça m'a aidée surtout au niveau des ressources (financières) et avoir des offres d'emploi que pour nous »* (entretien 2).

E28 : WILLIAM, 22 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 13 JANVIER 2014

[2 entretiens : entretien 1 à n+15 mois, entretien 2 à n+19 mois]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

William vit chez son père avec dix euros par semaine : « *évidemment, derrière mon tabac il me reste deux euros.* […] *C'est même pas pour manger, c'est pour faire un PMU*» (entretien 1). Son père, âgé de 72 ans, retraité, aurait créé le dessin-animé *Bibifoc*, il est « *toujours un petit peu dans le milieu »* (entretien 1). La mère de William, 42 ans, anime des ateliers culinaires depuis plus d'un an. Il a également un frère âgé de 30 ans, qui est professeur de golf. William a 7 ans lorsque ses parents se séparent, il est constamment balloté entre les domiciles de son père et de sa mère : « *je savais pas trop où je voulais être. Je voulais être avec les deux »* (entretien 1). Il est scolarisé dans différentes écoles : « *le fait de plus avoir de repères nulle part, de tout le temps devoir s'en refaire,* […] *j'en avais marre* » (entretien 1). En conséquence, William, 14 ans, arrête l'école après avoir redoublé sa

3e : « *c'est un ras-le-bol* » (entretien 1). Le jeune homme s'installe un an chez sa mère et passe son temps au téléphone et à jouer aux jeux-vidéo. Puis, durant deux ans, il change plusieurs fois de psychologues, d'éducateurs, de missions locales et de lieux de résidence (domicile de sa mère, de son père, trois foyers et deux familles d'accueil, sans compter quelques fugues). À 18 ans, il retourne vivre chez son père avec lequel il dialogue peu. Il fait sa vie à part, dans sa chambre. William explique également avoir des problèmes relationnels avec sa belle-mère.

Il entend parler de la Garantie jeunes lors d'un journal télévisé. Il cherche un emploi « *dans tout ce qui est manutention, dans les magasins, grandes surfaces »* (entretien 1). Il effectue trois stages : dans le bâtiment (avec son beau-père : « *je faisais du black* »), en restauration (cuisine et service), et un stage qu'il arrête en chemin.

De l'accompagnement en groupe, il retient deux ateliers particulièrement : « *gestion d'argent » et « CV-lettre de motivation »* : « *avant déjà, c'était impossible que je fasse une lettre de motiv',* […] *mais là ça va* » (entretien 1).Quant au groupe, « *on s'est pas tous entendus direct, mais y'avait une bonne entente globale* », « *les gens étaient pas fermés* » ; « [pas des] *amis, c'est un gros mot,* […] *des connaissances quoi, mais sans plus hein !* », « *Je les ai pas vus beaucoup* [depuis la fin du mois intensif] […] *Mais ouais, y en a qui reviennent* », « *c'était cool c'était marrant, c'était ludique* » (entretien 1). William connaît un des conseiller(ère)s de la Garantie jeunes depuis sa première inscription à la mission locale : « *quand j'avais 16 ans,* […] *donc il m'a pas lâché en fait* » ; un autre qu'il estime *« hyper doué »*, qui *« aime vraiment ce qu'il fait* », lui apporte *« quelques points de réflexion* », est « *porteur* » : *« ça se voit qu'il fait un peu le pivot,* [...] *que c'est un peu le maître du jeu ».* Dans l'ensemble, les conseiller(ère)s « *font bien leur boulot sans être chiants* » : « *c'est vrai que la plupart des gens qui font leur rôle,* [ils] *vont vouloir quelque chose de strict,* [...] *être un peu les patrons* [...]. *Au final, c'est pas du tout le truc qui leur correspond quoi, donc au final, ils le font bien.*». Autrement-dit, « *t'es censé être là pour les gens, pas pour leur dire ce qu'ils ont à faire. T'es là pour les guider, les aider, pas pour les obliger en fait* » (entretien 1). La Garantie jeunes lui a permis d'avoir plus confiance en lui, « *c'est plus pour se resituer* », « *c'est une aide à prendre* », « *une aide à prendre au maximum au sérieux, une épreuve de remise en question, de compréhension de soi-même* » (entretien 2). Avec l'allocation, « *j'ai pas arrêté de claquer de la tune dans tout.* […] *Je me faisais des courses de malade parce que la nourriture c'est un gros kiffe* », il ajoute également se livrer à des jeux d'argent (PMU, paris sportifs, poker) (entretien 1).

Quelques mois après sa sortie, William continue à se rendre à la Garantie jeunes : « *C'est ma maison !* » (entretien 1). Il envisage de passer « *des tests* » pour entrer dans une école d'audiovisuel parisienne. (entretien 1). Puis, William décroche un CDD en tant qu'employé de libre-service au Leclerc Drive. « *J'ai déconné* » (entretien 2), il confie avoir fumé un joint sur le parking et avoir été renvoyé suite à cet incident. Plus récemment, il intègre un dispositif qui s'intitule Épide « *c'est un internat qui propose toutes les bases pour démarrer, on travaille sur la formation, l'autonomie, passe le permis » « C'est super complet !* » (entretien 2). Il effectue un stage auprès d'un technicien du son et rencontre des professionnel de l'audiovisuel. Le jeune homme ajoute avoir entamé un suivi psychologique au sein de la structure. Selon lui, l'Épide lui permet d'avoir une vision extérieure et se remettre en question (entretien 2).

E29 : FOUAAD, 18 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 27 AVRIL 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+24 jrs, entretien 2 à n+ jrs 310 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Fouaad vit « *depuis toujours* » dans un logement social avec sa mère et ses cinq frères et sœurs. Le père de Fouaad est décédé en octobre 2014. Retraité, il a été technicien de surface (Auchan), et se rendait « *des fois* » au Sénégal (entretien 1). Fouaad est le cadet d'une fratrie de neuf enfants. Deux de ses sœurs sont mères au foyer et ont des enfants, l'une est vendeuse chez Pimkie. Un des

frères de Fouaad est plombier et un autre est animateur en centres de loisirs. Fouaad a également un frère jumeau qui travaille dans la restauration en tant qu'intérimaire.

Fouaad dit du collège *« ça s'est bien passé. J'avais de bons résultats moyens* ». À la fin de la classe de 3e, il émet le souhait d'aller en plomberie (« *j'aime bien le métier* [et] *mon grand frère faisait plomberie* ») ou en maintenance (sous l'impulsion de la conseillère d'orientation) (entretien 1). Finalement, il est orienté en BEP maintenance équipement industriel : « *y'a quelques lycées qui m'ont refusé et le dernier,* […] *le pourri, ils m'ont accepté* [rire]. *Quand je dis le pourri, c'est le métier que j'aime pas quoi »* (entretien 1). Il arrête au bout de six mois, après avoir effectué un stage en maintenance chez Auchan.

Puis, Fouaad change de voie et trouve un « *contrat d'alternance* » en boulangerie. Il déclare avoir « *aimé* » le métier, mais pas *« les collègues* », « *l'ambiance* » et « *les horaires* » (6h-14h) (entretien 1). Et puis, « *je suis trop lent dans les trucs que je fais, donc souvent ils me gueulaient dessus* ». « *C'est* [tout] *ça qui m'a fait arrêter* » (entretien 1). Par le biais du CFA, il trouve une deuxième boulangerie : « *l'ambiance était bien mais c'est toujours les horaires aussi matinales.* [...] *J'ai arrêté aussi* ». Par la suite, il s'inscrit à la mission locale qui le dirige vers Free compétences : « *C'est à peu près comme Garantie jeunes* [mais] *c'est pas rémunéré la même chose »* (300 euros) ; un formateur l'accompagne durant sept mois « *pour rechercher des emplois, envoyer des courriers à des entreprises* […] *et trouver des stages* ». Dans ce cadre, il réalise deux stages d'un mois : l'un dans « *l'alimentaire* », « *je faisais les courses pour les clients* », « *le Drive* » ; l'autre, en tant que préparateur de commande « *pour la pharmacie* » (entretien 1). Fouaad envisage d'intégrer un CAP logistique en alternance mais il éprouve des difficultés à contractualiser avec un employeur : « [ça] *a pris beaucoup de temps et après le patron a pris un apprenti* ». Le jeune homme se retrouve « *sans CFA, sans emploi. Donc je suis là* [à la Garantie jeunes] » (entretien 1).

Pendant la Garantie jeunes, il continue de chercher dans la *« logistique. Mais ça peut être vente aussi* » (entretien 1). Fouaad regrette que l'accompagnement collectif s'arrête au bout d'un mois car « *le partage des infos sur le travail et aussi sur les jeux-vidéos* », « *entre amis quoi* […], *des amis mais qu'ici, pas en dehors* ». « *Après, c'est à nous de faire des démarches à l'extérieur pour choper des trucs* » (entretien 1). Il juge certains points du programme « *intéressants* », « *utiles* » et « *rigolos* » (les ateliers en particulier) et considère y participer « *beaucoup* ». Mais « *s'ennuie des fois* », considérant qu'il passe trop de temps « *sur place, assis à rien faire* » (entretien 1). Toutefois, il effectue un stage d'un mois en tant que préparateur de commande, qui s'est transformé en CDD. Au bout d'un mois, il est renvoyé car « *il ne respecte pas les quotas* » (entretien 2). Le jeune homme ne comprend pas ce renvoi. Fouaad enchaine les missions d'intérim de courte durée dans la manutention, le bâtiment ou la préparation de commande. Il recherche du travail de manière assez autonome, « *je ne compte pas trop sur la Garantie jeunes pour trouver du travail* » (entretien 2). Il se rend deux trois fois par mois à la Garantie jeunes pour imprimer des lettres de motivations et des curriculum vitae. Les conseiller(ère)s lui transmettent quelques propositions d'emploi, mais il relance surtout les boites d'intérim. Selon Fouaad, il ne trouve pas de missions de longue durée car il n'a pas le permis de conduire. Il se rend au code dès qu'il peut, mais il ne sait pas comment financer les heures de conduite, même s'il bénéficie d'un financement solidaire.

Pour Fouaad, la Garantie jeunes lui apporte surtout une « *assurance* » financière (entretien 2). Avec l'allocation, il se nourrit, aide sa famille, paye un forfait téléphonique mensuel et des tickets de transports. Enfin, il se dit prêt à faire n'importe quel type de travail du moment qu'il décroche un CDI (entretien 2).

E32 : ANNE, 21 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 13 MARS 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+70 jrs, *focus group* à n+210 jrs, entretien 2 à n+367 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

De nationalité centrafricaine, Anne réside, depuis 2013, avec sa fille de 7 ans dans un foyer de jeunes travailleurs (studio). Avant la Garantie jeunes, elle a pour seul revenu une allocation familiale de 95 euros (somme liée, selon Anne à son statut migratoire et à son âge). Sa mère décède quand Anne a 5 ans. Son père aurait enseigné « *à l'école* ». Anne est la deuxième enfant d'une fratrie de six enfants, son père ayant eu quatre unions (entretien 1). Anne est élevée par ses grands-mères en Centrafrique. En 2008, elle rejoint son père en France avec l'une de ses demi-sœurs et sa belle-mère. La jeune femme entre au collège : « *je parlais même pas en français* ». Quelques mois plus tard, elle tombe enceinte. « *Au début, j'étais perdue, donc j'ai arrêté* ». « *Je suis partie dans une famille d'accueil parce que mon père n'était pas content, parce que j'étais encore mineure* ». Et puis « *c'est à cause de ma belle-mère que c'était compliqué* ». « *De la famille d'accueil, je suis partie au foyer de jeunes mamans* [...] *pour préparer mon accouchement* ». Sa fille nait en 2009, Anne est alors âgée de 14 ans. Le père de sa fille réside en Centrafrique : « *il ne l'a jamais vue* ». Six mois plus tard, elle reprend sa scolarité et obtient le brevet des collèges. En 2012, elle se lance dans un CAP « petite enfance », après avoir effectué un an de bénévolat dans le domaine. Elle est ATSEM[127] dans l'école de son enfant, ce qui lui complique la tâche : « P*ar rapport aux gardes de ma fille, j'ai arrêté* ». Dans le même temps, la relation avec son père s'arrange : « *Ça a mis deux ans.* […], *comme il s'était séparé avec ma belle-mère...* […] *c'était* [elle] *qui avait mis le feu* ». De nouveaux conflits éclatent quelques mois plus tard (entretien 2).

Inscrite à la mission locale, Anne intègre le PAL[128]. En 2013, la jeune femme débute une formation qualifiante de six mois pour devenir auxiliaire de vie, elle valide un module mais échoue au second, « *tellement que j'étais trop stressée* » (entretien 1). Elle souhaite retenter ce dernier en mai 2016. Elle projette de passer le concours d'aide-soignante et de « *travailler à l'hôpital* » (entretien 1 et 2).

Anne est orientée, à la Garantie jeunes, par sa conseillère de la mission locale qu'elle connait depuis deux ans. Elle revient à plusieurs reprises sur l'effet positif de la Garantie jeunes, et particulièrement l'effet thérapeutique de l'atelier coaching : « *On a fait des activités pour classer des familles* : *est-ce qu'on est proches de ces parents-là, pas proches...* [Je plaçais] *des jeunes* [qui représentaient] *ma belle-mère, ma mère, ma sœur... En* [les] *plaçant, en plaçant toutes les douleurs qu'il y a dans mon corps, dans mon cœur, c'est ça qui est sorti en pleurant.* […] *Ça m'a fait mal au début mais après* […], *j'ai parlé avec tout le monde.* […] *Et puis j'ai été jusqu'à voir ma grande sœur, ça fait je sais pas combien de temps que je l'ai pas vue, 5 ou 6 ans* [...] ». Elle ajoute que : « *Moi, avant je parlais comme ça hein, mais à cause de l'atelier coaching, je parle bien* » (*focus group*).

En revanche, selon Anne, la Garantie jeunes n'a rien changé au niveau de sa situation professionnelle. Elle n'a rien appris en termes de démarches de recherche d'emploi. Elle déclare avoir toujours été très autonome pour effectuer ces dernières. De plus, elle explique avoir été formée à ces démarches au cours de précédentes formations. Anne ne distingue pas les conseiller(ère)s de la Garantie jeunes des conseiller(ère)s de la mission locale. « *Ça revient au même, c'est les mêmes. C'est les mêmes choses, c'est les mêmes rendez-vous, c'est toujours les mêmes choses.* » (*focus group*). Elle critique leur manque de disponibilité. « *Y'a pas d'entretien,* [sourire] *moi je viens comme ça et puis si… j'ai trouvé des offres ou du travail dans l'intérim, je remplis, voilà, j'ai travaillé comme ça,*

[127] Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

[128] Programme d'Action Locale

comme ça... » (*focus group*). C'est donc par ses propres moyens qu'elle réalise plusieurs missions d'intérim aux durées variables (préparation de commande, inventaire). Anne se dit prête à accepter tout type de travail. Pour augmenter ses possibilités de décrocher un emploi, elle décide d'habiter chez un ami en région parisienne afin d'avoir accès aux transports en commun. Sa recherche d'emploi est interrompue pendant quelques semaines suite à des problèmes gynécologiques (entretien 2). L'allocation lui permet de rembourser trois impayés de loyer, elle bénéficie également d'aide au logement et des allocations familiales (entretien 1 et 2).

E34 : LÉA, 20 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 9 FÉVRIER 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+ 102 jrs, *focus group* à n+ 225 jrs, entretien 2 à n+ 328 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Léa vit avec sa mère dans un « cinq pièces », « *c'est un peu un château* ». Elles s'apprêtent à déménager dans un « trois pièces », « *juste à côté* », suite à une demande de logement social faite en 2008 (entretien 1).

Son père est décédé. Sa mère est agent d'entretien à mi-temps et touche 540 euros/mois. Elle ne peut pas faire plus « *à cause de l'âge* […] *Le soir, elle est en vrac* ». Elle perçoit l'APL. Léa a deux sœurs aînées, la première, âgée de 30 ans, est vendeuse. La seconde a 23 ans et travaille à l'usine.

À 15 ans, Léa obtient un CAP « vente alimentaire ». « *Je voulais partir directement dans le monde du travail [...] parce que l'école ça m'intéressait pas* ». Elle réalise son apprentissage en boulangerie. Par la suite, Léa souhaite poursuivre en bac pro, mais la jeune femme ne « *trouve pas de patron* ». « *Je préfère travailler pour toucher un salaire et être autonome : pouvoir prendre un appart, payer mes charges et faire ma vie* » (entretien 1). Elle se rend alors à la mission locale qui lui propose la Garantie jeunes. « *Je suis venue ici à la base pour financer mon permis* » (entretien 1). Elle change d'orientation professionnelle et souhaite devenir gendarme pour « *faire un métier en uniforme* » (entretien 1). Elle réalise alors un stage de trois semaines dans la Police municipale. Mais elle n'apprécie pas le métier. « *Vraiment, c'est des branquignols, on n'a rien fait du tout, à part mettre des amendes, donc c'était pas du tout ça. »* (entretien 2). Elle décide de devenir pompier. « *J'ai passé un entretien avec le chef de la caserne, et, en fait... il nous a parlé, donc, d'un engagement de cinq ans, etc... Et quand j'ai passé la... la visite médicale, euh... ben, moi, je le savais déjà, mais je pensais que c'était pas forcément un stop. En fait, j'ai un problème à la cheville, et on m'a dit que c'était pas possible puisque les entraînements... les entraînements, ils étaient vraiment durs, et que voilà, c'était pas pour rigoler, quoi. Il m'a dit : imagine, il y a... on est dans un incendie, tu as quelqu'un avec toi, et en fait, ta cheville elle te lâche, tu tombes. Ben, les deux ils sont perdus, quoi* » (entretien 2).

Par ailleurs, Léa effectue une mission en intérim pour H&M : « *C'était génial. H&M, c'est mon magasin*. [...] *Je m'habille que là-bas* » (entretien 1). Elle est en attente d'une réponse pour travailler en CDD à temps plein. Elle s'est également rendue à un entretien collectif d'embauche pour le parc Astérix « *c'est pour faire de la vente, de la restauration et vérifier la sécurité tout ça, quand les jeunes vont dans les manèges* » (*focus group*). Mais elle n'obtient pas l'emploi. De plus, Léa travaille occasionnellement de manière non déclarée en tant que vendeuse dans une boulangerie auprès de son ancien patron. Elle entraine, également, une équipe d'enfants au basketball 10 heures par semaine.

Léa fait partie du groupe 1, « *le groupe test* », le plus nombreux (18 personnes). Elle relève une « *bonne entente* » entre les jeunes, « *on était tous pas mal soudés », « chacun notre personnalité et chacun s'acceptait* (…) « *Mais ça s'arrête là* ». « [Si] *on se voit dans la rue, c'est "bonjour, au revoir"* » (entretien 1). De plus, Léa souligne plusieurs défauts d'organisation : « *on n'avait pas d'en-*

droit pour manger » ; « y a plein de choses qui se sont répétées » ; « quand un formateur était pas là, [...] ils étaient un peu perdus » (entretien 1). Et puis, « *il y a eu pas mal d'embrouilles* » entre les jeunes et un conseiller, à propos d'une affiche (« *demandez à l'accueil avant d'aller aux toilettes* »), d'une paire de ciseaux déclarée volée ou encore d'une réflexion déplaisante *(« le parfum remplace pas le shampoing »).* Cela dit, les conseiller(ère)s, bien qu'« *impatients* », « *ont fait pas mal de choses pour nous, c'est que du plus. Ils nous ont posé les bonnes questions,* [...] *proposé les bonnes démarches* ». L'atelier coaching lui permet de préparer l'entretien H&M, l'atelier logement, d'accélérer les démarches pour l'obtention logement social, SST, de gérer la crise d'épilepsie d'un camarade. « *On a aussi appris sur nous-même, ce qui nous mettait en valeur, nos qualités...* » (entretien 1). En revanche, Léa est beaucoup plus critique à l'égard du forum contraception « *on a entre 18 et 25 ans, on connaît c'est bon….on sait comment faire, quoi. Ils vont pas nous montrer comment mettre un préservatif ! Ils nous prennent pour des cons ou quoi ?* », « *ils nous prennent pour des gamins* » (*focus group*). Elle n'apprécie pas non plus l'atelier théâtre. « *Elles nous ont forcé à faire des choses. Y avait une meuf, en fait, qui était grave timide dans le groupe, elle voulait pas parler. Et ils l'ont forcée etc., elle est partie, elle pleurait. Ils l'ont forcée grave à parler en fait* » (*focus group*).

D'après Léa, la Garantie jeunes n'a rien changé au niveau de sa situation professionnelle « *Les trois quart des trucs de la garantie jeune ça sert à rien* » (*focus group*). Ces derniers temps, elle est en contact avec son conseiller de Pôle Emploi « *ils me rappellent assez souvent. Et la Mission Locale, sachant que mes deux conseillers sont partis, en fait, ça m'intéresse plus trop de me retrouver avec un autre conseiller, lui raconter encore ma vie, et voilà* » (entretien 2).

Avec l'allocation, elle paie le loyer et les courses, sa mère « *paie le reste, les charges* » (entretien 1). « *On est obligé de s'entraider* » (entretien 1). Elle finance une partie de son permis de conduire et « *se fait plaisir* ». Enfin, Léa ajoute « *Non mais les 450 euros, si on pouvait les gagner ailleurs, on le ferait….Si on vient ici, c'est qu'on trouve pas d'emploi forcément* » (*focus group*).

E35 : SOFIANE, 22 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 13 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 70 jrs, entretien 2 à n+353 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Sofiane vit en colocation avec un ami, ils partagent un loyer de 269 euros. Ses parents, âgés entre 50 et 60 ans, sont originaires d'Agadir. Son père est retraité, « *il a travaillé dans le bâtiment* » (entretien 1). Sa mère est au foyer. Sofiane est le second d'une fratrie de cinq enfants. Sa sœur aînée est opticienne. Ses deux frères cadets sont, respectivement, étudiants en licence et en terminale S. Quant à sa sœur cadette, elle est scolarisée en maternelle : « *ils sont tous bien sauf moi* » (entretien 1).

Après avoir obtenu le brevet des collèges, Sofiane est orienté en BEP « maintenance des équipements industrialisé » : « *dès la première année, ça me déplaisait. Je suis pas trop bricole quoi, j'aime pas trop les outils* » (entretien 1). Il échoue à l'examen. En cause, ses « *fréquentations* » : « *on est un peu engrainé par les autres* », « *on a commencé à sécher, à pas aller en atelier,* [à] *embêter les autres pour pas travailler* », « *c'est l'adolescence quoi* » (entretien 1). Sofiane évoque quelques tensions avec des jeunes d'une cité voisine, quelques bagarres : « *c'était vite fait réglé, [...] c'étaient des petits épisodes quoi* » (entretien 1). Sofiane arrête sa scolarité à 16 ans.

Par la suite, il réalise des missions d'intérim en tant que manutentionnaire, préparateur de commandes, vendeur, etc. De 18 à 22 ans, Sofiane tire ses revenus du secteur informel : dans la restauration et le deal. Dans la restauration, il touche environ 900 euros pour avoir travaillé trois mois : « *c'était des petites tâches, [...] faire un peu de plonge, un peu de nettoyage, histoire d'avoir*

un petit billet dans les poches pour sortir, s'habiller, demander rien à personne » (entretien 1). Dans le deal, il gagne jusqu'à 3 000 euros par mois : « *un peu de stupéfiants, un peu de shit, un peu de beuh, un peu de tout* » (entretien 1). Avec le deal, il paie « *sa consommation pour fumer* », le permis de conduire, une voiture, des vêtements, de la nourriture, des « *suites dans des hôtels 3 étoiles* », des soirées pour « *s'amuser avec des filles* » ou « *des clients* »… « *parce que c'est du commerce* » (entretien 1). Le deal lui permet « *d'être indépendant* » (entretien 1). Cette activité est toutefois contraignante et comprend de nombreux risques : « *toujours en train de surveiller s'il y a la police, s'il y a pas des RG,* [...] *toujours changer de téléphone, toujours faire attention, regarder si on n'est pas suivi, toujours savoir à qui vendre...* » Et puis « *quand on a 800-1000 euros, faut vraiment les justifier. Comment faire ?* ». « *C'est pour ça que j'ai arrêté* », d'autant plus que, si ses parents l'avaient appris, « *ils* [l'] *auraient retiré du livret de famille* » (entretien 1).

Dans ce contexte, la Garantie jeunes est salutaire. Sofiane a toujours des activités informelles (« *mais plus de shit* ») bien que l'essentiel à ses yeux soit « *de trouver un travail, avoir un salaire, fonder une famille* ». « *Faut bien se réveiller un jour ou l'autre, [...] rattraper le temps perdu de 16 à 22 ans* » (entretien 1). Son objectif est donc « *d'évoluer ou progresser pour avoir, je dirais pas une personnalité, mais une profession, comme tout le monde* ». « *Quand on a un travail, on est ouvrier, on a une profession, ça fait bien, les gens ils nous voient d'un autre cliché* » (entretien 1). Il effectue deux stages et des missions d'intérim de courtes durées (entre une semaine et un mois) en tant que préparateur de commande et manutentionnaire. « *C'est des emplois que tout le monde peut faire. Travail à la chaîne, porter des charges lourdes, ça c'est facile. Tout le monde peut le faire. Même un âne il peut le faire. Donc pour moi, c'est pas un métier. Et pour moi, un métier, c'est : j'y vais le matin, de bonne humeur, je suis heureux d'aller travailler, je suis content, je sais qu'à la fin, j'ai un salaire, j'ai ça, j'ai ça, j'ai des avantages. Mais quand on va travailler dans des usines ou à la chaîne, on regarde que l'heure ! Quand est-ce qu'on finit ? Quand est-ce que c'est le jour de repos ? C'est ça malheureusement* » (entretien 2). Tous les mois, Sofiane fait en sorte de ne pas dépasser le niveau du SMIC pour garder l'avantage de la Garantie jeunes. De plus, il est en attente d'un financement pour une formation. Il envisage de devenir « *conducteur de bus pour amener les enfants à l'école, les enfants handicapés, etc...* » (entretien 2). Pour consolider ce projet, il réalise un stage chez Keolis et prend contact avec un centre de formation, il doit passer des tests et il devrait recevoir un devis. Parallèlement, Sofiane essaie de négocier avec la Garantie jeunes pour que la formation soit financée, mais son contrat s'arrête entre temps. « *J'ai peur qu'on me pose un piège, à la fin, on me dise : trop tard, fallait renouveler ton contrat, fallait faire ça, fallait faire ci. Pourquoi je dis ça ? Parce que j'ai l'expérience. On me l'a déjà mise à l'envers là-bas pour un contrat. Normalement, j'y avais le droit, ils devaient me le renouveler, ils me l'ont jamais renouvelé* » (entretien 2).

Sofiane apprécie particulièrement l'atelier coaching : « *c'était ouvert, [...] on pouvait discuter, parler de tout* ». « *Ça a aidé plein de choses* », contrairement à l'activité « relooking » : « *Comment s'habiller, comment cela, pff…* […] *Elle va pas m'apprendre à m'habiller aujourd'hui, j'ai 22 ans* » (entretien 1).

La Garantie jeunes lui permet de changer des « *petites choses* », comme « *le comportement, comme la ponctualité* » (entretien 2). Il ajoute avoir un nouveau rythme de vie « *avant j'étais pas du matin, maintenant je suis du matin, enfin, je vis plus la journée que la nuit, avant c'était le contraire. Avant la journée, je dormais, je foutais rien, la nuit je faisais ce que j'avais à faire. Malheureusement, mais j'ai changé ce mauvais rythme de vie, donc ça c'est déjà pas mal* » (entretien 2). Il dit des conseiller(ère)s : « *C'est des gens qui étaient à l'écoute, quand je parlais ils m'écoutaient, quand ils parlaient, je les écoutais* » (entretien 2).

Sofiane considère l'allocation comme de l'argent qu'il peut justifier, contrairement à celui du *deal*. Il prend 250 euros chaque mois « *pour s'amuser* » (entretien 1). « *Avec un peu d'argent, ça nous aide à... Et ça nous encourage aussi à aller trouver quelque chose, une formation, un travail. C'est bien, ça aide. Franchement, ça aide. Même la somme, elle est raisonnable. Franchement, elle est raisonnable. Parce que si c'était une aide de 600 euros, 700 euros, 800 euros, les gens ils vont faire : ben écoutes, moi, je vais travailler à l'usine, je vais me casser le dos, je vais gagner*

1 200 euros, là, je gagne 900 euros, c'est pas la peine, laisse-moi dormir ! » (entretien 2). Son allocation est suspendue deux mois car Sofiane ne déclare pas ses revenus dans les délais prévus.

E37 : JULIE, 18 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 3 NOVEMBRE 2014

[2 entretiens : entretien 1 à n+161 jrs, entretien 2 à n+493 jrs]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Son père, ancien mécanicien, se suicide en 2007, Julie est âgée de 10 ans. Sa mère tombe *« gravement en dépression »* et déménage avec ses enfants dans une autre ville. Elle tient alors « *un pressing* » (entretien 1). Julie a un frère jumeau qui vit chez leur sœur ainée. Cette dernière est en CAP Blanchisserie, « *je crois* », et travaille dans une usine de parfumerie depuis six ans (entretien 1).

Au collège, « *ça se passait très bien*» (entretien 1), mais au cours de l'été 2011, alors que Julie est en 4eme, elle est victime d'un grave accident de voiture. La jeune femme a des séquelles et touche deux ans plus tard une indemnité (12 000 euros). Son « *petit copain* » de l'époque y perd la vie. Suite à cet accident, la mère de Julie devient paranoïaque : « *mais quand je dis parano, c'est devenu une maladie »* (entretien 1). La jeune femme décide de partir vivre chez son compagnon et sa belle-mère qu'elle *« considère comme* [sa] *propre mère »* (entretien 1). Elle commence un CAP coiffure : « *j'ai toujours voulu être coiffeuse* » mais elle interrompt la formation au bout de sept mois : « *c'était une école très chère* » (6 000 euros). Puis, Julie connait une période au cours de laquelle elle reste à la maison : « *je trouvais pas d'apprentissage, j'étais en petite campagne, y'avait pas tous les bus »*, « *je m'occupais de la maison,* [du] *ménage,* […] *des petits frères à mon copain »*. En 2014, la mère de Julie « *s'est retrouvée à la rue,* [...] *donc elle vivait dans le pressing,* […] *et elle a tout brûlé* », « *elle a tenté de se suicider* » (entretien 1). Cette dernière est internée pendant quatre mois dans un hôpital psychiatrique.

Julie, alors mineure, entre à la Garantie jeunes sous les conseils de l'assistante sociale qui suit sa famille. « *Le préfet a poussé* la *Garantie jeunes à me prendre* » (entretien 1). Pendant la Garantie jeunes, *« Le vrai projet, c'est la coiffure »,* Julie souhaite faire son apprentissage et finir le CAP. En attendant, elle effectue un stage de deux semaines dans un salon de coiffure. Le stage est prolongé par sa patronne avec une rémunération informelle : « *1,5€ de l'heure,* […] *c'était plus de l'exploitage qu'autre chose, donc j'ai arrêté* ». « *Je faisais le ménage en plus chez elle* » (10 euros/h) (entretien 1). À la demande de Julie, un conseiller Garantie jeunes est intervenu pour mettre fin à cette double activité : « *il m'a aidé à dire les choses qu'il fallait dire* ». Un ami de cette même patronne lui propose alors de travailler de manière non déclarée comme serveuse (10 euros/h). Julie accepte : *« dès qu'il m'appelle j'y vais »* (a travaillé 2 jours en 2 mois). Puis, la jeune femme fait le choix de se concentrer sur l'obtention du permis de conduire. Elle utilise les trois quarts de l'allocation pour financer ce dernier (entretien 2). Une fois « le papier rose » en poche, elle enchaine les missions d'intérim : préparation de commande pendant deux mois et demi entre aout et novembre 2015, un jour d'usine dans le conditionnement alimentaire (« *ça ne m'a pas plus, c'est pas mon truc ! »),* un mois de mise sou-pli, trois semaines à la poste pour « *faire de la pub* » (entretien 2). Plus récemment, Julie travaille en tant qu'intérimaire au sein de deux entreprises de parfumerie. Elle touche entre 1200 et 1600 euros par mois. Elle se dit prête à travailler quel que soit le poste « *Aujourd'hui on choisit plus son travail* ». « *Depuis la Garantie jeunes, mon CV est beaucoup plus rempli, avant j'avais trois lignes sur mon cv* » (entretien 2).

En octobre 2016, elle emménage avec son copain qui travaille dans le bâtiment. Bien qu'elle soit sortie du dispositif, elle est toujours en contact avec les conseiller(ère)s et n'hésite pas à les solliciter en cas de besoin. « *Ils ne m'ont jamais jugée, ils ont toujours été là pour moi* » (entretien 2). Julie a également gardé des contacts avec des jeunes de son groupe et dit avoir lié des amitiés avec certains (« *on se voit dehors, chez moi, chez eux* ») (entretien 2).

Avec l'allocation, elle finance un forfait téléphonique et le permis de conduire. Enfin, Julie déclare « *la Garantie Jeune ça m'a beaucoup aidée* », « *je le conseille à tout le monde* » (entretien 2).

E39 : JORDAN, 22 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 3 NOVEMBRE 2014

[2 entretiens : entretien 1 à n+174 jrs, entretien 2 à n+ 497jrs, réalisé avec la mère de Jordan car il est incarcéré au moment de l'appel]

Équipe : 1 conseiller relations entreprises 1 conseiller insertion professionnelle 1 coordonnateur 1 emploi d'avenir chargé de l'administratif + soutien de la direction	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + expériences de l'intervention sociale
Locaux : Adaptés et peu couteux + soutien de la mairie	**À noter :** ateliers SST + gestes et postures réalisés + visites en entreprises

Le père de Jordan est contrôleur technique, il touche environ 2000 euros/mois. Sa mère est atteinte d'une sclérose en plaques et ne travaille pas. Jordan est le second d'une fratrie de cinq enfants. Sa sœur aînée travaille dans la marine nationale. L'un de ses frères, âgé de 19 ans, est intérimaire. L'autre, âgé de 16 ans, recherche un apprentissage en pâtisserie-chocolaterie. Quant à sa petite sœur, elle est *« à l'école »* (entretien 1).

Côté scolarité, Jordan n'obtient pas le brevet des collèges. À 14 ans, il entre en internat pour y suivre un BEP agroéquipement. Il arrête en cours de route. À 16 ans, il déménage et intègre un CAP « mécanique automobile » en alternance, il gagne à cette époque 500 euros/mois. Jordan complète ses revenus avec du travail informel (réparations de véhicules). Il arrête la formation et tente de passer l'examen en candidat libre, mais il échoue.

En 2011, Jordan loue un studio avec un ami et commence à travailler en tant qu'intérimaire. Il réalise plusieurs missions en tant que préparateur de commande, mécanicien, serveur commercial, etc. Les missions sont courtes (1 à 15 jours par mois) : « *c'est pas énorme en termes de salaire* » (entretien 1). « *Fin 2011, je me suis mis dans les bêtises* […] *avec un complice* » : Jordan se lance dans le « *home jacking* » en volant des voitures chez les particuliers. Il gagne, à cette époque, 1 200 euros en une journée et dépense 6 000 euros en un mois. Il loue « *une maison de notaire* » avec « *dix copains* » (entretien 1). Il passe « *sept fois en comparution immédiate* ». « *Et je suis ressorti à chaque fois, avec du sursis* ». Début 2012, il ralentit « *son business » « parce qu'évidemment je passais en jugement* [et] *je perdais mes emplois* » (entretien 1). Il décroche un CDI en tant que commercial. Puis « *le passé m'a rattrapé, […] je tombe en prison en 2012* » (entretien 1). Jordan est condamné à quatre ans et demi de prison dont trois ans ferme. En juin 2014, il entame des démarches pour bénéficier d'un aménagement de peine. En aout, il est accepté en CFA mécanique. Dans le même temps, un conseiller du SPIP[129] lui parle de la Garantie jeunes et préfère opter pour ce dispositif : « *j'ai fait ce qu'il fallait pour y entrer* », notamment « *faire une déclaration sur l'honneur* – demandée par le préfet - *comme quoi je m'engageais à donner 25%* [de l'allocation] » aux victimes. Il bénéficie d'une liberté conditionnelle et intègre la Garantie jeunes (entretien 1).

Le projet professionnel de Jordan est de monter une autoentreprise et « *faire de la vente de véhicules* » (entretien 1). Il compte aussi « *repasser son permis* » qui lui a été retiré pour alcool au volant, plusieurs délits de fuite et refus d'obtempérer. Il réalise deux stages : dans une épicerie solidaire et pour Aldia Distribution (mise en rayon, facing). À la Garantie jeunes, il apprend « *pas mal de choses* » mais Jordan relève quelques points à améliorer : plus de théâtre (« *c'est super important pour le manque de confiance* »), plus de rencontres avec les employeurs (« *qu'ils viennent juste expliquer leurs envies et leurs attentes sur les personnes* »), plus de réunions d'informations avec le groupe (pour cerner les attentes et les objectifs de chaque jeune). De plus, il estime que les jeunes ne sont pas assez encadrés : « *faut pas* [les] *mettre autonomes tout de suite.* […] « *L'autonomie, faut l'apprendre avant* » (entretien 1).

Avec l'allocation, il indemnise les victimes qu'il a volées (100 euros), « *un petit billet pour les parents et le reste pour moi* » (entretien 1). Il souligne un retard du premier versement : « *c'est pas*

[129] Services Pénitentiaires Insertion et Probation.

possible de laisser 15 jours je sais pas combien de jeunes dans la merde » (entretien 1). Jordan sort du dispositif le 1er aout 2015 pour ne pas avoir respecté ses engagements. Sa conditionnelle est suspendue, le jeune homme est de nouveau incarcéré pendant huit mois. « *Quand on est en conditionnelle, il y a un suivi, et... Voilà, donc quand ils se sont renseignés, Garantie jeunes tout ça, ils ont... Ben, ils ont dû dire qu'il ne respectait pas toujours tous les rendez-vous, des choses comme ça. Après il y a eu peut-être d'autres choses et du coup, ben, quand c'est comme ça... Et apparemment, bon, moi je ne le savais pas spécialement* » (entretien 2 avec la mère de Jordan) Au moment où il entre en prison, Jordan travaille dans des jardins au sein d'une association. « *Ça a été très, très dur parce qu'en plus, on n'a pas tout compris euh... En plus il travaillait, tout ça. Il pouvait justement... C'est le but hein ? C'est de revenir... Quand on a déjà été réincarcéré, le but c'est de se réinsérer, finalement. Et puis, ben, il avait trouvé son travail et tout. Mais bon, ils ont voulu quand même... Pour moi c'est un genre de punition, on va dire* » (entretien 2, avec la mère de Jordan).

E41 : SALAMATA, 19 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 23 FÉVRIER 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+63 jrs, entretien 2 à n+385 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Salamata est née au Sénégal et vit chez ses parents. Ses parents migrent en France (son père puis sa mère) lorsqu'elle est âgée de 6 ans. Elle et sa sœur cadette sont élevées par leur grand-mère et suivent leur scolarité en Afrique, jusqu'au collège pour Salamata. En 2014, les sœurs rejoignent leurs parents : « *ils voulaient qu'on vienne ici pour continuer les études* » (entretien 1). Elles font la connaissance de leur sœur et de leurs quatre frères nés et scolarisés en France. Salamata est donc l'aînée d'une fratrie de sept enfants. Sa mère « *travaille dans une cantine scolaire* » (entretien 1). La jeune femme ne sait pas quel métier exerce son père (*« je n'ai jamais demandé »*).

Salamata a d'abord essayé de s'inscrire au collège, « *mais on m'a dit que l'âge d'inscription ici c'est 16 ans, et comme moi j'avais 18 ans* ». Puis, elle s'oriente rapidement vers la mission locale et est dirigée vers Afrique Compétences : *« c'est comme la Garantie jeunes mais là-bas tu passes toute la journée, de 9h à 6h30 »* (entretien 1). Au programme : cours de français, visites de Paris et stages. Salamata s'arrête au bout de quatre mois, après avoir trouvé une formation dans un centre AFEC. Le but est de « *préparer le concours d'aide-soignante et de suivi puériculture* ». Mais « *c'est dur de trouver des cours pour passer le concours de l'État* ». « *À ce moment-là, j'ai changé d'orientation. J'ai choisi la restauration* » (entretien 1). Peu de temps après, sa conseillère de mission locale l'inscrit à la Garantie jeunes.

Les objectifs professionnels de Salamata sont clairs : travailler entre cinq et dix ans dans la restauration, puis retourner au Sénégal pour ouvrir son propre restaurant et proposer de la cuisine française. Acceptée dans un « CAP agent polyvalent de restauration » et après des mois de recherche, elle décroche un contrat d'apprentissage auprès d'une enseigne de restauration rapide (entretien 2). Elle touche environ 500 euros par mois. Entre temps, et par l'intermédiaire de ses conseiller(ère)s, la jeune femme effectue un stage d'un mois à la cafeteria, celle qui est fréquentée « *par nous, les jeunes de la Garantie jeunes* », mais aussi « *ceux qui travaillent dans les entreprises* ». « *J'ai fait beaucoup de choses* [...] *: le service, la plonge et j'ai cuisiné aussi* » (entretien 1).

De manière générale, Salamata porte un regard positif sur la Garantie jeunes, qu'il s'agisse de son groupe (« *parce qu'on s'entendait bien et qu'à l'heure des pauses on se mettait ensemble pour discuter* »), de l'atelier CV-vidéo (« *parce qu'avant, se mettre devant les caméras, j'y arrivais pas* ») ou des simulations d'entretiens (« *ce qu'on devait faire, et comment on devait parler*) ». En bref, « *J'ai tout aimé* [rire] » (entretien 1).

Après le mois collectif d'accompagnement, la jeune femme est revenue 4 à 6 fois à la Garantie jeunes pour des entretiens individuels (à l'initiative des conseiller(ère)s) et déclarer ses revenus. Avec du recul, Salamata déclare avoir, surtout, appris à se présenter devant un employeur. Pour elle, le dispositif est parfait « *comme ça, c'est bien* ! » (entretien 2).

Avec les deux premiers versements de l'allocation elle fait du « shopping » (chaussures, un sac, robes, jupes, 2 pantalons), se rend au restaurant avec ses sœurs, achète un téléphone : « *ça, c'était une gâterie* [rire] ». Par la suite, elle investit dans une mallette de couteaux (fourniture exigée pour intégrer le CAP) et fait des courses alimentaires. Par ailleurs, elle souhaiterait financer le permis de conduire mais elle « *n'a pas assez de sous pour le faire* » (entretien 2).

E46 : CINDY, 22 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 23 FÉVRIER 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+91 jrs, entretien 2 à n+382 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Cindy réside avec ses parents, son frère, sa grand-mère et leur chien, dans une maison qui « *n'est pas en très bon état* » (entretien 1). La famille quitte leur ancien logement pour une question de loyers impayés. Le père de Cindy était cariste, il « *veut ouvrir une boîte dans le bâtiment* » et s'occupe de « *la paperasse pour le moment* » Cindy l'aide dans ses démarches administratives (entretien 1). Sa mère a deux enfants d'une première union, elle a été « *femme de ménage* » mais elle ne travaille plus parce qu'elle est « *malade depuis longtemps* » (entretien 1). Cindy est la cadette d'une fratrie de quatre enfants. Son frère aîné, âgé de 24 ans, est entré à la Garantie jeunes en même temps qu'elle. Il suit une formation dans le bâtiment et « *garde les sous* » de l'allocation pour financer le permis de conduire. Son demi-frère aîné a quitté le domicile familial. Quant à sa demi-sœur aînée, elle est sans emploi et a trois enfants. Cindy a également une grand-mère paternelle atteinte de la maladie d'Alzheimer *« donc il faut l'aider* », « [je fais] *La nourriture, un peu de ménage, un peu de tout* » (entretien 1).

Jusqu'en 3e, Cindy déclare ne jamais avoir redoublé : « *à part les maths, j'avais la moyenne. C'est déjà le principal* » (entretien 1). Elle effectue deux stages en restauration (4e et 3e) *« à l'ADASP*[130]*, c'est un genre de cantine pour la Police* » (entretien 1). Elle obtient le brevet des collèges puis arrête soudainement sa scolarité : « *ma sœur a eu ses enfants. Elle a travaillé, donc je m'en suis occupée à sa place* » pendant deux ans. Pour Cindy, quitter l'école a été une « *grosse erreur* [...] *parce qu'après y'a pas de suite,* […] *t'es en retard sur tout* » (entretient 1). Elle continue, néanmoins, à effectuer des stages (3 semaines par an, toujours à l'ADASP, et jusqu'à ses 21 ans) et entame ses recherches d'emploi dans « *toutes les boutiques du coin* » (entretien 1). Elle dépose une dizaine de candidatures spontanées, mais sans réponses positives, « *rejet sur rejet* » (entretien 1). Puis Cindy s'inscrit à la mission locale, elle est orientée par son conseiller à la Garantie jeunes.

Au moment où Cindy entre à la Garantie jeunes, elle souhaite continuer dans la restauration. Mais très vite elle change de cap et se dirige vers la pâtisserie : « *je fais beaucoup de gâteaux chez moi* » (entretien 1). Elle envisage de commencer un CAP pâtisserie, à condition qu'elle trouve un employeur. Après un mois dans le dispositif, elle retient avant tout qu'il « *y'a eu beaucoup de cours* […] *un peu sur tout* » et « *trop de temps perdu sur les ordinateurs* ». Néanmoins, les conseiller(ère)s sont « *à l'écoute de chacun d'entre nous. C'est très important* ». Cindy apprécie aussi « *le cours sur l'hygiène et la santé* » et les conseils sur le maquillage (« *ne pas en faire trop pour les entretiens* [d'embauche] ») (entretien 1). L'entrée dans le groupe lui fait « *un peu peur au début parce que moi je suis timide* » (entretien 1). Cela dit, « *ça s'est bien passé* » et Cindy envoie toujours des SMS à certains jeunes. À la sortie de l'accompagnement collectif, elle « *fait des recherches sur internet et* [a] *trouvé des adresses* » pour travailler bénévolement. « *Du coup, j'ai été voir des associations* ». Elle fait « *un peu de bénévolat dans une association* […] *pour s'occuper des animaux* », « *ça m'intéresse,* [...] *comme j'ai un chien chez moi* ». Elle s'y rend deux fois par semaine : « *Ben ça aide, ça m'aide. Déjà, ma timidité est un petit peu moins là* » (entretien 1). Mal-

[130] Association Départementale d'Action Sociale des Policiers.

gré tout, elle n'effectue aucun stage et ne travaille pas. Une seule proposition d'emploi lui a été faite, (emploi de commis de cuisine dans une maison de retraite). « *Ça n'a pas marché, je sais pas pourquoi* » (entretien 2). Récemment, elle déménage sur Paris avec son copain qui travaille dans le bâtiment en CDD et « *gagne bien sa vie* » (entretien 2). Dès son installation, elle prend contact avec la mission locale, les conseiller(ère)s lui expliquent qu'elle n'a pas assez d'expérience professionnelle et qu'elle risque d'avoir des difficultés à trouver un emploi. Dans un premier temps, elle utilise l'allocation pour aider sa famille : « *Je préfère aider ma famille. C'est plus important qu'un permis* » (entretien 1), puis dans un second temps, elle épargne l'argent pour pouvoir vivre avec son compagnon dans leur appartement parisien (entretien 2).

En sortant de la Garantie jeunes, elle s'inscrit dans une mission d'intérim et effectue deux jours à la plonge dans un centre de rugby. Elle dit apprécier de travailler. Elle est prête à accepter tout type de tâche. Elle envisage toujours de passer le permis de conduire. Elle est en attente d'intégrer une formation dans la restauration, elle ne peut ni dire où elle s'effectuera ni la durée. Elle a un rendez-vous à ce propos à la mission locale.

E47 : LUCAS, 20 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 27 MAI 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+7 jrs, entretien 2 à n+278 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Lucas vit à avec sa mère dans un logement social « *dans un quartier très pavillonnaire, calme* » (entretien 1). Les parents de Lucas sont séparés. Sa mère est au foyer, elle perçoit le RSA et l'APL, elle a son « *certificat d'études* ». Après avoir été mannequin, elle enchaîne des « *petits boulots* » puis s'arrête de travailler avec l'arrivée des enfants (entretien 1). Quant à son père, il est restaurateur. Lucas dit de lui : « *j'ai jamais vraiment été très proche de lui* » (entretien 1). Lucas a également quatre sœurs ; elles sont respectivement assistantes dentaires (pour deux d'entre elles), animatrice auprès d'enfants et auxiliaire de vie.

À l'école, le jeune homme obtient le brevet des collèges puis un baccalauréat ES (après avoir redoublé sa terminale). Il entame une première année de sciences du langage à la faculté « *j'ai choisi un peu à la va vite* », « *je me suis fait un cercle d'amis très rapidement, avec qui je suis toujours en contact* » (entretien 1). L'autonomie à la faculté ne l'a « *pas dérangé* », mais il n'a pas « *accroché* » avec les matières enseignées (entretien 1). Il arrête ses études à la fin du premier trimestre, après des résultats aux partiels mitigés : « *je m'y retrouvais plus*. [...] (entretien 1). Puis Lucas part en quête d'un « *petit boulot »* dans la vente, sans succès : « *on est beaucoup à exploiter ce filon-là »*. Il recherche également dans la restauration, puis tente l'AFPA *« qui était en partenariat avec H&M. Ça n'a pas marché* […] *soit disant que j'étais trop individuel* » (entretien 1). Lucas est inscrit à Pôle emploi mais « *ne les trouve pas très concernés* ». Il déclare ne jamais avoir fait de stages, ni avoir travaillé lorsqu'il entre à la mission locale en février 2015 : « *Ma sœur m'a dit que la mission locale était plus spécialisée dans les jeunes, qu'ils ne regardaient pas forcément l'expérience ou quoi »*. Trois mois plus tard, il intègre la Garantie jeunes: « *j'ai vu "recherche intensive* [d'emploi] ", [...] *c'est l'occasion peut-être pour moi de sortir de ce pétrin* » (entretien 1). Il reconnaît être dans une période de vie délicate : « *Je ne supporte pas l'inactivité. Là, j'ai l'impression d'être en pause, une période de latence, je sais pas ce que je fais... Parce qu'on n'a pas de but précis. On se sent un peu… pas inutile mais presque. Ouais, je voudrais m'insérer professionnellement* », et puis « *J'ai jamais eu l'occasion de savoir ce que je valais vraiment. Je suis frustré par ça* » (entretien 1). Lucas attend de la Garantie jeunes qu'on lui « *donne les rouages nécessaires pour savoir comment* [s]*'y retrouver dans ce bazar* ». Mais très vite, il porte un regard critique sur le dispositif remettant en cause la plupart des activités proposées « *je les trouve pas indispensables* » et l'accompagnement des conseiller(ère)s : « *Je trouve qu'on tourne un peu autour du pot, qu'on n'est pas vraiment encadrés* » (entretien 1). Il aurait aimé « *rencontrer des recruteurs*, [...] *des gens qui sont sur le terrain* ». Il observe une distance sociale entre lui et les autres membres de sa cohorte : « *je suis pas*

comme eux [...]. *Ils sont un peu comme les gens de quartier*. […] *Je vois rien qu'au point de vue du vocabulaire. Après, c'est peut-être dû aussi à leur parcours scolaire.* [...] *À part ça, j'ai pas de préjugés sur eux, mais c'était surtout est-ce qu'ils allaient m'intégrer ou pas ?* […] *Mais bon maintenant... je m'y habitue. Ils sont sympas »* (entretien 1).

Par la suite, Lucas est conseiller-vendeur pendant six mois chez Feu vert. Ce travail lui a été proposé par Pôle emploi. À la suite du CDD, on lui propose un CDI. Mais, le contrat est rompu par l'employeur pendant la période d'essai. Lucas a le sentiment d'être licencié de manière « *abusive* » (entretien 2). « *Le parton m'a pris en grippe* » (entretien 2). Le jeune homme porte l'affaire devant les prud'hommes. Par la suite, il décide de s'inscrire dans un BTS MUC (Management des Unités commerciales) en alternance : « *Faut pas se leurrer avec un bac ES on a rien* » (entretien 2). Il contacte une dizaine d'employeurs, et est en attente de réponses. Lucas touche des indemnités chômage qui s'élèveraient à 1 000 euros par mois. Il recherche par ailleurs n'importe quel type de travail, le temps d'intégrer le BTS car il n'aime pas rester dans l'inactivité (entretien 2).

E48 : MANON, 20 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 13 MARS 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+82 jrs, *focus group* à n+ 231 jrs, entretien 2 à 368+ jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Manon réside chez sa mère, dans un appartement. Ses parents sont divorcés. À propos de son père qu'elle ne voit plus depuis quatre ans, Manon dit « *aux yeux de la loi, c'est plus mon père* » (entretien 1). Quant à sa mère, elle a été successivement agent hospitalier puis aide-soignante. Elle est aujourd'hui « *en incapacité de travail* », mais serait « *encore payée par son ancien employeur* » (entretien 1).

Au collège, pour Manon, « *c'était moyen bof* », « *je séchais beaucoup les cours, c'était ma période de crise d'ado* ». Elle est orientée en seconde STG[131]. Un conflit éclate avec son enseignante de français « *qui a raconté de la merde à ma mère* ». « *Du coup, elle m'avait virée de la maison, et [...] on m'a placée* » (entretien 1). Manon est suivie par un éducateur de la Maison des ados, « *comme j'y allais déjà avant* » (entretien 1). Durant trois ans, Manon vit en foyer (« *c'est le pire truc qui peut exister* »), puis en famille d'accueil (« *j'ai encore des contacts avec eux* ») ou « *dehors avec des amis* » (entretien 1). Parallèlement, elle redouble sa seconde puis travaille comme apprentie « *à Franck Provost [...] parce que moi mon but de base c'était de devenir coiffeuse* ». « *Ils nous ont pris un mois et après ils nous ont virés* ». À17 ans, Manon retourne s'installer chez sa mère et entame un baccalauréat professionnel « commerce » : « *je me suis remise bien* », « *j'étais dans les meilleurs* » (entretien 1). Elle réalise alors des stages dans la vente, un domaine qu'elle trouve « *chiant* ». Elle interrompt sa scolarité en terminale : « *c'était plus par rapport à l'ambiance* », « *j'étais la plus vieille dans la classe* », « *[les autres], c'étaient des gamins* » (entretien 1).

Suite à cet arrêt de scolarité, Manon est hôtesse de caisse pendant trois mois à temps partiel. À la fin du contrat, elle s'inscrit à la mission locale : « *le seul truc qu'[on] me proposait, c'étaient les contrats civiques* ». Elle reste neuf mois sans emploi: « *c'est l'éducateur de la Maison des ados […] qui avait appelé pour prendre rendez-vous* [à la Garantie jeunes] » (entretien 1). Manon intègre le dispositif avec le projet de travailler dans la coiffure : « *ça fait depuis la 3° que j'ai la coiffure en tête et c'est pas sorti* » (entretien 1). Elle effectue plusieurs stages dans un salon : « *C'est une bonne patronne.* […] *elle m'apprend vraiment la coiffure* ». Cette dernière propose à Manon de la « *prendre en apprentissage pour 2016* », ce qui lui permettrait de démarrer un CFA. Elle lui suggère de multiplier les stages dans son salon jusqu'à la fin de la Garantie jeunes, « *comme ça, c'est un pré-*

[131] Sciences et Technologies de la Gestion

apprentissage ». Mais, les conseiller(ère)s Garantie jeunes refusent : « *les stages, c'est que deux mois dans la même entreprise* ». Et une promesse d'embauche – autre suggestion de sa patronne – n'y change rien : « *ça bloque* », « *c'est pas légal* » (entretien 1). Manon restera très affectée par ce refus, n'en comprenant pas les raisons.

Quant au programme Garantie jeunes, la jeune femme se souvient particulièrement des ateliers « relooking » (dont elle questionne l'utilité : « *comment s'habiller* [....] *Mais quand on est déjà en mode chercher du boulot, c'est pas ça qui fera la différence*) et « *coaching* » (« *Les coaches professionnels nous ont bien aidés sur [...] les compétences qu'on a* » (entretien 1).

Globalement, Manon est très pessimiste par rapport à la Garantie jeunes : « *Perso, j'attendais pas grand-chose, j'ai jamais trouvé de travail par la mission locale* » « *Au niveau coiffure, ils ont pas grand-chose* » (entretien 2). Elle avoue y être entrée pour combler ses dettes *C'est déjà ça !* (entretien 2). Elle passe ses journées à consulter des sites sur Pôle emploi (*ça donne rien en général* !) et à « *faire du code* » (entretien 2). « *Je pensais qu'ils allaient nous convoquer genre une fois par semaine, qu'on vienne une fois par semaine au moins mais…on est libres, en fait…* » (*focus group*). « *Moi aujourd'hui, je suis toujours dans la même situation qu'avant la Garantie jeunes… je suis sans travail, sans patron…Le fait qu'il y ait contrat Garantie jeunes, ça change absolument rien… ils nous disaient que ça changeait quelque chose, mais non, ça sert à rien* » (entretien 2). « *C'est qu'il y a beaucoup d'amélioration à faire !* » (*focus group*). Au final, Manon travaille un mois en tant qu'hôtesse de caisse. Elle doit rencontrer prochainement une conseillère afin d'obtenir un financement pour une formation de coiffure organisée par le Greta (6 000 euros). Par ailleurs, la jeune femme n'a pas de carte vitale, elle ne se rend pas chez le médecin lorsqu'elle est malade car elle n'a pas d'argent pour le payer. Elle n'a donc pas de certificat maladie pour justifier son absence à la Garantie jeunes, ce qui engendre une tension avec l'un des conseiller(ère)s « *lui je sais pas pourquoi ils l'ont engagé* » (*focus group*).

Avec l'allocation, Manon comble ses dettes, elle paye plus de 500 euros « *d'amendes de l'État* » (un ami a « *roulé* » sans assurance) et 1 200 euros de dommages-intérêts pour une histoire de camping impayé et autres) : « [Ils] *me prennent la moitié de ma paye [par mois]. [...] faut bien que je vive aussi* ». « *Et l'autre moitié, ben, je prends mes clopes, je fais les courses* ». Après, « *j'ai plus rien* » (entretien 1). Enfin, elle ajoute que « *des fois, on est là, on galère, on dit : "putain, qu'est-ce qu'on peut branler ?" » ; « On est tous dans la même merde, on cherche du travail* ». « *Puis* [y'a] *la moitié des commerçants qui ferment. Donc déjà,* [...] *on peut pas trop travailler* » (entretien 1).

E49 : ANTHONY, 24 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 9 FEVRIER 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 114 jrs, entretien 2 à n+ 395 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Anthony réside en foyer depuis 3 ans, dans une chambre avec sa compagne. Cette dernière est âgée de 31 ans ; elle est mère d'une petite fille et travaille « *avec les enfants dans une école* » (entretien 1). Les parents d'Anthony sont divorcés. Son père est ingénieur informatique, « *il a pas reconnu mon frère à la naissance* » (entretien 1). Sa mère est aide-soignante, « *depuis que j'ai 6 ans,* [...] *elle me délaissait, elle était là sans être là* » (entretien 1). Anthony est l'aîné d'une fratrie de 5 enfants ; le second est serveur (21 ans), les autres « *sont à l'école* ». Anthony dit être très proche de sa grand-mère, « *elle a toujours été là pour moi* » (entretien 1).

À l'école, le jeune homme a de *« très bons résultats durant la 6e et la 5e* » mais il arrête sa scolarité en 4e, au moment où ses parents divorcent. « *Je me disais que si j'arrêtais l'école,* [mon père] *allait venir après de lui-même me parler ou me dire les choses. C'était pas le cas* » (entretien 1).

Par la suite, le jeune homme alterne pendant huit mois entre des périodes d'inactivité et de bénévolat : « *Ma mère allait chez les particuliers. Du coup, j'allais aider des personnes âgées : faire du jardin, tailler des haies* » (entretien 1). Puis, « *j'ai bossé avec mon oncle en tant que maçon* » (pendant 1 an). Anthony l'aide « *à construire sa maison. [...] Toutes les semaines, j'avais un billet* » (entretien 1). Il s'inscrit à 17 ans à la mission locale, laquelle lui trouve une formation de remise à niveau : « *j'avais perdu deux ans de collège, je voulais à tout prix reprendre* ». À 18 ans, Anthony suit une deuxième formation « *projet professionnel* » proposée par Pôle emploi : « *c'est comme ça que j'ai trouvé ma voie, que je voulais être maçon* » (entretien 1). Dans ce cadre, il effectue deux stages : l'un en carrosserie ; l'autre dans l'affichage et la distribution de publicités. Puis, à 19 ans, il cherche du travail en maçonnerie « *sans trop trouver* » et passe « *un an et demi à galérer, [...] à rester chez moi, trainer dehors* » (entretien 1). Par ailleurs, Anthony est jugé au tribunal pour « *une grosse connerie* » : « *j'ai mis le feu à un HLM* » (entretien 1). Le jeune homme est condamné à 55 000 euros de dommages-intérêts, somme réglée par son père. Sa grand-mère lui propose de l'héberger. Il refuse : « *je lui ai dit : "faut que je m'assume tout seul"* » (entretien 1). Anthony a 20 ans quand il s'installe au foyer. Hormis les « *tâches de réinsertion* » du foyer (cuisine et ménage), il reste sans emploi. Il passe des tests pour être gendarme, « *j'ai raté de très très peu* » (entretien 1), Anthony compte les repasser l'an prochain.

Pendant la Garantie jeunes, il effectue un stage dans son foyer en tant que technicien de maintenance. Puis il se rend dans plusieurs boîtes d'intérim sans réussir à décrocher de mission. Il débute un emploi d'avenir à l'usine, « *je fabriquais des palettes* », *« le travail m'a plu mais c'est l'équipe qui était... enfin... j'ai eu une petite histoire avec un collègue et puis, comme on s'est un peu pris la tête par rapport à ça et puis... moi, j'ai arrêté parce que je ne pouvais pas continuer avec un collègue qui était toujours sur mon dos. Donc, voilà, quoi. Donc j'ai arrêté le contrat »* (entretien 2). Anthony considère la Garantie jeunes comme « *un bon encadrement pour s'en sortir et franchement, c'est le top* » (entretien 1). Mais il estime le suivi insuffisant, expliquant qu'il n'a rencontré en entretien que deux ou trois fois les conseiller(ère)s après la phase collective: « [Il faudrait] *un peu plus de rendez-vous [...] parce que moi, il faut me pousser. Sinon,* [rire] *je tombe* » (entretien 1). *« Je pense que le fait d'avoir des entretiens peut nous permettre de rester sur la bonne voie, de ne pas dévier, de ne pas... comment dire... pour les personnes qui sont motivées et qui ont énormément de mal, je pense que ce manque-là pourrait les aider pour que tout aille bien, quoi »* (entretien 2). Toutefois Anthony reconnait que *« la Garantie jeunes, ça m'a permis de... m'aider pour préparer mes démarches, pour démarcher les employeurs, faire des démarches au téléphone aussi. Ce qui, pour moi, était un peu dur, parce que j'ai beaucoup de mal à entreprendre des démarches par téléphone et puis, bah, j'ai fait un travail dessus qui est pour moi, bien, quoi, voilà »* (entretien 2). Selon lui, sa difficulté pour trouver du travail s'explique par le fait qu'il n'a pas le permis de conduire : *« Parce que je suis sans véhicule et puis, pour trouver du travail, sans véhicule, c'est dur »* (entretien 2). *« Là, je mise vraiment tout sur le permis, parce que sans le permis, c'est très dur pour le travail et puis, après, bah, le travail, quoi »* (entretien 2). Parmi les activités de la Garantie jeunes appréciées, il cite les ateliers de coaching et de relooking qui ont, selon lui, une même utilité : permettre d'apprendre aux jeunes « *à se connaître par cœur* » (entretien 1). L'activité « jeu de rôle » a également retenu son attention : « *C'est vraiment la vie perso des jeunes. Ça aide à bien voir la situation en fait.* [...] *Pour pas être perdu, c'est mieux de savoir où on est, non* ? » (entretien 1). Anthony « *a kiffé* » son groupe, ce sont « *des jeunes de* [son] *âge* », « *sympathiques* ». Avec certains, « *on fait des sorties kebab, barbecue, des fois on s'invite chez nous* » (entretien 1). Il évoque également les « *copains* » du foyer et les « *autres* », ceux qui sont « *peu fréquentables.* « [Ils] *sortent de prison, ou certains de maison de redressement, ou ils ont un suivi judiciaire, ils ont un bracelet,* [...] *ont perdu leur travail, leur maison* » (entretien 1).

Avec l'allocation, Anthony paye son loyer, ses produits de toilette, ses vêtements, offre « *un petit resto de temps en temps* » à sa compagne. Il s'inscrit au permis de conduire avec « *la formule à 1 euro* ». Un an après son entrée à la Garantie jeunes, il quitte le foyer pour emménager dans un studio « *je suis maintenant chez moi, mon petit chez moi* » (entretien 2). Il s'apprête à bénéficier du RSA.

E50 : RENE, 21 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 9 FÉVRIER 2015

[3 entretiens : entretien 1 à n+114 jrs, *focus group* à n+263 jrs, entretien 2 à n+337 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** anciens de la ml + volontaires pour intégrer la GJ + formation en psychologie
Locaux : inadaptés et gratuits	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Depuis un an, René réside chez les parents de « *sa copine* ». Cette décision est prise pour soulager financièrement sa mère. Les parents de René sont séparés. Son père est agent de fret, René n'a aucun soutien de sa part et très peu de contacts : « *il ne nous a pas reconnus* » ; « *des fois, je passe à côté, je lui dis bonjour et il me répond à peine* » (entretien 1). Quant à sa mère, elle est agent d'entretien dans un café. « *Après avoir payé ses factures [et] fait les courses* », elle vit avec 100 euros par mois (entretien 1). Cette dernière a sept enfants issus de trois unions. Son fils ainé est mécanicien agricole, deux de ses filles sont préparatrices de commande et les plus jeunes sont à l'école.

René déclare avoir toujours été fasciné par les avions. Ses stages dans le fret (4e, 3e) confirment son projet de travailler dans ce domaine plus tard. Le jeune homme poursuit sa scolarité en « bac pro mécanique avion ». À mi-parcours, il obtient le CAP. La troisième année, celle du bac, il déménage chez la mère de sa première compagne, « *pour que ma mère profite de ses sous* » (entretien 1). Des tensions s'installent entre sa compagne et ses sœurs : « *quand j'étais en cours, ça me trottait dans la tête et la dernière année, j'ai carrément loupé* » (entretien 1). René souhaite redoubler sa terminale, mais faute de place sa demande est refusée. Il rompt avec sa compagne et s'inscrit à Pôle emploi.

Avant la Garantie jeunes, René est préparateur de commande en intérim pendant un mois. Par la suite, il décroche un CDI *via* Pôle emploi en tant que préparateur-livreur chez Leclerc. Il gagne, à l'époque, 1 140 euros par mois. Mais René démissionne six mois plus tard car ses employeurs l'ont « *laissé que dans le frais et le surgelé* », malgré « *une ordonnance du médecin en disant que je pouvais pas être dans le froid* » (entretien 1). Durant cette période, René emménage chez la mère de sa seconde compagne. « *Au début, j'avais encore un CDI, je* [les] *aidais* [mais], *depuis février 2014 j'ai eu aucun revenu...* » (entretien 1). Hormis une mission intérimaire (15 jours dans l'entreprise où travaille sa sœur aînée), René reste sans emploi pendant un an. Il entre à la mission locale pour bénéficier d'un CIVIS, un conseiller le dirige vers la Garantie jeunes.

René s'inscrit à la Garantie jeunes avec le souhait de travailler en intérim le temps de reprendre un bac pro en alternance dans le fret (entretien 1). Il réalise une mission d'intérim de trois semaines dans une plateforme logistique puis quelques journées « *par-ci, par-là* » (entretien 2). Il essaie de se rendre trois fois par semaine dans les boites d'intérim. Il ne répond pas aux annonces de Pôle emploi « *souvent, ils demandent véhicule indispensable, donc c'était mort* » (*focus group*). Plus tard, une boite d'intérim lui propose de passer le permis CACES[132], mais René ne peut pas s'y rendre ni en voiture ni en transport. Le jeune homme apprécie être « *suivi par les conseillers, on a un appui derrière nous pour rester la tête hors de l'eau pour les recherches* » (entretien 1). Parmi les activités de la Garantie jeunes, deux ont retenu positivement son attention : Compétences fortes (« *Y'[en] a que j'avais complètement oubliées*) et l'atelier relooking (« *du relooking professionnel », « quand j'ai des entretiens professionnels, je m'en sers beaucoup »)* (entretien 1), « *le mieux aussi, c'était l'atelier budget* » (entretien 2). En revanche, il est « *saoulé »* par l'atelier « avion » (*focus group*).

Par ailleurs, il évoque le cancer et le traitement de sa mère. Il dit l'accompagner au quotidien. Il est également sollicité par la marraine de sa compagne « *qui a des problèmes de santé aussi, donc quand elle a besoin de moi, je vais l'aider pour ses papiers, pour bouger des meubles, tout ça* » (entretien 2). Il ne se rend pas à la mission locale pendant plusieurs mois. René se prépare à toucher

[132] Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

la prime d'activité (280 euros par mois). Il confie, à certains moment, regarder toute la journée des séries et des films « *à force de regarder tout le temps les mêmes trucs, c'est chiant* » (*focus group*).

Dans un premier temps, avec l'allocation, il paye son téléphone, un cadeau pour la fête des mères, des courses pour fêter en famille son anniversaire et celui de sa petite sœur. Dans un second temps, il réverse la quasi-totalité de l'argent à sa mère pour l'aider dans la maladie. Il dit calculer à l'euro près son budget mensuel. Il n'a plus les moyens de financer le permis de conduire : « *Si on a pas le permis, ben c'est foutu* » (entretien 2).

E53 : SELIM, 23 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 26 MAI 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+14 jrs, entretien 2 à n+280 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Selim est né aux Comores. Jusqu'à ses 8 ans, Selim est élevé par ses grands-parents puis rejoint ses parents en région parisienne. Cinq ans plus tard la famille emménage dans un HLM. Comorien, son père a plusieurs unions, et immigre en France à 20 ans. Il obtient un CAP plomberie, puis retourne vivre aux Comores pour monter une entreprise de BTP. La mère de Selim « *travaille dans les cantines* » et rejoint son mari en 2008. Selim est le second d'une fratrie de 7 enfants. Son frère aîné, âgé de 26 ans, vit au pays et est « *dans l'électricité* ». Son frère cadet, âgé de 20 ans, est en terminale générale. Quant aux autres frères et sœurs, ils sont âgés entre 1 et 15 ans.

Côté scolarité, Selim redouble le CE2 parce que « *dissipé* » et « *perturbateur* » (entretien 1). Il s'installe en région parisienne et intègre une 6e en cours d'année. « *Là, j'ai vu les choses changer : [...], faire n'importe quoi, dormir en cours.* » Ses parents « *étaient pas là* », estime s'être « *débrouillé* » sans eux. « *Après, on m'a placé dans une 3e découverte* » (entretien 1). Il n'obtient pas le brevet des collèges et s'oriente vers un BEP Logistique, qu'il n'obtient pas non plus : « *je préférais trainer dehors [...] avec une bande de potes »* (entretien 1). À 18 ans, Selim est condamné pour vol à deux ans de sursis et à « *payer les parties civiles* ». Il doit également se rendre une fois par mois au SPIP[133] : « *j'y allais plus. Ça m'a saoulé d'aller là-bas* » (entretien 1). C'est à cette époque qu'il s'inscrit à la mission locale. Sa conseillère et une association d'insertion professionnelle l'orientent vers une pré-qualification en peinture, laquelle débouche sur un CAP validé en 2012. Il est ensuite dirigé vers un chantier d'insertion. Puis, Selim s'inscrit à l'AFT-IFTIM : « *j'ai pas pu le faire* » (entretien 1). De fait, à 21 ans, Selim est interné deux semaines en hôpital psychiatrique. Il est alors diagnostiqué bipolaire. Par la suite, via une autre association, il décroche un emploi de serveur. Six mois plus tard, Selim démissionne et part plusieurs semaines au pays. De retour en France, il tente de reprendre l'AFT mais se fait « *virer* » : « *j'ai galéré* » (entretien 1). Il est de nouveau interné pour « troubles bipolaires » (2 mois). « *C'est l'enfer, j'aurais préféré aller en prison ». « Je suis ressorti, j'étais plus le même* » (entretien 1). Aujourd'hui, Selim n'est plus suivi et ne prend aucun traitement. Il ne se sent pas à l'abri d'une rechute mais « *arrive à rester calme* » (entretien 1).

Il choisit d'intégrer la Garantie jeunes pour deux raisons : « *s'occuper* » (« *J'en avais marre de me réveiller à 14h, que ma mère* [...] *voit que je fais toujours rien* ») et « *se reconstruire* » (ses troubles l'ont « *beaucoup freiné* »). Selim n'attend « *rien de la Garantie jeunes* » mais semble satisfait des activités proposées : comment s'habiller (« *savoir si on mettait des chaussettes blanches avec un pantalon noir* »), comment passer un entretien d'embauche (« *c'est quoi vos qualités, vos défauts ?* [...] *ben ici, j'ai appris à [y] répondre* »), comment élaborer un curriculum vitae (« [avant], *pour des postes différents, j'envoyais le même CV* ».). Il reconnaît aussi s'être ennuyé et remet en cause l'utilité de « *se déguiser* » pour un entretien d'embauche, « *de mettre un masque devant soi* » (entretien 1). Si les conseiller(ère)s ne « *sont pas assez présents* » (entretien 1), Sélim pense que le suivi des jeunes est de meilleure qualité que celui de la mission locale. De plus, être en

[133] Services Pénitentiaires Insertion et Probation

groupe offre la possibilité de « *côtoyer* » des jeunes aux projets professionnels variés, mais surtout de « *prendre exemple* » sur certains d'entre eux (entretien 1). Au fil des mois, le jeune homme est plus critique à l'égard du dispositif. « *L'accompagnement collectif, c'était pas un vrai accompagnement puisque que c'était que des ateliers* » (entretien 2). Suite à l'accueil en groupe, Selim enchaine quelques missions de travail intérimaire : une semaine en tant que préparateur de commande en juin, un mois en février, mais il quitte son poste après une altercation avec l'employeur. Selim explique être encore très sensible et ne pas toujours réussir à contrôler sa colère, faisant référence à sa maladie mentale. Il « *continue à galérer* » (entretien 2). « *La Garantie jeunes, ça mène à rien du tout* », c'est un dispositif qui, selon lui, ne tient pas ses promesses. « *Ils nous appellent pas », « Ils nous laissent dans la nature »* (entretien 2). Par ailleurs, Selim est en lien avec une maison de quartier, il fait beaucoup appel aux éducateurs de prévention spécialisée, bien plus qu'à la Garantie jeunes. Il a quelques contacts avec des jeunes de son groupe. Enfin, Selim envisage de suivre un CAP plomberie. Il verse à sa mère plus de la moitié de l'allocation, avec le reste il paye ses cigarettes, son téléphone. Il est, actuellement, en train de mettre à jour son dossier administratif pour passer le permis de conduire.

E54 : BINTOU, 20 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+81 jrs, entretien 2 à n+387 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Les parents de Bintou sont sénégalais d'origine rurale. Le père de Bintou migre en France en 1985, il travaille alors à Sleever international, « *dans les cylindres* » (entretien 1). Il est décédé récemment d'un cancer. La mère de Bintou migre en France en 1990, elle est cuisinière puis aide-ménagère. « *Elle travaille tous les jours* » et perçoit l'APL. Bintou est la quatrième d'une fratrie de 8 enfants (dont quatre demi -frères et sœurs). Parmi eux, une demi-sœur est coiffeuse, un demi-frère travaille dans la télésurveillance, une sœur aînée est « *dans l'administration* » (entretien 1). Elle vit dans un HLM avec sa famille.

Bintou déclare avoir aimé l'école primaire, mais « *en avoir marre au collège* » : « *me lever pour aller à l'école, ça m'énervait en fait* », « *j'étais fainéante* » (entretien 1). Après avoir obtenu le brevet, elle n'est « *pas vraiment bien orientée* » : « *j'ai fait secrétariat [...] parce qu'il fallait choisir quelque chose* » (entretien 1). Mais au bout d'un an, « *je me fait virer* » (absentéisme et problème relationnel avec une enseignante). « *J'ai un petit parcours* », résume-t-elle (entretien 1). Suite à cet arrêt de scolarité, elle s'inscrit à la mission locale : « *je les trouve nuls* », « *j'ai jamais gardé une conseillère plus de deux mois* » (entretien 1). On ne lui propose « *que des contrats d'avenir* », à l'exception du POP par le biais duquel elle « *fait une plateforme à l'aéroport* », mais elle abandonne car « *j'avais pas le niveau d'anglais* » (entretien 1).

Bintou alterne alors entre des périodes d'inactivité et de travail, surtout en intérim : préparatrice de commandes, hôtesse de caisse, ouvrière à Sleever International (par l'intermédiaire de son père) etc. Entre-temps, elle s'occupe de ses frères cadets, « *les sorties d'écoles* », « *les servir à table* » (entretien 1). Elle est aussi animatrice périscolaire : « *j'ai dû arrêter parce que mon père était malade* ». Bintou confie s'être occupée de lui jusqu'à son décès : « *je restais avec lui, je lui donnais ces médicaments et je l'aidais à se déplacer* » (entretien 1). La jeune femme a le sentiment que le travail a toujours été « *très simple à trouver* », mais elle « *n'a jamais fait un taf que j'aime* » (entretien 1).

Bintou intègre la Garantie jeunes avec l'objectif de devenir assistante aux personnes à mobilité réduite. Elle envoie plusieurs curriculum vitae : « *ils m'ont même pas calculée* » (entretien 1). Par ailleurs, elle explique qu'elle a « *les rotules déplacées et mal formées* [depuis] *toujours » et ne peut pas « rester longtemps debout* », ce qui serait en inadéquation avec les exigences du métier visé. Bintou semble perdue et songe alors à se réorienter et travailler « *dans une pharmacie* » ou « *un aéroport* ». Elle s'inscrit à une formation à distance, « *un truc pharmaceutique* » (entretien 1) mais

elle ne réussit pas à trouver d'employeur par manque d'expérience, et abandonne la formation. « *Ca m'a saoulée* » (entretien 2).

Quant aux activités de la Garantie jeunes, elle retient les simulations d'entretien d'embauche (« *je suis très vite stressée donc je sais plus quoi dire et eux, ils aident à ça* ») et l'atelier logement (« *avec* [ce] *qu'ils ont fait là,* [...] *j'espère prendre un appartement d'ici septembre* »). Elle dit avoir été intéressée par l'atelier maquillage (même si « *j'ai rien appris* ») et l'intervention des représentants de l'armée (mais pas au point de s'engager). Pour le reste, « *on faisait tout le temps des trucs en groupe, donc ça allait* » (entretien 1).

Au terme du mois collectif, elle travaille pendant un mois en tant que préparatrice de commandes (via une boite d'intérim), puis elle reprend le travail chez Sleever International comme chaque été. De plus, elle pourrait être « *pistonner* » pour travailler dans l'aéroportuaire et devenir assistante aux personnes à mobilité réduite (entretien 2). Toutefois, cet emploi nécessite de suivre et de financer une formation d'une semaine (environ 1 200 euros), et d'être munie du permis de conduire (qu'elle n'a pas même si elle envisage de le passer) (entretien 2). Elle dit de la Garantie jeunes « *ne pas y avoir trouvé grand-chose », « ils nous ont vendu du rêve, ils nous proposent des travails qui ne durent pas longtemps, beaucoup de préparation de commandes* » (entretien 2). Elle reçoit par mail ou par texto des propositions de forum et des offres d'emploi : « *ça ne m'intéresse pas* ». Bintou continue à relancer les boites d'intérim régulièrement pour obtenir une mission. Avec l'allocation, elle soutient financièrement sa mère en lui versant 100 à 200 euros par mois. Elle finance également son abonnement téléphonique et ses tickets de transport ainsi qu'une partie de la formation en pharmacie. Son allocation est suspendue deux fois car elle ne déclare pas ses revenus dans les délais impartis « *je fais les choses à la dernière minute* » (entretien 2). Bintou garde quelques contacts avec les jeunes de son groupe.

E55 : JACQUES, 23 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 27 AVRIL 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+53 jrs, entretien 2 à n+308 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Jacques vit chez son père dans une « *tour* » après avoir été « *viré* » par sa mère de son domicile. Le père de Jacques, d'origine marocaine et espagnole, est brancardier à la retraite. Sa mère est aide-soignante à l'hôpital. Guadeloupéenne, elle est âgée d'une cinquantaine d'années. Jacques a une petite sœur âgée de 19 ans, cette dernière est infirmière psychiatrique, « *c'est pas une ratée, elle* » (entretien 1).

Jacques estime que ses difficultés scolaires sont apparues dès la 4ème après avoir frappé violemment un élève. « *D'un incident isolé ils se sont dit : c'est bon en fait c'est un psychopathe* » (entretien 1). Suite à cette agression, Jacques est scolarisé en hôpital de jour (pendant cinq ans). « *C'était horrible », « être là-bas tous les jours disons que c'est usant. Je suis rentré, j'étais, joyeux, introverti et timide, je suis ressorti j'étais méchant, violent »* (entretien 1). À cette époque, il consulte un psychiatre et un psychologue une fois par semaine. Jacques confie s'être infligé des brulures de cigarettes sur le bras vers l'âge de 16 ans, il souffre également d'obésité. Il évoque des troubles psychologiques apparus dès l'âge de 5 ans, déclarant avoir été successivement diagnostiqué « schizophrène », « bipolaire », « dépressif », « sociopathe ». Le jeune homme n'est pas convaincu par ces diagnostics, ni par l'efficacité des traitements médicamenteux (antidépresseurs, modulateurs d'humeur).

Parallèlement au suivi psychologique, il est mis en place un suivi par l'ASE[134] : Jacques est accompagné par un « éducateur judiciaire » pendant ses années collège sur décision du juge des enfants. Il bénéficie de cours de soutien, puis d'un contrat jeune majeur. À 18 ans, il est hospitalisé

[134] Aide Sociale à l'Enfance

dans un EJA[135]. Un an plus tard, il intègre un appartement thérapeutique pendant deux ans. Il s'en suit un renvoi pour ne pas avoir respecté plusieurs rendez-vous à l'hôpital de jour. Aujourd'hui, Jacques a arrêté toute forme de suivi psychologique et de traitement « *Je suis libre* » (entretien 1).

Par ailleurs, Jacques suit une formation à l'AFPA en tant qu'employé commercial pendant quatre mois, puis il s'inscrit à Pôle emploi « *ça m'apportait pas grand-chose* » (entretien 1). Il effectue de la vente à domicile pour SFR. Puis il connait une période d'inactivité : « *J'ai galéré* » (entretien 1).

Jacques accepte la Garantie jeunes « *pour l'allocation et pour la recherche d'emploi* » (entretien 2). Globalement, il apprécie le contenu de la formation (atelier sur l'entretien d'embauche, l'atelier CV, le *serious game*, l'armée de terre). Il a appris à gérer un budget et à effectuer les bonnes démarches pour rechercher un emploi. Il est plus à l'aise pour contacter par téléphone un employeur. En revanche, il est critique vis à vis de l'atelier cravate « *j'aime pas les cravates… J'en ai pas, j'ai pas l'intention d'en avoir une dans ma vie »* (entretien 1) et de l'atelier logement. À plusieurs reprises, il exprime de la colère vis à vis de la rencontre organisée avec des élus de la ville. « *Qu'est-ce que c'est la citoyenneté… Moi personnellement, qu'est-ce que je m'en fous de savoir ce que ça veut dire « citoyen »*. Il ajoute avoir pu se confier aux conseiller(ère)s sur des choses « *plus personnelles* » (entretien 1) : ils ont été « *gentils* » et « *compréhensifs* » (entretien 1).

Trois mois après son entrée à la Garantie jeunes, il décroche un emploi d'avenir dans la médiation. Mais quelques semaines plus tard l'employeur se désiste, Jacques accuse le coup « *j'ai perdu un mois et demi* » (entretien 2). Cinq mois plus tard, les conseiller(ère)s lui reproposent un emploi d'avenir en tant que « référent multimédia et animateur » qu'il obtient. « *Je fais de l'accueil, j'anime un espace public numérique, j'apporte une assistante technique aux personnes qui en ont besoin* ». « *À terme je dois aussi animer des ateliers sur le thème du numérique* », « *c'est intéressant* » (entretien 2). Pour lui, la Garantie jeunes a tenu ses promesses, « *j'ai eu un accompagnement, une allocation et un travail* » (entretien 2). Cependant, il déplore le retard de versement de l'allocation au cours du premier mois, « *ça a piqué* » (entretien 2). L'allocation lui a permis de « *survivre* » (entretien 1). Assumant seul les charges de la vie quotidiennes, il déclare « *ça fait plaisir de na pas être à découvert* » (entretien 2). Il envisage d'ouvrir un plan d'épargne logement, de financer le permis de conduire et d'emménager dans un appartement.

E56 : ÉMILIE, 22 ANS, ENTRÉE À LA GARANTIE JEUNES LE 30 MARS 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 87 jrs, entretien 2 à n+ 394 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Émilie loue un appartement « *dans un bâtiment pour les étudiants et les jeunes travailleurs* ». Le loyer est de 546 euros par mois, Émilie perçoit l'APL.

Ses parents se séparent quand elle est enfant. La mère d'Émilie, âgée de 46 ans, est martiniquaise. Diplômée en dactylographie, elle est agent administratif. Quant à son père, il est guadeloupéen. Ainé d'une grande fratrie, il « *doit arrêter ses études* […] *pour aider ses parents dans les champs* » (entretien 1), il « *travaille dans une école »* (entretien 1). Émilie a peu de contacts avec lui.

Née en Martinique, elle y grandit jusqu'à l'âge de 18 ans. Émilie est une excellente élève au collège ; elle obtient facilement le BEPC. Puis, suite à une mésentente avec sa mère, elle part vivre chez son oncle à Fort-de-France, « *la grande ville* » (entretien 1). La jeune femme entame, alors, une 2nde générale mais « *y'avait pas de suivi* » : « *on avait une petite bande* », « *souvent on ratait les cours »* (entretien 1). Émilie valide son année « *de justesse* ». Elle décide de retourner vivre chez sa mère. Elle découvre à cette époque la vie associative (organisation de soirées surtout) et obtient un baccalauréat littéraire, option arts plastiques. En 2011, elle quitte les Antilles pour une grande ville

[135] Espace Jeunes Adultes

du sud de la France. Souhaitant devenir designer, Émilie entame une MANAA[136] (5 000 euros/an payés par sa mère) : « *j'ai pas aimé mon école,* [...] *j'ai complètement décroché* » (entretien 1). Après avoir interrompu ses études, Émilie travaille de manière non déclarée dans des restaurants en tant que serveuse. Puis, en 2012, elle reprend un CAP en esthétique, qu'elle obtient. Elle enchaine un contrat civique et deux formations qualifiantes (« *comme maquilleuse et prothésiste ongulaire* ») (entretien 1). Parallèlement, Émilie organise des soirées au sein d'une association. À cette époque, Émilie « *tombe malade* », elle est « *opérée et alitée pendant 5 mois* » (entretien 1). Une fois remise, elle cherche *« un patron en BP Esthétique,* [mais] *je coûtais trop cher aux employeurs et j'avais pas assez d'expériences* » (entretien 1). Elle travaille alors ici et là pour « *arrondir les fins de mois* ». Suite à une agression par un dealer qu'elle connait, elle décide de retourner vivre en Martinique pendant plusieurs mois. Elle décroche un emploi d'esthéticienne puis de serveuse. En 2014, elle décide d'aller vivre en région parisienne. Elle tente, sans succès, d'intégrer un baccalauréat professionnel « esthétique » qui « *n'existe pas en Martinique* », « *sachant que j'avais déjà de l'expérience* » (entretien 1).

Émilie intègre alors la Garantie jeunes avec le désir d'abandonner le métier d'esthéticienne, elle envisage dans un premier temps de devenir secrétaire médicale. « *Le temps que le dossier soit accepté* », elle décroche une mission intérimaire, renouvelée pendant un an, dans une boutique d'huiles essentielles (vendeuse, 600 euros/mois environ) (entretien 1).

La période collective lui semble « *utile* » : le fait de venir tous les jours (« *on prenait un meilleur rythme de vie* »), d'être en groupe (« *ça nous mettait en conditions de travail parce qu'il faut s'adapter aux collègues* ») ou encore d'être accompagnée dans les démarches vers l'emploi (*« perfectionner mon CV, ma lettre de motivation, la façon de me présenter en entretien »*) (entretien 1). À plusieurs reprises, elle anime l'atelier « conseil en image » au sein de la Garantie jeunes en apprenant, notamment, aux jeunes femmes à se maquiller. Pour Émilie, hormis quelques « *perturbateurs* » qui « *ont été exclus* » (retardataires irrespectueux et fumeurs de marijuana), les jeunes de son groupe ont fait preuve de solidarité (entretien 1). Puis, pendant plusieurs mois, elle cherche de manière intensive un employeur pour intégrer un BTS « assistante de direction dans le médicosocial », en vain. Elle explique avoir beaucoup douté sur son orientation professionnelle. Au final, elle se réoriente vers un BTS MUC ou un DUT technique de commercialisation. La Garantie jeunes l'a beaucoup aidée à rester motivée « *j'avais un peu baissé les bras* » (entretien 2). Bien qu'elle soit sortie du dispositif, Émilie se rend à la Garantie jeunes trois fois par mois, notamment pour travailler sur l'ordinateur et imprimer des curriculum vitae. De manière non déclarée, elle pose des faux ongles à des amies ou réalise des « extras » dans un bar (entretien 2). Par ailleurs, Émilie souhaiterait acheter une voiture mais elle n'en a pas les moyens « *je suis tout le temps de le rouge* » (entretien 2). Elle garde quelques contacts avec des jeunes de son groupe. Émilie a de nouveau de graves problèmes de santé, elle doit être opérée et risque d'être alitée pendant plusieurs mois ce qui entrave sa recherche d'emploi.

E59 : VINCENT, 23 ANS, ENTRÉ À LA GARANTIE JEUNES LE 22 JUIN 2015

[2 entretiens : entretien 1 à n+ 18 jrs, entretien 2 à n+ 242 jrs]

Équipe : 2 conseillers insertion professionnelle	**Expériences des conseillers :** embauchés à l'externe et en CAE
Locaux : moyennement adaptés et couteux	**À noter :** recours important à la sous-traitance

Vincent vit dans une maison avec ses parents, son frère et sa sœur, « *vu que j'ai pas de situation stable pour habiter tout seul* » (entretien 1). Sa mère, âgée de 54 ans, est femme au foyer après avoir travaillé dans la finance (titulaire d'un baccalauréat littéraire). Le père de Vincent a 54 ans et est diplômé d'un baccalauréat scientifique. Il est ingénieur en travaux publics et gagne entre 5 000 et 7 000 euros par mois. Vincent a un frère, âgé de 21 ans, étudiant à l'IEG[137] et une sœur de 17 ans.

[136] Mise à Niveau en Arts Appliqués
[137] Institut Européen de Gestion

Du CP au CE2, ce jeune homme est suivi par un psychologue dans un CMPP[138] : « *j'avais tendance à beaucoup me battre en étant enfant* ». À partir du CM1, il entre en CLIS[139] : *« j'ai certaines difficultés d'expression, ce qui fait que ça péchait au niveau de mes résultats* » ; « *C'est depuis la naissance* […]. *Même en essayant d'évoluer, je pourrais pas l'enlever* (entretien 1)». Parallèlement, sur décision de ses parents et de l'école, Vincent se rend dans un hôpital de jour deux journées et demie par semaine. Encadré par « *des éducateurs* », l'hôpital lui « *a permis de faire plusieurs activités qu'*[il] *faisai*[t] *pas à l'école »* : poterie, peinture, jardinage, etc (entretien 1). Ces suivis prennent fin au collège. De la 6e à la 3e, Vincent est scolarisé en SEGPA et obtient le CFG[140] (entretien 1). Puis, il poursuit son parcours en BEPA[141], spécialité pépinières. À 18 ans, il obtient son diplôme et se dirige vers un baccalauréat professionnel, même spécialité : « *Je n'ai pas réussi à l'avoir »* (entretien 1). Pendant son apprentissage, il touche entre 600 euros et 1 000 euros par mois lui permettant par la suite de « *toucher le chômage* » pendant deux ans (entretien 1). À 20 ans, Vincent échoue au concours de la Mairie de Paris et enchaîne deux « *boulots* » qui ont « *reconduit le chômage* » : dans la voierie (un mois) et « *les espaces verts* » (trois semaines). Vincent entre à la Garantie jeunes par l'intermédiaire de son conseiller Pôle emploi. Il est accepté malgré les revenus élevés de son père (entretien 1).

Vincent réalise une « *fiche de compétences »* (entretien 1). Suite à cet exercice, il souhaite devenir « *animateur en centre de loisirs* », une aspiration qui fait écho au rugby, sport qu'il pratique depuis trois ans et qui lui permet d'être en contact avec des enfants de son club. « *Seulement je n'ai pas assez d'expériences »* (entretien 1). Pour lui, la Garantie jeunes « *c'est comme quand j'étais à la Mission Locale* [...]*, sauf que c'est plus détaillé, plus concret*. […] *Ça me permet de plus m'améliorer et d'être plus en contact avec les offres d'emploi »* (entretien 1). Le jeune homme relève un flou dans les horaires, Vincent explique également « *qu'il faudrait des places de parking plus grandes* ! » (entretien 2). Par ailleurs, il apprécie le module sur l'intérim (« *même si au final il y a pas une offre qui m'intéressait vraiment* »). Toutefois, il se sent peu concerné par l'atelier « présentation de soi » (« *c'était plutôt maquillage*, […] *plutôt pour les filles* ») (entretien 1). Selon lui, les conseiller(ère)s sont « *sérieux* » et « *détendus* », « *C'est pas un sérieux trop rigide, trop sévère* » (entretien 1). Vis-à-vis des jeunes de son groupe, Vincent se sent à la fois proche (« *on est du même âge*, […] *on arrive plus à se parler, à se respecter* ») et lointain (« *vu qu'on vient pas tous du même milieu*, [...] *pas forcément des mêmes endroits… Des fois la situation économique, financière de la famille*). Vincent ajoute avoir appris « *les formes juridiques* » des contrats de travail et « *savoir gérer la CAF par internet* » (même s'il n'a aucun contact avec cette institution et ne touche aucune aide sociale) (entretien 1). Le *serious game* lui permet de « *faire les choses dans le bon ordre* » (entretien 2).

Deux mois après l'accompagnement collectif, Vincent travaille chez Cora pendant trois mois en tant que préparateur de commande, « *je changeais les piles d'étiquettes* » (entretien 2). Il apprécie ses collègues même si le rythme et les horaires de travail sont difficiles. Suite à cette expérience, il ne souhaite plus travailler auprès d'enfants. En discutant avec ses camarades de rugby, il modifie ses projets et envisage de devenir auxiliaire de vie. Il recherche un CFA et se rend à plusieurs portes ouvertes. Ses contacts avec la Garantie jeunes se réduisent à des envois de mails, « *plus trop d'appels* » (entretien 2). « *Des fois ils y pensent pas trop à nous contacter, il y a tellement monde…j'essaie de faire les choses de mon côté* » (entretien 2). La Garantie jeunes, « *c'est bien parce que ça apporte plus de chose qu'à Pôle emploi* » (entretien 1). L'allocation lui permet de se nourrir et de payer l'essence de sa voiture.

[138] Centre Médico Psycho Pédagogique
[139] Classe pour L'Inclusion Scolaire
[140] Certificat de Formation Générale
[141] Brevet d'Études Professionnelles Agricoles

DERNIERS NUMEROS PARUS :

(Téléchargeables à partir du site http://www.cee-recherche.fr)

N 100 *Diversité et dynamiques des intermédiaires du marché du travail*
YANNICK FONDEUR, ANNE FRETEL, JEAN-MARIE PILLON, DELPHINE REMILLON, CAROLE TUCHSZIRER, CLAIRE VIVES
novembre 2016

N° 99 *Le recours à l'activité réduite : déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi*
SABINA ISSEHNANE (COORD.), FABRICE GILLES, LEONARD MOULIN, LEILA OUMEDDOUR, FLORENT SARI
octobre 2016

N° 98 *Les différents visages de l'encadrement en Europe*
LOUP WOLFF
août 2016

N° 97 *Entre gestion dirigée et marché ouvert. Les cadres expérimentés du ministère de l'Écologie face aux restructurations de l'État*
ALEX ALBER, participation de NADEGE VEZINAT
juillet 2016

N° 96 *Travailler et se former au fil du parcours professionnel*
CREAPT-CEE
mai 2016

N° 95 *Le consentement du salarié à la rupture conventionnelle, entre initiative, adhésion et résignation. Enquête Dares auprès de 4 502 salariés signataires d'une rupture conventionnelle homologuée en 2011*
RAPHAËL DALMASSO, BERNARD GOMEL, ÉVELYNE SERVERIN
décembre 2015

N° 94 *Les changements dans le travail vécus au fil de la vie professionnelle, et leurs enjeux de santé. Une analyse à partir de l'enquête* SIP
LOUP WOLFF, CÉLINE MARDON, CORINNE GAUDART, ANNE-FRANÇOISE MOLINIÉ, SERGE VOLKOFF
décembre 2015

N° 93 *Politiques publiques et pratiques d'entreprise sur les questions d'âge et travail. Actes du séminaire « Âges et Travail », mai 2013*
CREAPT-CEE
novembre 2015

N° 92 *Working Conditions and « Sustainability » : Converting Knowledge into Action*
SERGE VOLKOFF, CORINNE GAUDART
août 2015

N° 91 *Conditions de travail et « soutenabilité » : des connaissances à l'action*
SERGE VOLKOFF, CORINNE GAUDART
août 2015